

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél : 306 - 51 - 00

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 18° SEANCE

Séance du Jeudi 23 Novembre 1972.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 2218).

2. — Loi de finances pour 1973. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2218).

Développement industriel et scientifique (début) :

MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique) ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie) ; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique, énergie atomique et informatique) ; Guy Schmaus, Marcel Souquet.

Suspension et reprise de la séance.

3. — Commission mixte paritaire (p. 2230).

4. — Loi de finances pour 1973. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2230).

Développement industriel et scientifique (suite) :

MM. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Jean-François Pintat, René Jager, Georges Cogniot, Hector Viron, Jean Filippi, Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

Adoption des crédits.

Postes et télécommunications :

M. Henri Henneguette, rapporteur spécial.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

MM. Joseph Beaujannot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications ; Maxime Javelly, Auguste Billiemaz, Jean Colin, Gérard Minvielle, Charles Alliès, Lucien Gautier, Robert Bruyneel, Pierre Marzin, Charles Ferrant, Roger Gaudon, Léopold Heder, Léon Jozeau-Marigné, Etienne Dailly, le rapporteur.

Art. 28 : adoption.

Art. 29 :

MM. Jean Colin, Etienne Dailly.

Rejet, au scrutin public, des autorisations de programme.

M. Gérard Minvielle.

Adoption des crédits.

Art. 30 : adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Transmission de projets de loi (p. 2276).

6. — Ordre du jour (p. 2276).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1973

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 65 et 66 (1972-1973).]

Nous allons commencer l'examen des crédits qui figurent, en ce qui concerne le budget général, aux états B et C annexés aux articles 22 et 23 et, en ce qui concerne les budgets annexés, aux articles 28 et 29.

L'ensemble de ces articles est réservé jusqu'à ce que le Sénat ait statué sur toutes les lignes de crédits.

Développement industriel et scientifique.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 28 minutes ;

Groupe socialiste : 25 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 24 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 21 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 21 minutes ;

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : 16 minutes ;

Groupe communiste : 15 minutes ;

Groupe des républicains indépendants d'action sociale : 15 minutes.

La parole est à M. Armengaud, rapporteur spécial.

M. André Armengaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du ministère du développement industriel et scientifique est en lui-même modeste. En tant que tel, il ne justifierait pas un grand développement. Quelques chiffres, quelques commentaires sur l'importance des crédits, et tout pourrait être dit. Mais tel ne sera pas mon propos.

Si l'ensemble du budget du ministère du développement industriel et scientifique, du fait de certaines actions qu'il finance ou d'aides qu'il accorde ; présente une certaine importance, celle-ci est modeste par rapport à l'enjeu et aux conditions d'une politique de développement industriel et scientifique qui mérite véritablement ce nom.

Je passerai donc rapidement sur les crédits et réserverai l'essentiel de mon propos aux insuffisances, préoccupantes, de la politique industrielle française.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, la critique d'une opposition systématique ; c'est l'exposé des soucis permanents de la commission des finances, pour laquelle les problèmes auxquels la production industrielle est confrontée depuis des années sont très difficiles et n'ont, malheureusement, pas recueilli le soutien nécessaire ni de la puissance publique, ni de l'opinion.

Mon rapport sera divisé en deux parties. Je procéderai d'abord à un examen très bref des chiffres, à un examen comptable.

Grosso modo, la hausse globale de ce budget est de 13 p. 100 puisqu'il passe de 5.147 millions de francs à 5.807 millions ; elle est due partiellement, en ce qui concerne le personnel, à l'érosion monétaire et au redressement spécifique des rémunérations. Cette hausse est due également, à raison de 360 millions de francs, au déficit accru des charbonnages de France et, à raison de 280 millions de francs, aux investissements effectués par l'Etat ou avec son concours.

Ainsi que vous le noterez à l'examen du fascicule budgétaire et de l'annexe intitulée « Récapitulatif de l'effort de recherche », la part du budget du ministère du développement industriel et scientifique, en matière de recherche, est à peu près stationnaire, aux environs de trois milliards de francs, sauf au titre de la direction de la technique, de l'environnement et des mines, chapitre qui voit son montant tripler en raison d'efforts nouveaux accomplis dans les domaines de la recherche minière, de la lutte contre la pollution de l'eau, de la recherche technique professionnelle et du pré-développement.

Le reste des crédits répartis dans les autres ministères croît de 5 p. 100 pour atteindre près de 700 millions de francs.

Je passerai rapidement sur l'étude synthétique des crédits qui se trouve dans le rapport, aux pages 9 à 14, auxquelles je renvoie l'assemblée. Néanmoins, en dépit du faible intérêt que présente la partie comptable de mon exposé, je dirai quelques mots des postes principaux du budget du ministère.

Nous pouvons constater, en premier lieu, que la hausse de la subvention d'équilibre des charbonnages de France est de l'ordre de 20 p. 100 puisqu'elle atteint 360 millions de francs, équivalant ainsi à une part notable du produit de la vente du charbon aux consommateurs.

Cette subvention d'équilibre est décourageante pour les mineurs conscients qui ressentent la vanité, du point de vue financier, de leurs efforts personnels de productivité. Elle est trompeuse pour le client et pour la population des régions minières parce que, en permettant un écoulement facile du charbon, elle cache la non-rentabilité de l'exploitation. Elle est coûteuse pour le contribuable qui se substitue au client et à l'usager.

Cette subvention n'a donc plus de sens si elle n'est pas européenne et si elle n'est pas assurée par un concours des autres formes d'énergie, comme cela se pratique en Allemagne, ce qui signifie une taxe communautaire pour un soutien raisonné aux houillères afin de conserver en activité le minimum des sources nationales d'énergie, même faibles, et de préparer de nouvelles techniques d'utilisation des charbons. Chacun sait que, aux Etats-Unis et en U.R.S.S. en particulier, des efforts très importants sont faits pour la gazéification et l'hydrogénation du charbon, ainsi que pour la synthèse des gaz de four. Il est permis de se demander dans quelle mesure l'effort européen ne doit pas être intensifié en la matière pour utiliser, le moins mal possible, le charbon, même cher, que nous avons dans notre sol.

D'une façon plus générale, nous sommes condamnés à payer l'énergie plus cher en raison des difficultés dues à l'extraction pétrolière beaucoup plus coûteuse, notamment en mer, et de la gourmandise, si je puis dire, des pays arabes qui prélèvent sur les sociétés de recherche installées au Moyen-Orient une part beaucoup plus grande.

Les Français doivent se rendre compte que l'énergie à bon marché ne peut plus leur être assurée automatiquement ; il faudra bien que, d'une manière ou d'une autre, ils en paient le prix.

C'est vrai également pour nos partenaires européens.

En ce qui concerne l'atome civil, la part du ministère est de 1.970 millions, tandis que l'atome militaire reçoit un montant du même ordre.

Le commissariat à l'énergie atomique poursuit des études sur la matière, le rayonnement, l'atmosphère, la biochimie, les nuisances, l'ionisation, l'irradiation, études entreprises soit par le seul C. E. A., soit avec des partenaires étrangers, notamment européens.

Il faut se féliciter des efforts accomplis en matière de surgénérateurs, des études faites sur la haute température — là aussi entreprises soit par le seul C. E. A., soit avec nos partenaires américains — sur l'utilisation, pour le stockage d'hydrocarbures, des explosions nucléaires, sur la sécurité, sur la production de combustibles nucléaires ou leur retraitement, sur l'informatique, sur les radio-éléments.

Là encore, le poids des études nécessite, et ce n'est pas facile, l'eupéanisation des tâches et la coordination européenne des efforts.

Il faut faire un très gros travail de persuasion pour que l'effort soit vraiment européen, notamment en ce qui concerne les techniques nouvelles de production de l'énergie nucléaire.

Je demande au Gouvernement de veiller incidemment à ce que l'Assemblée nationale se prononce, dans le plus court délai possible, sur le projet de loi adopté par le Sénat qui permet à E. D. F. de s'associer avec des partenaires européens, je dirai même de l'adopter à son tour dans les mêmes termes que le Sénat, en dépit de ses imperfections, de manière qu'Electricité de France apporte sans retard sa participation à une œuvre à laquelle elle et le C.E.A. ont grandement contribué.

En ce qui concerne le plan spatial qui est doté de 587 millions de francs, nous nous préoccupons de l'insuffisance de la coordination européenne en la matière. Aucune politique européenne sérieuse ne s'est encore dégagée à cet égard en dépit des expériences peu satisfaisantes d'Europa 1 et d'Europa 3.

On peut se demander dans quelle mesure les déclarations de M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale ne sont pas hors de propos lorsqu'il prétend que la France peut se lancer seule dans un vaste programme spatial.

Cela me paraît déraisonnable et nuit considérablement à l'évolution de l'industrialisation générale du pays, qui doit se faire dans d'autres directions, si l'on veut donner à la France la possibilité de résister, sur le plan économique, à ses partenaires européens les plus dynamiques.

Sur ce point, je demande donc simplement au Gouvernement, au nom de la commission des finances, d'intensifier ses efforts auprès de nos partenaires européens, notamment auprès de nos partenaires allemands, en les priant sans doute lors de la prochaine conférence au sommet entre les chefs d'état français et allemand, de réviser leur politique un peu particulariste.

En ce qui concerne le centre national d'exploitation des océans, les crédits, peu élevés, atteignent 110 millions de francs. Il continue ses efforts en matière d'océanographie, de défense contre la pollution de l'eau de mer, d'utilisation des fonds marins et des gisements profonds, des techniques de pêche et de reproduction de la flore et de la faune.

Mais les efforts du C.N.E.X.O. souffrent du poids croissant de la pollution générale, et par conséquent si les efforts entrepris par ce ministère et par celui de l'environnement sur la pollution ne sont pas soutenus avec la plus grande vigueur, le M. D. I. S. dépensera de l'argent pour lutter contre la pollution alors qu'elle est entretenue par ailleurs.

Le plan calcul, dont la dotation demeure fixée à 230 millions de francs, a vu aboutir les premiers efforts de la C. I. I. en matière d'ordinateurs moyens et petits, ce qui a conduit, tous comptes faits, à des résultats heureux puisqu'elle a conclu des accords avec Siemens et Philips, et apporte un concours décisif à l'industrie française concernée.

L'I. R. I. A. — Institut de recherche d'informatique et d'automatique — de son côté, pousse ses travaux sur les techniques informatiques à caractère scientifique à la manière des contrats aux Etats-Unis avec l'industrie américaine.

Enfin, la D. G. R. S. T. — délégation générale à la recherche scientifique et technique — dont les dotations sont de 8.780.000 francs développe des actions concertées et des actions complémentaires coordonnées avec l'industrie dans des branches difficiles : électronique avancée, biologie avancée, aide au développement sous forme de contrats d'études dans les principales branches de l'industrie pour susciter des recherches nouvelles.

Le rapport de la commission des finances vous donne le détail de ces différentes opérations ; je n'y insisterai donc pas. L'important est de savoir si les efforts de la D. G. R. S. T. et de la recherche en général se développent dans un climat satisfaisant sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Dernier point en ce qui concerne la partie comptable du budget — je me réfère ici à l'état E sur les taxes parafiscales — la commission des finances pense qu'il est raisonnable de rétablir la taxe parafiscale prévue pour l'industrie des tuiles

et briques pour éviter que cette industrie ne se trouve mise en difficulté dans les années qui viennent du fait de la considérable pression de la technique britannique en la matière. Je vous demanderai donc, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre l'engagement de soutenir la commission des finances lorsqu'elle demandera, à l'occasion de l'examen de l'état E, au ministre des finances de bien vouloir prévoir le rétablissement de cette taxe parafiscale.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon exposé : la politique industrielle elle-même. Dans quel climat se développe-t-elle ? Est-elle bien orientée ? Quelles sont ses failles ?

Depuis le début du présent septennat, l'industrialisation de la France est l'objet de propos officiels répétés et les plus hautes instances déclarent que la situation s'améliore. Témoin l'équilibre de la balance commerciale, témoin le taux de croissance de l'économie française, témoin aussi le fait qu'un journal comme le « Times » a écrit que la France avait fait sa percée industrielle récemment.

C'est à la fois, à mon sens, vrai et fallacieux.

C'est vrai si on examine les chiffres globaux, zone franc et non franc, en matière de balance commerciale. C'est vrai aussi si la croissance est calculée en prenant pour base l'année 1968.

Mais c'est fallacieux car il faut se rappeler que d'abord nous sommes partis de plus bas, en 1968, que certains de nos partenaires européens. Il était donc plus aisé pour nous d'avoir un taux de croissance élevé.

En matière d'échanges commerciaux, la situation est beaucoup moins rose qu'on le dit officiellement. Témoin la part importante d'exportations à caractère politique ou assistées par l'organisation européenne. En effet, dans la balance commerciale de la France, on trouve pour 1971 7 milliards de francs d'armement, 3,5 milliards de francs de produits agricoles soutenus par le F. E. O. G. A. et 1 milliard de francs environ d'ensembles industriels vendus dans le cadre d'accords de troc avec les pays de l'Est. Par conséquent, la situation, à cet égard, n'est pas aussi satisfaisante qu'on le dit généralement.

Mais il faut voir pour quelles raisons cette situation est délicate. C'est parce que le déficit structurel permanent dans certains domaines fondamentaux de l'industrie française, vis-à-vis des pays industrialisés, est très important. Je voudrais sur ce point attirer l'attention du Sénat et celle du Gouvernement sur un certain nombre de chiffres qui figurent dans le rapport et notamment sur ceux qui concernent l'équilibre de la balance commerciale française vis-à-vis des principaux pays industrialisés, en particulier de l'Allemagne.

D'après une étude établie par vos services, il apparaît que la balance commerciale française, vis-à-vis de ce pays, dans le seul domaine de la construction mécanique, électrique et électronique a été de l'ordre de 5 milliards de francs pour 1970 et 1971. Ce sont, par conséquent, des chiffres considérables. Mais lorsqu'on examine cette étude dans le détail, on se rend compte que pour les branches difficiles de l'industrie mécanique, nous sommes systématiquement importateurs de biens en provenance de pays industrialisés, notamment l'Allemagne, alors que le développement normal de l'industrie française voudrait que ce secteur ne fût pas sacrifié.

Il y a là quelque chose qui est particulièrement inquiétant pour le ministre du développement industriel. Lorsqu'on parle de cette question au ministre de l'économie et des finances — que je considère plus comme un ministre des finances que comme un ministre de l'économie — et lorsqu'on lui remet le tableau résumé des statistiques établies par votre département, il répond comme il l'a fait lors de son audition en commission des finances, qu'il n'a pas à s'expliquer sur des questions de cet ordre. Il considère que du point de vue global la balance commerciale française est satisfaisante et qu'il n'a pas à entrer dans le détail. Or, chacun sait que la gestion d'une entreprise comme celle d'un pays exige que l'on entre dans le détail pour voir quelle est la situation exacte de chacune des branches essentielles, afin de déterminer les actions à mener dans l'intérêt général.

Je ne suis pas le seul à signaler cette situation difficile sur laquelle je demande au ministre de l'industrie de bien vouloir se pencher. L'union française des industries exportatrices a de son côté publié un document, n° 677, faisant ressortir notamment qu'on ne pouvait pas comparer la balance commerciale française et la balance commerciale allemande car cette dernière est excessivement favorable du fait que l'Allemagne exporte essentiellement des produits transformés et, par conséquent, de la valeur ajoutée, et non pas des produits tels que ceux que

j'ai évoqués tout à l'heure sur lesquels il y a peu ou pas de valeur ajoutée et qui sont l'objet simplement d'une décision ou d'un soutien politiques.

Cette observation en ce qui concerne la défaillance du secteur de l'industrie mécanique française est d'autant plus importante que, comme l'a indiqué le directeur des carburants dans une interview récente, l'Europe est désormais livrée à elle-même pour assurer la sécurité de ses approvisionnement pétroliers dont chacun sait que le coût croissant entraînera forcément des charges considérables pour la balance des paiements française.

Notre effort doit donc être intensifié sans relâche dans les secteurs défaillants de l'industrie française, notamment dans l'industrie mécanique et, dans une proportion moindre, dans la chimie où notre production de grands intermédiaires est largement insuffisante.

Aussi, est-il un peu agaçant d'entendre une personnalité de votre gouvernement, qui se prétend la plus importante de celui-ci, affirmer que la politique économique et financière de la période 1959-1972 ne doit susciter aucune espèce de réserve. Sans doute nier qu'il n'y a eu aucun progrès de l'économie française serait inéquitable. De même nier qu'il n'y a pas eu d'efforts en matière d'industrialisation est excessif. Dire qu'il n'y a pas d'efforts non plus en matière de commerce extérieur serait faire preuve d'un esprit critique partial. Mais à l'inverse estimer que ces progrès ont donné à notre pays le véritable visage d'un pays intelligemment industrialisé où toutes les branches marchent du même pas dans la voie du progrès technique tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur serait excessif et, comme l'a dit M. Giscard d'Estaing lui-même, « insignifiant ».

Je voudrais laisser de côté ce propos un peu polémique pour vous renvoyer également à une étude qui a été faite par la commission des finances du Sénat à la fin de 1958, à la demande du gouvernement de l'époque, sur les différents postes de la balance commerciale française. Nos propositions sont presque les mêmes que celles du rapport récent de la direction de l'industrie électrique et mécanique. Par conséquent, sur ce point, malheureusement, la France n'a pas fait en dix-sept ans de stabilité politique les efforts industriels nécessaires pour pallier les défaillances de certains secteurs en mauvaise situation. Je vous demande donc d'y veiller et d'apporter votre concours le plus total aux initiatives de votre direction de l'industrie mécanique qui connaît parfaitement les problèmes et sait quelles sont les difficultés.

A ce point de mon exposé l'important est de rechercher pourquoi la situation présente des points préoccupants. C'est d'abord une question d'hommes, puis de climat, ensuite d'argent, enfin d'infrastructures.

Les hommes d'abord. Pour qu'il y ait un large substratum d'industriels conquérants, petits et grands, de personnel aimant l'industrie, il faut une formation dès l'école : formation technique en en montrant l'importance pour la carrière comme pour la société dans laquelle on doit vivre ; formation psychologique faisant aimer l'industrie à l'enfant car elle détermine et enrichit son avenir ; formation civique, car il ne s'agit pas de gagner de l'argent pour gagner de l'argent, il s'agit de savoir pour quoi faire. Bien entendu, c'est un peu pour soi, mais essentiellement pour la collectivité qui vous le revaut par les retombées du développement, par les investissements publics financés par l'impôt, par l'amélioration du niveau et du cadre de vie. Il s'agit également de la formation du caractère, plutôt que du goût du diplôme devenant le marche pied de la vie administrative, du « pantouflage », puis de la retraite. C'est le développement des facultés imaginatives créatrices du risque calculé. C'est une formation comptable pour comprendre les prix de revient, les résultats, les bilans. C'est une formation économique et sociale à tous les niveaux de l'instruction, qu'il s'agisse de l'école ou de la formation permanente.

Malheureusement, trop de professeurs, trop de faux intellectuels, trop de prétendus sociologues, sont encore, en pensée, à l'époque de Gervaise ou de la condition ouvrière décrite par Marx, alors qu'elle n'est pas celle d'aujourd'hui.

Quant au climat français, il faut le modifier du tout au tout. Par tradition, par paresse intellectuelle, par démagogie primaire, le politique se penche sans cesse sur le petit agriculteur, le petit commerçant classique, le petit artisan d'hier, alors que leur apport à la collectivité, au P. I. B. décroît sous la pression de la technique. Bien sûr, on doit se pencher sur leur sort, mais il faut, par une politique économique et sociale saine, les adapter au monde moderne pour qu'ils y trouvent leur place et non pas les maintenir dans l'état de médiocrité ou de difficultés où ils se trouvent.

Par tradition, le seul profit qui irrite est celui de l'industriel. De ce fait, il est taxé à plein car il est forcé par nécessité de survie d'avoir une comptabilité analytique et claire de ses prix de revient, de vente, de ses marges, de ses charges.

Par tradition, les seuls produits que le ministère des finances taxe sévèrement, mais mal, sont les produits industriels.

Les profits ne sont pas taxés en fonction de leur origine ou de leur réemploi ou en fonction de leur utilité pour la collectivité, mais aveuglement et pour eux-mêmes, alors que des provisions hors impôt pour création d'activités nouvelles, de renouvellement de matière grise, pour le lancement d'innovations, créeraient des emplois et seraient un encouragement apporté par la puissance publique à ceux qui prennent des risques. Or la subvention dirigée et plafonnée est préférée par l'Etat aux investissements détaxés au risque de transformer ainsi l'industriel en quêteur, en homme lige de l'administration au lieu d'en faire un conquérant et un dispensateur volontaire de salaires accrus et d'emplois nouveaux.

Il n'y a pas de grands laboratoires du type *Battell Institut* encouragés par des dons en partie détaxés, alors qu'ils sont générateurs d'innovations et qu'y fuse la recherche libre.

Il n'y a pas de statut moteur de l'inventeur salarié.

Les conditions de travail sont peu adaptées, sauf dans quelques usines modernes en province.

A l'échelle administrative également, le climat est mauvais. Notons, en particulier, la boulimie du ministère des finances dont toute l'action est de s'ériger en superministère, dont toutes les initiatives des autres ministères dépendent comme s'il était omniscient, la dispersion des actions industrielles entre divers ministères — le vôtre, ceux de la défense nationale, des transports, de l'aménagement du territoire — alors que le ministère du développement industriel et scientifique est le seul qui puisse être responsable de l'avenir économique d'une nation moderne, car c'est de lui que dépendent l'avenir des agriculteurs que les besoins alimentaires et écologiques ne conserveront pas dans leurs activités passées, le taux d'emploi et l'amélioration des conditions de travail du fait du champ d'activités nouvelles qu'il faut promouvoir ou encourager, le climat social du fait de l'influence du progrès technique sur la rémunération, l'emploi, l'équipement, le choix des implantations industrielles judicieuses et leur environnement, l'indépendance technologique.

Dans tous ces domaines, le climat est mauvais.

En ce qui concerne les moyens financiers nécessaires au développement de l'industrie, là aussi la situation est médiocre. Le placement immobilier favorisé fiscalement et au titre du crédit par rapport au placement industriel a conduit les banquiers pendant vingt ans à donner toutes leurs faveurs au premier. Le profit immédiat est préféré par l'investisseur au profit, même plus grand, à terme ; témoin les placements boursiers en Carrefour plutôt qu'en Aquitaine ou en C. G. E., étant bien entendu que je ne fais ici de publicité pour aucune de ces firmes.

Que constatons-nous ? Le coup de bourse, l'aller et retour sur les titres cotés préférés au placement en portefeuille, l'épargne française liquide à 50 p. 100 qui ne s'investit pas, l'inflation rongeant l'épargne et les liquidités s'envolant en biens de consommation, poussant à l'inflation, pas de réévaluation des bilans indispensable en période d'inflation. Les émissions publiques des grands services publics épuisent les disponibilités que le marché des capitaux offrirait à l'industrie et les opérations de prestige telles que *Concorde*, *Secam*, atome militaire sont préférées à la véritable industrie. Sur ce point, je renvoie mes collègues aux observations faites par M. Coudé du Foresto dans son rapport oral.

On assiste également au blocage désordonné des prix industriels seuls, même en période de haute conjoncture, arrêtant ainsi l'autofinancement ; témoin, pour ne citer qu'eux, les Charbonnages de France et la sidérurgie, cette dernière étant endettée de plus de 75 p. 100 de son chiffre d'affaires annuel. Enfin, on accorde des subventions à fonds perdus pour aider les secteurs défaillants, subventions préférées aux incitations fiscales facilitant la création de matériels de qualité ; témoin l'affaire dont je vous ai entretenus, le C.N.M.P., filiale de la S.N.E.C.M.A., qui, en dépit de crédits publics importants, aboutit à la disparition de techniques françaises au profit de techniques étrangères, et ce, sous l'œil en fleurs du ministre des finances.

La politique du crédit est enfin soumise aux fluctuations globales de l'économie et non à une action sélective suivant les possibilités de croissance des secteurs industriels ou leurs besoins réels déterminés par vous.

J'en arrive enfin aux infrastructures ; certains de nos collègues en parleront à l'occasion du budget des transports et des communications. Une industrie ne s'installe pas n'importe où sans avoir la certitude de trouver une main-d'œuvre disponible et favorable, des moyens de communication et des voies de transport adaptées, des possibilités de logement à proximité, évitant à la main-d'œuvre des déplacements harassants, enfin de l'énergie en abondance.

Sur ces trois points, la tendance au gonflement excessif de la région parisienne ou lyonnaise, alourdissant le coût de l'implantation des usines, poussant à la hausse du coût de la vie et par là même à celle des rémunérations, l'imprévision en matière de téléphone, de liaisons routières, ferroviaires, aériennes, les conflits de compétence entre certaines entreprises nationales de transport et leur rivalité, les débats en matière de choix d'aménagements régionaux précédant ceux qui découlent des nécessités industrielles ont abouti, sauf exception, à une concentration géographique excessive.

Enfin, sur le dernier point, le freinage des investissements énergétiques, distribution incluse, s'oppose de même à une saine répartition géographique des implantations d'usines.

Quels sont les résultats ? Croissance industrielle faible, sauf en matière énergétique et pour certains biens de consommation ; financement de grands ensembles industriels, tels que Fos, demandé à l'Etat sous forme de concours privilégié ; industriels hésitant devant l'effort à long terme et risqué, sauf ceux qui sont aidés par l'Etat ou ceux qui sont devenus multinationaux ; marché financier atone délaissant l'industrie pour Carrefour et des obligations à taux élevé ; recherche privée insuffisamment agressive et taux de profits insuffisants pour une politique d'investissement. Sur ce point, je renvoie mes collègues à l'article paru le 13 octobre 1972 dans la revue *Entreprise* sur l'insuffisance des taux de profits de l'industrie française.

Enfin, je renvoie également le Gouvernement et nos collègues à une étude qui a été faite sur les besoins de financement de l'industrie pétrolière pour la période 1970-1980, étude qui montre que les marges sont actuellement insuffisantes pour assurer, sans concours de la puissance publique, un développement important de la recherche pétrolière en Europe.

Enfin, signalons, d'une part, le désordre des investissements en France qui devraient être orientés, et sur votre recommandation, selon les besoins réels de l'industrie française et, d'autre part, l'insuffisance des moyens financiers pour la réalisation du VI^e Plan. Nous nous en étions expliqués ici et l'on avait qualifié, à l'époque, la commission des finances de pessimiste lorsqu'elle avait précisé que le VI^e Plan ne serait pas réalisé faute des moyens financiers nécessaires.

Notons enfin que des entreprises importantes — la société chimique des Charbonnages de France, les Potasses d'Alsace ou Berliet — sont en difficulté à la fois sur le plan financier et sur le plan social ; les entreprises publiques en expansion, comme Electricité de France et Gaz de France, sont à la recherche de capitaux dont elles ont besoin pour leurs investissements, recherche difficile, car la faiblesse des moyens du F.D.E.S. et l'étroitesse du marché financier rendent l'opération délicate.

Enfin, on constate un défaillance inadmissible de certains secteurs de l'industrie. J'en ai parlé tout à l'heure et n'y insiste pas. J'ai cité les grands intermédiaires, la mécanique ; je citerai encore l'ameublement et une partie de l'électroménager, l'industrie papetière.

Dans ces conditions, comment relèverez-vous le défi américain à l'heure du *Nixon round* et le défi japonais, concrétisé par la pénétration considérable des produits japonais dans tous les pays d'Europe ?

Tout cela doit être changé ; voilà quatorze ans que la commission des finances le répète au même homme, d'abord secrétaire d'Etat au budget, puis ministre des finances. Malheureusement, nous n'avons pas été écoutés ; aussi vous demanderai-je, monsieur le ministre, de bien vouloir reprendre avec nous le combat pour obtenir qu'à la provision de reconstitution de gisement succède la provision de reconstitution de matière grise pour permettre des investissements dynamiques dans les industries que vous considérez comme défaillantes. Je vous demande également des provisions dans les bilans des banques, dans la limite de 5 p. 100 de leurs profits, pour le financement d'opérations industrielles sous conditions de réemploi également définies par votre ministère.

Je demande un statut moteur de l'inventeur salarié. Sur ce point, le conseil supérieur de la propriété industrielle vous fera des propositions.

Cependant, nous ne réussirons pas seuls ; il faut pour que nous réussissions que votre place au Gouvernement ne soit pas celle qui est la vôtre ; actuellement, pour le ministère des finances, vous ne dépassez pas le stade d'une sous-direction, alors que vous avez les responsabilités considérables que j'ai évoquées tout à l'heure. Il faut que vous soyez en réalité le vice-Premier ministre si vous voulez que l'industrie française ait un défenseur effectif au sein du Gouvernement.

Tout cela, encore bien incomplet, figure dans le rapport de la commission des finances.

Je vous demande, monsieur le ministre, de répondre favorablement à nos observations. Si vous y répondez favorablement, nous vous soutiendrons à fond. Sinon, vous porterez avec certains de vos prédécesseurs, depuis seize ans, la responsabilité d'une insuffisance décisive dans la production industrielle française. Ce ne sont pas les chiffres mineurs de votre budget qui sont en cause puisque nous ne les contesterons pas. C'est la politique industrielle et scientifique de la France et du Gouvernement qui en est la cause. A la veille d'élections, il appartiendra à chacun de juger de la volonté du Gouvernement de faire de l'industrie française autre chose qu'un propos de salon, une homélie dominicale, un flonflon télévisé.

Votre ministère est un ministère de combat. Je vous demande de vous en souvenir et de vous battre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Vérillon, rapporteur pour avis.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord faire une observation. Il apparaîtra insolite que j'aie à présenter un rapport qui vient seulement d'être distribué. Je prie M. le ministre du développement industriel et scientifique de vouloir bien m'en excuser et me tourne vers notre président pour qu'il veuille bien faire les observations qu'il jugera opportunes au service concerné.

L'excellente présentation, par notre collègue de la commission des finances, M. Armengaud, des crédits du ministère du développement industriel et scientifique a simplifié singulièrement ma propre intervention. Aussi bien m'en tiendrai-je à l'objet strict de mon propos : la recherche scientifique et technique.

J'avoue avoir abordé l'examen du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter dans un climat d'inquiétude. Il devient de plus en plus évident que la confiance que nous devons avoir et que nous avons en tous les hommes de science de la vieille Europe est singulièrement tempérée par les difficultés d'enfancement de cette Europe même.

Or, voici que les nations qui la composent sont de plus en plus livrées à elles-mêmes en face des deux grandes nations-continentales que sont les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, dont le programme scientifique mis en commun prend, en face de notre propre recherche en France et en Europe, un inquiétant visage.

Pourrons-nous trouver ou retrouver, en pareille conjoncture préoccupante, notre identité européenne ? La recherche scientifique et technique et la recherche-développement conditionnent notre vie de tous les jours et plus encore, avec l'accélération de l'histoire, notre devenir. En sacrifiant recherche et développement, c'est son avenir que le pays sacrifie.

Au cours de la présentation du V^e Plan, j'avais signalé avec satisfaction que l'objectif à atteindre proposé par le ministère pour la recherche serait, par rapport au produit national brut, de 2,5 p. 100 en 1970. Si ces espoirs semblaient pouvoir être réalisés en 1967, qui fut une année faste pour notre budget scientifique, ils furent déçus dans les années qui suivirent.

Nous constatons que, pour 1973, le pourcentage ne sera guère supérieur à 1,8 p. 100. En cette troisième année du Plan, nous sommes loin des objectifs qu'il fixait en situant le taux à atteindre entre 2,25 et 2,45 p. 100 de la production intérieure brute.

Vous avez donné pour raison de ce pourcentage trop faible, monsieur le ministre, la croissance rapide de la production intérieure brute. Il est vrai qu'elle a progressé en moyenne de 12 p. 100 par an de 1968 à 1972, alors qu'elle n'avait pas dépassé 8,5 p. 100 entre 1965 et 1968.

Mais notre commission ne saurait retenir cet argument dans sa plénitude. S'il est vrai, comme vous avez bien voulu le faire remarquer, que les dépenses en matière de recherche du secteur privé ont plus que triplé de 1963 à 1972, le budget de l'Etat n'a pas suivi cette progression et le rapport des forces s'est trouvé notablement modifié.

Puisque j'en suis aux critiques, le souci d'objectivité me conduira à dire dans un moment ce qui nous paraît plus consolant. Vous me permettez, pour le moment, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'évoquer nos déboires.

Nous avions fondé de grands espoirs sur notre filière graphite-gaz, dont les premiers résultats étaient encourageants pour la création de sources d'énergie. Je persiste d'ailleurs à penser que notre expérimentation en la matière ne devrait pas être abandonnée. Mais nous nous sommes trouvés devant la nécessité, pour des raisons économiques, d'adopter la filière américaine à uranium enrichi, créant chez nous un complexe de frustration.

Puis l'échec d'*Europa II*, dont le lancement, soigneusement préparé, devait situer le problème de la communication et affermir les liens encore ténus de notre collaboration européenne, fut une malheureuse histoire. Certains n'ont-ils pas pensé alors que cet insuccès notoire était une sorte de prémonition du déclin de l'Europe ?

Parlerai-je aussi de l'Euratom, organisme lourd et coûteux, qui est bien loin d'avoir trouvé sa vitesse de croisière ? C'est un sujet préoccupant, auquel il faudra trouver rapidement une solution.

Après ce survol des dépenses de la recherche, je vais m'attarder quelques instants sur les effectifs de la recherche, puis sur les crédits dont disposera le ministère dans l'enveloppe « recherche ».

Notre rapport a été établi pour apporter le maximum de renseignements sur les moyens en personnel de recherche. Je limiterai mon propos aux quelques considérations que voici.

Les créations d'emplois budgétaires pour 1973 s'élèvent à 700 postes dont 200 chercheurs et ingénieurs de recherche, et 500 I.T.A. comme l'on dit, ingénieurs non chercheurs, techniciens et agents divers.

On nous permettra à ce sujet les observations suivantes : la première, c'est que pour le centre national de la recherche scientifique seul, le VI^e Plan prévoyait chaque année 250 chercheurs et 500 I.T.A. Or, il bénéficiera en 1973 de 80 chercheurs et de 270 I.T.A. Bien que relativement favorisé, le C.N.R.S. ne recevra pas la dotation prévue.

En second lieu, afin de maintenir une certaine cohérence avec la politique retenue pour 1973 en autorisations de programme, et qui reflète les priorités inscrites au VI^e Plan, il a été procédé à une répartition sectorielle des emplois créés.

Les travaux de programmation n'ayant été conduits qu'en autorisations de programme, il n'avait pu être procédé, dans le cadre du VI^e Plan, qu'à une prévision très indicative de l'évolution des effectifs. La commission de recherche avait ainsi prévu pour le secteur public un accroissement en équivalent plein temps de l'ordre de 2.800 à 3.000 chercheurs d'ici à 1975.

Cette situation, qui correspondait plutôt à une indication de tendance, n'avait cependant fait l'objet d'aucune ventilation entre groupes sectoriels. Il est apparu toutefois, ultérieurement, indispensable que les finalités retenues pour le VI^e Plan soient, en matière de personnel, respectées au niveau des secteurs de programmation.

Les créations d'emplois prévues pour 1973 ont, en conséquence, été réparties entre les différents groupes de programmation, priorité étant donnée respectivement au groupe scientifique 3, « sciences de la vie », et au groupe scientifique 4, « sciences de l'homme ».

Aussi est-il envisagé d'attribuer au groupe sectoriel des « sciences de la vie », dans le projet de budget pour 1973, respectivement 52 p. 100 des emplois nouveaux de chercheurs et 40 p. 100 des créations de postes de techniciens. Le groupe sectoriel G. S. 4, groupe scientifique 4, « sciences de l'homme », devrait recevoir, pour sa part, 11 p. 100 des postes nouveaux de chercheurs, alors qu'il représente 13 p. 100 des effectifs budgétaires du secteur public en 1972.

A titre de comparaison, le groupe sectoriel G. S. 1 « étude de la matière et du rayonnement de l'atome », qui correspond à plus de 30 p. 100 de la même catégorie de personnels, ne se voit, pour sa part, attribuer que 10 p. 100 des postes nouveaux de chercheurs.

Un tableau figurant à la page 14 de notre rapport récapitule les créations d'emplois budgétaires proposées pour 1972. L'examen de ce tableau fait apparaître la volonté de maintenir, tant au niveau des groupes sectoriels que des organismes, un équilibre entre les créations de postes de chercheurs et l'ouverture d'emplois de techniciens.

Cette politique, nécessairement limitée par l'enveloppe des postes, a été modulée de la manière suivante : amélioration du rapport techniciens-chercheurs dans les secteurs traditionnels tels que le G. S. 1 et le G. S. 2 où il est respectivement créé quatre fois et trois fois plus d'emplois de techniciens que de postes de chercheurs ; maintien de l'équilibre d'autre part, sans rattrapage, au niveau des groupes prioritaires G. S. 3 et G. S. 4 où la création d'emplois de chercheurs conditionne la réalisation des objectifs retenus au VI^e Plan.

En ce qui concerne les autres groupes, il convient de signaler l'effort consenti en matière de techniciens dans le secteur G. S. 7 qui correspond au souci de valoriser des investissements réalisés précédemment en matière d'informatique.

Troisièmement, afin d'amorcer une politique en faveur de la mobilité, les créations d'emplois de chercheurs ont été, dans une certaine mesure, orientées vers des organismes ayant des débouchés vers l'extérieur. Actuellement, les problèmes que pose la gestion des personnels relevant de l'enveloppe « recherche » sont principalement dominés par le fait que les fluctuations importantes du taux de croissance, enregistrées au cours des dernières années, se répercutent de façon notable sur les profils des carrières.

A titre indicatif, les créations d'emplois soumises à coordination interministérielle ont évolué. Ainsi, au cours des dernières années, sur un total de créations, en 1968, de 2.480, il y avait 1.190 chercheurs ; en 1969, sur 1.441 : 183 chercheurs ; en 1970, sur 323 : 94 chercheurs ; en 1971, sur 1.252 : 432 chercheurs ; et en 1972, sur 699 : 278 chercheurs.

Il est probable qu'au cours des prochaines années, le rythme des créations d'emplois de chercheurs devra se stabiliser aux environs de 1972 et 1973 et qu'en la circonstance, les problèmes de mobilité devront être résolus de manière efficace pour assurer des déroulements de carrière satisfaisants.

Quatrièmement, il apparaît que les groupes G. S. 3 et G. S. 4, concernant les sciences fondamentales, c'est-à-dire les sciences de l'homme et les sciences de la vie, sont plus favorisés. Cela va dans le sens des désirs de notre commission.

Le C.N.R.S., centre national de la recherche scientifique, et l'I.N.S.E.R.M., institut national de la santé et de la recherche médicale, absorbent une fraction très importante de ces effectifs nouveaux.

J'en viens maintenant aux crédits de l'enveloppe recherche. Je rappellerai que l'activité de recherche est exercée dans un grand nombre d'organismes publics, dont ne font pas partie les recherches militaires, celles des télécommunications, de l'aéronautique civile ni la recherche universitaire liée à l'activité d'enseignement.

En premier lieu, les autorisations de programme évoluent de la façon suivante : 3.028 millions de francs en 1972 représentaient une croissance de 7,6 p. 100 par rapport à la base de 1970, retenue lors de l'établissement du VI^e Plan ; 3.547 millions de francs en 1972 portaient à 17,1 p. 100 la croissance par rapport à 1971. Pour 1973, les propositions sont de 3.707 millions de francs en crédits fermes, soit une croissance de 4,5 p. 100 seulement par rapport à l'année qui s'achève.

On se souvient que les objectifs du VI^e Plan prévoyaient, en hypothèse haute, 21.400 millions de francs, et en hypothèse basse, 19.500 millions pour les cinq années du Plan, soit 3.900 millions par an en se référant à l'hypothèse basse.

Bien que 370 millions de francs cette année soient réservés au fonds d'action conjoncturelle, pour être débloqués si nécessité oblige, force nous est de constater que les objectifs du Plan, aux trois cinquièmes de son parcours, ne seront pas respectés.

En second lieu, les crédits de fonctionnement peuvent être ainsi résumés : le montant des mesures nouvelles prévues au titre de l'enveloppe « recherche » pour 1973 est de 234,3 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 17,4 millions de francs par rapport aux mesures nouvelles de 1972, qui s'élevaient à 216,9 millions de francs.

En fait, les comparaisons les plus significatives doivent porter sur l'ensemble des crédits des titres III et IV et non sur les seules mesures nouvelles. Cela suppose qu'au montant total du budget de fonctionnement de 1972 soient ajoutés le montant connu des mesures nouvelles et le montant estimé des mesures

acquises pour 1973. On peut ainsi évaluer l'accroissement d'une année sur l'autre à 14,6 p. 100, dont 4,7 p. 100 en mesures acquises et 9,9 p. 100 en mesures nouvelles.

Au total les 234,3 millions de mesures nouvelles sont répartis comme suit : 24,2 p. 100 au titre des engagements internationaux permettant une croissance des crédits correspondant à 35,8 p. 100 ; 45,3 p. 100 pour les crédits affectés à la rémunération des personnels qui, compte tenu des mesures acquises, progresseront de 13,8 p. 100 ; 30,5 p. 100 pour les crédits de contrats et de fonctionnement proprement dits qui progresseront de 11,1 p. 100.

Afin de ne pas lasser votre patience, je n'aborderai pas au fond les caractéristiques fondamentales de la recherche scientifique en France. Notre rapport y consacre un assez long développement.

Je voudrais cependant rappeler ici que le décret du 5 août 1970 a fixé les modalités de la coordination en matière de recherche scientifique et technique. Vous avez, monsieur le ministre, une double compétence : vous êtes ministre de tutelle de certains grands organismes de recherche — commissariat à l'énergie atomique, centre national d'études spatiales, centre national d'exploitation des océans — et vous avez une compétence interministérielle de coordination pour la recherche effectuée dans d'autres ministères. Dans le même décret, il est institué que la politique de recherche est préparée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, soumise à l'avis du comité consultatif de la recherche scientifique et technique, et délibérée en comité interministériel de la recherche scientifique et technique.

Ainsi s'établit chaque année le budget de la recherche. En définitive, la recherche s'intègre très étroitement dans la politique générale du Gouvernement ; elle ne se développe pas librement. Notre commission souhaite à cet égard plus d'indépendance.

Les chercheurs en recherche fondamentale, notamment, doivent conserver une liberté totale d'action et une grande indépendance par rapport aux instances gouvernementales. En orientant le développement scientifique, le Gouvernement peut en compromettre le succès.

Qu'il me soit permis, en tout état de cause, de rendre hommage à la D. G. R. S. T. pour le travail considérable qu'elle accomplit, pour l'esprit qui l'anime dans sa mission d'incitation et de coordination.

Regrettons aussi que, dans un souci d'efficacité, l'enveloppe « recherche » ne comprenne pas tous les crédits budgétaires ; je pense, en particulier, aux recherches concernant les télécommunications, l'aéronautique civile, et aux programmes militaires.

Votre commission des affaires culturelles a toujours attaché une importance primordiale aux activités de recherche dans les universités. Notre rapport y consacre une grande place et je me permettrai d'insister à nouveau sur ce point. La politique de recherche scientifique et technique en France doit être étroitement liée à la politique universitaire. J'ai le sentiment que le ministère semble retrouver — et c'est un des éléments les plus positifs de ce budget — une voie dont il semblait s'écarter et reconnaître que la recherche fondamentale libre, spontanée, est un des facteurs essentiels de la vitalité et de la permanence de l'enseignement supérieur.

Je m'attarderai quelques instants sur les crédits de fonctionnement et d'équipement du Centre national de la recherche scientifique — C. N. R. S. — et sur ses objectifs dans le cadre des orientations du VI^e Plan.

En 1973, les crédits de fonctionnement du C. N. R. S. s'élèveront à 1.154,82 millions de francs et les autorisations de programme afférentes à ce même organisme atteindront 296 millions de francs. Ces crédits présentent une augmentation assez sensible sur les années précédentes pour le Centre lui-même et pour ses instituts. En ce qui concerne le personnel, il dispose de 6.733 chercheurs et de 11.435 ingénieurs, techniciens et agents, non comprises les dotations nouvelles. Compte tenu de ses charges contraignantes et, en particulier, de la réévaluation des crédits de personnel et de la revalorisation des moyens en matériel et en fonctionnement, les objectifs du C. N. R. S. pour les prochains mois peuvent être ainsi résumés : d'abord, amélioration de la productivité de la recherche en dispensant les moyens suffisants en équipement, fonctionnement et personnel technique ; ensuite, sélection des objectifs prioritaires, formule nouvelle de financement sur programme, valorisation de la recherche, décentralisation régionale, accroissement de la coordination scientifique européenne et internationale.

Reconnaissons bien volontiers que l'effort de recherche s'inscrit dans la ligne définie par la commission de la recherche du VI^e Plan, notamment ses priorités pour les quelques actions thématiques entreprises depuis 1971.

Nous ne parlerons que pour les citer des orientations scientifiques qui font l'objet de la recherche, partie du rapport présenté au nom de la commission, et largement exposées.

En matière de physique nucléaire, les accélérateurs « Van de Graaf » ne sont pas encore, à notre connaissance, en état de fonctionnement. La décision de construire, en collaboration internationale, au Centre européen de recherches nucléaires de Genève — C. E. R. N. — un accélérateur de 300 GeV est acquise ; il doit être réalisé en 1976. Saluons au passage la mise en service du réacteur à haut flux « Max Von Laue-Paul Langevin », dont l'origine se situe précisément à Grenoble.

En chimie, la priorité est donnée à la recherche des produits et matériaux nouveaux suivant quatre programmes définis. Pour l'étude de la terre, de l'espace et des océans nous avons quelques sujets de satisfaction avec, en météorologie, le lancement, réussi celui-là, de l'expérience Eole ; en océanographie, la mise en évidence d'une thermochimie de la stratification du milieu marin ; en astronomie, les expériences intéressantes des caméras électroniques françaises, l'achèvement de la construction du grand télescope du Pic du Midi ; en géologie, nos succès dans le domaine paléontologique avec la découverte, dans les Pyrénées-Orientales, de l'homme S. Arago, le plus vieil Européen.

Quant aux sciences de la vie et aux sciences de l'homme, leurs objectifs sont suivis avec le maximum d'attention par notre commission des affaires culturelles. Les disciplines biologiques sont en croissance assez rapide et les sciences humaines connaissent une profonde mutation. La recherche médicale et la recherche pharmacologique doivent connaître un développement nouveau dans les trois dernières années du VI^e Plan.

Je n'ai pas parlé du rapport recherche et industrie. Sans doute, ce grand sujet sera-t-il encore abordé, après le rapporteur de la commission des finances, par les rapporteurs spéciaux. Nous avons tenu, cependant, à réserver dans notre rapport écrit une part importante à l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'A. N. V. A. R. Je me permets de remercier vos services, monsieur le ministre, qui m'ont fait tenir hier seulement — cela ne figure donc pas dans mon rapport écrit — une note relative au financement de la recherche industrielle en France. Je citerai simplement les principaux chiffres.

Pour l'ensemble des recherches à finalité industrielle, les crédits s'élevaient, en 1971, à 1.799 millions de francs, en 1972, à 2.027 millions de francs ; ils seront, en 1973, de 2.063 millions de francs. Pour le prochain exercice, ils se répartissent ainsi : grands programmes, 1.240,2 millions de francs ; actions incitatives, 268 millions de francs ; plan électronique civil, 85 millions de francs ; plan calcul, 235 millions de francs ; autres recherches, 234,8 millions de francs.

L'évocation de la politique des brevets et des licences nous conduit, une fois de plus, à souligner le déficit de notre balance en ce domaine. Il est actuellement de plus de 500 millions de francs et ne laisse pas d'être préoccupant et pour nous et pour vous-même, monsieur le ministre.

Pour en terminer vous me permettrez, mes chers collègues, de mettre l'accent sur deux objectifs du ministère du développement industriel et scientifique : la politique de localisation et la coopération internationale.

Dans une note récente, le Gouvernement a manifesté son intention de tenir compte des données géographiques dans la politique globale de la recherche en 1973. Cette tendance s'accompagnera d'une dissémination des implantations de recherche sur le territoire national vers un certain nombre de pôles limités, capables de valoriser au mieux ces implantations de recherche. On a pu constater que certains centres sont en voie de saturation et, en premier lieu, Paris.

Un fonds d'aide a été créé dont l'objet est la localisation en province de chercheurs de haut niveau acceptant de quitter Paris. Une aide de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — D. A. T. A. R. — concernerait les équipements ; les équipes décentralisées pourraient bénéficier d'une priorité d'affectation de crédits.

Ce mode d'action en faveur de la décentralisation de la recherche, si le critère d'excellence scientifique est respecté, bien entendu, a, sans réserve, la faveur de notre commission.

Quant à la coopération internationale en matière de recherche scientifique et technique, j'ai tenu en commençant à souligner notre préoccupation en pensant aux années perdues. On nous a dit : « Pour coopérer il faut être deux ou plusieurs » ; nous

avons douté de nos partenaires européens. Mais, je vous le demande en conscience, monsieur le ministre, avons-nous agi nous mêmes en toute loyauté ? Les Britanniques nous ont proposé, après les Etats-Unis pour une participation à un programme post-Apollo, qu'ils réaliseront maintenant avec l'Union soviétique, une N.A.S.A. européenne. Abandonnerons-nous enfin notre position sournoise, souvent hypocrite, où nous recherchons de fausses raisons pour ne pas sortir de nous-mêmes ?

Nous vous donnons bien volontiers acte de votre déclaration sur notre participation à une politique internationale de coopération avec les pays tiers. Nous désirons ardemment que ce ne soit pas une simple déclaration d'intention et nous souhaitons que l'organisme se crée au plus tôt. Le programme sera élaboré ensuite.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, si nous n'avions pas craint une méprise — et ce sera ma conclusion — si nous n'avions pas redouté de paraître, par un avis expressément défavorable, critiquer ce qu'il y avait d'heureux dans la tendance actuelle, telle du moins qu'elle nous a été présentée par M. le ministre, à l'ouverture sur la recherche européenne, notre commission aurait sans nul doute donné, à une large majorité, un avis négatif.

Malgré ce risque de sembler attaquer une timide ouverture vers l'Europe, alors que, précisément, ce qu'ils reprochent à la politique gouvernementale, c'est de ne pas avoir été plus hardie et plus résolument prête à accepter les structures communautaires, nombre de nos collègues votaient contre les propositions budgétaires. C'est pourquoi notre commission s'est trouvée exactement partagée en ce qui concerne l'avis global à donner. Ce partage ne peut pas impliquer un avis favorable et le souci d'objectivité conduit votre rapporteur à vous faire part de la réticence de la commission des affaires culturelles à l'égard de la politique du Gouvernement en matière de recherche scientifique et technique.

En revanche, à l'unanimité des membres présents, notre commission a chargé votre rapporteur de réclamer avec insistance une organisation européenne de la recherche en acceptant, bien entendu, tout ce que cette idée doit impliquer en vue de sa réalisation très prochaine. (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, vous avez bien voulu me faire observer, au début de votre propos, que votre rapport écrit n'avait été distribué qu'au début de la séance de ce matin. J'ai immédiatement prié mes collaborateurs du service de la séance de s'informer. Je suis en mesure de vous indiquer que, pour le débat de ce matin, le rapport de M. Armengaud a été mis en distribution le mardi 21, le rapport pour avis de M. Collomb également le mardi 21, le rapport pour avis de M. Chauty le mercredi 22. Mais ce n'est que le mardi 21, à vingt-deux heures, que nous avons été saisis du bon à tirer de votre rapport. Or, comme ce texte comporte cent une pages d'imprimerie, je crois pouvoir dire que, compte tenu des charges actuelles de travail de notre imprimerie, il ne lui était pas possible de faire mieux, votre rapport ayant été mis en distribution seulement trente-six heures après la réception du bon à tirer.

Pour que les rapports soient distribués en temps opportun, il importe évidemment de faire parvenir les bons à tirer dans des délais raisonnables.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le président, de ces précisions. Je pensais que le bon à tirer de mon rapport avait été transmis lundi soir.

M. le président. Il l'a été mardi soir.

M. Maurice Vérillon, rapporteur pour avis. Je vous prie donc de bien vouloir m'excuser, monsieur le président.

M. le président. Je prends acte de votre déclaration, monsieur le rapporteur pour avis.

La parole est à M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous le savez déjà, ce n'est pas tellement aux chiffres que l'on doit apprécier le budget du ministère du développement industriel et scientifique. En effet, à s'en tenir aux montants de crédits, on pourrait presque parler de budget des houillères

nationales, puisque la subvention à ces entreprises publiques, augmentant de plus de 367 millions de francs, atteindra 1.747.650.000 francs, soit environ 70 p. 100 des dépenses ordinaires et 30 p. 100 des dépenses totales du ministère.

Mais l'action de ce département ne s'apprécie pas uniquement en dotations budgétaires. En fait, son rôle est essentiellement d'animation, de coordination et d'orientation. D'ailleurs, la politique industrielle française — et l'on pourrait le regretter — dépend largement d'autres ministères, et notamment des ministères de l'économie et des finances, de l'aménagement du territoire et de l'équipement, sans parler de celui des transports, pour les industries de constructions navales et aéronautiques, et de celui de l'agriculture, pour les industries agricoles et alimentaires.

Quelle est la situation de l'industrie française à la fin de 1972 ? Elle est actuellement bonne. Après un fléchissement à partir de la fin de 1971, l'expansion voit son rythme s'accélérer, sans que la France ait connu une récession comparable à celle de nos principaux partenaires.

La reprise de la consommation, l'abondance des crédits ont provoqué cette situation plutôt euphorique qu'illustrent les prévisions optimistes des industriels ou les déclarations de M. le ministre du développement industriel citant ceux qui vont jusqu'à dire que la décennie 1970-1980 pourrait être celle du « miracle » industriel français. Après tant et tant d'années de médiocre expansion, ce développement assez récent de l'industrie française est en tout cas réjouissant.

Le rôle du ministère est de faire valoir, aux divers niveaux de décision administrative et gouvernementale, les besoins du secteur industriel.

D'autre part, pour accélérer le développement industriel, le ministère dispose des crédits d'action de politique industrielle.

Quelle est la situation de l'industrie française par rapport au Marché commun ?

Dans ce cadre, l'industrie française est confrontée à deux grands problèmes : la mise en œuvre d'une politique commune et l'élargissement de la communauté.

Ce n'est qu'à partir de la conférence de La Haye, en 1969, que les pays membres de la Communauté ont cherché à favoriser l'expansion de leurs industries face à celles des autres pays. Des mesures ont été prises pour harmoniser les conditions de la concurrence entre les entreprises des six pays et pour améliorer le jeu de la compétition économique.

Mais des questions essentielles ne sont toujours pas réglées, faute du surgissement d'une volonté politique commune : ainsi en est-il pour l'amélioration des structures industrielles par la création de formules juridiques nouvelles. De même, pour la réduction des disparités fiscales entre les systèmes nationaux, qui ont d'importantes répercussions sur les capacités de croissance, d'autofinancement et d'investissement des entreprises. Citons encore les entraves techniques qui freinent le développement des échanges, malgré la disparition des obstacles douaniers, et qui résultent parfois des législations nationales ou des normes adoptées par les industriels d'un pays.

Il faudrait également qu'une attitude commune soit définie à l'égard des grands projets d'investissements étrangers en Europe.

L'élargissement de la communauté ouvre à celle-ci de nouvelles perspectives, dont certaines exaltantes. Il devrait notamment favoriser la spécialisation, la recherche des dimensions optimales et les réalisations technologiques de grande ampleur. Il n'en reste pas moins que cet élargissement amène à se poser certaines questions, notamment sur les difficultés de mettre en œuvre une action commune à neuf pays.

La portée majeure de cette extension est l'entrée de la Grande-Bretagne. Souhaitée par beaucoup de Français depuis longtemps, elle apporte à la communauté l'appui d'un partenaire de poids. Même si la croissance de celui-ci est moindre que la nôtre, l'industrie britannique bénéficie d'une bonne gestion financière et, souvent, d'une structure plus concentrée et d'une avance dans certains secteurs de pointe.

L'entrée en jeu de ce partenaire non dépourvu d'atouts peut donc mettre en difficulté certains de nos secteurs industriels les moins compétitifs. C'est une raison supplémentaire d'en favoriser la restructuration et l'adaptation, et nous aimerions avoir quelques précisions sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

D'autre part, il serait nécessaire de pouvoir apprécier l'ampleur du véritable coup de fouet que devrait représenter pour l'industrie britannique l'adhésion à un vaste ensemble économique.

Enfin, il convient de contrôler les prises de participation dans des sociétés françaises que les Britanniques multiplient depuis quelques mois.

Quelles sont les exportations françaises dans le domaine des produits industriels ?

La part du secteur industriel dans l'exportation française est stable : de 83 à 84 p. 100. Une évolution heureuse s'est enfin traduite dans les faits : la part des produits bruts ou les demi-produits manufacturés, qui ont si longtemps dominé l'exportation industrielle française, ont vu leur part reculer au profit des produits finis destinés à l'équipement et à la consommation. Ces derniers ont représenté, en 1971, plus de la moitié de ces exportations.

Les exportateurs français bénéficient depuis longtemps d'avantages et de garanties non négligeables : nombreuses assurances adaptées aux différents risques, financement spécifique, fiscalité particulière.

Mais ces formes d'aides, dont l'effet incitateur a été efficace, voient leurs possibilités de renforcement limitées par l'harmonisation des politiques commerciales au sein de la communauté.

Il convient donc que les industriels comptent de plus en plus sur eux-mêmes pour accroître leurs ventes à l'étranger. La mise en place de réseaux commerciaux dynamiques et de services après-vente efficaces doit, à cet égard, être développée au maximum.

J'en viens à l'institut de développement industriel.

Mal vu à l'origine par les milieux bancaires, l'I.D.I. doit jouer un rôle en faveur du développement des entreprises industrielles en forte croissance. Il a engagé 386 millions de francs au bénéfice de cinquante-sept entreprises, dont moins du quart ont leur siège à Paris. Les principaux secteurs bénéficiaires ont été : la mécanique et la métallurgie, les industries agricoles et alimentaires, les équipements électriques, électroniques et informatiques ; les pâtes, papiers, cartons, imprimerie, etc. Trente-sept interventions ont concerné des entreprises faisant moins de 40 millions de chiffre d'affaires.

Sans être négligeable, on ne peut dire que le rôle de l'I.D.I. ait été considérable. D'autre part, il ne faudrait pas que l'I.D.I. s'oriente vers des formes d'aide trop onéreuses. En effet, une augmentation de son capital est nécessaire. Si elle devait se faire par recours au marché financier, on pourrait craindre que les aides qu'il accorderait ensuite ne coûtent trop cher.

Il faut aussi que l'I.D.I. accentue son action en faveur des petites et moyennes entreprises.

Après une phase favorable, la sidérurgie a vu, depuis 1971, la demande ralentir très nettement. La production et le chiffre d'affaires du secteur ont été inférieurs, en 1971, à ceux de 1970, alors que les charges d'exploitation augmentaient fortement.

Les difficultés sont d'autant plus graves que la sidérurgie a engagé un vaste programme d'investissements dont les principaux éléments sont l'agrandissement de l'usine de Dunkerque et la construction de l'usine de Fos.

Pour faire face à ces besoins, la sidérurgie a dû, à la fois, procéder à des augmentations de capital, recourir à l'emprunt et aussi prélever sur sa trésorerie. L'endettement de ce secteur devient alarmant : correspondant à 55 p. 100 du chiffre d'affaires en 1970, il a dépassé 64 p. 100 en 1971 et doit encore s'accroître en 1972.

Ces difficultés ont entraîné de graves problèmes de financement pour Fos. De Wendel-Sidélor, actionnaire des deux tiers du capital de la Sollac, ayant terminé l'exercice 1971 sur un déficit, et compte tenu des résultats prévus pour les prochaines années, n'est plus en mesure de répondre aux appels de fonds ; d'ores et déjà le groupe lorrain a dû s'associer à Usinor. Le Gouvernement souhaite même que des partenaires étrangers, de préférence européens, s'associent à Solmer.

On ne peut que regretter qu'ici encore une importante opération d'équipement d'intérêt national voie sa réalisation démentir les prévisions initiales. Par rapport aux devis de 1969, la hausse dépasse déjà 25 p. 100.

En Lorraine, la restructuration de la sidérurgie se poursuit. Il s'agit d'abandonner les installations peu productives et de concentrer la production sur les usines les plus modernes. Cela pose naturellement le problème de la reconversion des nombreux travailleurs touchés par ces mesures drastiques. Venons-en maintenant à la chimie.

Ce secteur avait été inscrit parmi les industries prioritaires du VI^e Plan. En fait, au bout de deux ans d'exécution, la chimie n'a pas encore fait l'objet de mesures spécifiques et la réalisation du programme prévu pose de difficiles problèmes de financement. C'est d'ailleurs un phénomène commun aux grandes sociétés de tous les pays industrialisés que ce ralentissement des investissements en 1971. On doit regretter que la France n'ait pas été en mesure d'en profiter pour combler son retard sur d'autres pays et qu'elle ait, elle aussi, connu une croissance ralentie. Plus grave encore : le taux de couverture de nos importations par nos exportations, déjà très inférieur à celui des autres pays industrialisés, a fortement diminué en 1971.

D'autre part, les entreprises sont déjà lourdement endettées, ce qui aggrave encore le problème du financement d'investissements indispensables, mais de plus en plus onéreux.

Enfin, la chimie, qui dépend essentiellement de l'industrie pétrolière pour ses approvisionnements en produits de base, gagnerait grandement à redéfinir ses relations avec ce secteur.

J'en arrive à l'industrie automobile.

Cette industrie de biens de consommation, caractéristique de la civilisation contemporaine, est traditionnellement prospère dans notre pays, où le culte de la voiture individuelle — et sans doute bientôt de deux véhicules par famille — est le plus fidèlement pratiqué.

L'année écoulée n'a pas démenti cette constance et la France a été le pays où la production a connu le taux de croissance le plus élevé. Il convient de souligner cependant que les importations de voitures étrangères ont augmenté plus vite, durant le premier semestre de 1972, que la production, les immatriculations et, surtout, les exportations. Celles-ci ont crû de 11,2 p. 100 contre 18 p. 100 aux importations.

Néanmoins, la situation demeure satisfaisante. Les problèmes qui se profilent à terme sont toutefois loin d'être négligeables : tendance à l'augmentation des coûts de production, alourdissement des frais financiers d'emprunt, les possibilités d'auto-financement étant faibles ; charges supplémentaires entraînées par les nouvelles normes de sécurité et de pollution, intensification de la concurrence, le Japon, notamment, accroissant rapidement ses exportations, tandis que beaucoup de pays du tiers monde exigent qu'une partie de la fabrication des véhicules soit effectuée sur leur territoire.

La Régie Renault, entreprise nationale, demeure, de loin, la première de notre pays. De 1965 à 1972, elle a doublé le nombre des véhicules produits et sa part dans la production française est passée de 34 à 39 p. 100.

Cette importance et cette progression ne doivent cependant pas faire oublier que la rentabilité n'est pas aussi satisfaisante. Après un exercice en fort excédent en 1969 et juste équilibré en 1970, celui de 1971 a été déficitaire. Cette dégradation résulte de l'augmentation rapide des coûts de production et de l'importance de l'endettement résultant d'investissements considérables. Mais il convient de souligner que l'exercice 1971 a été gravement atteint par la grève de mai qui a entraîné une perte de production de 60.000 véhicules.

A terme, on peut espérer que les ambitieux investissements lancés depuis deux ans permettront de retrouver, à un niveau de production nettement plus élevé, une rentabilité satisfaisante.

Venons-en au secteur énergétique.

L'industrie moderne consomme des quantités énormes et rapidement croissantes d'énergie. Tous les pays industrialisés voient ainsi leur dépendance à l'égard de l'extérieur augmenter pour leurs approvisionnements. La France n'a couvert par ses sources nationales que 30 p. 100 de ses besoins en 1971. Ce taux devrait tomber à 20 p. 100 en 1980.

L'industrie du charbon poursuit ce qu'on appelle, par euphémisme, sa « récession organisée ». La production de 1972 a été inférieure aux prévisions : 31,8 millions de tonnes au lieu de 33,8. Ce chiffre doit tomber à 24 millions en 1975 et à 18 millions en 1980. Les effectifs employés doivent tomber de 52.000 en 1975 à 30.000 ou 35.000 en 1980.

Malgré cette évolution et les efforts soutenus pour poursuivre l'amélioration du rendement, la situation financière des Charbonnages s'aggrave, puisque la subvention de l'Etat sera, en 1973, fortement accrue.

D'autre part, votre commission souhaite que le point de la situation soit fait en ce qui concerne le problème des charbons sarrois, dont la fourniture représente désormais une charge financière pour la France.

La part croissante et déjà considérable du pétrole dans nos approvisionnements en énergie pose un double problème aux termes contradictoires : celui de la sécurité des sources et celui de leur coût.

La France s'efforce à la fois de redistribuer ses efforts de recherche et de diversifier géographiquement et politiquement les zones d'approvisionnement.

A cet égard, les pays arabes du golfe Persique demeurent nos principaux fournisseurs, avec environ 50 p. 100 du total, tandis que ceux de la zone méditerranéenne en représentent environ 30 p. 100. Cette importance tout à fait primordiale des pays arabes conduit la France à se préoccuper de développer ses relations et son implantation dans ces pays et de prendre part aux négociations sur la participation des Etats producteurs au capital et aux activités des sociétés pétrolières et de l'évolution du contentieux ouvert par la nationalisation de l'Irak Petroleum Company.

Notons que les intérêts de la Compagnie française des pétroles dans cette société ont pu être sauvegardés : la C.F.P. disposera de garanties pendant dix ans pour l'enlèvement de sa part d'hydrocarbures.

Le souci de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement s'est heureusement concrétisé par de nombreuses découvertes par les sociétés françaises, principalement en mer du Nord et sur les côtes de l'Afrique centrale. On peut regretter, à ce sujet, que l'E. R. A. P. ait dû, pour des raisons financières, céder une part de ses droits en mer au large de l'Australie et une part du capital de sa filiale canadienne, afin de financer d'autres exploitations.

Cette dépendance, de plus en plus considérable, rend absolument indispensable la définition d'une politique précise en matière d'approvisionnement dans le secteur pétrolier, dont l'importance est devenue primordiale. Nous aimerions beaucoup que M. le ministre indique au Sénat les grandes lignes des orientations de cette politique.

Enfin, rappelons que la France développe une puissante capacité de raffinage qui passera à 145 millions de tonnes à la fin de 1972 et à 185 millions à la fin du VI^e Plan, soit près de 70 millions de plus qu'en 1970.

L'activité d'E. D. F. est dominée par la mise en œuvre du programme de centrales nucléaires, dont mon ami Michel Chauty doit traiter dans son rapport pour avis, avec sa très grande compétence en la matière. Je n'analyserai donc pas plus avant ce secteur énergétique qui, pour le reste, n'appelle pas d'observations particulières.

Deux problèmes se posent dans le domaine du gaz.

Le premier réside dans la recherche d'un accroissement des ressources en gaz naturel. Les efforts dans ce domaine sont facilités par la découverte d'importants gisements en Europe et par les progrès réalisés en matière de transport de gaz.

Le second problème est nettement plus délicat. Il s'agit de parvenir à redresser la situation financière de Gaz de France, obérée par le très lourd endettement qu'a entraîné la réalisation des équipements pour l'acheminement du gaz naturel et par les contraintes tarifaires imposées par le Gouvernement pour des raisons de politique économique et sociale.

Quelles sont, en conclusion, les chances de l'industrie française ?

Après des décennies de faible expansion et d'insuffisant dynamisme, la France, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est entrée dans une phase nouvelle d'industrialisation. Le VI^e Plan illustre cette évolution en proclamant la volonté de réaliser une forte croissance, l'objectif étant de doubler, en dix ans, la production industrielle française, ce qui représente un taux de progression annuel moyen de 7,5 p. 100 des capacités.

Dès maintenant, notre pays est la quatrième puissance économique du monde capitaliste, après les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale. Le taux de croissance réel du produit national brut est, depuis 1960, le plus élevé d'Europe. Seul, parmi les pays industrialisés, le Japon connaît un rythme supérieur.

Ce n'est donc pas pêcher par optimisme que de retirer de ces données globales une certaine fierté pour notre pays et l'espoir que va se confirmer une sorte de « miracle économique » français dans les années à venir.

Cela ne signifie pas que tous les problèmes soient résolus et que la croissance doive se dérouler sans heurts ni difficultés.

Sur le plan international, la France devra travailler pour écarter certaines menaces ou réduire certaines faiblesses. La concurrence internationale risque de s'intensifier encore et, sur le plan européen, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté peut modifier profondément un équilibre communautaire, qui avait déjà pris un certain régime de croisière. Si le niveau global de nos exportations est satisfaisant par rapport aux importations, leur structure doit être sensiblement améliorée par le développement de nos ventes de produits finis. L'approvisionnement en matières premières et en sources d'énergie demeure également redoutable ; compte tenu de la dépendance dans laquelle se trouve notre pays à cet égard — comme d'ailleurs les autres nations industrielles — compte tenu des incertitudes économiques et politiques dans certaines régions du monde.

Sur le plan intérieur, l'Etat doit prendre les moyens à la fois de favoriser les concentrations d'entreprises qui sont nécessaires et de contrôler le développement quelque peu « sauvage » des sociétés multinationales. Il doit aussi favoriser l'adaptation des petites et moyennes entreprises dont le rôle équilibrant, aux points de vue de l'aménagement du territoire et des structures économiques-sociales, est évident.

Dans certains secteurs primordiaux, sidérurgie et chimie notamment, la situation présente est peu favorable et appelle l'étude et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de croissance.

En ce qui concerne les entreprises nationales, il est inutile de revenir sur l'excès des critiques qui, depuis 25 ans, ont avec beaucoup de démagogie et d'inconséquence accablé des entreprises responsables souvent de secteurs en perte de vitesse et tenues par des impératifs de caractère politique qui se soucient peu de rentabilité. Néanmoins, ici aussi, l'urgence de nouvelles méthodes s'impose bien souvent.

Mais ces aspects moins favorables ne doivent pas faire oublier les atouts dont la France dispose actuellement.

Notre pays dispose de capacités de production qui s'accroissent. La population active augmente et rajeunit. La productivité devrait s'accroître par le fait même que le pourcentage des actifs employés dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie devrait s'élever.

La modernisation des structures et des installations recèle également un potentiel de croissance.

Au total, on prévoit que, de 1970 à 1975, la productivité de l'économie doit augmenter de 5,4 p. 100 par an en France, au lieu de 4,4 p. 100 en Allemagne fédérale par exemple.

Il existe cependant des éléments d'incertitude, voire d'inquiétude. Les exportations, vitales pour la France, dépendent largement de l'évolution monétaire et conjoncturelle. L'inflation considérable que subit actuellement notre pays compromet de plus en plus sa compétitivité à l'extérieur. La réalisation d'un taux élevé d'investissement, tel qu'il est prévu par le VI^e Plan, suppose un développement de l'autofinancement et du marché financier qui tardent à venir.

Un dernier point nous paraît capital : le facteur psychologique. On a dit, peut-être trop facilement, que le Français n'avait pas la « mentalité industrielle ». Débarassée de son excès, cette formule garde un fond de réalité. Il faut donc souhaiter, considérant les atouts importants dont la France dispose, que la volonté effective de tous soit à la mesure des ambitions et des possibilités. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Michel Chauty, rapporteur pour avis.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan recherche scientifique, énergie atomique et informatique). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un rapporteur pour avis disposant d'un temps très limité, je vous demande de vous reporter à mon rapport écrit, car il me faudrait au moins trois quarts d'heure pour essayer de vous présenter, de manière intelligible, le rapport de la commission des affaires économiques et du Plan. Je vais donc le concentrer au maximum et, monsieur le ministre, excusez les formules lapidaires et très incisives que j'emploierai, mais il ne me reste pas d'autre solution.

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, un avis sur le budget du développement industriel et scientifique relatif aux secteurs suivants : atomique, aérospatial, océanographique et informatique.

Cet avis ne se réfère pas aux questions budgétaires que traite notre collègue M. Armengaud ou de recherche pure auxquelles s'attache notre collègue M. Vérillon. Nous ne prendrons en considération que la place de ces différents secteurs dans la stratégie économique et industrielle de la nation.

Nous aborderons d'abord le secteur atomique. En ce qui concerne le C.E.A., lequel poursuit de nombreuses activités de recherche pure dont les résultats n'apparaîtront qu'à long terme, il convient de reconnaître que de sérieux problèmes d'adaptation et de mutation se posent à cet organisme. Il devient d'abord nécessaire de canaliser les recherches d'exploitation vers des secteurs dont on a la certitude qu'ils porteront des fruits économiques substantiels.

On ne peut que féliciter le C.E.A. de l'œuvre réalisée sur le surgénérateur et de l'effort prioritaire qu'il a entrepris sur cette filière très prometteuse. Dans le même temps, il a été sage de ne pas engager de moyens financiers sur d'autres filières déjà mises au point et de prendre simplement des accords avec les détenteurs de licence, comme *Gulf General Atomic* récemment, ces accords à réciprocité pouvant nous ouvrir la porte de l'énorme marché industriel nord-américain pour d'autres technologies françaises.

Ensuite, il devient nécessaire de modifier certaines dispositions de l'organisation du C.E.A., mais sans perdre de vue qu'il convient de réutiliser au maximum, en les reconvertissant si possible, des équipes humaines rassemblées aux prix de nombreuses difficultés et dont les tâches arrivent à expiration, ainsi que des investissements énormes réalisés d'urgence et à grands frais dans des zones préalablement pauvres en emplois et qui en seraient totalement dépourvues en cas de fermeture des établissements en question.

Par ailleurs, il apparaît extrêmement urgent de créer, avec l'aide de l'industrie et des exploitants éventuels, des sociétés industrielles françaises pour accélérer l'exploitation en France et surtout le débouché à l'étranger des brevets mis au point en France. Les cas abondent où une telle solution se révèle nécessaire, qu'il s'agisse des surgénérateurs, du traitement de la matière fissile, ou de la préparation des combustibles nucléaires.

Encore faudrait-il avoir une politique de développement industriel. Il devient urgent de la définir et de la conduire avec résolution. Les applications industrielles des recherches atomiques nous posent de nombreux problèmes qui ne semblent pas abordés avec la volonté d'aboutir.

Ainsi, pour les centrales nucléaires à uranium enrichi, le plan Péon prévoyait l'engagement minimum de 8.000 mégawatts sur cinq ans, soit deux centrales par an. Ce programme semble remis en cause cette année et volontairement ralenti. Or, quand on considère les investissements à entreprendre pour approvisionner la nation en énergie abondante et à bon marché, ainsi que les problèmes posés à la fois par la sécurité des approvisionnements et la pollution, on constate que seule l'énergie atomique apporte la solution valable. Il devient donc désormais inconcevable d'investir dans d'autres développements que le secteur atomique pour la construction de centrales électriques de grande capacité. On doit ainsi renoncer définitivement au pétrole, qui n'apporte plus aucune sécurité, même en ce qui concerne les prix, dans cette branche de la production de l'énergie.

Mais, à la réflexion, tout cela doit s'insérer dans une politique nationale de l'énergie qui actuellement ne paraît nullement définie et, à plus forte raison, conduite. Ainsi, nous nous insurgons — et le mot n'est pas trop fort — contre le ralentissement du programme nucléaire qu'il convient, au contraire, d'accélérer et d'accroître, et dans lequel la France se fait dépasser par tous ses voisins. Voulez-vous un seul exemple ? La France a commandé cinq centrales, pratiquement, sur trois ans, alors que l'Espagne vient d'en commander cinq cette année ! Cela donne l'échelle de notre progression industrielle. Comment veut-on, après cela, que l'industrie française puisse être compétitive sur des marchés extérieurs si elle n'a pas chez elle une base de développement assurée !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Par ailleurs, à la fin de l'année prochaine, une décision européenne devrait intervenir pour la réalisation d'une première usine d'enrichissement de l'uranium et, si ce délai n'était pas retenu, l'option serait reportée vers 1975 ou à un peu plus tard, mais la pression des faits apparaîtrait telle qu'une décision de caractère pure-

ment national, qu'on le regrette ou non, nous serait alors imposée. Dans ces secteurs importants, comme dans celui de la préparation des combustibles, nous n'avons toujours pas arrêté de politique.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Dans ce domaine de la séparation isotopique, nous courons un autre risque, celui de nous voir devancer par une autre technique qui sera peut-être mise au point dans l'intervalle, l'ultracentrifugation. A partir de ce moment-là, nous aurons perdu sur tous les tableaux !

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Je remercie M. le rapporteur général de son intervention, faite, comme toujours, avec sa compétence bien connue.

En ce qui concerne le surgénérateur, les débats du Sénat sur le projet de loi ont prouvé que le Gouvernement n'avait pas arrêté une politique de développement industriel international de cette technique, où la France se place provisoirement en tête. Si le Gouvernement n'arrêtait pas rapidement une stratégie du développement de cette réussite nationale extraordinaire et ne la conduisait avec la dernière des énergies, il commettrait une faute irréparable.

M. Roger Delagnes. Très bien !

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis, Monsieur le ministre, j'ai appris, il y a deux heures, et je regrette de ne pas l'avoir appris il y a dix jours, que dans le texte rédigé en allemand de l'accord passé pour ce surgénérateur, le terme « prototype », sur lequel le Gouvernement a présenté un amendement et sur lequel la commission a donné un avis très défavorable, pour toutes les raisons que nous avons exposées, n'existe pas ! Nous avons dénoncé le danger de cette affaire et je dois aujourd'hui insister sur sa nocivité. En effet, si le terme employé est autre et s'il s'agit de « centrale et de développement de démonstration », ce qui, comme je l'ai indiqué est tout autre chose, à quoi aboutirons-nous ? Nous pourrions peut-être faire un surgénérateur en France, mais nous ne pourrions le vendre à personne ! C'est impensable !

Il est apparu à la commission que toutes ces observations étaient liées dans la définition d'une politique de développement industriel des recherches atomiques, laquelle dépendait d'une politique de l'énergie, qui n'a pas fait l'objet d'une définition claire. Les masses financières à engager apparaissent si importantes qu'il faut opérer une approche précise des besoins de développement pour effectuer un choix national, car nous ne pourrions pas investir dans tous les développements industriels à la fois. Or, certains sont prioritaires, comme le développement atomique, et nécessitent des masses de capitaux énormes.

Quittons ce domaine passionnant pour en aborder un autre tout aussi intéressant : l'aérospatiale.

Dans ce secteur, des expériences nombreuses menées avec des satellites français, lancés tant par des vecteurs français qu'étrangers, se poursuivent avec succès et apportent une moisson d'informations scientifiques de première valeur. Mais des projets plus importants connaissent des succès inégaux et, cependant, ils engagent à long terme d'importants moyens financiers.

L'E. S. R. O., après des difficultés, fonctionne bien et des satellites remarquables ont été mis au point. L'un d'eux vient d'être lancé avec succès par un vecteur américain. Mais il reste à définir les coûts des maillages de satellites à placer dans l'espace pour réaliser certains projets. Cela n'ayant pas été fait, il est apparu nécessaire à la commission de demander au Gouvernement de fixer les prix estimatifs d'un maillage de satellites européens, météo ou télécommunication, pour se faire une opinion sur la valeur nationale de ces projets et notre capacité d'y donner suite.

L'E. L. D. O. connaît des difficultés beaucoup plus graves. L'échec d'Europa II freine la collaboration européenne. Certes, la France peut mettre sur pied les équivalents d'Europa II et III, mais une question se pose : quel prix tout cela coûterait-il et quel serait le devis d'un lancement par ces fusées d'un maillage météo ou géodésique ou de télécommunication valable ?

C'est en fonction des deux données requises, le prix du mailage de satellites pour un programme donné et celui de sa mise en place, que la commission pourra se faire une opinion. D'ici à là, elle se pose une question simple : pouvons-nous continuer à engager au jour le jour et sans programme à terme de telles recherches que leur prix pourrait nous conduire à abandonner alors que nous serions près d'atteindre le but ?

Maintenant, nous allons aborder le secteur océanologique. Le Cnexo, qui a rassemblé en un organisme unique tout ce qui touche à l'étude des océans, excepté les pêches en mer, poursuit des recherches lentes, au rythme de la nature et de la biologie, mais extrêmement valables. Il débouche lui aussi parfois, sur des développements à caractère commercial et industriel.

En règle générale, les capitaux privés ou semi-privés peuvent prendre le relais sans trop de difficulté. Mais d'autres données beaucoup plus importantes se feront jour avant peu et il est du devoir du rapporteur d'attirer l'attention du Sénat sur ces mutations à venir, auxquelles on ne pense pas suffisamment.

Ces nouvelles données apporteront des révolutions — qui vont venir vite d'ailleurs — dans le droit d'exploitation des rivages et du plateau continental et même de la haute mer. Le temps de l'économie de « cueillette », qui existe depuis toujours en mer, semble arriver à sa fin, un mode de vie et des données immémoriales seront à remettre en cause. Tout cela va se faire brutalement et un nouveau problème de société sera posé. Il est bon que le Cnexo puisse l'aborder.

Notre remarque importante sur l'activité Cnexo rejoint celles qui ont été faites dans les domaines précédemment exposés : on a engagé des investissements, mais sans programme pluriannuel. Aujourd'hui, faute de continuité, on doit ou ralentir, ou différer certaines actions et dépenser cependant beaucoup plus de moyens que par une saine gestion continue pour atteindre les mêmes objectifs et les mêmes résultats. Par ailleurs, les moyens financiers de fonctionnement ne sont pas alloués en temps opportun, si bien que des investissements très importants ne peuvent pas être utilisés avec efficacité.

Dans ce secteur, il apparaît nécessaire d'étudier des programmes et de s'y tenir, au lieu de vivre à la petite semaine et d'être conduit à abandonner des recherches parfois prêtes à aboutir.

Le dernier volet de notre avis concerne l'industrie de l'informatique.

L'examen de la situation de cette industrie en France, conduit à penser que la politique de développement menée par le Plan calcul apparaît trop partielle pour être totalement bonne.

Le potentiel économique et industriel français se divise entre trois preneurs : I. B. M., Honeywell-Bull et C. I. I. ; cette dernière seule étant l'objet de l'aide active de l'Etat.

I. B. M., qui domine le marché international et français, demeure un élément substantiel de notre potentiel économique. Le volume important de ses emplois, l'état positif de sa balance de devises et le stimulant que sa concurrence apporte à toute l'industrie constituent des éléments que l'on aurait bien tort de regretter et dont, au contraire, on devrait se louer.

Honeywell-Bull, dont la branche française produit des ensembles complets se vendant dans un maillage international et qui contrôle depuis la France de vastes secteurs du monde, apparaît sur le plan national comme une affaire très solide. Elle devient un des maillons français de base de l'industrie de l'informatique. Par ailleurs, ses associations extérieures en font dès maintenant une image assez proche, dans une structure différente, de ce que la C. I. I. et ses éventuels associés pourront être commercialement et industriellement dans quelques années. Nous avons tout intérêt à aider au développement national de ce producteur, en ne pratiquant pas un chauvinisme discriminatoire étroit dans les commandes administratives. Cette méthode d'ailleurs, par son effet aliénant, conduira à de très mauvaises habitudes de gestion dans l'administration française.

La C. I. I., quant à elle, a réussi sa mission de rassemblement des industriels divers ces dernières années. Sur le plan technique, les matériels mis au point apparaissent très performants et, petit à petit, les nouvelles fabrications deviendront de plus en plus compatibles avec d'autres. On ne peut que se louer de la progression industrielle de la société qui, malgré des difficultés, atteint les objectifs ambitieux que le plan lui avait fixés.

Si l'on fixe à une industrie un taux de progression de 20 à 25 p. 100 par an et si elle arrive à le respecter, cela mérite tout de même des louanges !

La trésorerie s'établit d'une manière plus stable depuis l'arrivée de la C. I. L. O. M. I., qui finance les ventes de matériels.

Actuellement, des accords difficiles de coopération, il ne faut pas se le cacher, se négocient avec des sociétés étrangères, telles Siemens, peut-être I. C. L. et Philips, car tous ces producteurs sont beaucoup plus concurrents que complémentaires, et c'est bien là qu'est la difficulté.

Néanmoins, cette nécessaire progression internationale suppose la mise au point de toute une politique commerciale avec des moyens de financement adaptés. L'aspect le plus délicat de toute l'opération du plan calcul à l'égard de la C. I. I., c'est la mise sur pied des réseaux commerciaux. Produire, dans cette affaire, malgré les très grandes difficultés, n'est rien en comparaison de la vente, encore plus difficile, surtout sur le plan international.

Il devient important de se fixer des objectifs acceptables et souhaitables dans ces domaines, pour déterminer ensuite les moyens de financement à prévoir dans un programme pluriannuel, auquel il conviendra de se conformer rigoureusement. Le succès définitif des divers plans calcul demeure à ce prix, sans quoi cette opération ne pourrait pas aboutir et il faudrait l'abandonner, après y avoir engagé des sommes énormes, et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

En conclusion, la commission des affaires économiques et du Plan considère que, dans les quatre secteurs de développement industriel et scientifique envisagés, des œuvres ont été entreprises dont la France a le droit d'être fière. Cependant, il lui est apparu que les politiques étudiées ne découlaient pas d'une étude approfondie et coordonnée et qu'aucune orientation à terme n'était vraiment connue, publiée et suivie. A plus forte raison, il n'existe donc aucun cadre financier directeur de développement à terme et, de ce fait, les services du ministère des finances ont tout loisir de remettre en cause chaque année des options auxquelles ils n'ont aucune raison de croire, faute de les entendre exprimer avec force, résolution et crédibilité. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, monsieur le ministre, je n'aborderai pas l'ensemble des problèmes relatifs à votre département ministériel. Je me limiterai simplement à quelques remarques.

Lors du débat de l'Assemblée nationale, vous avez défini la philosophie de la politique industrielle que vous entendez appliquer. Vous l'avez résumée en trois points : tout d'abord développer la vie industrielle régionale ; ensuite explorer toutes les voies de la coopération européenne ; enfin susciter un monde industriel où l'homme pourrait plus aisément s'épanouir. Qui ne souscrirait à de tels objectifs ? Mais les paroles ne sont-elles pas précisément destinées à créer des illusions ?

Quelle est la réalité ? Votre politique industrielle, parce que motivée par la satisfaction du profit des grands capitalistes, tourne le dos aussi bien à l'industrialisation des régions qu'à la coopération internationale bien comprise et à l'épanouissement de l'homme.

N'assiste-t-on pas à l'accentuation des déséquilibres régionaux ? N'est-il pas exact que des régions entières se vident de leur jeune main-d'œuvre et connaissent un sous-emploi inquiétant ?

J'ai visité, au début de l'année, avec une délégation de parlementaires communistes, le bassin minier et sidérurgique de la Lorraine ; j'ai pu entendre le cri de véritable détresse des mineurs, des sidérurgistes et des enseignants — car on ferme aussi des écoles — de toute une population mécontente et inquiète.

Dans cette partie du pays, comme en Alsace que nous avons également visitée, nous avons pu constater combien coûtent à notre économie les dizaines de milliers de Français qui, chaque jour, sont contraints de passer la frontière pour aller travailler, car c'est, pour eux, le seul moyen d'avoir un emploi. Est-ce dû à la fatalité ? Non.

Arrivé à ce point de mon propos, je tiens, au nom du groupe communiste, à témoigner notre soutien aux mineurs de potasse d'Alsace astreints à une longue grève parce que l'on refuse de satisfaire leurs légitimes revendications.

J'ai eu l'occasion de me rendre compte de ce qu'est le travail des mineurs de potasse. La chaleur, le bruit, la poussière se conjuguent pour créer des conditions inhumaines — je dis bien inhumaines — de travail. Il faut se rendre sur place pour en juger.

Entendez-vous, monsieur le ministre, agir pour que ce conflit trouve rapidement une issue conforme à l'intérêt des mineurs ?

L'évolution industrielle voulue se caractérise par une concentration et une centralisation inégales. Un petit nombre de groupes géants, dont le caractère cosmopolite s'accroît, domine l'économie française.

L'Association des grandes entreprises françaises (AGREF) a eu un rôle déterminant dans l'orientation et la mise au point du VI^e Plan.

Simultanément, l'intervention de l'Etat sur le thème de la croissance, de l'impératif industriel s'est précisée et amplifiée en faveur des industriels et financiers.

Depuis 1970, on peut signaler, pour s'en tenir à quelques exemples, la réalisation d'opérations de très grande importance : Creusot-Loire, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Le Nickel-Pénarroya-Mokta, Babcock-Atlantique-Central-Roussel-Nobel, etc. Toutes ces concentrations aboutissent à des regroupements, des restructurations, comme on dit, qui ont notamment une double conséquence : premièrement, cela conduit quelquefois à la fermeture d'entreprises jugées non rentables, c'est-à-dire d'établissements situés dans une zone non suffisamment aménagée ou ayant des fabrications dont le taux de profit est jugé insuffisant ; deuxièmement, cela crée surtout, dans une branche économique, une situation de concurrence insupportable aux petites et moyennes entreprises. Or cette catégorie d'établissements se trouvent souvent installés dans des régions qu'ils ont contribué à modeler. Les exemples sont nombreux. La production industrielle de 1971 et 1972 n'aura pas atteint la croissance moyenne annuelle de 6 p. 100, alors que les objectifs du VI^e Plan étaient de 7,5 p. 100.

Ce ralentissement est le fait des industries qui produisent des biens de consommation, lesquelles stagnent depuis le milieu de 1971, ce qui confirme le bien-fondé de notre affirmation constante : seule la consommation peut garantir un développement soutenu de l'économie.

N'oublions pas qu'un cinquième des capacités de production n'est pas utilisé ! N'oublions pas non plus que l'emploi s'est dégradé et que le nombre des demandeurs d'emploi dépasse 500.000 !

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser une question qui se trouve liée au problème de la coopération européenne ; elle concerne l'automobile, branche tout à la fois sensible et très importante de notre industrie.

Il s'agit de la situation qui s'est créée entre Fiat et Citroën, Fiat exigeant la mainmise sur Citroën pour lui prêter de l'argent.

Je vous ai posé une question orale sans débat à ce sujet. Mais peut-être êtes-vous en mesure de me donner d'ores et déjà la position du Gouvernement sur ce problème.

Vous vous êtes, monsieur le ministre, prononcé en faveur d'un monde industriel où l'homme pourrait plus aisément s'épanouir. Or c'est le contraire que nous constatons. Les conditions de travail se détériorent, les cadences s'accroissent, les accidents du travail sont de plus en plus nombreux.

Dans ce domaine, les responsabilités gouvernementales sont évidentes.

J'ai, le 6 juin dernier, de la tribune du Sénat, attiré l'attention du ministre de l'époque sur l'existence de comités d'hygiène et de sécurité chez Citroën-Clichy où l'on venait de déplorer deux morts par accident du travail.

Or M. le secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat m'avait répondu alors : « C'est en raison des difficultés rencontrées par les services de contrôle dans certaines entreprises qu'un projet de décret modifiant celui du 1^{er} août 1947 a été proposé. Ce projet vient d'être soumis à l'avis des commissions techniques et sera publié incessamment ».

Nous étions le 6 juin, nous sommes le 23 novembre ; cela fait plus de cinq mois et ce décret n'est toujours pas paru.

J'ajoute que rien n'a changé chez Citroën et, il y a 10 jours, deux autres travailleurs ont trouvé la mort sans qu'aucune faute ne puisse leur être imputée.

Voilà pourquoi les affirmations, les engagements gouvernementaux ne peuvent que provoquer le plus grand scepticisme.

Une autre politique est possible, celle préconisée par le programme commun de la gauche. Elle est fondamentalement autre parce que, au lieu d'être motivée par le profit, elle s'appuie sur une logique différente : la satisfaction des besoins. Elle se fonde sur le principe vérifié par la vie, selon lequel le progrès social est la clé du progrès économique.

L'exemple le plus proche et le plus significatif nous en a été donné après le succès du mouvement de mai-juin 1968.

Définie par un plan démocratique, la politique industrielle aura un triple objet : assurer l'indépendance nationale dans le cadre d'une coopération internationale équilibrée ; orienter l'essor de la production conformément aux besoins sociaux et nationaux ; accroître le rendement économique et social de l'appareil de production, en rattrapant notamment les retards et en réduisant les déséquilibres.

Le secteur public sera étendu, démocratisé et restructuré. La nationalisation démocratique des secteurs-clés de l'économie permettra de doter les établissements concernés d'une large autonomie de gestion dans le cadre du Plan.

Le secteur public et nationalisé jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette politique. Il permettra d'orienter la production, d'opérer les conversions nécessaires, de renforcer et d'adapter les structures industrielles pour développer la coopération et faire face à la compétition internationale.

La gestion démocratique assurera la participation active et responsable des travailleurs à la marche des établissements nationalisés.

Le projet de budget que vous nous soumettez s'oppose en tous points à la politique industrielle préconisée par le programme commun. Ai-je besoin de préciser que nous ne le voterons pas ? (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Souquet.

M. Marcel Souquet. Monsieur le président, mes chers collègues, le 7 novembre 1972, monsieur le ministre, je vous ai posé une question orale sans débat relative à l'usine de fabrication d'uranium enrichi de Malvézy-Comureix à Narbonne.

Cette entreprise gérée, d'une part, par l'Etat, d'autre part, par des sociétés privées comme Pechiney, Usinor, a connu dernièrement une période de cinq semaines de grève qui a permis au personnel de présenter des revendications justifiées et, en partie, satisfaites.

Mais là n'est pas le principal de mon propos et j'en arrive directement à la deuxième partie de ma question, qui n'a pas encore reçu de réponse.

Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui intéresse donc l'avenir de cette usine. Après celle du Bouchet, récemment fermée sur avis favorable de l'Etat et du capital privé, n'allons-nous pas connaître le même sort à Narbonne ?

Il est question, si mes renseignements sont exacts, d'importer de l'uranium enrichi de l'étranger, alors que nous avons sur place les moyens de fabrication appropriés pour en produire, comme l'ont expliqué nos divers rapporteurs. Cette usine de Malvézy-Comureix fournit à Marcoule l'élément indispensable à ses piles et à son développement. Ses ateliers sont adaptés et son personnel administratif et technique est parfaitement qualifié.

En cas de fermeture, ce serait de 200 à 250 familles qui se trouveraient privées d'emploi, entraînant pour la ville de Narbonne et son arrondissement des situations économiques catastrophiques.

Monsieur le ministre, vous êtes le maire du « riant portail du Midi » qu'est la commune de Brives.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. J'en suis fier !

M. Marcel Souquet. Vous savez combien notre région est déjà éprouvée par la mévente du vin. Allons-nous connaître une fermeture qui vouerait au chômage un bon nombre de travailleurs ? Je vous demande de mesurer les conséquences graves qui pourraient résulter de cette fermeture ou de la réduction partielle de l'activité des ateliers de transformation, notamment dans le domaine de la main-d'œuvre.

Tout un programme de travail est lié au développement de cette entreprise. Des artisans locaux, des commerçants mêmes sont tributaires de son maintien. Bon nombre d'ouvriers, de techniciens, d'administratifs ont fait construire leur résidence principale dans les communes avoisinantes.

L'économie de la région narbonnaise y trouve un potentiel de salaires très important pour le commerce local. Le maintien de cette activité est donc indispensable et, en vous posant très simplement notre question, qui a déjà fait l'objet d'une conversation avec un membre de votre cabinet, nous souhaitons une réponse sincère.

Après le démembrement du dépôt de la S.N.C.F. de Narbonne, allons-nous connaître de nouvelles difficultés matérielles, sociales et économiques ?

Le Gouvernement, du moins tel est notre avis, doit imposer aux sociétés intéressées des directives fermes et loyales qui rendront à notre pays le rang qu'il mérite.

Nous savons, hélas ! que le capital, lui, ne fait pas de sentiment. Mais, comme l'a souligné notre ami, M. Maurice Véricollon, les politiques scientifique et technique en France sont étroitement liées. Si l'on s'écarterait de cette notion, pour des raisons discutables de simplicité budgétaire, cet aspect des choses devrait être précisé ; sinon, il aboutirait, par une conséquence malheureuse, à une sorte de crise de conscience faite d'inquiétude et en même temps de frustration. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quinze minutes, est reprise à quinze heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la protection des consommateurs en matière de démarchage et de vente à domicile.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : PIERRE MESSMER ».

La nomination des représentants du Sénat dans cette commission mixte paritaire aura lieu au cours de la prochaine séance.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1973

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 65 et 66 (1972-1973).]

Développement industriel et scientifique (*suite*).

M. le président. Nous poursuivons l'examen des dispositions concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la très grande qualité, l'exactitude et la précision des exposés que viennent de faire MM. les rapporteurs de vos commissions sur le projet de budget du ministère du développement industriel et scientifique m'éviteront de présenter dans le détail et de façon très analytique l'activité du département ministériel qui m'est aujourd'hui confié.

Je ne crois pas, en effet, utile de refaire le travail de présentation générale, sur les plans financier et technique, auquel viennent de se livrer vos rapporteurs. Je m'efforcerai seulement de justifier auprès de vous les principaux choix qui sous-tendent

les propositions budgétaires que je vous présente et de vous exposer aussi brièvement que possible la philosophie de l'action que je voudrais mener, avec votre accord, dans ces domaines complexes, mouvants, multiformes de la recherche et de l'industrie.

J'aborderai successivement les problèmes relatifs à la recherche scientifique et technique et au développement industriel proprement dit.

Le ministère du développement industriel et scientifique joue, en matière de recherche, un rôle original et complexe qu'a parfaitement défini M. Véricollon.

Notre ministère a, en effet, la charge de coordonner, au nom du Premier ministre, la quasi-totalité de la recherche civile, d'animer certains programmes industriels, comme le plan calcul, d'exercer la tutelle d'un certain nombre d'organismes de recherche, tels le commissariat à l'énergie atomique, le centre national d'études spatiales, le centre national pour l'exploitation des océans et l'institut de recherche en informatique et en automatique.

Plus précisément, le budget de la recherche scientifique que je soumetts aujourd'hui à votre approbation constitue ce qu'il faut bien appeler une anomalie heureuse dans le droit budgétaire français. L'idée de regrouper les dépenses liées aux activités de recherche provient, en effet, d'une volonté politique affirmée de développer l'effort national dans ce domaine. Dois-je rappeler qu'elle est née, au début de la V^e République, avec la création d'une série d'institutions de coordination : la délégation générale à la recherche scientifique et technique qui prépare les décisions, le comité consultatif de la recherche qui en délibère et le comité interministériel de la recherche qui arrête la politique du Gouvernement ?

Parce qu'il regroupe presque toutes les dépenses de recherche et de développement civils, le budget de la recherche scientifique, tel qu'il est actuellement présenté, échappe donc aux frontières traditionnelles des ministères. Dans toute la mesure où ces limites administratives sont périmées et constituent souvent une gêne aux initiatives neuves, cette première caractéristique est, je le crois, positive.

Le second trait du budget de la recherche est qu'il est présenté par objectifs.

Conformément aux orientations générales du Plan et à l'encontre de la pratique traditionnelle selon laquelle les budgets décrivent des dépenses regroupées par nature, le budget de la recherche rassemble les crédits suivant les grandes finalités de l'effort scientifique, à savoir la recherche fondamentale, les recherches à finalité industrielle et les recherches à finalité socio-économique.

Les demandes de crédits, présentées par chaque organisme, sont décomposées suivant chacune de ces grandes directions, puis instruites, examinées et arrêtées selon la procédure déjà décrite. Elles sont ensuite réparties entre les différents organismes qui exécutent les recherches, en fonction de l'orientation de leurs programmes et non d'après le volume de leurs budgets passés.

Il y a là un progrès technique et même politique tout à fait considérable. En effet, l'identité de présentation entre le budget et le Plan facilite l'élaboration et la lecture des documents qui retracent son exécution, et par conséquent le contrôle parlementaire qui peut être exercé sur lui.

C'est précisément dans cette perspective que doit être rappelé l'effort d'information du Parlement, effectué depuis le vote de la loi du 3 janvier 1967. Celle-ci avait, en effet, prévu qu'un document annexe au projet de loi de finances devrait retracer chaque année les conditions de réalisation du budget de l'année écoulée et expliquer les orientations du budget en cours. Ce document a maintenant pris une forme très élaborée. Il rassemble, avec franchise et clarté, d'une façon parfois un peu tardive, une documentation que je crois précieuse sur notre effort de recherche, et permet aux parlementaires de prendre une vue d'ensemble de l'utilisation des crédits publics dans un domaine essentiel pour l'avenir de la nation.

Ces progrès dans la technique de présentation budgétaire étaient d'autant plus nécessaires que les dotations de la recherche sont maintenant devenues considérables. En 1973, le montant des autorisations de programme de « l'enveloppe-recherche » que nous vous demandons d'adopter devrait varier entre 3,7 milliards et 4 milliards de francs, suivant que les crédits versés au fonds d'action conjoncturelle seront ou non débloqués. Ces sommes représentent environ 15 p. 100 de l'ensemble des crédits civils d'équipement. De son côté, le budget de fonctionnement devrait atteindre l'an prochain environ 2,6 milliards, ce qui est également considérable.

Toutefois, le budget de 1973 est caractérisé, sur un plan général — vous le savez — par une progression modérée des dépenses publiques, afin de ralentir les pressions inflationnistes qui caractérisent l'année en cours. C'est dans ce contexte que le budget de la recherche pour 1973 doit s'apprécier. Il n'a pas paru, en effet, possible au Gouvernement d'exempter la recherche scientifique de l'effort nécessaire pour ramener l'augmentation des charges publiques à un niveau compatible avec les grands équilibres économiques de la nation.

C'est pourquoi, le montant des autorisations de programme, qui s'était élevé à 3.028 millions de francs en 1971 et 3.547 millions de francs en 1972, devrait atteindre en 1973 la somme de 3.710 millions de crédits fermes, en augmentation de 4,6 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Dans l'hypothèse où la conjoncture serait moins bonne l'an prochain qu'elle n'est actuellement prévue et si des crédits du fonds d'action conjoncturelle venaient à être débloqués, un montant supplémentaire de 364 millions de francs, viendrait s'ajouter à cette masse. La progression des autorisations de programme serait alors de 15 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Enfin, les mesures nouvelles de fonctionnement prévues en 1973 devraient s'élever à quelque 233 millions de francs. Compte tenu des mesures acquises, le budget total de fonctionnement de 1973 serait ainsi supérieur à celui de 1972 de 14,6 p. 100.

A l'intérieur de cette enveloppe, le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement un budget très sélectif, afin de respecter scrupuleusement les orientations générales fixées par le VI^e Plan dans le domaine de la recherche : c'est le troisième trait majeur des propositions que je vous présente.

C'est ainsi que le montant des crédits alloués à la recherche de base devrait s'élever à 1.298 millions de francs, soit 35,3 p. 100 du total, alors que le Plan avait prévu un pourcentage de 33,6 p. 100.

De même, les recherches à finalité industrielle devraient recevoir 2.063 millions de francs, soit 56 p. 100 du total au lieu des 56,4 p. 100 prévus.

Enfin, les recherches à finalité socio-économique devraient représenter 320 millions de francs, soit 8,7 p. 100 du total, contre 10 p. 100 prévus par le Plan. La répartition des crédits d'équipement que je vous propose dans le cadre du budget de 1973 est donc, sur le plan qualitatif, extrêmement proche de celle qui figurait dans le Plan.

J'ajoute — c'est le quatrième caractère de ce projet de budget — que les choix ainsi effectués devraient avoir pour conséquence de favoriser le développement de la recherche de base et de la recherche socio-économique, tandis que les crédits de recherche à finalité industrielle ne s'accroîtraient que faiblement par rapport à l'an passé.

Dans la conjoncture présente, je crois cette option tout à fait justifiée. En effet, la recherche fondamentale, seulement alimentée par des crédits publics, est particulièrement sensible à leurs fluctuations. Il nous est donc apparu nécessaire et même essentiel de préserver une croissance relativement élevée des dépenses qui lui sont affectées, alors que, trop souvent dans le passé, c'est sur elle que l'on faisait porter les économies, quand elles s'avéraient nécessaires.

Au contraire, la bonne conjoncture de l'année 1972 permet d'espérer que les entreprises, notamment les plus grandes d'entre elles, pourront financer l'an prochain une part plus importante de leurs dépenses de recherche.

Le ralentissement de l'effort public que nous vous proposons dans ce domaine est donc purement conjoncturel et ne remet pas en cause la priorité reconnue à la recherche industrielle précisément dans le VI^e Plan. Au demeurant, il ne s'étend pas à l'aide destinée aux petites entreprises, à qui je vous propose d'attribuer plus de crédits que l'an dernier.

Mesdames et messieurs, l'utilisation des crédits que je vous demande de me consentir dans ces conditions devrait répondre à trois exigences fondamentales, permettant d'assurer une politique d'ouverture, de régionalisation et d'industrialisation.

Ouverture d'abord. Qu'elle soit appliquée ou fondamentale, scientifique ou technique, la recherche doit s'ouvrir largement au monde moderne et aux préoccupations majeures des Français, à l'intérieur du pays comme dans la vie internationale, sans perdre pour autant la haute qualité intellectuelle et le désintéressement absolu qui doivent continuer à la caractériser.

Cette ouverture doit se faire, en premier lieu, sur la vie. Deux traits essentiels de nos propositions budgétaires devraient aller dans ce sens.

C'est tout d'abord la croissance des moyens que je vous demande d'attribuer aux recherches consacrées aux sciences de la vie et aux sciences de l'homme.

Dans le budget de 1972, les premières avaient totalisé 283 millions de francs d'autorisations de programme. Elles devraient en recevoir 345 dans le budget de 1973. Ce groupe de recherches devrait également bénéficier de 52 p. 100 des emplois nouveaux de chercheurs et de 40 p. 100 des créations de postes de techniciens.

De même, la dotation des sciences de l'homme, qui s'était élevée à 25 millions de francs d'autorisations de programme en 1972, devrait passer à 40 millions en 1973. Cette progression, très importante en valeur relative, pourra vous paraître modeste en soi. En fait, l'accroissement significatif de ces crédits suppose un effort concomitant de réorganisation des secteurs et des programmes, sans lequel l'augmentation des moyens serait privée d'une grande partie de son efficacité. Une telle opération est en cours, mais elle demande du temps ; elle devrait justifier des efforts nouveaux dans le prochain budget.

Enfin, une priorité est également accordée dans ce projet de budget aux recherches menées sur les nuisances de tous ordres, dont le fardeau — je n'ai pas à y insister — est de plus en plus impatiemment supporté par nos compatriotes. Ces recherches devraient bénéficier d'environ 100 millions de francs d'autorisations de programme en 1973, au lieu de 88 millions l'an dernier.

Mais, mesdames, messieurs, si la recherche nationale doit s'ouvrir sur la vie, elle doit aussi répondre aux exigences de la coopération internationale. La qualité de la science française lui permet, en effet, aujourd'hui de participer de façon fructueuse à l'effort poursuivi par les autres pays, tant en recherche fondamentale que dans les grands programmes industriels.

Dans le domaine de la recherche fondamentale, à l'échange désormais traditionnel de chercheurs s'ajoute maintenant de plus en plus l'élaboration de programmes communs — je pense aux actions thématiques programmées européennes lancées par le C. N. R. S. — ou encore la gestion commune d'équipements lourds et extrêmement onéreux. A ce propos, le succès technique du réacteur à haut flux construit à Grenoble en coopération avec l'Allemagne, auquel la Grande-Bretagne a décidé de s'associer, est particulièrement encourageant. J'ajoute que la France continue à participer à la construction du grand accélérateur du C. E. R. N. : plus de 57 millions de francs sont prévus au budget de 1973 à cet effet. Ainsi, l'Europe scientifique se constitue actuellement dans les laboratoires et nous pouvons nous réjouir de voir les chercheurs prendre, avec succès et, disons-le, dans l'enthousiasme, l'habitude de travailler ensemble.

Dans les grands programmes internationaux à caractère industriel, dont le coût est très élevé, la France est également présente.

Dans le domaine de l'espace, sur les 587 millions de francs prévus au budget de 1973, 185 millions sont destinés au programme européen et 122 millions au programme réalisé en coopération bilatérale, notamment à l'achèvement du satellite franco-allemand « Symphonie ».

La France a ainsi délibérément choisi la voie de l'indépendance européenne dans ce domaine et elle l'a fait — je peux en donner l'assurance à M. Verrillon — sans aucune hypocrisie. C'est une voie étroite et difficile, mais c'est la seule qui nous semble correspondre à l'avenir, je dirai même à la dignité de notre continent.

Cette politique n'a pas changé, en dépit des désillusions qu'elle nous a parfois values. Malgré le destin agité de l'E. L. D. O., l'organisation européenne chargée du développement des lanceurs, la France persiste donc — je tiens à insister sur ce point — dans sa volonté de coopération ; au cas, toutefois, où la détermination de nos partenaires viendrait à disparaître, le gouvernement français n'hésiterait pas à prendre toutes ses responsabilités, dans un cadre qui demeurerait, bien entendu, compatible avec ses forces et ses ressources propres.

Les succès remportés par la Compagnie internationale pour l'informatique, dont le chiffre d'affaires a augmenté en 1971 de 29 p. 100 par rapport à 1970, ont permis, comme vos rapporteurs l'ont rappelé ce matin, la signature d'un accord intéressant la société allemande Siemens et nous permettent aujourd'hui d'être optimistes sur son expansion internationale et sur sa participation à la constitution d'une industrie européenne. Les conversations que j'ai eues le 2 novembre avec mes collègues britannique et allemand sont tout à fait encourageantes à cet égard.

Dans le domaine électro-nucléaire enfin, la réalisation de centrales à haute température comme la construction d'une usine d'enrichissement constituent, entre autres, des domaines d'élection pour la coopération entre les nations.

Après l'ouverture, la recherche doit également contribuer à l'animation des provinces françaises. A cet égard, je souhaiterais dresser, à l'occasion de ces propositions budgétaires, un bilan rapide de nos efforts dans ce domaine.

Nous sommes tous, je crois, convaincus que le véritable développement des régions ne peut se concevoir avec le seul outil que représente la décentralisation industrielle : il est de plus en plus clair que le capital intellectuel inestimable que constituent les équipes de recherche doit être associé de façon privilégiée aux efforts d'animation locale.

Il faut éviter, cependant, une excessive dissémination des implantations sur l'ensemble du territoire. A un effort trop dispersé nous préférons la notion de pôle de développement régional, permettant de concentrer notre effort sur des régions qui ne sont pas encore saturées, mais dont l'environnement socio-économique et scientifique est tel qu'une activité de recherche puisse s'y implanter utilement.

Mes propositions budgétaires pour 1973 correspondent à ces préoccupations et un certain nombre d'opérations immobilières sont même prévues pour développer ces pôles régionaux : par exemple, au titre du C. N. R. S., à Bordeaux, un laboratoire de biologie cellulaire, à Marseille un laboratoire de neuro-psychologie et un laboratoire de croissance cristalline à Montpelier. En matière de sciences humaines, cet effort d'ouverture vers la province est particulièrement sensible, puisque toutes les constructions nouvelles y seront effectuées, pour développer l'économie de l'éducation à Dijon, les recherches sur l'emploi à Toulouse ou sur l'économie urbaine à Rennes.

L'effort de décentralisation du ministère du développement industriel et scientifique est ainsi d'une réelle ampleur. Je soulignerai en particulier, devant le grand conseil des communes de France, que plus de la moitié des mesures nouvelles devraient concerner les provinces et que 19 p. 100 seulement des constructions nouvelles devraient intervenir dans la région parisienne qui, en outre, ne devrait bénéficier que d'un tiers seulement des postes nouveaux de chercheurs. Au C. N. R. S., c'est même 80 p. 100 des postes que je vous propose d'affecter à la province.

Les chercheurs eux-mêmes acceptent de plus en plus — votre rapporteur l'a bien dit ce matin — de quitter la région parisienne. Nous veillons cependant avec la plus extrême attention à la qualité des équipes qui partent en province, tout en maintenant une cohérence indispensable à celles qui demeurent à Paris. En outre, un système d'aide aux chercheurs de niveau élevé est actuellement élaboré, tandis que sont créées de véritables bourses de décentralisation. L'ensemble de ces mesures devrait constituer une incitation certaine pour les chercheurs.

J'attacherai enfin, mesdames, messieurs, une valeur exemplaire à une autre manifestation de notre politique de décentralisation : je veux parler de l'action concertée pour la région Rhône-Alpes, que nous avons retenue au VI^e Plan comme une action pilote de décentralisation. Innovation sans précédent dans la gestion des contrats de recherche, elle devrait nous donner d'utiles informations sur les effets de la décentralisation d'une activité de cette nature, dans une région où l'activité économique marque actuellement une certaine pause.

Mais il va sans dire que ces actions, qui auront, je l'espère, votre approbation, sont le fruit d'efforts considérables de la D. G. R. S. T. Cette dernière prépare maintenant le budget en collaboration étroite avec la D. A. T. A. R. et donne des instructions très précises aux organismes de recherche : ceux-ci soumettent désormais leurs propositions budgétaires — cela me paraît une étape importante — dans un cadre régional. La régionalisation du budget est ainsi devenue une réalité pour les administrateurs de la recherche comme pour les chercheurs eux-mêmes.

La troisième orientation que je vous propose pour le budget 1973 de la recherche devrait consister à rapprocher de plus en plus ses finalités des impératifs du développement industriel du pays.

Je sais bien que le montant des autorisations de programme qui figurent à ce titre dans le projet de loi de finances doit s'accroître plus faiblement que pour les autres types de recherche. Ce ralentissement conjoncturel et sans doute très temporaire ne doit cependant pas nous interdire de rappeler l'intérêt primordial que nous continuons à attacher à la recherche-développement, qui s'avère de plus en plus comme un des

moteurs de la vie économique, et le montant élevé des dotations que nous vous demandons de lui consentir, soit plus de deux milliards cette année.

Comme vous le savez, les recherches à finalité industrielle se divisent en deux grandes catégories : les grands programmes, d'une part, et, d'autre part, les actions incitatives et différentes autres actions industrielles, telles que celles qui sont menées en océanographie.

On observera tout d'abord que, conformément à ce qu'a prévu le VI^e Plan, les grands programmes, c'est-à-dire essentiellement les programmes spatiaux et électro-nucléaires, sont en légère régression : j'envisage de leur donner 1.240 millions de francs en 1973, soit pratiquement la même dotation que l'an dernier. J'ai déjà indiqué les grandes lignes de notre effort spatial, essentiellement européen ; j'évoquerai avec l'ensemble des problèmes de l'énergie ceux de l'électro-nucléaire.

Les actions incitatives, quant à elles, devraient bénéficier de 353 millions de crédits, en augmentation de 9,5 p. 100 par rapport à 1972. A ce sujet, j'ai demandé à la délégation générale à la recherche d'assurer une meilleure répartition des contrats d'aide au développement et de faire en sorte d'irriguer davantage les petites et moyennes entreprises.

De son côté, le centre national d'exploitation des océans s'intéresse activement et avec succès aux utilisations industrielles des ressources océanologiques, dans des domaines aussi différents que l'aquaculture ou l'exploitation de minéraux.

En définitive, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget de 1973 constitue un outil raisonnable pour le développement de la politique de recherche menée par le Gouvernement, que j'ai l'honneur de soumettre à votre décision. Il est raisonnable, parce que ses orientations sont conformes à celles du VI^e Plan que vous avez approuvé. Il est raisonnable, parce qu'il permet d'établir un bon équilibre, d'une part entre les crédits d'équipement et les crédits de fonctionnement, d'autre part entre les créations d'emplois de chercheurs et celles de techniciens et, plus généralement, entre l'accroissement des effectifs et les moyens de travail des équipes de recherche.

Accroître les moyens dont disposent nos équipes de recherche n'est en effet souhaitable que dans la mesure où l'utilisation des crédits se fait dans de bonnes conditions.

Or bien des problèmes se posent à ce sujet, que j'évoquerai rapidement pour conclure la partie de mon exposé consacrée aux problèmes de la recherche.

Vous n'ignorez pas que la tentation de la recherche, et notamment de la recherche fondamentale, a souvent été, dans le passé, de multiplier le nombre des chercheurs au détriment des techniciens auxiliaires, dont l'action est pourtant indispensable pour valoriser leurs recherches. C'est pourquoi, nous vous proposons de doser plus exactement que l'an dernier les créations des postes de chercheurs, qui seraient au nombre de 200 et celles des techniciens, qui devraient atteindre le chiffre de 500.

Un autre problème, particulièrement ardu, est celui que pose le contrôle des résultats de la recherche. Le contrôle est en effet un élément essentiel, non de je ne sais quelle distribution des prix ou des blâmes, mais de l'orientation future des recherches en tant que telles. Il permet de faire le point de notre situation dans la compétition internationale : en recherche fondamentale, je n'ai pas à vous le rappeler, mesdames, messieurs, seuls comptent les premiers.

L'information doit, à cet égard provenir de plusieurs sources différentes, sous peine d'excessive complaisance ou de sévérité abusive. Le jugement des savants étrangers, celui des publications, celui des colloques, doivent accompagner l'examen des travaux par les sections spécialisées du comité national du C. N. R. S., les comités de direction des laboratoires, etc., suivant des procédures assez récentes et qui ont d'autant plus de prix.

Il y a là un vaste problème, auquel les instances responsables de la recherche consacrent maintenant une attention permanente, ce qui est, vous l'avouerez, un progrès considérable.

Enfin, l'orientation des chercheurs vers les applications concrètes de la recherche nous paraît une action essentielle à développer aujourd'hui tant pour les chercheurs eux-mêmes, dont l'insertion dans la vie économique sera ainsi facilitée, que pour l'irrigation du secteur productif par les technologies nouvelles. C'est dans cette perspective que travaillent déjà les délégués aux relations industrielles nommés par le ministère du développement industriel et scientifique et que fonctionnera le bureau des relations industrielles nouvellement créé par le C. N. R. S.

Mais les plus grandes difficultés que nous trouvons devant nous sont sans doute celles qui s'attachent aux structures mêmes des organismes de recherche, pour lesquelles un effort constant d'adaptation et de revision est en effet nécessaire: il a été entrepris en particulier pour le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'exploitation des océans et l'Institut de recherche en informatique et en automatique.

Vous connaissez les problèmes actuels du Commissariat à l'énergie atomique, très largement liés, comme l'a indiqué M. Verrillon, aux difficultés provenant d'une nécessaire reconversion. Il y a dans cet établissement un ensemble de 27.000 agents qui réunissent des talents peu communs. Il importait donc d'assurer dans de meilleures conditions que par le passé l'utilisation, j'allais dire la valorisation, par l'ensemble du secteur industriel, du potentiel de connaissances accumulées par ces chercheurs. Bien entendu, il ne s'agissait pas de détruire le Commissariat ou, comme on l'a dit à tort, de le « privatiser », mais au contraire d'assurer un avenir qui ne pouvait être le simple prolongement du passé. C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé de constituer une série de filiales autonomes du Commissariat, destinées à exploiter dans des conditions de droit commun les techniques qu'il a mises au point.

C'est ainsi qu'on a vu naître la C.I.S.I., Compagnie internationale de services en informatique, dans le domaine de l'informatique, la société Technicatome, dans le domaine de la construction de centrales prototypes, la Société E. F. C. I. S., Société pour l'étude et la fabrication des circuits intégrés spéciaux, dans le secteur des composants. Mais je veille bien entendu avec rigueur à ce que ces décentralisations de gestion ne deviennent pas des démembrements et que l'ensemble reste solidement coordonné autour de l'administrateur délégué, dans le cadre exact des missions que le décret du 29 septembre 1970 a confiées à l'établissement public.

Parallèlement, je prépare actuellement les textes tendant à donner au conseil scientifique du Cnexo, Centre national d'exploitation des océans, une meilleure composition et une autorité plus grande. Enfin, les réformes de structure réalisées à l'I. R. I. A., Institut de recherche d'informatique et d'automatique, doivent avoir pour effet de mieux ouvrir cet institut sur l'extérieur et d'accentuer son effort dans le domaine de la recherche fondamentale.

Mesdames, messieurs, la nécessité de ces réflexions et de ces revisions, la mise au point de procédures de contrôle des résultats obtenus par nos équipes de chercheurs et de techniciens n'impliquent cependant pas un jugement péjoratif ni même pessimiste sur la qualité de leurs travaux.

Sans doute, chaque année ne peut-elle apporter son lot de succès spectaculaires ou de prix Nobel, dans une compétition qui ne connaît que l'excellence et où il n'y a que des médailles d'or. Je tiens cependant pour très encourageante la tendance récente d'un certain nombre de chercheurs étrangers notamment américains, à venir en France acquérir la maîtrise de certaines techniques, ou profiter de certaines de nos installations.

C'est notamment le cas dans le domaine de la recherche médicale: dans le budget de l'I. N. S. E. R. M., des postes sont mêmes prévus pour accueillir quelques chercheurs étrangers. De même, des biologistes allemands ou américains viennent régulièrement à Saclay pour y faire des mesures biologiques à l'aide d'une technique utilisant la sonde de Castaing. De même encore, dans un secteur apparemment plus modeste, mais qui n'est pas sans importance, le B. R. G. M., Bureau de recherches géologiques et minières, se situe à la pointe des techniques nouvelles permettant le recyclage des substances métalliques contenues dans les déchets industriels et ménagers. Dans le domaine des grands équipements, les techniques et les équipes françaises sont largement responsables du succès du réacteur à haut flux de Grenoble. Il en est de même pour le nouvel accélérateur nucléaire de Saclay. Je n'ai pas à revenir sur le retentissement international et la vaste portée qu'ont eus les récentes découvertes du C. E. A. dans les gisements d'uranium du Gabon.

Si nous considérons maintenant, mesdames, messieurs, le développement industriel, à proprement parler, de notre pays, une première constatation s'impose.

A la vérité, le rôle du ministère de l'industrie n'est pas d'administrer, mais d'animer, non de gérer, mais de coordonner. Dans ces conditions, les documents budgétaires ne permettent pas — comme l'ont parfaitement compris vos rapporteurs — de prendre une vue d'ensemble satisfaisante de l'activité de mon ministère. Je m'attacherai donc moins à commenter les dispositions spécifiques du projet qui vous est soumis, et que vos rapporteurs ont déjà analysées avec pertinence, qu'à tracer les lignes essentielles de l'action de mon département.

Celui-ci a d'abord la charge d'établir la synthèse nécessaire entre les différents éléments qui influent sur le développement industriel.

Il doit s'assurer à chaque instant que l'ensemble des mesures prises par l'administration en ce qui concerne les prix, le crédit, les conditions de travail et la législation sociale, la défense de l'environnement et la sécurité de tous, sont cohérentes entre elles, et constituent un ensemble adapté aux nécessités du développement de l'industrie nationale. Cette responsabilité globale explique le rôle du ministre du développement industriel dans le comité de politique industrielle qu'il peut présider par délégation du Premier ministre.

Faut-il préciser qu'une telle tâche est extrêmement délicate et même difficile? Elle impose d'abord à mon département une vigilance soutenue à l'égard des autres administrations, et notamment de celle des finances — j'en conviens avec M. Armengaud — non point pour organiser une sorte de guérilla interministérielle qui serait vaine, mais pour s'assurer à tout moment que l'impératif proprement industriel prend bien la place qui lui revient dans la décision économique d'ensemble.

Cette tâche suppose en outre de la part des services du ministère des contacts confiants et précis avec les dirigeants des entreprises, mais elle demande en même temps l'indépendance et la hauteur de vue qui caractérisent le service public. Je tiens ici à leur rendre publiquement hommage pour la manière dont ils exécutent, dans des conditions souvent difficiles et avec des moyens souvent précaires, cette mission indispensable.

Plus que toute autre administration, le ministère du développement industriel doit, au total, organiser le changement. L'industrie est en effet aujourd'hui un instrument essentiel de transformation pour notre société, qu'il importe de guider dans le sens prévu par le plan, en s'attachant à prévoir les mesures qui permettront d'entraîner l'adhésion et d'éviter les souffrances des hommes.

Dans cet esprit, je vous propose de retenir trois grandes orientations dans l'action qui pourrait être menée en 1973. Il conviendrait à la fois de développer la vie industrielle régionale, d'explorer toutes les voies de la coopération européenne en ce domaine, de susciter un monde industriel où l'homme puisse plus aisément s'épanouir.

Comme pour la recherche scientifique, une réelle animation régionale apparaît désormais comme une voie privilégiée de la politique industrielle.

Je compte y parvenir notamment par la mise en place systématique de services régionaux dépendant du ministère, en prolongeant l'action appréciée, mais trop partielle, des arrondissements minéralogiques, par l'installation de véritables délégués à l'industrialisation. Je souhaite, en outre, provoquer une animation concertée des responsables locaux, qu'il s'agisse des élus, des services publics ou des professionnels. Parmi les nombreuses institutions qui coopèrent de plus en plus efficacement à ces efforts, je veux souligner le rôle renouvelé, et désormais fondamental des chambres de commerce et d'industrie, par qui passent de plus en plus les actions d'information et de service indispensables à l'accession de la grande masse des entreprises moyennes et petites à une vie industrielle efficace.

Le second thème privilégié de mon action voudrait être celui de la coopération industrielle européenne. L'exigence de coopération entre Etats européens ne doit pas apparaître ici comme une affaire de doctrine. Elle doit seulement permettre de satisfaire des besoins qui ne pourraient l'être autrement. C'est le cas de beaucoup de programmes importants et coûteux, où il est clair que vouloir agir seul, ce serait le plus souvent renoncer à agir.

C'est également le cas de la politique d'approvisionnement en matières premières et en énergie: une conception et une attitude communes sont indispensables, comme le sont une coordination des programmes nationaux, ou la conclusion d'actions conjointes.

C'est pourquoi, après la réunion au sommet des neuf puissances de l'Europe de l'Ouest, qui a manifesté une volonté de construction européenne aussi claire que ferme, toutes les occasions devront être saisies et même recherchées, tous les efforts devront être menés au niveau des entreprises comme des administrations, pour développer moins des structures abstraites que des actions conjointes, pour supprimer les obstacles à la coopération entre industriels de pays différents, pour offrir de meilleures possibilités de rapprochement et d'échanges.

La France a déjà fait des propositions concrètes en ce sens ; elle ne ménagera pas ses efforts pour que des résultats positifs soient rapidement obtenus. Elle veillera aussi, comme le souhaite M. Collomb, à ce que l'élargissement de l'Europe ne mette pas dans une situation difficile certaines branches de l'industrie nationale.

Enfin, il nous faut bâtir un monde industriel qui soit véritablement fait pour l'homme.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Beaucoup de choses assurément restent à faire, j'en conviens avec M. Schmaus, pour que l'activité industrielle ne provoque plus de réaction de rejet, soit de la part de ceux qui y participent, soit de la part de ceux au milieu de qui elle se développe.

La généralisation des structures décentralisées de responsabilité permet cependant de plus en plus largement de satisfaire à la fois deux aspirations humaines souvent considérées comme incompatibles et pourtant toutes deux fondamentales : le besoin de sécurité, que l'appartenance à une collectivité solidaire, soumise à des règles publiques acceptées, satisfait heureusement beaucoup mieux que la plupart des autres unités de travail, et le besoin, moins souvent exprimé mais aussi essentiel, d'être engagé dans « une histoire » pour le succès de laquelle le groupe compte sur chacun, avec ce que cela comporte d'efforts, d'imagination, d'esprit d'équipe et aussi d'intérêt personnel.

Si l'on veille à ce que l'ensemble des entreprises progresse plus vite et plus complètement dans ces directions, notre société peut disposer là, beaucoup plus qu'on ne le croit généralement, de foyers d'activité et de participation qui correspondent pleinement au génie innovateur et industriel du peuple français.

L'évidente nécessité de progresser rapidement en ce sens n'est d'ailleurs plus le fait de quelques-uns ; c'est maintenant l'ensemble des milieux professionnels qui analyse activement les besoins, souligne les insuffisances, imagine, expérimente et explique de nouvelles solutions. Le rôle du Gouvernement doit être d'encourager et de développer aussi vite et aussi largement que possible des expériences diverses dans leurs points d'application mais qui relèvent toutes d'une même philosophie, celle de la participation. Les problèmes de gestion et même de genre de vie ainsi posés nous paraissent infiniment plus proches des préoccupations et des revendications des travailleurs que les questions de propriété à nouveau évoquées par certains. Reconnaître et même proclamer l'intérêt pour le pays de disposer d'un vaste secteur nationalisé, presque toujours dynamique et souvent remarquablement géré, ne saurait donc conduire à accepter de modifier, dans l'improvisation et l'arbitraire, la carte actuelle des nationalisations.

Un second champ d'action qui s'ouvre à ce nouvel humanisme industriel concerne les relations entre les entreprises et les hommes qui les entourent. J'en ai déjà traité à propos de la recherche et je n'y reviendrai pas. Je souhaite seulement appeler votre attention sur le programme d'action que je poursuis, avec l'aide d'un conseil supérieur placé à mes côtés, dans le domaine de la création esthétique industrielle afin de promouvoir de bonnes réalisations sur ce plan, aussi bien pour les produits que pour les locaux industriels.

Enfin, je crois qu'il faut rester très attentif à l'attitude, souvent négative, des jeunes à l'égard de l'industrie. Les motivations de ce comportement font, en effet, apparaître en pleine lumière le poids réel des diverses insuffisances du monde industriel. Le ministre de l'industrie ne saurait prétendre, à lui seul, les éliminer ou les corriger. Il peut toutefois contribuer à rapprocher les conditions de vie et de travail dans l'industrie française de ce que les Français peuvent légitimement en attendre.

Il va de soi, mesdames, messieurs, que ces orientations dont je viens de vous proposer les grandes lignes devraient, comme celles du Plan, avoir une valeur plus indicative qu'impérative. Le domaine de l'industrie doit être, en effet, celui de l'adaptation permanente, car la réalité industrielle est et sera toujours mouvante. Il y a quelques années, régnait encore un grand scepticisme sur l'avenir de l'industrie nationale : il n'était question que d'écarts technologiques, de déficits de gestion, de sous-industrialisation du pays, de défis auxquels il ne pouvait faire face... Aujourd'hui, les succès à l'exportation de l'industrie française, la compétitivité retrouvée de nos produits industriels incite quelques-uns à crier trop vite au miracle. En fait, les succès en ce domaine sont toujours précaires, je suis bien d'accord avec M. Armengaud, comme les échecs sont provisoires. La France est peut-être en train, comme on l'a dit,

de réussir son industrialisation. Mais une telle éventualité n'annonce pas un temps de repos. Elle demande, au contraire, une action renouvelée pour exploiter les premiers succès obtenus.

Cette action doit, naturellement, être guidée par le Plan. Ce dernier a mis l'accent : en premier lieu, sur la nécessité de développer notre approvisionnement en matières premières et notre industrie énergétique ; en second lieu, sur quelques secteurs prioritaires tels que la chimie ; enfin, sur l'animation des petites et moyennes entreprises. Toutefois, je tiens également, sans vouloir abuser de votre patience, à vous rendre compte des efforts faits et des réalisations qui en sont résultées dans les autres branches de notre industrie.

Comme la plupart des grands pays, la France est très largement dépendante de l'étranger pour son approvisionnement en matières premières essentielles. Aussi bien, le VI^e Plan a-t-il fixé comme objectif d'accroître la sécurité de nos approvisionnements dans ce domaine.

Une première constatation s'impose à ce sujet avec évidence. Rien de durable ne pourra être construit sans une active collaboration entre les pays industriels et ceux, souvent moins développés, qui détiennent dans leur sol les ressources indispensables. Une politique généreuse et intelligente destinée à faire participer les pays du tiers monde au bénéfice de l'expansion mondiale est à cet égard la condition première de toute action et de toute sécurité. La France a joué dans ce domaine un rôle de pionnier et elle continue à rechercher, soit dans les organisations internationales, notamment par ses initiatives en faveur de la stabilisation du cours des matières premières, soit dans ses relations bilatérales, des solutions appropriées.

Une politique active de prospection n'en est pas moins nécessaire. Telle est la vocation spécifique du bureau de recherches géologiques et minières dont les efforts dans ce domaine seront développés. Des actions coordonnées sont entreprises par son intermédiaire ou directement par le ministère du développement industriel afin d'assurer à notre pays des ressources suffisantes en cuivre, en nickel ou en titane.

De leur côté, les données permanentes de notre situation énergétique vous sont bien connues : c'est, hélas ! une dépendance croissante vis-à-vis des approvisionnements extérieurs. En 1971, nos ressources nationales ont couvert 30 p. 100 de nos besoins ; elles devraient en couvrir, selon toute probabilité, environ 20 p. 100 en 1980.

C'est dire qu'au premier plan de nos objectifs figure la recherche d'un approvisionnement conciliant les impératifs, à maints égards opposés, de la sécurité et du moindre coût.

Un tel objectif s'applique, à l'évidence, à la gestion courante des flux d'approvisionnement ; il s'exprime en particulier dans le jeu des règles qui gouvernent notre système pétrolier.

Mais ce n'est pas seulement, ni même principalement, par sa « capacité de réponse » aux événements conjoncturels que doit être appréciée l'aptitude de notre dispositif à faire face aux véritables problèmes ; c'est en réalité la redistribution de l'effort d'exploration et de développement vers des zones géographiquement et politiquement diversifiées qui prépare les conditions d'un meilleur équilibre d'approvisionnement.

A ce titre, les résultats déjà obtenus au cours des dernières années par des sociétés françaises contribuent progressivement à ce rééquilibrage ; c'est le cas, d'une part, des gisements de la zone norvégienne de la mer du Nord et, d'autre part, de ceux qui longent les côtes de l'Afrique centrale : Gabon, Congo, Nigéria.

Les investissements d'exploration nécessaires pour la poursuite de cette politique restent de l'ordre de grandeur fixé dans le VI^e Plan. Le maintien, au niveau de 200 millions de francs, de la dotation affectée à l'E. R. A. P. traduit, dans le projet de budget, la permanence de ces objectifs.

Les investissements de développement des sociétés françaises devraient connaître, de leur côté, une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Enfin, la capacité nationale de raffinage a été, cette année, substantiellement accrue avec la mise en service de trois extensions à Berre, Lavera et Gonfreville, totalisant 21,5 millions de tonnes-an, ce qui doit porter le potentiel de raffinage du pays, à la fin de l'année, à 145 millions de tonnes-an. Compte tenu des extensions et créations prévisibles, la France devrait pouvoir raffiner, à la fin du VI^e Plan, un total de 185 millions de tonnes-an, soit près de 70 millions de tonnes supplémentaires par rapport à 1970.

Le second volet de notre politique de l'énergie, et sans doute le plus décisif à terme — sur ce point, je suis tout à fait d'accord avec M. Chauty — concerne le développement de l'énergie nucléaire. C'est, en effet, de son essor que l'on peut attendre un infléchissement notable de notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur, donc un accroissement de notre sécurité, en même temps que la constitution d'une industrie nationale compétitive.

La réalisation d'un programme de cette importance suppose une organisation stable des structures industrielles : c'est dans ce sens que vont la conclusion d'accords plus étroits entre Creusot-Loire et Westinghouse, ainsi que le renforcement de Framatome et la création de la Société de fabrication des combustibles nucléaires.

Par ailleurs, la participation d'autres entités industrielles françaises à la réalisation d'un programme électronucléaire national fait l'objet d'une attention soutenue de mon département : c'est à ce souci que répond la demande faite, au cours de l'été dernier, aux groupes Compagnie générale d'électricité et Babcock & Wilcox, de présenter des propositions tendant à une rationalisation des activités industrielles en France et à une association, sur le plan européen, des divers groupes intéressés par la réalisation de centrales nucléaires. Toutefois, les propositions que les industriels doivent nous présenter à ce sujet ne sont pas encore totalement mises en forme. Il est donc prématuré d'indiquer les solutions qui pourront être retenues.

Il convient, en outre, de signaler l'intérêt des accords conclus entre le C. E. A., la société américaine Gulf et le Groupement pour les réacteurs à haute température, G. H. T. R., pour la préparation de l'offre d'une centrale équipée d'un réacteur à haute température, dont la réalisation, dans un cadre international, pourrait commencer en 1974-1975. Le Commissariat a su, en l'espèce, s'associer dans de bonnes conditions au développement d'une technique d'avenir.

De même, dans le domaine des centrales surrégénératrices à neutrons rapides, l'accord intervenu entre Electricité de France et les sociétés allemande et italienne R. W. E. et E. N. E. L. ouvre les voies d'une collaboration européenne significative dans la mise au point industrielle d'une technologie prometteuse. Le projet de loi déposé en ce sens auprès de votre Assemblée, et que vous avez bien voulu voter en première lecture, est destiné à donner à la réalisation de ce prototype sa sanction législative dans le strict respect de la nationalisation et du monopole d'E. D. F.

Je souhaite vivement, avec M. Armengaud, que l'Assemblée nationale l'adopte dans un très bref délai.

Parallèlement, la recherche d'une solution satisfaisante à terme au problème de notre approvisionnement en uranium enrichi a été poursuivie. D'une part, sur le plan technique, sans négliger l'étude de procédés d'avenir, le C. E. A. achève la mise au point d'un dossier permettant la construction d'une grande usine d'enrichissement par diffusion gazeuse. D'autre part, sur le plan industriel, le C. E. A. a pris l'initiative de la création d'une organisation européenne, Eurodif, qui pourrait permettre de prendre, dans un délai de deux ans, la décision de construire une usine européenne. Il s'est attaché à développer la possibilité de valoriser hors d'Europe cette technique française.

La mise en œuvre effective de cette action nucléaire impose donc, mesdames, messieurs, des efforts financiers considérables : les uns trouvent leur traduction dans la subvention de 930 millions attribuée au C. E. A. pour 1973 au titre de l'énergie ; les autres concernent la construction de centrales et relèvent du budget d'investissement d'E. D. F. qui, à ce titre, augmentera des deux tiers entre 1972 et 1973. C'est pourquoi je crois possible d'apaiser les craintes exprimées à cet égard par MM. Armengaud et Chauty dans leurs remarquables rapports.

L'action du ministère du développement industriel et scientifique dans le domaine du gaz naturel s'exerce dans deux directions complémentaires.

Il s'agit, d'une part, de veiller à un approvisionnement satisfaisant du pays, afin d'assurer les utilisations spécifiques du gaz naturel. A ce titre, les divers contrats d'importation signés, soit isolément, soit conjointement avec d'autres importateurs européens, permettront, avec les ressources proprement nationales, de porter à une trentaine de milliards de mètres cubes par an les quantités de gaz disponibles en 1980, contre 13 milliards en 1971.

D'autre part, l'action du ministère s'est portée sur le redressement de la situation financière de Gaz de France. Les hausses des tarifs de ventes aux distributions publiques, la mise sous le régime de la liberté contrôlée des prix de vente aux utilisateurs importants vont en ce sens.

Cependant, tout en reconnaissant la nécessité pour le service national de disposer d'une souplesse tarifaire suffisante, le ministère du développement industriel a veillé à maintenir ces hausses dans des limites raisonnables afin de réduire leur incidence sur les prix industriels et les dépenses des foyers domestiques.

Le projet de budget qui vous est présenté comprend, en faveur des Charbonnages de France, une subvention de près de 1.750 millions de francs. Ce chiffre résume à lui seul la nouvelle dégradation des conditions d'exploitation des houillères nationales après le répit offert par les hausses spectaculaires des prix de vente en 1970 et 1971. L'évolution des charges de l'entreprise laisse prévoir, dans les années prochaines, un accroissement annuel de 250 à 300 millions de francs du déficit d'exploitation, sauf hausse brutale des prix de l'énergie.

L'essentiel est donc de poursuivre avec ténacité l'effort de conversion déjà entrepris, de manière à offrir aux mineurs des possibilités d'emploi qui puissent garantir leur avenir. Pour sa part, le Gouvernement n'a pas ménagé ses initiatives en ce sens. Des résultats notables ont été obtenus dans le Nord et le Pas-de-Calais, mais la situation en Lorraine et surtout dans le Centre-Midi requiert à l'évidence une adaptation des procédures suivies. Des propositions précises seront prochainement formulées à cet égard, dont le Parlement sera, bien entendu, informé.

Les orientations majeures de notre action dans le domaine de l'énergie s'inscrivent donc dans une politique à long terme qui, par delà les inévitables secousses conjoncturelles, tend à assurer la permanence des desseins : un approvisionnement abondant et sûr permettant de satisfaire, à un coût raisonnable, les besoins d'une économie en forte croissance et les aspirations d'un mieux-être social, tout en développant un secteur industriel sain et vigoureux.

Le VI^e Plan avait, d'autre part, déclaré prioritaires trois grandes branches de l'industrie, à propos desquelles il convient maintenant de faire le point des succès comme des problèmes.

Ainsi, l'évolution de l'industrie chimique française, qui s'écarte actuellement des objectifs ambitieux que lui avait fixés le Plan, mérite d'être suivie très sérieusement. Certes, l'accroissement de production constaté en 1971, soit 8 p. 100 en volume par rapport à 1970, se maintient en 1972. Mais l'évolution du commerce extérieur me paraît préoccupante : le taux de couverture qui, d'après les rapports du VI^e Plan devrait atteindre 1,3 p. 100 en 1975, est inférieur à 1 p. 100 en 1971, et les résultats du premier semestre de 1972 confirment cette tendance préoccupante.

Or, il me paraît indispensable au développement industriel de la France que notre industrie chimique soit en mesure de fabriquer sur place les principaux produits de base nécessaires à la plupart des secteurs productifs d'aujourd'hui. Il est vrai que la situation conjoncturelle mondiale a incité les grands groupes chimiques internationaux à différer certains investissements dans le domaine de la chimie lourde.

Mais l'industrie française ne paraît pas avoir pu mettre à profit cette période de répit pour résorber son retard par rapport à certains de ses concurrents. En particulier, la réalisation du programme prévu par le VI^e Plan pose de sérieux problèmes de financement. Je suis cependant déterminé à stimuler cette nécessaire accélération des investissements, ne serait-ce que pour hâter la solution des problèmes d'emploi qui se posent, en nombre heureusement limité, dans cette branche.

En dehors des installations lourdes, l'industrie française me paraît devoir être également encouragée dans le domaine de la chimie des produits fins. Je suis persuadé que l'on n'a pas suffisamment exploité dans ce secteur les possibilités d'invention et de création que détiennent des entreprises moyennes, quand il s'agit de la fabrication de spécialités vendues sur le marché en petites quantités. Au vu des résultats d'une analyse détaillée conduite par mon département en coopération avec le ministère de l'économie et des finances, j'espère, toutefois, que nous pourrions définir des mesures propres à favoriser le développement de ce secteur.

Quant aux industries proches de la chimie ou qui peuvent lui être assimilées : la pharmacie, les industries du caoutchouc, du verre, des peintures, des produits d'entretien, des corps gras, etc., elles emploient environ 370.000 personnes. Elles suivent une progression variable suivant les branches, parfois très brillante dans certains secteurs, comme le verre et les pneumatiques, où les groupes français, tout en développant l'emploi dans plusieurs régions françaises, ont atteint une dimension multinationale.

Dans le secteur public, les difficultés que traverse l'entreprise minière et chimique se traduisent par une lourde charge pour l'Etat. De fait, l'activité de cette entreprise s'exerce presque

exclusivement dans deux secteurs qui viennent de connaître une crise profonde au niveau mondial : la potasse, d'une part ; les engrais, notamment azotés, d'autre part.

Dans ces conditions, les mesures de réorganisation interne de l'entreprise sont absolument nécessaires, mais elles ne sont pas suffisantes. Des plans de rationalisation et de diversification, à moyen et long terme, sont actuellement examinés dans mes services. Il serait désolant que l'effort de productivité et d'assainissement financier entrepris, notamment aux mines de potasse d'Alsace, puisse être remis en cause par le conflit social actuel.

En ce qui concerne C. D. F. chimie, les résultats, sans être aussi satisfaisants qu'on pouvait l'espérer, sont cependant plus encourageants. Ils justifient, en tout cas, le regroupement opéré. L'engagement du steam-cracking de Carling devrait permettre de les consolider.

Dans l'industrie mécanique, l'action menée par mon département comporte d'abord une action d'ensemble, le « plan mécanique » et un certain nombre d'actions sectorielles.

Décidé au cours d'un comité interministériel de politique industrielle au début de 1971, en liaison avec le classement de la mécanique comme secteur prioritaire du VI^e Plan, le programme mécanique a atteint en 1972 sa phase de maturité.

Je rappellerai seulement quelques-unes des mesures qui le caractérisent : un déblocage de 100 millions de francs de prêts du F. D. E. S. pour les entreprises de la mécanique ; des actions coordonnées et concertées de promotion de nos ventes à l'étranger, financées en 1972 sur les crédits de politique industrielle ; une aide promotionnelle à la diffusion de la machine-outil de conception avancée ; une action de formation, d'information et d'assistance conseil auprès des utilisateurs potentiels en particulier de la petite et moyenne industrie ; une procédure permettant la mise à l'essai, pendant une période de deux ans, de machines-outils modernes dans les petites et moyennes entreprises suivant une formule originale de crédit-bail.

Il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur les effets de ce plan ; je constate toutefois que, malgré une conjoncture internationale défavorable, l'activité, en volume, s'est maintenue à un haut niveau, avec un taux de croissance probable de 6 p. 100 en 1972 ; la balance commerciale, désormais équilibrée, est encore en voie d'amélioration.

Un seul point noir subsiste : c'est l'accroissement insuffisant des investissements. J'étudie actuellement les moyens de stimuler leur développement, afin d'éviter que la reprise de la demande en matière de biens d'équipement ne profite avant tout à l'importation, comme ce fut plusieurs fois le cas dans le passé.

Afin de consolider et d'amplifier ces premiers résultats, mon département a entrepris des actions de restructuration, notamment dans le secteur de la machine-outil. Malgré diverses difficultés, j'ai bon espoir de les faire aboutir. Je suis, d'autre part, tout à fait d'accord avec M. Armengaud pour estimer que des accords internationaux sont parfois nécessaires. Leur conclusion suppose cependant un certain équilibre entre les firmes signataires et une ferme volonté de coopérer de la part de leurs dirigeants.

Mais dans le domaine des industries de pointe, et notamment celui de l'électronique, lui aussi considéré comme prioritaire par le VI^e Plan, les pouvoirs publics ont entrepris une action destinée à développer la capacité technologique de nos entreprises et à valoriser sur les marchés civils les efforts de recherche qui avaient d'abord bénéficié de crédits militaires.

C'est l'objet du « plan composants », pour lequel 3,5 millions figurent à mon budget.

C'est également le but du « plan électronique professionnel », pour lequel je vous demande 85 millions d'autorisations de programme.

M. Georges Cogniot. Bagatelle !

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Il s'agit ici, je tiens à l'affirmer, non d'une aide automatique ou de quelque subvention déguisée à tel ou tel groupe français, mais bien d'une aide à l'innovation accordée dossier par dossier après un examen technique approfondi. Le bénéfice de cette procédure est destiné à toutes les entreprises dans ce secteur, dès lors qu'elles font la preuve de la qualité de leurs recherches, dans la limite des crédits disponibles.

M. Georges Cogniot. Vive la Thomson !

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Enfin, l'action « automatismes industriels », en cours de lancement, consiste, notamment pour les secteurs qui

comportent un nombre important d'entreprises moyennes, en un certain nombre de mesures incitatives et d'aides à la modernisation de l'outil de production.

Le ministère du développement industriel poursuit également une politique expérimentale de promotion de la petite et moyenne industrie, caractérisée par le souci de concilier, selon des formules nouvelles, la réalisation d'un objectif commun et le respect de l'autonomie et des particularités des partenaires régionaux.

Toutes les opérations doivent respecter un cadre général, défini au niveau national, qui consiste à donner une priorité à l'implication directe des chefs d'entreprises, à permettre le rassemblement de tous les organismes et personnes concernés au sein d'une association régionale afin de mener une action permanente, chacun s'engageant à participer à une analyse en commun des expériences.

D'autre part, les principaux organismes nationaux intéressés par la promotion de la moyenne et petite industrie ont poursuivi la tâche engagée en 1970 et 1971 avec l'appui du ministère à travers le centre de formation des assistants en gestion industriel, le Cefagi. Ses assistants apporteront un concours précieux aux petites et moyennes entreprises.

Quant à l'aide à l'innovation, elle résulte finalement de la conjugaison de tous nos efforts, qu'il s'agisse de l'aide au pré-développement, de l'action de l'A. N. V. A. R., dont vous avez parlé ce matin, de la lettre d'agrément-innovation, ou de la toute récente Sofinnova, société pour le financement de l'innovation. Je porterai, à cet égard, toute mon attention à faire fructifier l'œuvre entreprise par mon prédécesseur, qui commence à produire ses premiers effets.

Pour financer ses divers modes d'intervention, je vous propose, mesdames, messieurs, d'accorder à mon département des dotations accrues notamment en ce qui concerne le pré-développement et les crédits d'action de politique industrielle. Pour ces derniers, notamment, je vous demande 88 millions d'autorisations de programme.

Je voudrais préciser, à leur propos, afin de répondre complètement à certains soucis qu'à mon sens l'intérêt de ces crédits est d'échapper largement à une programmation trop rigoureuse. Cela ne signifie pas pour autant que j'écarte toute action pluri-annuelle : en matière de formation professionnelle, d'amélioration de notre approvisionnement en cuivre, ou de promotion collective des produits français à l'étranger, le succès réclame quelque continuité dans l'effort. Mais l'intérêt essentiel de cette forme d'action est de permettre aux pouvoirs publics d'intervenir rapidement et avec le minimum de formalités pour répondre aux besoins apparus en dehors de toute prévision possible.

Enfin, les 9 millions de francs d'autorisations de programme demandés pour l'Institut de développement industriel permettront à l'Etat de prendre la part qui lui revient dans l'augmentation de capital qui doit intervenir cette année. Je veillerai, d'autre part, à ce que l'action de l'établissement continue à s'exercer dans les secteurs reconnus prioritaires et concerne le plus possible la province et les entreprises moyennes.

On ne peut cependant limiter l'industrie française à quelques secteurs prioritaires ou à la promotion de la petite entreprise. Je voudrais donc maintenant vous donner, pour conclure, les indications que vous êtes en droit d'attendre sur les principales branches de l'industrie nationale.

Dans un contexte caractérisé par une concurrence de plus en plus vive, la sidérurgie française a dû, pour consolider ses positions, d'une part, créer de nouvelles usines permettant de produire au meilleur coût, d'autre part, poursuivre la rénovation des équipements existants dans les régions de production traditionnelle.

Après l'usine de Dunkerque, dont la réalisation aura entraîné, pendant la période 1966-1975, la création de 7.000 emplois, il a été décidé de créer à Fos une seconde unité de production littorale, dont le promoteur a été le groupe lorrain Wendel-Sidélor.

Les difficultés de financement nées de la très sensible détérioration de la conjoncture en 1971 et 1972 n'ont pas affecté le calendrier d'exécution des travaux, mais elles ont conduit le groupe lorrain à rechercher des partenaires et, dans l'immédiat, à s'associer avec Usinor.

Pour sa part, le Gouvernement a toujours souhaité, compte tenu de l'ampleur du projet et de la nécessité d'assurer le développement de la nouvelle capacité de production dans les meilleures conditions possible, que la société Solmer s'ouvre à des associés français et éventuellement étrangers, de préférence européens.

De plus, l'effort de rénovation entrepris par la sidérurgie française pour les équipements des régions de production traditionnelle se poursuit. Sur le plan social, toutes les mesures d'accompagnement nécessaires ont été prises. Elles résultent du dispositif mis en place en application de la convention générale entre l'Etat et la sidérurgie. Dans le cas de la Lorraine, elles ont été complétées, dans les domaines économique et social, par l'important programme arrêté par le comité interministériel du 21 décembre 1971 sur proposition du ministre du développement industriel et scientifique.

Au total, la sidérurgie française ne se trouve pas aujourd'hui en mauvaise position par rapport à ses concurrentes. Les investissements réalisés en application de la convention conclue avec l'Etat en 1966 lui ont permis d'améliorer sensiblement sa productivité, dont le taux d'accroissement a été en moyenne de 6,7 p. 100 par an.

En 1971 et 1972, elle a traversé, comme ses concurrents, une période de basse conjoncture. Mais au vu des résultats actuellement connus, il semble que les sociétés françaises aient, dans l'ensemble, relativement mieux résisté que les autres.

Contrairement à une opinion fâcheusement répandue, les industries textiles sont loin d'être en déclin en France. Au contraire, elles jouent et devraient continuer à jouer un rôle économique et social de première importance. A titre d'illustration, je rappellerai qu'elles occupent près de 750.000 salariés, soit environ 10 p. 100 des effectifs de notre industrie.

A la suite des importantes restructurations intervenues ces dernières années et des efforts de modernisation des entreprises, l'industrie textile a amélioré sensiblement sa productivité et sa compétitivité. Le développement des ventes de produits français à l'étranger en est la meilleure preuve. C'est ainsi que le solde bénéficiaire des échanges de produits textiles, non compris les matières premières, a atteint 2,6 milliards en 1971, soit 20 p. 100 de l'excédent global de la balance française des produits manufacturés et dépassera très certainement ce chiffre en 1972, puisqu'il atteignait déjà, pour les trois premiers trimestres, 2,5 milliards de francs, contre 1,8 milliard de francs pour la même période de 1971.

De leur côté, par leur dynamisme et leur créativité, les industries de l'habillement connaissent des succès non moins remarquables, puisque le solde bénéficiaire de leurs échanges extérieurs, qui était de 830 millions de francs en 1971, dépassera le milliard en 1972. Grâce à des actions collectives, dont la création d'un échelon permanent de promotion du vêtement français à New York est un exemple auquel j'attache un prix plus que symbolique, l'expansion des ventes à l'étranger devrait se poursuivre sur des bases solides. Il y a là des signes très encourageants, qui témoignent de la reprise de confiance des industriels.

Toutefois, l'adaptation des entreprises à un marché de plus en plus ouvert est loin d'être terminée et la concurrence désordonnée de pays à économie trop différente de la nôtre risquerait de remettre en cause les résultats acquis.

En définitive, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'importance de l'action entreprise dépasse très largement les masses budgétaires en cause.

Il s'agit en effet de dessiner, en suivant les lignes directrices fixées par le VI^e Plan, les lignes de force de l'avenir du pays.

C'est bien clairement l'objectif premier du développement de la recherche scientifique. C'est dans les laboratoires des universités du C.N.R.S., des grands organismes de recherche ou des industriels que prend forme le destin futur de notre pays. C'est là en effet que sont imaginés et développés non seulement les produits ou les procédés nouveaux qui permettront à notre industrie d'affronter victorieusement la compétition internationale, mais encore les formules ou les systèmes grâce auxquels il sera possible demain de vivre mieux.

Ce développement de la recherche, comme la prospérité de notre industrie, ne sont pas concevables sans un grand effort de création qui nécessite la participation de tous. La condition du succès passe donc par la réalisation d'une de nos grandes ambitions nationales, à savoir la construction d'une économie, ou plus généralement d'une société où chacun ait la possibilité d'agir dans la mesure du possible sur l'orientation et le contenu de son destin.

Une telle politique est d'autre part incompatible — et il faut toujours le rappeler — avec un repliement égoïste de la nation sur elle-même. L'indépendance nationale, que nous souhaitons et qui demeure au premier plan de nos préoccupations, est pour nous indissociable de la coopération et doit s'accompagner d'une ouverture très large vers l'extérieur permettant à la France de

construire avec ses partenaires européens une communauté autonome et de contribuer à la solution de l'angoissant problème du sous-développement des deux tiers de notre planète.

Pour la réalisation de ces objectifs, votre rapporteur spécial a souhaité que je fasse preuve d'ambition et même, si j'ai bien compris, d'agressivité. Je suis tout prêt à répondre à cette invitation, non point pour moi-même, bien sûr, mais pour le bien du pays.

C'est pourquoi je me permets de vous demander, mesdames, messieurs les sénateurs, de m'en donner les moyens en adoptant les crédits que je sollicite de votre assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R., de l'union centriste et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la demande de la plus haute autorité de l'Etat, le commissariat général au Plan a publié un rapport malheureusement peu connu sur les conditions du développement industriel en France. Aussi le VI^e Plan, dès le début, a-t-il été orienté vers le développement de l'industrie française avec comme objectif de voir rattrapée, au cours du VII^e Plan, la puissante industrie de notre voisine l'Allemagne.

Il est donc normal, maintenant que nous sommes au milieu de la réalisation du VI^e Plan, de faire le point de la situation et d'étudier les résultats des efforts à la lumière de ce budget.

Ce qui frappe tout d'abord un observateur averti, c'est que notre industrie est rentable, dynamique et profite d'une bonne conjoncture pour exporter beaucoup, mais elle est fragile car elle ne compte pas assez de grandes entreprises.

Dans les quatre secteurs prioritaires du VI^e Plan : construction mécanique, électronique et électrique, chimie, alimentation, les options de restructuration plafonnent, les crédits prévus sont en diminution. A l'heure de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, c'est dangereux. Beaucoup de firmes françaises risquent d'être en difficulté en raison de leur petite taille, donc auront des problèmes pour occuper les marchés anglais et allemands. Elles risquent ensuite d'être rachetées par l'étranger, comme l'ont souligné certains orateurs.

En chimie, la première société française, Rhône-Poulenc, est la septième entreprise européenne ; en électricité, la Compagnie générale électrique est la quatrième industrie européenne, mais représente le tiers du chiffre d'affaires de Philips et la moitié du chiffre d'affaires de Siemens. En constructions mécaniques, Creusot-Loire est la cinquième entreprise européenne ; elle représente seulement le tiers ou la moitié de ses concurrents étrangers.

Mais, parallèlement, la dévaluation réussie de 1969 a donné un coup de fouet à l'ensemble de l'économie française ; les entreprises qui marchent ont considérablement développé leurs exportations. Le groupe Pont-à-Mousson fait environ 40 p. 100 de son chiffre d'affaires avec l'étranger.

Mais il nous faut faire un effort sur les exportations en qualité et non en volume ; 70 p. 100 de nos exportations sont faites en Europe ; il faut développer les exportations sur les marchés lointains car le commerce de la France, comme on peut s'en rendre compte lorsqu'on circule à l'étranger, est extrêmement réduit dans certains pays comme l'Australie, l'Amérique du Nord, le Japon où elle est comparable à celle de la Suisse ou même des Pays-Bas et, en tout cas, trois à quatre fois plus faible que celle de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne. Mais il faut aussi que le développement de la part des produits industriels dans les exportations soit amélioré : 63 p. 100 pour la France, à l'heure actuelle, contre 77 p. 100 en Allemagne et 87 p. 100 pour le Japon.

Mais à côté de quelques succès spectaculaires, nous avons une structure d'exportation qui n'est pas assez développée et où les biens primaires ont une trop grande part relative. Il faut que cela change. Un effort doit être fait sur les mentalités et les structures.

La France est le plus grand fournisseur de crédits à long terme pour l'exportation de la Communauté économique européenne. Mais il ne faut pas seulement de l'argent, il faut aussi une mentalité exportatrice et des entreprises de taille européenne, comme nous l'avons vu.

Il n'en reste pas moins que des difficultés considérables subsistent pour les principales parties prenantes des deniers publics dans l'industrie.

Certes, la France importe plus de machines qu'elle en exporte, comme l'a signalé notre rapporteur, M. Armengaud. Nous n'y pouvons pas grand-chose pour le moment. Mais notre industrie

chimique est actuellement en difficulté. Notre retard est important par rapport à nos voisins européens. La balance de notre commerce extérieur s'est dégradé, bien que des efforts aient été faits pour un regroupement, qui commencent à porter leurs fruits. Mais l'ensemble de cette industrie, même regroupée, n'a pas encore un volume suffisant. Il est urgent de redresser la barre pour que les efforts du VI^e Plan aboutissent.

De même l'intervention de l'Etat dans le domaine de la sidérurgie a besoin d'être affirmée. Un pari politique a été engagé à Fos et sera réussi — nous le constatons déjà. Mais cela pose de graves problèmes de financement.

La sidérurgie mondiale se reconstruit au bord de l'eau. Après Dunkerque, la deuxième option nationale française a été méditerranéenne. La société Wendel-Sidélor a pris des engagements trop lourds pour elle. Une solution européenne avec un groupe allemand a été évoquée. Nous voudrions savoir pourquoi un groupe européen n'a pas pu être intégré à l'effort de notre industrie sidérurgique. La solution française avec l'apport d'Usinor nécessiterait des crédits tout aussi importants fournis par l'Etat. Les crédits du F.D.E.S. seraient ainsi lourdement engagés pour plusieurs années et risqueraient de manquer dans d'autres secteurs. Nous aimerions avoir quelques précisions sur ce sujet. Vous venez d'ailleurs, monsieur le ministre, d'exprimer dans votre intervention des préoccupations qui rejoignent exactement les miennes.

Nous voudrions également dire quelques mots des recherches concernant l'espace. Les applications de la recherche spatiale vont donner, dans les années qui viennent, un pouvoir énorme aux Etats qui pourront contrôler toutes les informations économiques et politiques par un vaste réseau mondial de télévision et de propagande. Notre pays doit évidemment être présent dans cette course, mais les dépenses à envisager ne sont pas à l'échelle d'un seul pays. Les Etats-Unis hésitent devant les dépenses ; la Russie a essouffé son économie dans cette course ; les puissances européennes, pour conserver leur indépendance et leur existence, doivent s'unir.

Une course isolée écraserait l'économie du pays qui l'envisagerait seul et amènerait celui qui s'associerait à l'un des super-grands à l'annexion intellectuelle. Aussi sommes-nous inquiets des mauvaises nouvelles reçues pour la coopération européenne après l'échec de la fusée E.L.D.O.

Une véritable autorité européenne en matière de fusées est indispensable. Nous aimerions donc connaître, là aussi, monsieur le ministre, l'état des pourparlers et votre avis.

L'ensemble de ces remarques fait ressortir la nécessité d'une politique industrielle européenne. En matière industrielle, comme en matière énergétique d'ailleurs, il faut bien convenir que les mécanismes européens de concertation ne fonctionnent pas. Il faut une concertation et une collaboration étroite dans le domaine de la technologie avancée : études et réalisations, bien sûr, comme on l'a déjà vu.

Il faut créer des structures juridiques permettant la création d'entreprises à l'échelle européenne et, particulièrement, élaborer le statut des entreprises européennes. Il faut réaliser une coopération entre les pays européens pour mettre de l'ordre et arrêter une position commune à l'égard des investissements étrangers, américains en particulier.

C'est une véritable doctrine qu'il faut formuler et il est du rôle du Parlement de susciter la définition d'une telle politique.

Puisque nous avons abordé les problèmes de doctrine, je dirai quelques mots de l'I. D. I. dont le rôle doit et devra être essentiel dans ces domaines. Il ne faut pas que son aide soit trop coûteuse. L'extension de sa zone d'action doit être recherchée par l'augmentation de son capital social et non par l'appel aux capitaux sur le marché financier. L'objectif de l'I. D. I. ne doit pas être de gagner de l'argent, mais bien plutôt d'être le moteur de la politique d'industrialisation française.

Nous demandons que les petites et moyennes entreprises soient mieux intégrées dans les programmes d'extension de l'I. D. I., comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre. D'ailleurs, fort peu de nouvelles entreprises industrielles se sont créées ces dernières années. Il ne faut pas que l'I. D. I. soit une banque comme les autres. L'action de l'I. D. I. devrait encourager le financement de techniques nouvelles exploitées par des usines nouvelles. Le ministère doit orienter son action vers les secteurs de pointe et vers l'innovation, comme vous l'avez souligné, et la création, sans souci de l'échelle des entreprises.

L'I. D. I., ainsi, favorisera la régénérescence du tissu cellulaire industriel français et favorisera la pénétration des techniques et des produits français dans les domaines susceptibles d'une forte croissance.

Cela aurait le double avantage d'éviter des installations étrangères en France et d'agir d'une manière offensive pour développer nos exportations à l'étranger, assurant l'entrée en France de précieuses devises.

Dans ce domaine, nous devons particulièrement étudier notre approvisionnement énergétique, qui dépend de plus en plus de l'importation. La part de la production nationale dans la couverture des besoins a sans cesse décliné : 70 p. 100 en 1950, 62 p. 100 en 1960 et 35 p. 100 en 1970. Les risques sont donc importants. En fait, seul le développement nucléaire permettra un jour de les limiter, car toute l'économie de notre pays repose sur l'énergie. Elle est devenue un problème crucial, non seulement en termes militaires, mais en termes de sécurité économique.

La grande crise pétrolière de 1970-1971, la création de l'organisation des pays exportateurs de pétrole a attiré l'attention sur les aspects internationaux du problème. L'Etat doit donc intervenir davantage dans les affaires pétrolières.

Pour la sécurité d'abord, il faut veiller aux stocks de réserve, aux marges de capacité des raffineries, au maintien des capacités de transport. L'Etat doit intervenir pour limiter les abus et la concurrence et préserver les marges d'autofinancement indispensables au développement.

L'Etat doit agir aussi, comme nous l'avons vu, dans le cadre européen.

Malheureusement, la politique énergétique européenne est, là aussi, très difficile. L'entrée de l'Angleterre permettra peut-être de stimuler la recherche d'une telle association. Aucune stratégie commune ne se dégage actuellement, malgré le front politique commun qu'ont instauré, eux, les pays producteurs.

A ce sujet, nous pouvons nous demander si l'Etat utilise à fond les possibilités que lui donne l'existence d'une société pétrolière nationale, l'E. R. A. P. Cette entreprise devrait avoir, à notre avis, bien moins de souci d'équilibrer ses comptes chaque année que d'être le fer de lance, le bras séculier de la politique pétrolière française.

Or, il semble que l'Etat n'utilise pas comme il le devrait cette possibilité. La politique du ministère des finances semble être de plafonner, sinon de supprimer, la subvention allouée à l'E. R. A. P. par l'intermédiaire du fonds de soutien aux hydrocarbures. En 1972, elle était de 200 millions de francs. Vous venez de confirmer, monsieur le ministre, qu'elle était restée la même pour 1973, mais cela correspond, avec la dépréciation du pouvoir d'achat, à une légère diminution.

Les revers économiques que nous avons subis en Afrique du Nord imposent un effort accru pour réparer ces pertes et celles de l'E. R. A. P. en particulier, la plus durement touchée, dans un moment où les possibilités d'autofinancement des sociétés pétrolières ont été considérablement diminuées.

L'E. R. A. P. ne peut consacrer de sommes suffisantes à l'augmentation de sa capacité de raffinage — dans la région de Bordeaux en particulier — à l'équipement de nouveaux gisements et surtout à la recherche proprement dite. Le groupe E. R. A. P. a dû céder, dit-on, une partie du capital de sa filiale canadienne pour continuer ses recherches. Il semble que le moment soit venu, monsieur le ministre, d'aider davantage l'E. R. A. P.

Les perspectives d'accroissement de consommation d'énergie d'ici à la fin du siècle sont vertigineuses. Le charbon et l'hydrique sont pratiquement hors de course pour assurer les besoins de l'énergie dans la décennie qui vient.

Le pétrole couvre 45 p. 100 des besoins énergétiques mondiaux — 55 p. 100 des besoins français — et, en l'an 2000, il devrait en couvrir 60 à 70 p. 100.

Mais, d'ici à 1980, le nucléaire va intervenir fortement. La percée de l'énergie nucléaire est désormais acquise : 100.000 mégawatts de centrales sont commandés dans le monde et l'effet de série va bientôt se faire sentir sur les prix.

La victoire à terme de l'énergie nucléaire sur le pétrole, c'est, pour la fin du siècle, la possibilité de réduire de façon gigantesque les tonnages de matières premières utilisées qui, sinon, deviendraient fantastiques. Une tonne de combustible fissile utilisée dans les convertisseurs actuels équivaut déjà à quelque 15.000 tonnes d'équivalent-charbon ; utilisée dans les surgénérateurs de demain, elle équivaut à un million de tonnes.

C'est pour cela que, dans l'immédiat, nous attendons de vous, monsieur le ministre, deux décisions importantes. C'est, tout d'abord, l'arbitrage, que vous venez d'évoquer vous-même et que vous devez rendre avant la fin de l'année, pour commander une deuxième centrale à eau pressurisée ou à eau bouillante sous une des deux licences américaines après l'abandon de la filière française. Le groupe Creusot-Loire a déjà surmonté les

difficultés, mais doit-on écarter une autre filière française très solide avec le groupe C. E. G.-Babcock ? N'a-t-on pas intérêt à avoir deux chefs de files français dans les filières techniquement évoluées, mais difficiles à comparer, afin de ne pas mettre, comme on dit dans le langage populaire, « tous les œufs dans le même panier ».

La deuxième chose que nous attendons de vous, monsieur le ministre, c'est la mise au point définitive du projet de loi, déjà adopté par le Sénat, autorisant la création d'entreprises internationales sur le sol national en vue de la production d'électricité d'origine nucléaire à partir de réacteurs rapides. La France peut devenir le chef de file européen et même mondial dans ce domaine grâce à l'avance technologique acquise. Tout retard dans l'adoption de ce projet de loi, convenablement amendé, conduirait nos partenaires à travailler sans nous et nous ferait perdre le bénéfice de notre avance dans ce domaine comme l'ont extrêmement bien expliqué nos rapporteurs, MM. Chauty et Armengaud.

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, de prévoir la sortie de ce texte avant la fin de la présente session.

Il y a trois ans, monsieur le ministre, le ministère de l'industrie est devenu celui du développement industriel et scientifique ; son rôle a donc pris une autre dimension et disons, avec un mot à la mode, une altitude plus prospective.

Peut-être à ce sujet, pouvons-nous regretter que les constructions aéronautiques et navales relèvent du ministère des transports et que les industries alimentaires relèvent du ministère de l'agriculture. C'est là une difficulté, pour le ministre du développement industriel, d'appréhender l'ensemble des problèmes industriels, surtout au moment où l'industrialisation de la France est l'ambition des plus hautes autorités de l'Etat.

Votre ministère a en main la clef de beaucoup de projets où l'argent de l'Etat doit être placé avec la meilleure rentabilité possible. Il y va de l'amélioration des conditions de vie de millions de Français.

Soyez certains, monsieur le ministre, que nous vous faisons confiance pour cette mission et que nous serons attentifs aux réponses que vous voudrez bien nous apporter à l'issue de ce passionnant débat qui met en cause les racines mêmes et la construction de la puissance et de la richesse industrielle de la France. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jager.

M. René Jager. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, naguère rapporteur pour avis du budget de l'industrie, j'avais pu mesurer la tâche exaltante, mais redoutable, pour le ministre de l'industrie et le gouvernement, qui consiste à donner une vocation industrielle à notre vieux grenier de France parvenu à travers les gloires et les guerres jusqu'au xx^e siècle.

Mainte fois, du haut de cette tribune, en concordance d'observation des faits avec les autres rapporteurs, demeurés fidèles à leur mission, nous enregistrons avec satisfaction l'inexorable mise en route de cette mutation, déplorant que le machinisme ait, trop rapidement à notre gré, envahi et révolutionné nos campagnes, nous félicitant par ailleurs de la politique énergétique française en matière de diversification de la recherche pétrolière et accentuant le propos pour souligner la nécessité d'œuvrer industriellement en commun sur le plan européen.

Les têtes de chapitre n'ont pas perdu de leur actualité. Vous êtes, monsieur le ministre, confronté à eux tous les jours — vous venez de nous le dire avec beaucoup de conviction — et c'est pourquoi j'entends vous livrer quelques brèves réflexions sur quelques secteurs qui me paraissent importants, sinon essentiels, et qui ont subi depuis une décennie toutes les secousses et tous les tourments de notre révolution industrielle : celui de la sidérurgie avec le fer et l'acier, l'implantation de Fos et, en complémentarité, l'avenir lorrain.

Après les excellents exposés déjà entendus à cette tribune, je suis nécessairement conduit à quelques redites et je vous prie de m'en excuser. J'essaierai toutefois de dire les choses autrement.

Un très rapide bilan énergétique de la France fait ressortir qu'en une décennie, de 1962 à 1971, le charbon, qui représentait plus de la moitié de la consommation française d'énergie, tombe à 22 p. 100, tandis que les hydrocarbures passent dans le même temps de 40 p. 100 à 70 p. 100, l'électricité primaire, hydraulique et nucléaire, évoluant autour de 8 p. 100. Encore cette évolution en valeur relative ne souligne-t-elle pas l'accroissement considérable en valeur absolue des produits pétroliers

énergétiques, dont la consommation est passée de 33 à 95 millions de tonnes. Il faut souligner également que si, en 1962, la consommation était encore couverte par la production métropolitaine à concurrence de 55 p. 100, ce pourcentage est tombé à 30 p. 100 et doit continuer à diminuer pendant les dix années à venir.

Devant cette situation, que peut-on faire ? Tout d'abord, se garder de croire que l'on peut changer le sens de l'évolution d'un coup de baguette magique. Dans le secteur énergétique, seule peut porter ses fruits une politique à long terme tant sont lourds et lents ses travaux de recherche, la réalisation des équipements, l'adaptation au progrès technique. Ensuite, se garder de donner de fausses espérances aux travailleurs des régions minières sur l'avenir du charbon. Il est vain d'espérer en revenir à la production de 60 millions de tonnes de 1958, la plus élevée jamais atteinte en France, non pas parce qu'une malédiction frapperait le charbon au profit des hydrocarbures et, ultérieurement, de l'énergie nucléaire, mais simplement parce que le charbon cher tant à s'effacer devant d'autres sources d'énergie meilleur marché. Cela explique qu'au moment où la production de houille diminue en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, elle se maintienne aux Etats-Unis, en U. R. S. S. ou en Chine.

Seules les conditions géologiques, défavorables en Europe et favorables dans ces trois derniers pays, expliquent cette disparité. D'ailleurs, en France, la consommation a fortement régressé d'un maximum de 81 millions de tonnes en 1957 à 52 millions de tonnes en 1971 et, vraisemblablement, à 48 millions de tonnes en 1972.

Cette diminution explique que, malgré un déclin rapide de la production, qui se situera aux environs de 33 millions de tonnes en 1972, la production se soit maintenue depuis 1965 entre 15.500.000 tonnes et 17.500.000 tonnes, coconstituées à concurrence de la moitié de charbons à coke nécessaires en tout état de cause à la sidérurgie.

Le problème, pour nos régions minières — vous l'avez souligné et je vous en remercie, monsieur le ministre — est de réaliser dans les meilleures conditions possibles les reconversions et les créations d'emplois et de développer, pour ce faire, de nouvelles activités.

Il suffit d'ailleurs de connaître les difficultés rencontrées dans différents bassins pour atteindre les objectifs de production, pourtant en diminution, pour mesurer le caractère irréaliste que représente l'espoir d'une nouvelle croissance de la production charbonnière.

Enfin, sur le plan financier, la subvention aux charbonnages de France, prévue au budget du ministère du développement industriel et scientifique — la question a été également évoquée tout à l'heure par M. le ministre — est en sensible accroissement en 1973, mais elle atteindra rapidement 2 milliards de francs actuels si le rendement continue à diminuer ou à rester stable.

Il reste que, jadis, la sécurité d'approvisionnement en énergie était assurée essentiellement par le charbon métropolitain. Il ne faut pas oublier que, sur la base de la consommation actuelle d'énergie en France — 240 millions de tonnes d'équivalent charbon — la production de charbon la plus forte jamais atteinte en France, soit 60 millions de tonnes, ne représenterait que 25 p. 100.

Force est donc pour la France de rechercher son approvisionnement en énergie dans d'autres directions, essentiellement dans les hydrocarbures, le pétrole et le gaz naturel dans l'immédiat, et dans l'énergie nucléaire à terme.

Le problème du pétrole a été évoqué par notre collègue, M. Pintat, et par vous-même, monsieur le ministre. Pour le pétrole, il faut bien rappeler que les compagnies françaises, C. F. P. et E. R. A. P., ont été amputées, en 1971, d'une partie importante de leurs ressources à la suite de leurs difficultés avec la république algérienne.

Ainsi vingt ans d'efforts, de recherches et d'investissements ont été en partie stérilisés ; la France a vu ses importations de pétrole algérien tomber de 33 millions de tonnes en 1970 à 12,5 millions de tonnes en 1971.

Il est bien certain que cette évolution a été particulièrement préjudiciable aux deux groupes pétroliers français précités, tant sur le plan financier que sur le plan structurel.

Ces deux sociétés ont été affaiblies, surtout l'E. R. A. P., de création relativement récente, qui ne disposait pas d'importantes participations au Moyen-Orient. Cependant, elles ont pu produire, en 1971, 72 millions de tonnes de pétrole brut, dont 58 pour la C. F. P. et 14 pour l'E. R. A. P.

Il demeure que cette production a été extraite du Moyen-Orient à raison de 90 p. 100 pour la première, et d'Afrique à raison de 75 p. 100 pour la seconde. Globalement, compte tenu des importations effectuées par les filiales françaises des groupes internationaux, notre approvisionnement en pétrole provient, à concurrence de 60 p. 100 environ, du Moyen-Orient, et de 30 p. 100 d'Afrique.

Sans doute, les gisements de la mer du Nord constitueront-ils, dans l'avenir, une nouvelle source proche de l'Europe. Mais, même dans l'hypothèse optimiste de nouvelles découvertes importantes en ce secteur, il demeure que plus de 70 p. 100 des réserves connues sont situées au Moyen-Orient et que la production de la mer du Nord ne représentera qu'un pourcentage limité de l'accroissement de consommation des pays occidentaux.

En conséquence, et la situation de l'Europe des Neuf est analogue à celle de la France, il importe de mettre en œuvre une politique énergétique qui réduise le plus possible les risques de perturbation des approvisionnements.

A cette fin, il faut s'orienter vers un schéma d'approvisionnement qui limite la croissance de la part prise par le pétrole.

En premier lieu, il faut maintenir à son maximum la capacité d'extraction possible du charbon, tout en développant au maximum une politique d'importation de charbon à bon marché, ce qui n'est nullement contradictoire.

En second lieu, il faut augmenter les disponibilités en gaz naturel, en provenance soit des pays de la Communauté, soit de l'U. R. S. S., soit d'Afrique du Nord, et ne pas s'estimer satisfait d'avoir fait des prévisions de croissance de cette forme d'énergie, dans le cadre du VII^e Plan. A cet égard, monsieur le ministre, vous venez de nous donner, sur les contrats, des indications très précises, qui permettent d'espérer une amélioration pour l'avenir.

En troisième lieu, il convient de diversifier les sources d'approvisionnement en hydrocarbure, à la fois sur le plan géographique et pour ce qui est des fournisseurs, ces derniers pouvant être soit des sociétés dites multinationales, soit des sociétés intégrées fondées dans la Communauté, soit des entreprises publiques.

Enfin, il faut organiser une politique de stockage du pétrole qui permette de trouver des remèdes à une crise passagère, tant en ce qui concerne les sources de production que les moyens de transport. Une directive de la Communauté, datant de 1968, prévoit un minimum de stockage de soixante jours. Sans doute serait-il opportun de le porter à quatre-vingt-dix jours, comme l'envisage la Commission.

D'une façon générale, les Etats membres de la Communauté devraient, dans l'avenir, considérer leurs problèmes d'approvisionnement en produits pétroliers d'une manière solidaire et prévoir les mesures à prendre sur le plan communautaire.

Si chaque Etat veut participer à cette politique avec sincérité, il ne devrait pas y avoir de difficultés majeures, d'autant plus que, dans la déclaration adoptée à l'issue de la « Conférence des Neuf », le 20 octobre 1972, on relève le paragraphe suivant : « Les chefs d'Etat ou de gouvernement estiment nécessaire de faire élaborer par les institutions communautaires, dans les meilleurs délais, une politique énergétique qui garantisse un approvisionnement sûr et durable dans des conditions satisfaisantes ».

Toutes ces mesures concernant les produits pétroliers sont fondamentales pour les quinze ans à venir, car notre état de dépendance énergétique ne pourra être effectivement atténué par le développement de l'énergie nucléaire avant 1985.

Il faut accélérer le développement de l'énergie nucléaire — notre ami, M. Chauty, ce matin, a vivement insisté sur ce point — maintenant que les centrales nucléaires peuvent être considérées comme compétitives avec les centrales thermiques classiques, sur la base d'une thermie fournie à ces dernières à 0,75 centime à la fin de 1971.

Or, dans la meilleure des hypothèses, qui suppose que soit mené à bien le programme du VI^e Plan de centrales nucléaires à eau ordinaire, soit 8.000 mégawatts, et que soit poursuivi, durant le VII^e Plan, un effort sensiblement double, l'énergie nucléaire ne couvrirait encore que 15 p. 100 des besoins français d'énergie en 1985 avec, cependant, par rapport à 1980, un relèvement du taux de couverture par des ressources nationales de 20 à 25 p. 100.

Il faut donc, en ce domaine, mettre tout en œuvre pour construire, à un rythme rapide, des centrales nucléaires, seule solution pour atteindre, à la fin du siècle des conditions d'approvisionnement en énergie d'une sécurité satisfaisante parce qu'autochtone.

Comme élus des marches de l'Est, la situation de la sidérurgie — vous l'avez évoquée, monsieur le ministre — ne saurait, à maints égards, nous laisser indifférents, ni au niveau local ni au niveau national.

Après une année 1970 particulièrement brillante, la sidérurgie a connu, en 1971, une récession très nette qui a touché tous les pays occidentaux. C'est ainsi que la production d'acier a diminué de 15 p. 100 en Grande-Bretagne, de 10 p. 100 en Allemagne, de 8,5 p. 100 aux Etats-Unis et de 5 p. 100 au Japon. La France a été relativement moins touchée puisque sa production est passée de 23,8 millions de tonnes en 1970 à 22,8 millions de tonnes en 1971, soit une diminution de 4 p. 100.

Ce ralentissement d'activité s'est accompagné d'une chute importante des prix de l'acier qui a été de 20 p. 100 environ sur le marché international. Les résultats financiers des sociétés s'en sont nettement ressentis car les charges, en particulier celles de personnel et les charges financières, ont continué à augmenter.

La sidérurgie française, qui avait dégagé, en 1970, un résultat brut égal à 20 p. 100 de son chiffre d'affaires, n'a obtenu que 7 p. 100 en 1971. Cette faiblesse des résultats est particulièrement grave au moment où des investissements très importants doivent être financés, notamment à Fos.

Si, du fait de la baisse de production survenue en 1971, la sidérurgie française n'a pu accroître sa productivité, elle a cependant continué les opérations de restructuration et de rationalisation qui, à la suite des résultats obtenus par la convention Etat-sidérurgie, appelée plan professionnel, devraient lui permettre d'améliorer encore sa compétitivité.

C'est ainsi que le groupe Wendel-Sidélor a lancé, à la fin de 1971, un plan de rationalisation qui vise à augmenter sa productivité de 35 p. 100 en trois ans. Ce plan comporte la fermeture des installations les plus vétustes de Lorraine et la concentration de la production autour des ensembles modernes que sont Sollac et Sacilor. La diminution des effectifs du groupe sera de 10.000 personnes environ et des mesures ont été prises par la société et les pouvoirs publics pour garantir l'emploi des travailleurs touchés par les fermetures et atténuer les conséquences sociales de ces opérations.

Cependant, la sidérurgie ne pourra retrouver les marges qui lui sont nécessaires pour assurer le financement de ces investissements que si le niveau des prix se redresse sensiblement. Or il est déjà certain que l'année 1972 ne sera pas bonne de ce point de vue. En effet, si l'activité de la sidérurgie française a été satisfaisante au cours de ces derniers mois, le niveau des prix ne s'est pas amélioré car les prix du marché allemand, qui servent un peu de référence en Europe, sont restés très bas du fait de la mauvaise conjoncture de l'acier dans ce pays. Par ailleurs, la faiblesse du marché allemand a incité les producteurs étrangers à augmenter leurs livraisons vers la France et la part des importations dans l'approvisionnement du marché a sensiblement augmenté au cours de ces derniers mois.

Ainsi, la sidérurgie française, comme d'ailleurs la plupart de ses concurrentes du Marché commun, ne trouve pas actuellement dans ses résultats la possibilité de faire l'autofinancement nécessaire pour mener à bien son programme d'investissement. Elle est donc contrainte d'augmenter un endettement déjà très lourd, ce qui rend, du fait des charges financières accrues, sa situation plus difficile. Seule une forte remontée des prix et des marges, dans les mois qui viennent, pourra consolider son développement.

C'est dans ces préoccupations, mes chers collègues, que s'insère l'ambitieux projet de Fos, avec toutes les difficultés de réalisation qu'il rencontre. La question vient d'être évoquée à la fois par vous-même, monsieur le ministre, et par M. Pintat. Je n'y reviendrai donc pas.

Le charbon, l'acier, la sidérurgie, Fos, Solmer, on n'évoque pas tous ces problèmes sans retourner chez soi, monsieur le ministre, c'est-à-dire pour moi en Lorraine ; j'en dirai quelques mots avant de terminer cette intervention, me rappelant que, très récemment, vous avez été notre hôte et que vous êtes familiarisé avec nos préoccupations. Vous les partagez avec le Gouvernement et singulièrement, et pour cause, avec le Premier ministre.

Les perturbations économiques qu'a subies cette région ont été principalement dues au caractère monolithique de ses assises charbonnières et minérales qui ont, elles-mêmes, à des moments différents, mais se suivant de près dans une seule décennie, supporté l'inevitable loi de la régression par le dépérissement de ses gisements.

Cette situation se trouve encore aggravée par l'imposant potentiel économique qui s'est manifesté à nos frontières et par le transfert d'une partie de notre potentiel sidérurgique sur les rives de la Méditerranée.

Les récessions, auxquelles s'est ajouté le recul des activités agricoles, ont, bien entendu, soulevé, dans leur ensemble et localement, de gros problèmes.

Ces perturbations ont traumatisé très souvent l'opinion et singulièrement le monde des travailleurs.

Les inquiétudes du Gouvernement pour la Lorraine l'avaient conduit, durant les années 1964 à 1966, à mettre en place un dispositif d'aides à la conversion et d'incitations à l'industrialisation qui a permis, finalement, de renverser la tendance.

Pour l'immédiat, sauf pour le textile vosgien dont la situation s'est nettement améliorée, la Lorraine se trouve encore dans le creux de la vague et vit une période de transition qui reste difficile.

La disparition prochaine d'un grand nombre d'emplois, la nécessité d'accélérer le rythme de création d'emplois nouveaux dans le secondaire et le tertiaire — il faudrait quelque 16.000 emplois par an au total — imposent un effort de grande ampleur afin d'assurer la transition et de régler les difficultés passagères qui ne manqueront pas de s'y attacher.

En collaboration avec les administrations locales, notamment le commissariat à l'industrialisation, mais aussi avec le concours vigilant et apprécié de nos assemblées départementales et de nos élus, le Gouvernement, nous lui rendons cette justice, a pris des mesures d'une ampleur peu commune au niveau de l'aménagement de zones industrielles, des infrastructures routières et de l'enseignement technique, mesures qui devraient permettre, à moyen terme, de redresser la situation et de restituer à la Lorraine son image de marque de grande région industrielle.

Il serait alors enfin possible de mettre fin à l'humiliant exode quotidien de quelque 15.000 jeunes travailleurs mosellans, contraints de gagner leur pain chez nos voisins.

Les tragiques vicissitudes de l'histoire, avec toutes les séquelles qui les ont sans cesse accompagnées, ont trop souvent fait côtoyer aux Lorrains la menace du désespoir. Mais, comme ils n'ont jamais cédé au découragement, ils sont convaincus qu'un avenir meilleur devrait leur sourire bientôt.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que j'entendais présenter sur quelques aspects de ce budget, par ailleurs largement et excellemment analysé par les différents rapporteurs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cogniot.

M. Georges Cogniot. Monsieur le ministre, j'ai d'abord à vous faire un compliment. Je vous ai trouvé imprégné d'atticisme et en vous écoutant je ne pouvais m'empêcher de penser à un aussi grand homme que Platon, d'après qui les belles choses gagnent à être répétées plusieurs fois.

J'avais lu votre discours à l'Assemblée nationale et j'ai constaté que, mises à part quelques amabilités ajoutées à l'égard du Sénat, vous le répétiez devant notre assemblée, mot pour mot, sans changer une virgule. J'ai donc pris connaissance du même discours, mais pourtant je ne l'ai pas trouvé plus convaincant. (*Sourires.*)

J'ai constaté que vous faisiez l'impossible pour consoler les chercheurs de la maigreur de leur budget. Mais, comme disait Jean-Jacques Rousseau, « les consolations indiscretes ne font qu'aigrir les violentes afflictions ». (*Nouveaux sourires.*)

Et l'affliction des chercheurs, de tous ceux qui prennent intérêt aux destinées de la science n'est pas médiocre en présence d'un budget qui, sur le plan quantitatif, est un budget de crise et qui, sur le plan qualitatif, renforce les orientations les plus pernicieuses. C'est ce que notre rapporteur M. Verrillon a fait clairement entendre ce matin en parlant de climat d'inquiétude et de sacrifice de l'avenir du pays.

Nos rapporteurs ont rappelé les chiffres. Que nous sommes loin à cet égard des ambitions du VI^e Plan, pourtant bien modestes dans un domaine aussi capital que celui de la recherche !

L'hypothèse basse du Plan retenait un chiffre de 19,5 milliards de francs en cinq ans, soit 3.900 millions par an. Or, en 1973, année médiane du Plan, nous constatons un trou de 200 millions ; en effet, les autorisations de programme au titre de l'enveloppe-recherche ne sont que de 3.710 millions. Et bien entendu, il ne s'agit pas des mêmes francs ! L'application du correctif de hausse des prix conduirait à 4.600 millions de francs l'année prochaine. Le déficit est donc considérable, de l'ordre de 22 p. 100.

Il faut en outre tenir compte du fait que les dotations de 1971 et de 1972 étaient de beaucoup inférieures aux indications du Plan et qu'un rattrapage s'imposait. Les crédits de 1972 étaient tellement insuffisants qu'à l'heure actuelle, un certain nombre de laboratoires se demandent s'ils ne vont pas fermer leurs portes dans l'impossibilité d'atteindre le 31 décembre. Je vous le demande : votre intention est-elle de ne laisser survivre qu'un petit nombre de laboratoires sélectionnés ?

L'augmentation des autorisations de programme n'est en valeur que de 4,5 p. 100 par rapport à 1972, soit en volume 0,8 p. 100. De votre propre aveu, l'essentiel de ces dotations est réservé au renouvellement des matériels et ne permet qu'un petit nombre d'opérations nouvelles. Le pourcentage d'exécution du Plan ne sera à la fin de 1973, selon vos propres dires, que de 50 p. 100 au lieu de la proportion normale de 60 p. 100.

Cette politique malthusienne ne risque-t-elle pas de nous conduire à une situation analogue à celle des Etats-Unis, où, à une date récente, on comptait plus de 100.000 scientifiques en chômage ?

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que la dépense nationale brute de recherche et de développement ne représente que 1,8 p. 100 du produit intérieur brut alors que la proportion s'était élevée à 2,49 p. 100 en 1967 et que des ambitions parfaitement légitimes avaient fixé à 3 p. 100 le niveau à atteindre par notre pays ! En cinq ans, nous avons exactement redescendu la pente qui avait été gravie en cinq autres années. Avec le pourcentage de 1,8, nous revenons, en effet, à la cote de 1963. Nous voilà loin des promesses prodiguées il y a trois ans.

La comparaison entre le budget public et la recherche en France et ceux des autres états membres de la Communauté économique européenne entre 1968 et 1972 révèle que le taux d'augmentation n'a été que de 19,2 p. 100 pour notre pays, alors que le taux moyen pour l'ensemble de la Communauté atteignait presque 50 p. 100.

J'ajoute qu'il est déplorable que nous ne puissions pas comparer commodément la recherche civile dont nous examinons les crédits avec la recherche militaire, soigneusement écartée de l'enveloppe recherche.

En ce qui concerne les personnels, le budget n'est pas moins insuffisant. Les créations de poste — 700 en tout — ne permettront d'assurer une carrière convenable ni aux chercheurs ni aux ingénieurs, techniciens et cadres.

Pour le seul C. N. R. S., le Plan prévoyait chaque année en hypothèse basse la création de 250 postes de chercheurs et de 500 postes d'ingénieurs, techniciens administratifs. Pour 1973, vous accordez 80 chercheurs et 270 ingénieurs techniciens administratifs, soit respectivement le tiers et la moitié du contingent indispensable. La moyenne des années 1971-1972 avait été de 190 créations pour les postes de chercheurs et de 320 pour les postes d'ingénieurs techniciens administratifs. Quelle dégringolade ! Dès lors il n'est pas surprenant que cinq commissions du C. N. R. S. aient refusé de procéder au classement de jeunes chercheurs pour lesquels elles ne disposaient que d'un nombre de postes dérisoire.

Les personnels de la recherche sont convaincus par l'expérience que la correction de ces errements dépend d'un changement de majorité parlementaire. Ils savent que le programme commun des gauches prévoyait non seulement l'accroissement du nombre des chercheurs, mais l'ouverture de possibilités nouvelles de qualification et de promotion ainsi que la sécurité de carrière. Je n'ai pas besoin de souligner l'importance de cette sécurité de carrière en un temps où le mot d'ordre gouvernemental est la mobilité forcée des personnels, notamment au C. N. R. S., ce qui signifie en clair que les organismes publics doivent aux frais de la nation préparer les cadres qui seront versés dans l'industrie privée dès l'achèvement de leur formation.

J'en arrive à la substance même de la recherche. La réduction des crédits n'est évidemment pas de nature à mettre de l'ordre dans un domaine où l'on cherche en vain une véritable politique cohérente. C'est ainsi que la recherche médicale, éternelle Cendrillon de votre budget, ne reçoit que 40 postes de chercheurs et 80 postes d'ingénieurs techniciens administratifs, soit les deux tiers seulement des créations de postes de 1972, alors que cette recherche se classe en tête des investissements dont les Français souhaitent le développement.

Un gouvernement qui serait animé de la volonté de promouvoir la protection de la santé aurait certainement honte de s'adresser à la charité publique, en recourant d'ailleurs à de

très contestables intermédiaires, pour financer des programmes aussi vitaux que ceux qui sont poursuivis par l'I. N. S. E. R. M. ou par l'Institut de recherche sur le cancer de Villejuif.

Le programme commun des partis de gauche prévoit à juste titre un redressement de la situation dans ce domaine, un effort particulier pour la recherche biologique et médicale.

Vous dites que les sciences humaines bénéficient d'une priorité. Mais j'observe d'abord que, dans ce domaine, l'exécution financière du Plan est bien en retard sur les prévisions et que cette année même, pour prendre un exemple, les recherches à finalité socio-économique ne représentent que 8,7 p. 100 du total, contre 10 p. 100 prévus au Plan. J'observe ensuite que vous tendez à ignorer l'aspect de recherche fondamentale que revêtent les sciences humaines et à n'envisager que leur aspect de sciences appliquées, avec l'espoir qu'elles vous fourniront les données nécessaires pour résoudre les problèmes politiques et sociaux que votre politique fait surgir.

Si vous favorisez par exemple un certain développement de la sociologie, c'est sous la pression de la socialisation croissante des forces de production et en rapport avec la montée conjointe des luttes sociales. Vous prenez en somme la succession de Le Play, qui ne fut pas seulement un polytechnicien et un ingénieur des mines, mais aussi un sénateur d'Empire et le sociologue officiel de Napoléon III, et qui exprimait crûment sa pensée en disant que la « science sociale » n'était pas un progrès, mais une régression, car au temps de la monarchie, argumentait-il, il n'était pas besoin de sociologues pour que chaque individu soit « à sa place » dans la société.

Aujourd'hui surtout, la grande bourgeoisie est contrainte à une science du social, par le fait du développement même de la vie. Vous financez les études concrètes dont la grande bourgeoisie a besoin pour connaître la société qu'elle opprime, pour se débattre dans des conditions angoissantes, mais vous ne financez pas des études de sciences fondamentales et désintéressées. Vous n'avez pas besoin de censurer vos chercheurs : ils pratiquent l'autocensure lors de la rédaction des projets d'enquête soumis pour financement à l'avis des organismes publics, semi-publics ou privés, et ils pratiquent derechef l'autocensure lors de la rédaction des rapports d'enquête.

Vous mutilez la sociologie au niveau de la réflexion théorique comme vous la comprimez au niveau financier. Vos sociologues ont pour mission d'essayer de soigner la « crise de civilisation » et les « maladies de la société » dont parle le VI^e Plan. Ils sont peut-être capables d'appréhender le donné social immédiat avec de bons instruments, mais vous leur interdisez de faire la théorie de leurs propres investigations.

D'une façon générale, dans tous les domaines, vous sacrifiez, malgré vos dires, la recherche fondamentale et même la recherche appliquée à l'effort de développement. Vous savez bien que les plus grands esprits s'en inquiètent et que ce n'est pas par hasard que M. Louis de Broglie vient précisément de sonner l'alarme. Dans son article du mois d'août dernier, il rappelle non seulement que la recherche de la vérité scientifique est le plus beau privilège de la pensée humaine, mais que la recherche fondamentale est la source de tous les progrès même dans l'ordre matériel et technique.

Je constate que cette science fondamentale est réduite à la portion congrue puisque la recherche universitaire reçoit moins de crédits que l'an passé en valeur réelle : 93 millions en francs courants pour 1973 contre 91 pour 1972. Quant au C. N. R. S. vous nous dites que ses moyens augmentent ; oui, vous consolidez ses ressources, ce qui pourrait passer pour la reconnaissance de ses mérites. Malheureusement cette politique s'exerce surtout en faveur d'un développement sélectif qui se traduit par le recours intense aux actions thématiques programmées. Par ces actions, vous tentez d'imposer de façon autoritaire, hors de tout contrôle des scientifiques, les thèmes de recherche que vous préconisez en accord avec la grande industrie. L'augmentation des autorisations de programme pour le C. N. R. S. correspond à la part croissante accordée à ces actions thématiques programmées. Par ce biais, vous passez par-dessus la tête du comité national, qui est à la fois l'organisme scientifique le plus qualifié et l'organisme le plus démocratique, puisqu'il compte un grand nombre d'élus. Vous instaurez ce dirigisme autoritaire contre lequel précisément M. Louis de Broglie a hautement protesté dans son article.

En apparence, dans votre budget, les sommes consacrées aux recherches à finalité industrielle sont stagnantes, mais vous vous en expliquez vous-même dans votre note de synthèse sur l'enveloppe-recherche : « La diminution des actions traditionnelles est plus que compensée par l'essor de nouveaux modes d'aide à l'industrie ».

Certains secteurs, en effet, ne sont pas touchés par la régression. C'est ainsi que la munificence de l'Etat à l'égard des monopoles de l'informatique se maintient aux environs de 230 millions de francs et que, d'autre part, une gracieuseté de 65 millions est décidée en faveur du puissant groupe Thomson-C.S.F. qui a déjà reçu 45 millions de francs en 1972 ou qui va les recevoir ces jours-ci.

Au total, pour 1973, les industriels de l'électronique obtiennent presque autant que toutes les universités françaises pour leur recherche.

M. Hector Viron. C'est aberrant !

M. Georges Cogniot. Nous sommes les premiers à penser que la recherche doit, comme vous le dites, « participer à une stratégie de développement industriel ». Mais il existe aujourd'hui deux types de développement industriel : celui que la nation finance et qui profite paradoxalement aux intérêts privés, type qui a vos préférences, et celui que la nation finance, qui entre en conséquence dans le patrimoine national, type de développement que, pour les branches décisives de l'industrie monopoliste, prévoit le programme commun des partis de gauche. La recherche doit être le moteur d'une industrie qui rapporte des profits au pays et non pas des surprofits aux groupes privés les plus puissants.

Nulle part au monde la politique scientifique n'est indépendante des objectifs politiques généraux que se propose le pouvoir. La science s'insère partout dans les mécanismes du pouvoir ; je ne le contesterai pas. Ce que nous vous reprochons, c'est de définir vos objectifs par la consécration et le renforcement d'un groupe social privilégié à l'encontre des intérêts des travailleurs et de la nation.

Prenons un autre exemple. Le commissariat à l'énergie atomique va acheter aux Etats-Unis une coûteuse licence de centrale nucléaire, aux frais, bien entendu, des contribuables, et l'exploitation commerciale en sera confiée à un groupe d'industriels privés, sans doute, avec la Compagnie électro-mécanique, Creusot-Loire et Pechiney-Ugine-Kuhlmann. Je pose la question : quel sera, pour la nation, le prix de cette opération ?

Ecoutons M. Hirsch définissant la politique du commissariat : « Notre propos est de confier à l'industrie tout ce qu'elle peut faire et de nous charger des études très avancées en amont du point de rémunération ». Autrement dit : les charges à l'Etat, les profits aux monopoles ! (Très bien ! très bien ! sur les travées communistes.)

C'est dans le cadre de cette politique générale que vous visez, bien que vous ayez dit le contraire tout à l'heure, au démantèlement du Commissariat, créant un jour la Compagnie internationale de services en informatique, le lendemain la société Technicatome, le surlendemain la Société pour l'étude et la fabrication de circuits intégrés spéciaux. Je crois même que j'en oublie...

Les gauches unies mettront bon ordre à cette néfaste orientation. Je lis en effet dans leur programme commun : « Le mouvement de privatisation du service public organisé par le pouvoir actuel au profit des grandes sociétés capitalistes sera arrêté. Les sociétés d'économie mixte seront réintégrées dans le secteur public. »

Dans le domaine de l'espace, je voudrais vous poser une question bien simple. Tout à l'heure, vous avez répondu à certaines remarques de nos rapporteurs en jurant vos grands dieux que vous alliez adopter plus que jamais le programme européen. J'ai été très surpris parce que j'ai lu comme tout le monde dans la presse les propos que le ministre des armées avait tenus à Bruxelles, voilà dix jours : « La France va être amenée à avoir sa propre politique nationale de l'espace, à contrecœur, parce que rien ne va au niveau européen. » Il semble donc bien qu'on s'oriente vers le lanceur France III.

Dès lors, sans faire état ici de mes préférences, je vous demande quelle est votre politique réelle. Est-ce celle que M. Debré a définie à Bruxelles ou celle que vous avez exposée aujourd'hui dans votre discours ? Les deux sont totalement contradictoires.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Absolument pas !

M. Georges Cogniot. Vous pouvez vous expliquer immédiatement, si vous le désirez, monsieur le ministre.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je ne veux pas interrompre votre discours. Je préfère vous répondre tout à l'heure en conclusion de ce débat.

M. Georges Cogniot. Comme il vous plaira. En tout cas, je serais très heureux de le savoir car vous avouerez, mes chers collègues, qu'à première vue de telles contradictions ont de quoi surprendre et déconcerter.

Je voudrais profiter de cette intervention sur l'espace pour présenter quelques observations concernant la situation de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales.

Je sais très bien que les grands programmes aéronautiques n'entrent pas dans vos attributions, monsieur le ministre, mais je pense que le Sénat me pardonnera d'en dire quelques mots, ce qui m'évitera de revenir à la tribune lors de la discussion d'un prochain budget.

Je tiens à souligner la stagnation de la subvention versée par la délégation ministérielle à l'armement. En 1968, cette subvention couvrait l'ensemble des frais de personnel. Aujourd'hui, elle n'en couvre plus que 75 p. 100. Autrement dit, pour le quart de ces frais, pour les autres dépenses de fonctionnement et les équipements, l'Office doit faire appel aux contrats. Or, les ressources qu'ils procurent sont insuffisantes et la situation budgétaire de l'Office est critique.

Il se produit d'abord une baisse des effectifs. Ceux-ci, qui étaient de 1.840 personnes en 1968, sont tombés aujourd'hui à 1.700 personnes par suite des départs en retraite et des départs volontaires. Il en découle une diminution du nombre des contrats et donc une perte de recettes qui aggrave encore la situation budgétaire. C'est un cercle vicieux.

A cette situation budgétaire difficile, avec toutes ses conséquences, vient s'ajouter l'absence totale de perspectives, et nous retombons ici dans la question de l'aérospatiale. En effet, si l'on examine la situation dans la branche aérospatiale, on ne voit pas, compte tenu de la situation actuelle, où l'office pourrait trouver les grands thèmes de recherche et les sources nouvelles de financement lui permettant de poursuivre son activité dans d'heureuses conditions.

Dans le secteur aéronautique, les grands programmes, *Concorde*, *Airbus*, *Mercure*, qui ont alimenté les activités de l'office au cours de la dernière période, sont très avancés et l'on n'a plus rien à en attendre. Les études exploratoires concernant les programmes de remplacement ne sont pas envisagées et l'office n'a pas les moyens de les entreprendre sur ses fonds propres.

Voilà un exemple des phénomènes qui m'inquiètent, un exemple de la tendance à la réduction des programmes qui entraîne une réduction de l'activité spatiale et qui explique les difficultés du C. N. E. S.

On ne voit pas où l'office pourrait trouver les sources de financement nouvelles lui permettant de remédier à la diminution de fait de la subvention des armées. Cette situation pourrait conduire à brève échéance à une réduction d'activité et à des licenciements.

Je voudrais que vous fassiez part de ces considérations au Gouvernement et que vous nous disiez ce que l'on compte faire pour l'office national d'études et de recherches aérospatiales.

J'arrête ici mes observations, faute non de matière, mais de temps, et je conclus.

Votre budget est un budget de désenchantement ; il traduit l'état de désillusion envers la science ou bien plutôt l'état d'hostilité à la science, qui sont de bon ton dans les milieux sociaux actuellement dirigeants. Ces milieux considèrent la science comme un gaspillage dans la mesure où elle n'est pas exclusivement dirigée vers les objectifs de mise en valeur du grand capital. C'est pourquoi les idéologues, les publicistes au service des féodalités économiques accusent la science de tous les péchés, depuis la pollution jusqu'à la menace atomique. A les en croire, c'est l'amour de la science qui a répandu le désordre dans le monde, ce sont les chers professeurs qui sont coupables. La science est presque un danger public. L'exploitation éhontée de l'homme et de la nature à laquelle le capitalisme s'est livré, c'est à la science qu'on l'impute. Ainsi il s'agit d'un phénomène beaucoup plus grave que cette simple « récession de l'intérêt » porté à la science que M. Jacques Monod signalait en octobre dernier pour la déplorer.

La science ne reprendra en France sa figure normale, les problèmes du développement scientifique ne trouveront leur solution qu'avec un changement profond des orientations de la société, qui suppose l'arrivée aux affaires d'un gouvernement démocratique, sincèrement attaché à faire participer la masse des scientifiques aux choix, aux décisions, à la gestion de la recherche. N'oublions jamais que c'est à l'époque du Front populaire que la création du centre national de la recherche scienti-

fique a été conçue. (*Applaudissements sur les travées communistes.*) La science a aujourd'hui besoin d'une politique foncièrement nouvelle qui affaiblisse les positions du grand capital et inhibe ses prétentions à l'hégémonie, une politique qui ait un contenu avancé au point de vue économique, social et culturel.

Si les partis de gauche unis veulent entreprendre de bâtir une nouvelle société, c'est aussi afin de pouvoir donner l'essor à la science. Ce que veulent les partis démocratiques, c'est faire de la science un des principaux facteurs qui structurent la vie du pays dans le cadre d'un plein épanouissement des forces morales et sociales de tous les créateurs, de tous les travailleurs : ceux de la science, ceux de la technique, ceux de l'économie nationale. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Viron.

M. Hector Viron. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt votre discours ainsi que les interventions des orateurs qui m'ont précédé.

De nombreuses remarques et critiques viennent d'être faites sur la politique industrielle de votre gouvernement. Nous les faisons nôtres en partie. Pour certains secteurs, il a été dit qu'était pratiquée une politique « à la petite semaine ». Nous le croyons aussi.

Mes remarques porteront sur les conséquences de l'action du Gouvernement en direction de deux industries : les mines et la sidérurgie.

Nous regrettons que le Gouvernement persiste dans sa politique de liquidation totale des mines, source de matières premières pourtant encore très utilisables. Cette orientation est d'autant plus regrettable que — chacun le sait — les besoins en énergie croissent et que, comme le signale le rapport, la France devient de plus en plus tributaire des pays étrangers pour ses approvisionnements.

Nous pensons qu'il aurait été souhaitable et rentable pour le pays, quoi qu'en pensent certains, de maintenir une production charbonnière aussi importante que possible, d'autant que nous aboutirons très rapidement à payer le charbon importé plus cher que celui que nous aurions pu produire. Par exemple, le prix des charbons américains continue à augmenter.

Il est regrettable pour le pays que cette source d'énergie française soit condamnée par les mesures que vous avez prises à ce jour : certaines d'entre elles ont un caractère irréversible, l'exploitation de puits abandonnés ne pouvant être reprise.

Pourtant, les études faites par des spécialistes laissent entrevoir que des ressources importantes pouvaient encore être exploitées. Il aurait été préférable d'examiner ce que font actuellement certains pays qui cherchent à développer leur production charbonnière, pour diverses utilisations industrielles.

C'est pourquoi, à nos yeux, la voie choisie par votre gouvernement, poursuivie envers et contre tous les avis donnés par la profession, par les organisations syndicales, par des représentants autorisés des régions intéressées, est contraire à l'intérêt du pays.

L'appel lancé le 15 septembre 1972 par le président du comité consultatif de la C. E. C. A. invitant les gouvernements désireux de maintenir une certaine capacité de production à prendre leurs décisions avant qu'il ne soit trop tard aurait dû être entendu. Or il nous semble qu'en matière d'énergie votre choix est fait. Sur la base de chiffres fixant le seuil de non-rentabilité, vous avez décidé la liquidation complète des houillères. Dans votre régime tout est examiné en fonction de la rentabilité, en dehors de toute considération humaine et sociale.

Or on pourrait discuter de cette appréciation sur la rentabilité car il est évident que les calculs sont fort différents suivant que l'on veut maintenir ou liquider les exploitations. Mais ce choix politique fait, d'autres problèmes se posent, car dans les régions intéressées, les industries de remplacement promises sont longues, très longues à se mettre en place et en tout état de cause, les effectifs employés seront loin de correspondre à ceux qui auront été supprimés dans les mines. Ainsi, dans la région Nord-Pas-de-Calais, la première touchée en importance, les effectifs des mines qui étaient de 220.000 mineurs en 1947 n'étaient plus que de 100.000 en 1967. Depuis lors, ceux-ci diminuent d'année en année ; ils atteignent ce jour environ 55.000 avec une prévision de 25.000 pour 1975.

Ainsi, si votre plan se réalise pleinement, 75.000 emplois industriels auront été supprimés en huit ans dans la région du Nord-Pas-de-Calais. Il est évident que votre plan de reconversion est

bien loin de couvrir ces pertes d'emplois industriels dans cette région où de plus le développement démographique exigerait des créations d'emplois complémentaires.

Cette importante région économique, si elle avait suivi le rythme du développement national, aurait 75.000 emplois de plus. Au lieu de cela, nous enregistrons un solde déficitaire de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que plusieurs dizaines de milliers de jeunes quittent chaque année, d'après les statistiques officielles, cette région. En effet, les implantations industrielles nouvelles décidées — usines de l'automobile, imprimerie nationale — sont loin de suffire aux besoins et ne trouveront pas une utilisation complète avant au moins cinq années.

Nous assistons actuellement au développement du chômage dans cette région où le nombre des demandeurs d'emplois croît de mois en mois et s'élève actuellement à 50.000, selon les indications mêmes du ministère des affaires sociales.

C'est pourquoi, dans l'état actuel des choses, compte tenu de l'insuffisance des mesures prises par ce gouvernement pour la reconversion et compte tenu de la lenteur de la mise en application des mesures décidées, il conviendrait d'arrêter ce plan de régression. Comme le proclame à juste titre le rapporteur pour avis de l'Assemblée nationale : « Aucune fermeture ne devrait intervenir sans qu'ait été réalisé l'effort préalable et satisfaisant de reconversion. »

Cet aspect très important de l'emploi n'est pas le seul que pose le choix politique que vous avez fait. La liquidation des houillères nationales place les communes minières devant des problèmes quasi insolubles. En effet, le patrimoine immobilier des houillères se dégrade et n'est plus entretenu. La voirie, l'assainissement, sont laissés à l'abandon. Il n'est pas possible de confier à ces communes la réparation des dégâts causés par l'exploitation des mines et l'entretien du patrimoine qu'elles possèdent avec la faible subvention promise. En effet, ces communes, aux ressources déjà très limitées, ne perçoivent pas de patente et voient en outre diminuer la faible redevance qu'elles percevaient en compensation de la diminution de l'activité des houillères nationales.

Des décisions doivent être prises pour que soient augmentées les subventions d'équipement aux collectivités afin qu'elles puissent faire face à cet « héritage des houillères » où les frais à payer sont parfois bien supérieurs à l'héritage.

Enfin, l'aspect social de cette politique de récession mérite d'être souligné : je veux parler de la situation matérielle des mineurs, des retraités et des veuves. Est-ce parce qu'il y a la récession que les retraites des mineurs sont en retard sur les salaires d'activité ? Elles n'en représentent plus que 50 p. 100 alors que dans la fonction publique, elles atteignent jusqu'à 75 p. 100 ? Est-ce parce qu'il y a récession que la pension des veuves n'est que de 50 p. 100 alors qu'elle devrait atteindre les deux tiers ?

Nous pensons que le personnel des mines et les ayants droit méritent plus d'égards de la part de la nation. A un moment crucial pour le pays, au lendemain de la Libération, les mineurs ont su produire pour satisfaire les besoins du pays. Il serait juste qu'à l'heure où l'on précipite le déclin de leur industrie, on ait pour eux un peu plus de reconnaissance ; car, si dans certaines interventions, la tendance a été de crier haro sur les Houillères nationales, on aurait pu souligner aussi que cet état de fait est la conséquence directe de la politique choisie par le Gouvernement auquel vous appartenez.

Par contre, les remarques et les critiques ont été beaucoup plus discrètes sur la sidérurgie, industrie qui est encore du domaine privé. Pourtant, il aurait été intéressant de faire là aussi les comptes pour savoir combien cette industrie a coûté au pays au cours des vingt dernières années.

On parle de Fos aujourd'hui, du coût de cette opération, qui va se traduire en gros par le transfert de quatre milliards de fonds publics à cette industrie. Mais il y a eu les autres opérations. Précédemment, il y avait eu Usinor-Dunkerque et tout ce que cette opération a drainé et draine encore comme fonds publics pour les infrastructures et les équipements sociaux. Il y avait eu auparavant toutes les aides qu'avait suscitées le boom de la sidérurgie en Lorraine et dans le Valenciennois. Des milliards ont été engloutis en équipements, aides publiques et investissements. Les communes se sont endettées pour construire des logements, des écoles, des équipements sociaux.

Or, ces dernières années, les tenants de la sidérurgie, en décidant d'orienter l'implantation de leurs entreprises en bordure de mer, pour des raisons de rentabilité, ont bouleversé et bou-

leversent l'économie de régions entières. Peu importe les investissements sacrifiés, les milliards gaspillés comme en Lorraine, où j'ai eu l'occasion de me rendre et où l'on voit la destruction d'entreprises pourtant encore valables et non encore amorties, ou comme dans le Valenciennois, où l'on s'apprête à sacrifier certaines usines et à supprimer des milliers d'emplois, comme cela vient d'être annoncé très récemment.

Dans ce domaine, il est du reste curieux de constater que le minerai lorrain, que la France n'estime plus rentable, est exploité par des sociétés luxembourgeoises qui, de plus, paient des salaires supérieurs à ceux versés en France.

Peu importe les hommes et les familles que l'on déplace sans que les conditions de leur accueil soient réalisées. Peu importe la situation des communes qui sont endettées, qui se meurent et qui ne savent que faire de leurs équipements, qui, du reste, ne sont pas finis de payer.

L'anarchie dans le développement de cette industrie qui bénéficie d'aides importantes de l'Etat, de fonds publics, pose le problème de sa direction, de sa gestion. Cette industrie est gérée comme une entreprise privée ; elle recherche la production au plus bas prix, elle recherche le plus de profits. Ici encore, tout est facteur de rentabilité, au sens strictement capitaliste du mot.

Or puisque cette industrie fait constamment appel aux fonds publics, elle ne doit pas être gérée comme une activité privée.

Elle le peut d'autant moins que les collectivités locales, communes et départements, doivent faire face aux besoins sociaux et d'infrastructure nouveaux qu'imposent ces nouvelles implantations industrielles.

C'est pourquoi nous sommes persuadés que l'avenir de cette industrie de caractère national réside dans sa nationalisation partielle ou totale. Ainsi son développement harmonieux pourrait-il être assuré, par l'utilisation de tout son potentiel économique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les fonds publics seront utilisés plus judicieusement et les profits qui seront dégagés seront utilisés à la réalisation des équipements collectifs nécessaires.

Cela ne semble pas être, évidemment, la préoccupation de votre gouvernement. Sans doute sera-ce celle du gouvernement de demain qui, issu de la victoire de la gauche, pourra pratiquer une politique industrielle au service de tout le pays et non pas seulement, comme c'est le cas actuellement, au service de quelques grands monopoles, fussent-ils de la sidérurgie. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Filippi.

M. Jean Filippi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous demande la permission de ne pas aller à la tribune, ce qui sera pour vous l'assurance que je ne parlerai pas longtemps. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, je n'ai guère de titre à intervenir sur votre budget puisque le département que je représente n'est pas industriel et qu'on ne peut même pas dire qu'il est en voie de le devenir. J'ai seulement deux excuses.

La première, très ancienne, c'est qu'en 1934, auprès de M. Lucien Lamoureux, qui siégeait dans le bureau que vous occupez aujourd'hui, devant le même très beau jardin, j'étais chef de cabinet — alors on ne disait pas directeur de cabinet, on se conformait à un décret de Caillaux de 1913 — d'un ministre qui s'appelait « ministre du commerce » bien que comprenant l'industrie dans son obédience. Les titres sont passés par des phases successives : ministre du commerce et de l'industrie, ministre de l'industrie et du commerce et maintenant, dans un esprit de grande rénovation, cela s'appelle je crois — je m'y perds ! — ministre du développement industriel et scientifique.

Ma seconde excuse est celle d'aimer les statistiques. Vous en avez cité peu ; vous vous êtes montré, monsieur le ministre, fort prudent à cet égard et vous avez eu raison, car c'est un exercice qui ne réussit pas toujours à vos collègues ou aux Premiers ministres.

En matière de production industrielle, si je me réfère à mon livre de chevet, *Statistiques de base de la Communauté*, je constate que sur la base 100 pour l'année 1963, l'ordre de classement des pays industriels est le suivant — à l'exception, bien entendu, de « l'exceptionnel Japon », comme disait, lorsqu'il était Premier ministre, M. Chaban-Delmas — : numéro un, l'Espagne : 208 ; numéro deux, les Pays-Bas : 175.

Sans doute me direz-vous que ces pays ne sont pas bien grands. Pourtant les Pays-Bas possèdent Philips et Unilever et m'apparaissent comme un pays industriel important ; quant à l'Espagne, c'est un pays en voie de le devenir.

C'est un grand pays qui occupe la troisième place, l'U.R.S.S., avec 174. Je vais arriver à la France, mais cela va être relativement long et je m'en excuse. A la quatrième place, avec 157, nous trouvons deux ex aequo : la Suède et le Danemark, deux pays à la fois nordiques et socialistes. La sixième place est occupée par l'Irlande, qui a raison de faire des statistiques séparées de celles de l'Angleterre, parce qu'elles sont bien meilleures. A la septième place, *ex aequo*, nous trouvons l'Autriche et l'Allemagne de l'Ouest. A la neuvième place — et nous nous arrêterons là — nous trouvons la France.

Ses progrès industriels ne sont pas miraculeux. J'ai entendu citer beaucoup de statistiques sur notre évolution économique de ces dernières années. Qu'en dire, sinon que si j'aime le trompe-l'œil en peinture, je ne l'aime pas en politique. Je crois qu'en fin de compte j'ai trop dénoncé les inexactitudes des statistiques citées par différents membres du Gouvernement, et notamment par l'ancien Premier ministre et par le Premier ministre actuel, pour y revenir. Mais je note, et c'est fort intéressant, qu'après l'inexactitude, vous en êtes maintenant à la contradiction.

Commençons par vous, monsieur le ministre. Vous nous avez dit tout à l'heure, si je m'en souviens bien, que le point noir dans l'action de votre ministère, c'était l'insuffisante croissance des investissements. Est-ce bien exact ? Est-ce bien ce que vous avez dit ?

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Dans un certain domaine, oui.

M. Jean Filippi. Je vous en félicite parce que, si vous avez appartenu à la Cour des comptes, je suis heureux de voir que vous avez abandonné le goût de la lenteur qui sied au contrôle *a posteriori* des finances publiques. (*Sourires.*)

Hier M. Taittinger, en réponse à mon intervention dans la discussion générale a dit : « Il — c'est-à-dire votre serviteur — regrette aussi la faiblesse de nos investissements. » Vous voyez, M. le secrétaire d'Etat n'avait pas le même sentiment que vous. « Pourtant — ajoute M. Taittinger — d'après l'office des statistiques des Communautés européennes, la France n'est dépassée que par le Japon pour le taux de croissance de la formation brute de capital fixe et la part des investissements productifs dans le produit intérieur brut est passée de 16,6 p. 100 en 1969 à 17,9 p. 100 en 1973. » J'espère que vous aurez sur ce point une explication avec votre collègue ; en tout cas, vous avez tout mon soutien statistique. (*Sourires.*)

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je vous remercie.

M. Jean Filippi. A votre disposition !

Si nous passons maintenant à la recherche scientifique, je partage votre sentiment sur l'importance des inventions de la technologie et des techniques nouvelles, d'une part, pour le développement de la productivité, d'autre part, pour la création de produits nouveaux qui relancent la consommation. Cependant, si je me reporte au rapport pour avis de M. Verrillon, si je reprends les chiffres qui y figurent et effectue quelques additions, je constate que pour l'Agence nationale pour la valorisation des résultats de la recherche le total pour chacune des quatre dernières années est respectivement le suivant : pour 1969, 15.845.000 francs ; pour 1970, 8.640.000 francs, soit une diminution de moitié environ ; pour 1971, 12.615.000 francs, soit un relèvement de 50 p. 100 par rapport à 1970 mais encore une diminution de 20 p. 100 par rapport à 1969 ; pour 1972, 19.300.000 francs.

Cette différence anormale, cette courbe en zig-zag tient aux différences, année après année, des dotations.

Cependant, si l'on tient compte d'une croissance normale du budget de 10 p. 100 par an — mon chiffre est nettement trop faible, mais je l'ai utilisé pour la facilité de mes calculs, n'ayant à ma disposition ni ordinateur ni polytechnicien — on devrait atteindre le coefficient 161. Or, nous en sommes bien loin.

En ce qui concerne la recherche technique et appliquée dans les entreprises industrielles publiques et privées, je ne connais la comparaison qu'entre 1969 et 1970. Je m'étonne du reste de ce retard qui est peut-être imputable au rapporteur et non à vous-même. Mais l'augmentation est véritablement très faible puisqu'elle est de 400.000 francs pour un total de 7.500.000 francs,

la part de l'Etat augmentant de 250.000 francs pour 2.760.000 francs ; c'est encore elle qui augmente le plus, mais elle est tout de même assez faible pour un domaine que, tous, dans cette assemblée, je pense, nous considérons comme capital.

Vous nous avez dit enfin — et ce sera ma dernière remarque — que vous n'approuviez pas la carte des nationalisations du programme commun. Le contraire m'eût étonné ! (*Sourires.*) Je ne vais pas engager un débat sur ce point ; je vous renverrai simplement à l'émission télévisée *A Armes égales* d'hier soir, entre M. Defferre et M. Edgar Faure.

J'aurais beaucoup d'arguments à ajouter à ceux de M. Defferre. Je voudrais simplement, ce soir, noter que cette carte des nationalisations n'est qu'une mini-carte comparée à celle de la Libération qui était due, non à l'initiative du général de Gaulle, pour lequel l'intendance ne comptait que pour savoir si elle suivait ou si elle ne suivait pas, mais à l'initiative du Conseil national de la Résistance. Vous ne pourriez pas ne pas convenir avec moi que ces nationalisations ont été heureuses. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*) J'espère que nous sommes d'accord sur ce point ; nous le serons certainement sur ma conclusion.

Le progrès industriel doit être un facteur de vie meilleure pour l'homme, dans un monde fait pour lui. La qualité de la vie est devenue une « tarte à la crème » et je me contenterai, pour terminer, de vous citer deux philosophes.

Vous ne connaissez probablement pas le premier. C'était Kojève, un Russe blanc — il y en a de bons (*Sourires*) — qui travaillait comme contractuel à la direction des relations économiques extérieures, dont j'étais à l'époque le directeur. Cela se passait en 1949. Je me souviens d'un déjeuner auquel nous étions trois à participer. Je vais vous dire sans honte quel était le troisième convive. C'était un homme pour lequel j'avais beaucoup de considération, d'affection et même d'admiration. Il s'agissait de Yves Bouthillier, qui fut ministre des finances sous l'occupation jusqu'à l'arrivée de Pierre Laval, en 1942. Les propos de ce philosophe russe ont étonné Bouthillier, mais pas moi, car il était peut-être moins amoureux de la vie que je ne l'étais moi-même. Il s'était exprimé ainsi : « Comment, vous trouvez que le niveau de vie est supérieur aux Etats-Unis à ce qu'il est en France parce qu'ils ont plus de dollars que nous n'avons de francs, tout respect rendu au taux de change ! Mais, en France, nous avons des choses que les Américains paieraient très cher et ne pourraient jamais posséder : nos monuments, nos églises, nos paysages et — à l'époque il n'y avait pas beaucoup d'essence — nos jeunes femmes roulant à bicyclette, leurs jupes volant au vent », sans d'ailleurs faire allusion à la chanson ! (*Sourires.*)

Mon second philosophe, c'est Bachelard. Il a dit : « Les hommes, dans la vie, ne sont pas mus par leurs besoins, mais par leurs désirs. » (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur diverses travées à gauche.*)

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charbonnel.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre brièvement aux nombreuses et intéressantes questions qui m'ont été posées.

M. Armengaud a présenté une série de remarques et de propositions d'une grande importance dont la portée touche, à la vérité, à l'ensemble de la politique économique, financière et même fiscale de la nation. J'en prends acte avec beaucoup d'intérêt, même si l'actuel découpage des compétences gouvernementales m'empêche, pour les raisons indiquées précisément par M. Armengaud, de leur apporter une réponse globale et totale.

Un certain nombre des redressements et orientations nouvelles souhaités par votre commission des finances doivent imposer une action à long terme. Je le reconnais bien volontiers. Je me permets donc de former le vœu que les rapports entre vos commissions, et notamment leurs rapporteurs, et le ministre concerné ne se limitent pas à la période budgétaire et que les discussions qui peuvent se révéler nécessaires entre nous pour examiner au fond les problèmes de cette nature et les suggestions de cette importance puissent s'ouvrir à tout moment. Je considère en effet, ai-je besoin de vous le rappeler, que le premier interlocuteur du Gouvernement est, et doit rester, le Parlement puisqu'il est l'émanation de l'ensemble des citoyens...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. ... alors que les organisations professionnelles et syndicales représentent des intérêts essentiels, certes, et parfaitement légitimes, mais limités par définition à certaines catégories de la population.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je reviendrai néanmoins à un point particulier signalé par M. Armengaud. Celui-ci s'est montré favorable au rétablissement de la taxe parafiscale destinée au Centre technique des tuiles et briques. Comme vous le savez, la création d'une telle taxe est du domaine réglementaire. Je suis, en principe, tout à fait favorable à son rétablissement qui est demandé par la profession désireuse d'améliorer ses produits pour faire face à une vive concurrence internationale. Pour cela, il est vrai qu'une discipline et un effort de recherche persévérant s'imposent ; la taxe peut incontestablement y aider.

Cependant, vous le savez aussi, le problème général de la parafiscalité se pose. Il faut mettre de l'ordre dans cet ensemble et ne conserver que ce qui est nécessaire pour satisfaire à des objectifs précis que l'industrie ne pourrait atteindre autrement.

Intervient également un problème de coordination et même de rapprochement entre centres techniques pour éviter un cloisonnement générateur de frais généraux.

A cet ensemble de problèmes, il convient de répondre de façon pragmatique selon chaque cas précis. Dans le cas particulier, des discussions sont en cours et je pense que nous pourrions nous mettre rapidement d'accord pour régler le problème du C. T. T. B. tout en prenant en considération les objectifs généraux, que je crois légitimes, du ministre de l'économie et des finances, mon intention étant de prendre le problème au niveau des centres techniques qui relèvent de ma tutelle et qui s'intéressent aux matériaux du bâtiment, cela, bien entendu, en harmonie avec les objectifs du plan construction.

M. Vérillon a soulevé un nombre important de questions au sujet de la recherche scientifique. Il est vrai, monsieur le rapporteur pour avis, que les créations d'emplois de chercheurs ont beaucoup varié suivant les années. Il est également vrai que ce phénomène a des conséquences sur le déroulement des carrières. La solution à ce problème, qui est tout à fait réel, a été recherchée dans deux directions que je vous rappelle très brièvement. D'une part, une partie significative des mesures nouvelles de fonctionnement, notamment au C. N. R. S., est justement destinée à des transformations d'emplois permettant d'obtenir de meilleurs profils de carrières, ce qui va, par conséquent, dans le sens de vos observations. D'autre part, un effort est fait pour accroître la mobilité des chercheurs, notamment, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, par la création de délégués industriels du ministère du développement industriel et scientifique et du bureau industriel du C. N. R. S.

En ce qui concerne la liberté des chercheurs, ai-je besoin de vous dire et de vous rappeler qu'elle est totale dans un Etat libre ? Cela n'exclut pas naturellement que l'Etat oriente, non point les recherches proprement dites, mais l'allocation des crédits qu'il consent suivant les lignes directrices prévues, par le Plan et, par conséquent, approuvées par le Parlement. A défaut, il deviendrait impossible de garantir le bon emploi des fonds publics et le développement de la recherche s'en trouverait profondément compromis.

Enfin, je me permets de vous indiquer que la communauté des chercheurs — je le dis aussi à l'intention de M. Cogniot — a été largement associée aux travaux de la commission de la recherche et qu'elle a été également représentée au comité consultatif de la recherche.

Vous avez soulevé, monsieur le rapporteur, ainsi que M. Cogniot, le problème de la compatibilité entre les objectifs du Plan et la politique de personnel qui est la nôtre depuis un certain nombre d'années. Je réponds que le Plan a fourni des indications sur les recrutements souhaitables mais que cela n'a, à aucun moment, impliqué une véritable programmation qui n'est réservée, dans l'esprit de notre planification, qu'au seul équipement.

Vous avez parlé brièvement, mais de manière intéressante, du destin d'Euratom. Je vous répondrai rapidement à ce sujet.

Je crois que l'on ne règlera à long terme et en profondeur le problème d'Euratom qu'à la condition de parvenir à la notion de programme commun techniquement satisfaisant et véritablement européen, sans s'enfermer dans la volonté *a priori* de maintenir les structures qui existent et d'imaginer des objectifs en fonction de ces structures.

Sur ce point, s'il y a eu un certain péché de la part d'Euratom, contre l'esprit européen, je crois qu'il faut renverser la tendance, imaginer d'abord des programmes — comme vous je crois qu'on peut élaborer des programmes véritablement européens en cette matière — et ensuite, en fonction de ces programmes, alimenter des structures qui, à mon avis, peuvent parfaitement demeurer dans ce cadre.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Et en abandonnant la règle du juste retour !

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Exactement, monsieur le rapporteur général.

Dans cet esprit — je me fais volontiers l'écho de votre préoccupation — nous pourrions ultérieurement, suivant l'objectif fixé au sommet par les neuf chefs d'Etat et de Gouvernement, aborder le problème d'une organisation européenne de la recherche, qui me paraît aller tout à fait dans le sens de la logique de ce que vous proposez et de ce que nous souhaitons.

Je désire donner quelques indications à M. Chauby qui a posé un nombre important de grands problèmes.

En ce qui concerne le programme électro-nucléaire, je rappelle que le VI^e Plan a prévu, pour la filière à eau ordinaire, l'engagement des 8.000 mégawatts. Le Gouvernement n'a nullement abandonné — il m'est agréable, monsieur le rapporteur, de vous le confirmer — cet objectif indispensable.

Le programme pour 1973 fait actuellement l'objet d'un examen très attentif. Le poids des considérations industrielles à prendre en compte et la complexité des relations entre intérêts français et étrangers rendent assurément cet examen particulièrement délicat.

En revanche, sur le plan de l'énergie, il n'est pas douteux que les événements récents, ceux-là même auxquels vous avez fait allusion, et les événements à prévoir dans le secteur dit classique renforcent les indications favorables à l'énergie nucléaire, comme je l'ai indiqué à la tribune et je le confirme.

En ce qui concerne l'Espagne, dont vous avez, vous aussi, comme M. Filippi, cité l'exemple, les cinq centrales effectivement commandées en 1972 sont l'essentiel des engagements que ce pays a l'intention de prendre d'ici à 1980. Je souhaite qu'il n'y ait aucun malentendu à cet égard. Les prévisions de mise en service de ces installations sont donc largement échelonnées dans le temps, alors que les commandes récemment passées par E. D. F. prévoient une mise en service dans un délai de cinq ans après la commande. C'est à ce niveau qu'il faut faire la comparaison que vous souhaitiez.

Vous avez parlé également du problème très important, et qui le deviendra de plus en plus, de l'usine d'enrichissement isotopique. Les études menées sous la direction du C. E. A. et d'Eurodif, au sein d'une entente européenne, sont le premier stade d'une coopération organisée en vue d'une réalisation pluri-nationale. Celle-ci vient de recevoir l'adhésion de nouveaux membres : l'Espagne et la Suède.

Seule la diffusion gazeuse permet actuellement de fonder une réalisation de dimensions industrielles, vous le savez mieux que moi.

Il faut mentionner que trois de nos partenaires d'Eurodif : le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Allemagne, suivent, d'autre part, la voie de l'enrichissement par ultra-centrifugation dont, pour le moment, il est prématuré de peser les chances de succès.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre le point de non-retour en matière de diffusion gazeuse dans les toutes prochaines années.

Je pense que ces précisions sont de nature à calmer les légitimes inquiétudes que vous manifestiez tout à l'heure.

Vous avez à nouveau posé, avec toute la compétence que vous donne votre qualité de double rapporteur, le problème de l'unité franco-allemande de surgénérateur au niveau de 1.200 mégawatts.

Sera-t-elle une centrale de démonstration ou un prototype ? Je répondrai que le vocabulaire en cette matière n'est pas totalement fixé.

En fait, la démonstration du procédé sera effectuée au niveau de Phénix, qui va entrer en fonctionnement cette année, soit pour 250 mégawatts. Néanmoins, l'unité suivante, pour la même filière, n'a pas la certitude de franchir le seuil de compétitivité et ne mérite donc pas d'être qualifiée de tête de série. Cependant, on peut à bon droit espérer qu'elle en sera très proche et que les informations complémentaires obtenues grâce au Phénix et à l'unité en cours de réalisation de 1.200 mégawatts permettront, en conservant l'essentiel du dispositif actuel et en réalisant les améliorations qui se révéleront utiles, d'atteindre le même niveau sur le plan économique et de dépasser les réalisations de nos concurrents.

Cela dit, il est juste de préciser que le montage industriel est de première importance. La conjugaison d'un procédé valable et d'un groupe industriel vigoureux étant évidemment — vous en êtes bien d'accord — la condition de la réussite sur le plan international.

Un dernier mot, si vous le voulez bien, en ce qui concerne l'océanographie.

Vous avez craint que nous ne vivions — suivant votre expression — à la petite semaine. Je vous rappelle à ce sujet qu'avant 1970 nous avions le plan Océan et que depuis lors, existe le VI^e Plan, dont les orientations sont suivies de manière scrupuleuse, je puis vous l'assurer, par nous-mêmes.

Ainsi, dans le budget pour 1973, comme nous avez pu le constater, la part de ce qu'on appelle le « béton » décroît très sensiblement avec l'achèvement du centre de Brest ; de ce fait, le financement des équipements en mer augmente considérablement. Je pense que c'est un des points au sujet desquels vous souhaitiez une confirmation.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Chauty, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir eu l'amabilité de répondre à un grand nombre des questions que je vous ai posées.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Sans doute ne répondrai-je pas à toutes, et je vous prie de m'en excuser, mais je ne peux pas encore abuser de la patience du Sénat.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Je les ai moi-même posées ce matin d'une manière directe et lapidaire et vous demandez également de bien vouloir m'en excuser, mais il n'y avait pas d'autre méthode possible.

J'ai pris note — et la commission le fera sans doute également avec plaisir — de toutes les certitudes que vous voulez bien nous donner en différents domaines. J'ai ainsi été heureux d'apprendre que, vers 1974, nous réaliserions vraisemblablement, dans un cadre international, un réacteur atomique à haute température.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Exactement.

M. Michel Chauty, rapporteur pour avis. Je suis heureux de l'apprendre officiellement par votre bouche et, à cet égard comme au sujet du surgénérateur, ce que vous venez d'exposer correspond tout à fait au sentiment exprimé par notre commission lors du débat intervenu précédemment.

Je vous renouvelle, à cette occasion, son souhait — car elle n'avait pas été suivie par le Sénat sur tous les points — à savoir qu'un certain nombre de dispositions du projet de loi soient revues. En effet, si nous voulons réaliser un réacteur à haute température, les textes actuels seront sans doute insuffisants.

Tel était l'objet de mon observation, monsieur le ministre. (Applaudissements.)

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, et puis vous confirmer que, sur ce point, notre volonté est commune.

M. Collomb a également posé de très nombreuses questions, mais sur la plupart des points je lui ai déjà répondu.

Je voudrais revenir rapidement sur une institution dont il a parlé, que certains orateurs ont évoquée après lui et qui présente une très grande importance : l'institut de développement industriel.

Il convient de bien préciser à cet égard que la ventilation des interventions déjà faites par cet institut va dans le sens des préoccupations de votre commission et de votre assemblée. Sur les cinquante-sept interventions réalisées, de l'origine à la fin de septembre 1972, trente-sept, soit les deux tiers, ont bénéficié à des entreprises petites et moyennes, puisqu'elles font moins de 40 millions de francs de chiffre d'affaires.

Il est exact — et cela a été dit par M. Pintat — que le coût des interventions de l'institut de développement industriel serait accru si l'établissement devait recourir pour une large part au financement bancaire. C'est bien pourquoi les pouvoirs publics estiment nécessaire de réaliser une augmentation de capital, pour porter celui-ci à 800 millions de francs. L'Etat, je le confirme, est prêt à souscrire sa part et consulte actuellement les autres actionnaires pour qu'ils fassent de même.

Je voudrais également rappeler, parce qu'il y a eu à ce sujet un certain malentendu, la nature exacte des missions de l'institut de développement industriel. Celui-ci n'intervient et ne doit intervenir que dans le seul cas où un financement traditionnel ne peut être mis en place. Il ne peut donc pas y avoir de concurrence avec les banques. En tout cas — et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure à la tribune — nous veillons à ce que l'institut reste fidèle à la mission qui lui a été confiée dans ce sens.

M. Schmaus m'a posé le problème, qu'il a évoqué par ailleurs dans une question orale, des relations entre Citroën et Fiat.

A cet égard, la situation n'est pas encore suffisamment éclaircie pour que je lui donne les indications précises qu'il souhaite. Je préférerais répondre, s'il le veut bien, à sa question orale dans le délai qui sera fixé par votre assemblée.

M. Schmaus m'a également posé le problème de la sécurité chez Citroën.

Je lui rappelle qu'en principe il doit y avoir un nombre égal de comités d'établissement et de comités d'hygiène et de sécurité. Jusqu'à présent, Citroën comptait un seul comité d'établissement et donc un seul comité d'hygiène pour l'ensemble des usines de la région parisienne. Cette solution qui avait été acceptée, il faut le dire, par l'inspection du travail, a paru insuffisante au Gouvernement ; c'est pourquoi le ministre d'Etat chargé des affaires sociales a décidé que Citroën devrait créer cinq comités d'établissement supplémentaires, ainsi que le nombre équivalent de comités d'hygiène.

J'espère, monsieur le sénateur, que cette mesure permettra d'éviter le renouvellement des incidents tragiques que nous déplorons autant que vous.

Vous avez évoqué le problème des mouvements de grève dans les mines de potasse d'Alsace. J'en dirai un mot rapide, si vous le voulez bien.

Le mouvement est maintenant engagé dans sa cinquième semaine. Les négociations qui avaient repris entre la direction de l'entreprise et les représentants des organisations syndicales ont à nouveau été suspendues mardi matin. Je crois devoir rappeler à ce sujet, comme je l'ai fait devant l'Assemblée nationale, que lors des entretiens que j'ai eus, en septembre dernier, à Colmar, avec les organisations syndicales représentatives, celles-ci m'ont effectivement exposé l'ensemble de leurs problèmes. J'avais alors fait part à la direction de l'entreprise des conclusions que j'en avais tirées. Depuis lors, la direction n'a pas cessé de garder le contact avec les représentants du personnel, notamment au sujet du problème des salaires, qui a motivé le déclenchement de l'actuel mouvement.

Ces négociations devaient aboutir, comme j'en avais formulé le souhait devant les syndicats, à la conclusion d'une convention salariale pour 1973, contrairement à ce qui s'était passé pour 1972 où aucun accord — et je le regrette profondément — n'avait pu être signé. Je crois d'ailleurs savoir que le problème de 1973 a été abordé lors des entretiens qui se sont déroulés lundi dernier.

Pour 1972, objet immédiat du conflit, les nouvelles propositions présentées par la direction de l'entreprise, en ce qui concerne notamment les augmentations salariales à prévoir d'ici à la fin de l'année, tiennent compte, d'une part, de la situation spécifique de l'établissement, d'autre part, de la nécessité de rester en harmonie avec la politique d'ensemble des rémunérations du secteur public.

Ces propositions — je tiens à le dire en toute objectivité — ont marqué un important effort dans la voie de la conciliation. Il est évident que la poursuite du mouvement de grève a perdu sa raison d'être, même si l'écart reste encore important entre les propositions de la direction et les dernières contre-propositions syndicales, tant pour 1972 que pour 1973.

Outre les conséquences humaines, sociales et économiques, pour les salariés comme pour l'entreprise, je suis très préoccupé par les problèmes de sécurité qui risqueraient de se poser dans l'immédiat si la grève devait se poursuivre, et lors de la reprise du travail, lorsqu'elle interviendra. C'est pourquoi j'ai demandé à un haut fonctionnaire de mon département d'aller sur place prendre toutes les mesures nécessaires dans ce domaine. Il faut maintenant que les travailleurs des mines de potasse d'Alsace comprennent où se trouve leur véritable intérêt, qui ne peut être dans la poursuite d'une grève qui tend à se politiser chaque jour un peu plus, et je le regrette vivement; ce n'est, dès lors, que dans l'apaisement et dans la reprise de la négociation qu'il conviendra de poursuivre l'examen de l'ensemble des problèmes intéressant l'établissement. J'y serai, pour ma part, prêt à tout moment.

Je voudrais dire à M. Pintat que j'ai totalement approuvé ses analyses. Je ne reprendrai pas tous les points qu'il a évoqués, mais je voudrais néanmoins lui indiquer, en ce qui concerne le problème spatial et ce qu'il a dit de la nécessité d'une solution européenne, que nous sommes extrêmement fermes dans notre volonté — et par là je réponds déjà à M. Cogniot — d'épuiser toutes les chances d'un accord sur le plan européen.

Comme vous le savez, monsieur le sénateur, le programme européen, pour la seule partie significative, c'est-à-dire pour les lanceurs, a été conçu au début avec la coopération de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de la France et d'autres puissances européennes.

La première, la Grande-Bretagne a renoncé à poursuivre son effort. Maintenant, nous sommes extrêmement inquiets — vous l'avez dit vous-même — devant les hésitations du Gouvernement allemand qui paraît tenter de préférer à ce programme de construction et de solidarité européenne la participation, pourtant bien peu significative au plan technique, au programme américain post-Apollo.

Je crois qu'un véritable choix politique, non seulement de politique spatiale, mais de politique européenne est devant nous. Le Gouvernement français a tout fait jusqu'à maintenant — et je vous assure qu'il a dû faire preuve à plusieurs reprises de beaucoup de patience — pour poursuivre la négociation avec nos partenaires européens, malgré les déceptions que nous évoquions tout à l'heure. Ce n'est que dans l'hypothèse d'un échec définitif — en ce sens, il n'y a nulle contradiction entre les déclarations de M. Michel Debré et les propos que j'ai tenus à l'Assemblée nationale en réponse à des questions orales, dans les différentes commissions et à la tribune du Sénat tout à l'heure — que la France serait amenée à prendre ses responsabilités et, bien entendu, dans une limite raisonnable et compatible avec ses ressources.

Vous avez formulé deux vœux extrêmement importants. J'y avais déjà très largement répondu tout à l'heure.

En ce qui concerne l'approvisionnement énergétique, je considère comme vous que l'E. R. A. P. doit être le fer de lance de notre politique. Les dotations qui lui sont attribuées lui ont permis jusqu'à maintenant d'assurer l'ensemble de ses missions. Je veillerai à ce que ces dotations soient maintenues et qu'elle assure sa mission fondamentale.

Monsieur Jager, j'adhère entièrement à votre analyse, notamment sur les problèmes du charbon et du pétrole, à la fois sur la nécessité de la diversification et sur l'urgence de développer notre programme nucléaire qui sera le test de notre libération en ce domaine. Pour la Lorraine dont vous avez très légitimement rappelé les problèmes et inquiétudes, je peux confirmer non seulement notre volonté de réaliser l'infrastructure et l'industrialisation de cette province dans les conditions que vous souhaitez, mais encore l'optimisme de notre diagnostic, après les moments difficiles qu'a connus cette région.

M. Marcel Souquet a posé le problème du destin de l'usine de Malvézy. Je veux sur ce point être extrêmement net. Monsieur le sénateur, la fermeture totale ou partielle de Malvézy présenterait de très graves conséquences tant pour le commissariat à l'énergie atomique que pour le personnel et bien entendu, comme vous l'avez dit, pour toute la région. Depuis la fermeture de l'usine du Bouchet, en 1970, l'usine de Malvézy est la seule en France à produire l'hexafluorure d'uranium utilisé dans les installations d'enrichissement de Pierrelatte et l'uranium-métal

servant à la fabrication des éléments combustibles des réacteurs graphite-gaz. C'est dire que nous ne pouvons aucunement nous passer de cette usine et je ne puis que donner l'assurance formelle qu'elle sera maintenant en activité.

M. Marcel Souquet. Je prends acte de votre déclaration, monsieur le ministre, et je vous remercie.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. M. Viron a posé le problème très important et, pour nous, douloureux de l'évolution des houillères. Je rappellerai simplement, à cette occasion, quelques indications globales. La consommation nationale de charbon, vous le savez, monsieur le sénateur, décroît de manière inéluctable. Malgré les très importantes subventions dont bénéficient les houillères et qui constituent de loin l'essentiel du budget du ministère, ainsi que vos rapporteurs l'ont reconnu, le tonnage est passé de 70 millions de tonnes en 1960 à 58 millions de tonnes en 1970 et ne dépassera sans doute pas 48 millions de tonnes en 1972.

Malgré l'effort des mineurs auxquels je rend hommage avec vous, malgré la compétence de leurs cadres, le rendement de nos mines ne s'accroît que lentement, limité par des conditions géologiques difficiles. Ainsi, le coût du charbon dans notre pays — et ceci est vrai à des titres divers pour l'Europe, ainsi que M. Jager le rappelait — s'accroît, en monnaie constante, de manière inexorable à mesure que s'améliorent, ce qui est normal, les conditions de travail et de rémunération du personnel.

Dans ces conditions, une inflexion, même temporaire, dans les données du marché de l'énergie ne saurait justifier une modification de notre politique minière. Les vues à long terme les moins optimistes, quant au secteur pétrolier, ne font apparaître aucune possibilité que le charbon français retrouve une position proche de la compétitivité.

C'est pourquoi, et je vous l'assure, avec beaucoup de regrets, le Gouvernement restera fidèle à sa politique de conversion des houillères que nous essayons simplement de mener dans l'esprit indiqué tout à l'heure, c'est-à-dire d'une manière aussi proche que possible des intérêts des mineurs.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de M. Cogniot. Je suis un peu surpris de son étonnement. La vérité, monsieur le sénateur, est une et ne saurait être dite de manière différente devant le Sénat ou devant l'Assemblée nationale. Mais j'adresserai également très volontiers un compliment à M. Cogniot, qui a véritablement l'art de faire dire aux chiffres le contraire de la réalité.

M. Georges Cogniot. Je ne sais pas calculer ! (Sourires.)

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Monsieur le sénateur, vous avez fait un certain nombre de remarques auxquelles, si vous le voulez bien, je ne répondrai pas dans leur ensemble car cela nous mènerait un peu loin.

M. Georges Cogniot. Je le regrette.

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Je voudrais simplement vous dire que, en ce qui concerne l'I. N. S. E. R. M., la croissance des autorisations de programme est considérable. Elles étaient de 35 millions de francs en 1972, elles sont de plus de 43 millions en 1973. Les créations d'emplois concernant cet établissement atteignent le chiffre de 142 au total et non point de 120. De 1971 à 1973, on a créé ainsi plus de 600 emplois à l'I. N. S. E. R. M., dont les effectifs sont passés de 2.200 à 2.800. Voilà une Cendrillon qui ne se porte pas trop mal !

Vous avez évoqué aussi le problème de l'orientation des actions thématiques programmées en sciences humaines. Je tiens à vous dire que ces actions du C. N. R. S. sont et restent essentiellement consacrées à des thèmes de recherche fondamentale. Elles portent, en effet, essentiellement sur la méthodologie des sciences sociales, que ce soit en économie de l'éducation ou sur les choix en matière de politique de santé. Vous voyez que l'impératif demeure bien désintéressé et intellectuel, comme vous le souhaitiez.

Je ne reviens pas sur l'ensemble de vos remarques et de vos chiffres. Vous avez dit que l'année 1973, année médiane du Plan, était significative. Je peux vous préciser que même si les crédits actuellement bloqués au fonds d'action conjoncturelle ne devaient pas être débloqués, le Plan, à la fin de 1973, sera réalisé à 50 p. 100, ce qui n'est pas si mal.

M. Georges Cogniot. Je l'ai dit !

M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Vous avez posé le problème de notre politique spatiale. Ce que je viens de dire à votre collègue constitue l'essentiel de ma réponse. Je peux vous confirmer, ce qui vous donnera sans doute beaucoup de joie, qu'il n'y a aucune contradiction à ce sujet au sein du Gouvernement.

M. Filippi m'a présenté un certain nombre de remarques avec un sens certain de l'humour, et je regrette qu'il ne soit plus là maintenant pour entendre ma réponse. Il m'a présenté un certain nombre de résultats statistiques qui, finalement, je dois le dire, ne sont pas si mauvais. Que la France, en acceptant les chiffres qu'il m'a donnés sur son taux de croissance, se situe derrière deux grandes puissances comme l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne, ne me paraît pas si mauvais.

Je voudrais également vous répondre sur un problème qui me semble important et qui concerne les nationalisations. J'ai dit toute l'estime que j'avais pour la manière dont les entreprises nationales étaient gérées. J'ai souhaité — c'est un choix politique qui m'oppose à M. Filippi — que cette carte ne soit pas modifiée dans l'improvisation et l'arbitraire. Mais je tiens à redire que si les nationalisations, en 1945, ont été réalisées parce qu'elles figuraient dans le programme du Conseil national de la Résistance, elles n'ont pu l'être que parce qu'elles ont été mises en œuvre par la volonté politique du général de Gaulle. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R.*)

A gauche. Il n'était pas tout seul !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du développement industriel et scientifique figurant aux états B et C.

Article 22.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 26.911.308 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 340.036.500 francs. » — (*Adopté.*)

Article 23.

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme, 526.750.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 165.540.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : autorisations de programme, 2.895.630.000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 1.881.280.000 francs. » — (*Adopté.*)

Le groupe communiste a voté contre l'ensemble de ces crédits. Je lui en donne acte.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère du développement industriel et scientifique.

Postes et télécommunications.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1972 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 24 minutes ;

Groupe socialiste : 21 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 20 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 17 minutes ;

Groupe d'union des démocrates pour la République : 17 minutes.

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : 11 minutes ;

Groupe communiste : 10 minutes ;

Groupe des républicains indépendants d'action sociale : 10 minutes.

Je signale au Sénat qu'après l'examen du premier budget, nous avons déjà pris quarante-cinq minutes de retard. A cette cadence, nous ne tiendrons pas les délais qui nous sont impartis.

Je demande donc aux rapporteurs et aux orateurs de respecter les temps de parole prévus. Je rappelle que le rapporteur spécial de la commission des finances dispose de trente minutes et le rapporteur pour avis de vingt minutes.

La parole est à M. Henneguelle, rapporteur spécial.

M. Henri Henneguelle, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord résumer les principaux chiffres relatifs au budget annexe des P. T. T. présenté aujourd'hui à votre appréciation.

Il y a lieu de remarquer tout d'abord que la nouvelle présentation budgétaire publiée, qui date de 1970, trouve sa consécration dans la réforme administrative des structures : ainsi le budget de 1973 comporte, comme les trois précédents, des comptes budgétaires pour la branche poste et services financiers, pour les télécommunications et pour les services généraux. La réforme de la nomenclature a abouti à un remodelage des lignes budgétaires de telle sorte que chaque branche dispose dans chaque chapitre d'un article bien individualisé contenant toutes les dotations de l'espèce.

C'est sans doute une bonne formule d'avenir, mais qui rend difficile les comparaisons de détail sur les années précédentes. Cependant cet inconvénient disparaîtra certainement l'an prochain.

Les traits caractéristiques du projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1973 sont les suivantes :

Les recettes de fonctionnement, toutes confondues, atteignent 24.132 millions de francs, soit un accroissement de 8,3 p. 100 sur l'année dernière ; les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 22.866 millions de francs contre 19.810 millions de francs pour 1972, soit un accroissement de 15,4 p. 100.

On aperçoit tout de suite le danger : les dépenses croissent plus vite que les recettes. Le bénéfice d'exploitation s'établit donc à 1.265 millions de francs contre 2.231 millions de francs en 1972, soit une diminution de 43,2 p. 100 sur l'année précédente.

Je vous prie de noter avec soin ce premier point très important, avec cette double remarque : d'une part, c'est un recul important, puisqu'il approche les 50 p. 100, d'autre part, c'est la première année que l'on constate pareille situation, le bénéfice d'exploitation des années précédentes ayant toujours été en progression.

Les dépenses en capital atteignent 7.480 millions de francs ; elles étaient de 5.845 millions de francs en 1972 ; l'accroissement enregistré est important : 27,9 p. 100.

Il s'agit de crédits de paiement pour les équipements, les remboursements d'avances et d'emprunts, la T. V. A. payée par l'Etat sur les équipements fournis par les sociétés de financement.

Ces dépenses comportent notamment : remboursement d'emprunts et d'avances, 493 millions de francs ; équipement des trois branches, 5.813 millions de francs ; paiement ou remboursement de la T. V. A., 306 millions de francs ; immobilisations par l'administration pour elle-même, 860 millions de francs ; soit un total de 7.480.900.000 francs.

Ces dépenses se rapportent aux recettes en capital définies comme suit : écritures de régularisation, 280 millions de francs ; amortissements, 2.245 millions de francs ; excédent d'exploitation, 1.265.200.000 francs ; produit des emprunts, pour mémoire.

Ainsi, les recettes prévues — et nous verrons que ces prévisions sont très optimistes — atteignent 3.790.900.000 francs, en face d'une dépense globale estimée, pour l'ensemble des services, à 7.480.900.000 francs, soit un déficit à combler de 3.690 millions de francs, car il s'agit bien d'un déficit, que l'on appelle pudiquement, comme l'an dernier d'ailleurs, « recettes à déterminer ».

L'an dernier, le déficit, que j'avais souligné de la même manière, n'atteignait que 1.790 millions de francs, et je vous demande de le rapprocher du déficit actuel, 3.690 millions de francs.

L'an dernier, pourtant, il était prévu de combler ce déficit par des emprunts : un emprunt public de 600 millions de francs, un emprunt auprès de la caisse nationale des télécommunications de 250 millions de francs, 940 millions étant inscrits sous la rubrique « Recettes à déterminer ».

Aucun emprunt pour les postes et télécommunications n'était prévu en 1973, nous sommes face à un vide absolu et nous vous demandons, monsieur le ministre, comment vous allez vous y prendre pour combler ce déficit de 3.690 millions de francs et comment vous viendront ces recettes qui, à ce jour, ne sont pas déterminées.

Vous ne vous étonnez pas, mesdames, messieurs, que votre rapporteur soit très inquiet : très inquiet de voir ce déficit grandissant ; très inquiet de ne pas savoir d'où proviendront les recettes qui manquent ; très inquiet qu'il faille, pour des sommes aussi considérables, faire appel à l'emprunt, c'est-à-dire à l'endettement.

Je le répète, nous arriverons très vite à faire appel à l'emprunt pour rembourser l'emprunt ! Est-ce là une bonne politique ?

Nul ne contestera bien sûr la nécessité, pour une entreprise, de faire appel à l'épargne publique pour régler une part, même importante, des investissements, mais l'appel aux banques ne saurait se justifier pour combler le trop grave déficit de votre budget, monsieur le ministre.

Je rappelle au Sénat que j'avais déjà, l'an dernier, appelé son attention sur le faux équilibre du budget des P. T. T., équilibre factice, aléatoire disais-je, faux équilibre dû, bien sûr, au fait que la balance des recettes et des dépenses n'était pas établie puisque, malgré les emprunts prévus, il restait, l'an dernier, une masse de 940 millions de francs de recettes dites « à déterminer ».

A propos, où avez-vous trouvé ces 940 millions de francs ? Dites-le nous donc, monsieur le ministre !

Cette année, le dépassement est beaucoup plus grave, car il est plus important. Dans le projet de budget qui vous est présenté, la couverture des dépenses n'est assurée effectivement qu'à près de 50 p. 100 du montant total des dépenses : dépenses couvertes par des recettes, 3.790 millions de francs ; dépenses non couvertes, 3.690 millions de francs. Les ressources propres disponibles, après remboursement des dettes à long terme, 3.790.900.000 francs, moins 393 millions de francs, moins 306 millions au titre de la T.V.A., ne couvrent donc que 35 p. 100 des dépenses d'équipement, alors que la quote-part d'autofinancement se situait, les années précédentes, autour de 70 p. 100.

Je me demande quelle serait la réaction de l'autorité de tutelle, mesdames, messieurs les sénateurs, si les collectivités locales présentaient leur budget sous cette forme, avec de pareilles facilités et d'aussi inquiétantes incertitudes.

Et notre inquiétude est d'autant plus grande que des rumeurs d'augmentations de tarifs ont circulé ces temps derniers. Elles constitueraient un moyen facile, trop facile dirais-je, de trouver des ressources nouvelles. Mais le remède serait pire que le mal, chacun le sait. En effet, l'expérience le prouve, l'augmentation des tarifs, qui sont déjà élevés dans chacune des branches, occasionnerait des baisses de trafic, qui ont déjà été constatées, notamment en 1971, lors de l'augmentation des tarifs des services financiers, en particulier sur les mandats.

Le nombre des mandats émis en dix ans, de 1962 à 1971, est passé de 294 millions à 304 millions ; mais, de 1969 à 1971, à cause de l'augmentation des tarifs, que nous avons soulignée comme une erreur et une injustice, le nombre de mandats émis passe de 361 millions à 304 millions. La preuve est ainsi faite que l'augmentation des tarifs tue le trafic.

On a donc constaté une baisse importante, puis une stagnation, dans le trafic des mandats. Vous appelez cela une stabilisation, mais la stabilisation, c'est déjà la régression. L'augmentation des tarifs dans cette période, outre qu'elle serait anti-économique, n'apporterait que des ressources nouvelles sans mesure avec les résultats qu'on en attend.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous assurer qu'aucune augmentation n'est prévue sur les tarifs postaux, les services financiers ou le téléphone ? Dites-nous que nos craintes sont injustifiées et que, comme nous-mêmes, vous considérez que ces mesures sont dangereuses, surtout pour la poste et les services financiers.

Pourtant, suis-je donc si naïf ? Vous envisagez bien d'inscrire à nouveau pour l'année 1973 une mesure éminemment dangereuse, déjà inscrite au budget pour 1972 et dont j'avais alors déclaré qu'elle constituait le type même des recettes aléatoires, je veux dire la taxation sur les virements postaux et autres opérations similaires.

Lors du vote du projet de budget pour 1972, il nous avait été dit que cette mesure ne serait appliquée que si elle était appliquée également par les banques et autres établissements teneurs de comptes. Mais on savait déjà, fin 1971, au moment où nous avons

voté le budget, que cette taxation nouvelle n'interviendrait pas en 1972 et que les 230 millions de francs que l'on en attendait viendraient grossir le déficit déjà envisagé !

Pourquoi reprendre cette année, au projet de budget pour 1973, la même mesure dont, bien mieux, on attend 240 millions de francs au lieu de 230 millions de francs ? C'est aller bien loin. Si cette taxation nouvelle était appliquée — et nous la rejetons — elle porterait un coup funeste au service des chèques postaux, dont chacun ici connaît déjà toutes les difficultés pour survivre, alors que nous ne devons considérer que les facilités importantes que ce service apporte aux citoyens de ce pays, surtout aux petites gens. Ce serait la mort des chèques postaux dont nous cherchons, au contraire, à préserver l'avenir.

Qui veut en arriver à cette funeste extrémité ? Les gens les mieux placés dans votre administration, monsieur le ministre, se posent la question ; le public, les usagers eux-mêmes sont très inquiets.

Si la mesure ne doit pas être appliquée, pourquoi la reprendre en 1973 ? C'est inscrire à nouveau une recette impossible. Quelle sera donc à ce sujet votre attitude, monsieur le ministre ? Je pourrais également vous demander quelle sera celle de votre collègue des finances.

Chacun sait que, même si les banques admettaient le principe de cette taxation de leurs propres comptes, elles pourraient utiliser des mesures très subtiles de remise qui annihileraient l'effet produit sur le client, alors que des mesures semblables ne sauraient être utilisées pour la poste, ni même autorisées pour le service public, soumis toujours à des règles très rigides.

De toute façon, la mesure est mauvaise et joue contre votre budget, ne serait-ce que par la perte du trafic qui ne manquerait pas d'en résulter et par l'aggravation du déficit global de votre entreprise. Les choses ne vont pas déjà si bien aux chèques postaux pour se permettre des fantaisies aussi hasardeuses. Les moins-values constatées en 1972 sur les prévisions, ajoutées à celles de 1973, sont des signes avant-coureurs de défaillance, dangereuse dans ce domaine.

Au lieu de démolir, il faut améliorer le système et les techniques, poursuivre l'équipement électronique, pour le plus grand bénéfice de l'utilisateur, afin de se créer une clientèle nouvelle.

Un effort reste à faire ; il est entrepris, certes, mais trop lentement. Seulement 167 millions de francs sont prévus au service financier, avec 10 millions de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle, contre 97 millions de francs en 1972 ; mais l'effort nécessaire est d'autant plus grand que le retard est important.

Il faut poursuivre l'automatisation totale des chèques postaux.

Quatorze centres sur dix-neuf sont dotés d'ordinateurs, mais les centres les plus grands, ceux de Paris, Lyon, Marseille et Lille, en sont encore à la gestion manuelle.

L'équipement de Marseille est prévu pour 1973, celui de Paris et de Lille pour 1974, mais la promesse sera-t-elle tenue ? Nous devrions n'en point douter !

Je rappellerai, un fois de plus, que le déficit des services financiers de la poste provient essentiellement du fait que les fonds libres des chèques postaux en dépôt et utilisés par le Trésor ne reçoivent pas la juste rémunération à laquelle ils doivent pouvoir normalement prétendre.

Le Sénat connaît certes très bien ce problème puisque, chaque année, nous apportons ici les mêmes remarques et proposons les mêmes remèdes. Une année, nous avons cru — et votre prédécesseur le crut aussi, monsieur le ministre — que l'arbitrage du Premier ministre jouerait en faveur du service des chèques postaux, et pencherait vers une mesure de justice, et je dirai même d'honnêteté.

Il n'en fut rien et le taux de la rémunération est demeuré fixé à 1,50 p. 100. Je sais bien que, depuis l'an dernier, un taux supérieur est intervenu, mais uniquement sur les dépassements constatés durant l'année 1971.

Il est prévu qu'à partir de 1972 l'avoir moyen atteint en 1971, soit 30 milliards, sera rémunéré, comme auparavant, à 1,50 p. 100. L'accroissement des dépôts — 2 milliards prévus pour 1972 et 3 milliards estimés pour 1973, mais seront-ils atteints ? — sera rémunéré, soit à un taux fixé au fur et à mesure de sa constatation, soit au taux annuel du marché monétaire.

Ce mode de rémunération devrait apporter, en 1973, 170 millions de plus qu'en 1972. Ainsi, les fonds libres des chèques postaux déposés au Trésor font l'objet de deux sortes de rémunérations, 1,50 p. 100 sur la base initiale et 4,62 sur les dépasse-

ments moyens constatés. Ces 4,62, n'est-ce pas déjà la reconnaissance du bon droit pour les P. T. T. de réclamer un taux de rémunération constituant un intérêt honnête ?

Il n'en demeure pas moins que le taux d'intérêt est à la fois insuffisant et anormal car, finalement, le taux moyen, compte tenu de la masse totale, ne représente que 1,92 ou 1,93 p. 100, alors que le taux d'équilibre régulier se situerait autour de 4,50 p. 100, ce pourcentage n'étant pas exagéré puisque le Trésor lui-même reconnaît devoir verser 4,62 p. 100 sur les dépassements.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs, qu'un pour cent seulement de supplément rapporterait 350 millions de francs. Comme le déficit global des services financiers sera, en 1973, de 826 millions de francs, une juste rémunération apporterait l'équilibre recherché. La promesse en avait été faite. Pourquoi n'a-t-elle pas été tenue ?

En outre, la recherche d'autres moyens, en particulier de nouvelles et injustes taxations, ne pourrait atteindre le même résultat mais ne ferait qu'aggraver une situation déjà particulièrement précaire.

Le service des chèques postaux doit demeurer gratuit, car c'est la banque des petites gens. Il faudrait, au contraire, leur accorder de nouveaux moyens pour faire face à la concurrence à laquelle ils sont soumis de la part d'organismes similaires qui disposent de bien plus larges facilités et de beaucoup plus de liberté d'action. Pourquoi ne pas donner aux services financiers de la poste les mêmes possibilités ?

Pourquoi ceux-ci ne pourraient-ils pas consentir directement des prêts individuels et se livrer à d'autres opérations de ce genre ? Vcs services sont prêts, monsieur le ministre, à assurer de pareilles tâches et sont qualifiés pour le faire.

Actuellement, si le titulaire d'un compte courant postal veut obtenir un prêt, il est obligé de s'adresser à une banque qui lui demande nécessairement d'ouvrir un compte chez elle, de sorte que bien souvent, le compte courant postal est abandonné.

Il est donc injuste de ne pas donner les mêmes moyens aux uns et aux autres car la concurrence doit se faire à armes égales.

Les services financiers de la poste drainent l'épargne publique pour des sommes considérables : 50 milliards à la caisse nationale d'épargne, 35 milliards aux chèques postaux. Il serait bon d'y réfléchir et peut-être le Gouvernement devrait-il en avoir meilleure conscience.

J'ai sous les yeux un document relatif aux caisses d'épargne dans lequel je lis : « Dans le passé, nos établissements, investis d'une mission éducative, ont su largement diffuser et enraciner l'esprit d'épargne et sont devenus, par voie de conséquence, les dépositaires privilégiés de l'épargne du grand public. » C'est tout à fait exact. Ce document poursuit ainsi : « Tout en conservant leurs particularités, les caisses d'épargne doivent être à même de répondre aux besoins actuels des ménages en offrant les produits et services indispensables à une saine et efficace gestion de leur patrimoine, tout en continuant à apporter à la collectivité nationale les moyens de financer le logement social et les équipements d'intérêt général à des conditions particulièrement favorables, un ensemble de produits et services indispensables au maintien de la clientèle actuelle et au développement d'une clientèle potentielle. »

Voilà ce que je lis dans *Le Journal des caisses d'épargne*, celles qui prennent la marque de l'écureuil. Je ne fais qu'appliquer l'esprit de ce texte, monsieur le ministre, à la caisse nationale d'épargne.

Si l'on veut mettre les P. T. T. en concurrence avec d'autres organismes financiers — nous ne le refusons pas, monsieur le ministre, nous le souhaitons au contraire avec le personnel intéressé — il est nécessaire de leur accorder les mêmes moyens.

J'avais déjà signalé, les années précédentes, les difficultés prévisibles qu'allait rencontrer le service postal. C'est maintenant un fait accompli. Nous constatons en effet, cette année, un déficit de la branche « poste », puisque 642 millions de francs sont inscrits en solde débiteur exploitation, alors que, les années précédentes, la poste avait toujours été excédentaire.

Ce déficit est dû aux moins-values de recettes escomptées en 1972 — moins 71 millions de francs — alors que l'on prévoyait 4,4 p. 100 d'augmentation, soit 201 millions de francs. Ce déficit est dû aussi à de maigres résultats obtenus en particulier pour les colis postaux, mais surtout au transport de la presse à prix réduit.

Certains de ces tarifs ont été doublés, passant de 7 millimes à 14 millimes l'an dernier. Cette mesure de doublement a touché durement la presse mais n'a pas eu, et ne peut pas avoir, bien sûr, un résultat appréciable sur les recettes postales. On en attendait 30 millions de francs en 1972. Combien faudrait-il de doublements de tarifs pour éponger la totalité de la dépense ?

Le manque à gagner sur les transports postaux de la presse entraîne un déficit de plus de 700 millions, somme supérieure aux investissements retenus pour la poste en 1973.

On voit tout de suite que, si ces 700 millions étaient remboursés, comme ils devraient l'être, la poste redeviendrait excédentaire et les investissements, qu'on pourrait lui accorder et qui sont indispensables, seraient nettement augmentés.

La poste ne bénéficiera, en 1973, que d'un crédit d'équipement de 469 millions de francs, contre 277 millions en 1972. Je vous accorde que cette dotation est meilleure, mais combien insuffisante encore quand on connaît l'état lamentable où se trouve la poste et la dégradation continue de ses services, ce que j'ai déjà signalé l'an dernier et l'année précédente.

On sait tout ce qui reste à faire dans ce domaine qui a été négligé depuis plusieurs années et qui réclame désormais un très sérieux effort de renouveau et de modernisation pour ce qui est des bâtiments et équipements techniques, ainsi que d'amélioration des conditions de travail des personnels et de la qualité du service à rendre aux usagers.

Nous pensons, sans vouloir remettre en cause des décisions dont nous ne discutons pas l'intérêt vital ni le bien-fondé, que le fait d'accorder à la presse française des facilités pour le transport des journaux et des brochures constitue une décision politique dont ne doivent pas être victimes les services et le budget de la poste mais que le remboursement du moins-perçu doit être normalement et honnêtement assuré par le budget des charges communes, de la même façon que sont remboursées les correspondances circulant en franchise par décisions antérieures du Gouvernement.

Je citerai, par exemple, les correspondances officielles remboursées forfaitairement, soit 295 millions de francs, les avis et avertissements des services du ministère des finances, soit 70 millions de francs, la correspondance de la sécurité sociale, soit 30 millions de francs.

Puisque ces franchises sont normalement remboursées à la poste, nous nous demandons pourquoi les réductions de tarifs accordées aux transports de presse ne font pas l'objet d'un remboursement identique inscrit au budget des charges communes.

Au passage, je note, pour mémoire, la suppression des franchises accordées aux militaires à compter du 1^{er} juillet 1972 et la suppression définitive de la franchise O. R. T. F. amorcée le 1^{er} août 1971. Les sommes précédemment remboursées forfaitairement à ce titre sont maintenant incluses dans les recettes normales, soit 12 millions de francs pour la franchise militaire et 19 millions de francs pour l'O. R. T. F.

De tous les dégrèvements ou facilités accordés à la presse aux frais de l'Etat, pourquoi le budget des P. T. T. est-il le seul à supporter une charge qui ne devrait pas lui incomber ?

Des modifications de tarifs des transports de presse, nous a-t-on dit, sont encore prévues, sinon cette année, du moins pour les suivantes. Quelles en seront les répercussions sur le budget des P. T. T. ?

Pour les télécommunications, le problème est assurément très différent. La branche télécommunications présente un solde créateur de 2.694 millions de francs, cependant stationnaire par rapport à 1972 où ce solde était de 2.707 millions de francs.

On remarquera, en effet, les moins-values constatées en 1972 par rapport aux évaluations budgétaires : pour les communications à partir de postes d'abonnés, une diminution de 209 millions de francs ; pour les communications télex, une diminution de 35 millions de francs ; pour la location d'installations et la liaison spécialisée, une diminution de 29 millions de francs.

Le rendement des taxes des télécommunications est cependant prévu pour 9.916 millions de francs en 1973 contre 8.960 en 1972, avec le remboursement de 60 millions pour services rendus à diverses administrations. Vous constatez que, là encore, le remboursement est assuré normalement pour ces prestations de services.

J'ai noté, dans mon rapport écrit, que les recettes globales étaient prévues en augmentation de 14 p. 100 pour les télécommunications. C'est peut-être optimiste, sinon audacieux. Le fait

est qu'il est difficile d'obtenir le téléphone : quand on a le poste, il est malaisé de s'en servir et d'obtenir la tonalité. Les abonnés se désespèrent, recherchent d'autres moyens pour communiquer plus efficacement et plus sûrement. Ils se rejettent inévitablement sur la poste et participent ainsi à son encombrement.

En ce qui concerne les installations téléphoniques, le pourcentage d'abonnés pour 100 habitants est, en France, de 8,8 p. 100, contre 15,6 p. 100 en Allemagne fédérale, 16,5 p. 100 en Grande-Bretagne, 12,3 p. 100 en Italie ; nous nous situons même derrière l'Espagne !

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Ce retard est navrant, hélas !

M. Henri Henneguelle, rapporteur spécial. Il existe maintenant une nouvelle catégorie de citoyens, celle des récents abonnés qui possèdent leur appareil téléphonique mais ne peuvent s'en servir, faute d'avoir obtenu leur raccordement.

Je trouve ce système maladroit. Il ne fait pas de doute qu'il marque la bonne volonté de l'administration, mais il est difficile de faire comprendre à un nouvel abonné que son appareil téléphonique est provisoirement un gadget dont il ne pourra se servir avant plusieurs mois !

La formule du gadget a d'ailleurs été employée, voici dix ans, par une haute personnalité pour qualifier le téléphone. On reconnaît aujourd'hui qu'il est un instrument de travail indispensable et notre retard en ce domaine sur les pays voisins, que je signalais tout à l'heure, n'est pas fait pour nous rassurer.

Le nombre de demandes en instance s'est amplifié dans des proportions considérables : les 500.000 demandes enregistrées à la fin de 1971 sont devenues 750.000 et nous atteindrons probablement le million.

Dans mes rapports précédents, j'avais prévu cet afflux de demandes quand j'expliquais qu'aux demandeurs en instance il fallait ajouter la masse importante de ceux qui, découragés par les longs délais d'attente, hésitaient à se déclarer.

Ils sont maintenant venus en masse, non point tellement à cause de la diminution, en 1972, de la taxe de raccordement qui, je vous le rappelle, est passée de 600 à 500 francs, mais surtout à cause des espoirs qu'avaient fait naître des déclarations pour le moins optimistes sur les progrès du téléphone.

Il faut donc aujourd'hui déchanter et créer en hâte la catégorie des « abonnés non raccordés ».

Dans ces conditions, quelle est la solution ? Il faut, bien entendu, affecter aux télécommunications les crédits d'équipement les plus importants pour permettre de progresser et c'est ce qui a été fait depuis plusieurs années : 4.189 millions de francs en 1972, 5.104 millions de francs en 1973, auxquels il convient d'ajouter, pour être honnête, dans les dépenses en capital : 830 millions de francs du produit des immobilisations de l'administration pour elle-même, utilisés par les télécommunications ; 306 millions de francs de remboursement de T. V. A. ; 282 millions de francs de remboursement des emprunts antérieurs et 2.160 millions de francs provenant de l'intervention des sociétés de financement ; 2.160 millions de francs en 1973 contre 1.140 millions de francs en 1972.

Cela conduit finalement, compte non tenu des sommes improductives, à des autorisations de programmes se montant à 7.721 millions de francs pour les télécommunications. Ce chiffre n'est pas exagéré, étant donné l'effort à accomplir et le retard à rattraper.

Mais n'avons-nous pas plus besoin de techniciens que de crédits plus importants ? Les services techniques pourraient-ils actuellement en absorber davantage ?

Nous doutons fort cependant que les paris engagés ces dernières années puissent être maintenant tenus : la fluidité du trafic, priorité des priorités, ne sera pas un fait accompli en 1973. Les raccordements seront toujours aussi difficiles et les objectifs du VI^e Plan, pourtant considérés comme fort modestes, ne seront pas atteints. Voilà le plus important.

Notons au passage que l'automatisation prend du retard malgré les pourcentages optimistes que vous allez nous donner, monsieur le ministre, pour les années 1974 et 1976. Le pourcentage variera entre 86 p. 100 et 90 p. 100 à la fin de 1973 ; mais j'ai un exemple à vous citer.

Dans la région du Nord, considérée par l'administration des postes et télécommunications comme « région pilote », nous atteignons très péniblement, pour le Pas-de-Calais, les 80 p. 100

en 1973 et des secteurs automatisés tout récemment se voient privés de toute possibilité d'extension, faute de lignes disponibles. De ce côté, une autre urgence apparaît, et un réel effort reste à accomplir si l'on ne veut pas voir les demandes en instance atteindre le million, ce que je prévois malgré tout.

Alors, pensent certains, une seule solution existe : couper l'administration des P.T.T. en deux parties, celle des postes et des services financiers qui sont déficitaires et qui appellent à leur secours les bénéfices réalisés par les télécommunications — ce n'est pas moi qui parle, ce sont les augures, les bons apôtres — et constituer les télécommunications en société privée avec ses problèmes bien sûr, mais aussi avec ses bénéfices qui seraient réinvestis durant les premières années avec les énormes sources de profits qui ne manqueraient pas de ressortir à brève échéance. La patience des capitaux pendant quelques années déboucherait sur d'appréciables avantages.

Et dans cette affaire que fait-on de l'unité des P.T.T. ? Que fait-on de la loi de 1923 créant le budget annexe que nous essayons aujourd'hui de défendre ? Enfin que fait-on du service public, des charges et des sujétions que normalement il s'impose pour satisfaire les usagers ?

Le seul fait d'envisager une pareille éventualité est déjà un crime contre cette noble administration qui a fait ses preuves au service de la nation. Cette administration est appréciée par le public. Son personnel dont la conscience professionnelle n'est plus à souligner se débat dans l'une et l'autre branche au milieu des pires difficultés : les moyens techniques qui s'améliorent restent insuffisants et les conditions de travail souvent déplorables entraînent des grèves quelquefois dures qui n'ont pour but essentiel que de signaler au Gouvernement et aux usagers toutes les insuffisances et les carences coupables. Peut-on blâmer ces fonctionnaires, surtout ceux qui, en contact avec les administrés, sont excédés d'être perpétuellement mis en accusation par une opinion publique mal informée, alors que l'immense majorité d'entre eux croule, faute de moyens, sous le poids des tâches sans cesse accrues ? Ils admettent encore moins ces accusations lorsqu'elles émanent des représentants des pouvoirs publics, qui devraient pourtant être les premiers à ne pas ignorer les conditions de travail qu'ils imposent à l'administration.

Je vous renvoie au bulletin de la fédération des fonctionnaires. Ces observations peuvent très bien concerner les agents des postes et télécommunications.

Ce qu'il faut, c'est la modernisation des systèmes, l'amélioration de la qualité du travail et des conditions de vie du personnel. Il faut retrouver la possibilité de fournir à la clientèle toujours fidèle de la maison des services agréables et efficaces pour que la notion de service public ne soit pas oubliée et qu'il conserve son véritable, son admirable et sa nécessaire efficacité.

Je pense que vous nous direz, monsieur le ministre, sans fioritures, que vous êtes, comme nous-mêmes, comme le Sénat, attaché à l'unité de la maison que vous avez l'honneur et la charge de diriger, de faire prospérer et de défendre.

Puisque j'en suis au problème de l'unité, de l'efficacité et du renom des postes et télécommunications, il me semble utile d'intervenir sur les problèmes qui sensibilisent le personnel et le public usager qui, mieux que quiconque, je pense, apprécie le rôle du service public.

Permettez-moi de présenter quelques remarques de détail qui ont cependant leur importance en fonction de la nécessité de revitaliser cette administration.

D'abord les problèmes de personnel. Vous savez sans doute et vous reconnaîtrez avec nous que le personnel...

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous demanderai de conclure, car vous avez dépassé largement votre temps de parole.

M. Henri Henneguelle, rapporteur spécial. Si nous avons été retardés par nos prédécesseurs, nous ne risquons pas de causer le même tort à ceux qui nous suivront. (Sourires.)

M. le président. Certes, mais vous augmentez notre retard. C'est en toute courtoisie que je vous fais cette remarque.

M. Henri Henneguelle, rapporteur spécial. Les années précédentes, nous constatons que les créations d'emplois étaient déjà insuffisantes, parce qu'elles étaient inférieures aux prévisions du Plan. Je rappelle les chiffres : 7.800 en 1968, 9.000 en 1969, 5.000 en 1970, 6.500 en 1971, 5.000 en 1972. Ces chiffres sont

importants si on les compare à ce que l'on propose pour 1973, à savoir seulement 3.606 emplois. Cela est nettement insuffisant et constitue un recul important sur les années précédentes.

Ce n'est pas certainement ce que vous auriez souhaité, ni même ce que vous aviez proposé, puisque je crois savoir que vos propositions initiales avoisinaient 5.050 emplois. Il y a sans doute eu une intervention manifestement intempestive et malfaisante de votre collègue des finances et on abdique trop facilement devant ses ukases.

Ajoutons que si le 1^{er} juillet 1972 une décision de réduction de la durée hebdomadaire maximale du travail a été décidée pour la fonction publique, donc pour les P. T. T., aucun effectif n'a été accordé à cet effet. Ce sont les agents qui supportent cet accroissement par l'effort individuel.

Je n'insisterai pas sur les revendications salariales du personnel, pas même sur la prime de résultat d'exploitation, qui passe de 920 à 1.000 francs. Elle n'atteint pas la valeur réclamée par les syndicats qui souhaiteraient la voir porter au niveau du salaire de base, qui s'élève chaque année; cette base est représentée par le salaire du préposé débutant à Paris.

Les mêmes problèmes se posent pour les centres de tri et les ambulants. Il s'agit de problèmes de crédits, de matériel, d'insuffisance de personnel et il est évident que les mêmes remarques peuvent être faites pour l'ensemble des agents de la poste.

Je ferai des observations semblables concernant la construction de bureaux de poste modernes, le maintien des bureaux de poste avec leurs chèques postaux et leur caisse d'épargne, le maintien des recettes-distribution en milieu rural, auxquelles la population est très attachée. C'est le rôle du service public de rester à portée directe de ses utilisateurs. Dans les bourgs ruraux, le receveur est en même temps un personnage et un ami. Il représente l'administration, il est là pour assurer l'essor qu'elle doit donner aux P. T. T.

Les réformes et les refontes doivent être envisagées et poursuivies avec prudence dans le même souci majeur de rendre service à la population et d'aller à elle, plutôt que de la rebuter par des formules nouvelles qui ne lui plaisent pas. Par exemple, l'implantation du Cidex ne reçoit pas l'approbation unanime des populations et des municipalités. Pensez-vous que l'on puisse implanter les Cidex contre l'avis des intéressés ou admettez-vous dans ce domaine une certaine liberté? Donnez-nous des apaisements à ce sujet.

Il n'en est pas de même du code postal, formule nouvelle nécessitée par la mécanisation du tri, elle-même rendue indispensable par l'abondance du courrier.

Il semble même que la population ait compris l'importance du code et cherche à s'y adapter. Nous pouvons nous en féliciter. C'est la preuve que le public suit de près les difficultés de la poste, les comprend et cherche à apporter son appui bienveillant et son aide à l'administration. Trente-six pour cent des usagers pratiquent le code postal. Je puis vous dire que je suis assez favorablement surpris malgré la faiblesse de ce pourcentage.

Appuyée par le public, l'administration des P. T. T. doit faire les nombreux efforts que réclame sa situation et ces efforts doivent se traduire sur le plan budgétaire par des crédits d'investissements plus importants pour la poste.

Bien sûr, cette dernière bénéficie des reclassements des personnels titulaires venant des centraux téléphoniques, victimes innocentes de l'automatisation. Je vous demande cependant de vous pencher sur ces problèmes de personnels avec beaucoup de bienveillance.

L'automatisation du téléphone, l'introduction de l'électronique dans les centres de chèques postaux, ainsi que diverses mesures de mécanisation ou de motorisation ont amené soit la suppression, soit le transfert d'emploi. Il en résulte depuis plusieurs années une situation dommageable pour les personnels tant sur le plan familial qu'administratif. De nombreux agents féminins, mariés, ayant des enfants sont contraints de changer de résidence, ou au moins de spécialité. Tout le système des mutations même pour rapprochement des époux est bloqué sur l'ensemble de la province. Des agents en disponibilité pour élever un enfant ou pour suivre leur mari ne peuvent être réintégrés. Le recrutement, l'avancement sont ralentis et perturbés. L'administration doit se pencher avec bienveillance sur les cas très douloureux.

Vous voyez, monsieur le ministre, que toute mon intervention est axée sur un point essentiel: l'unité de la maison menacée à notre avis, de l'intérieur et de l'extérieur. C'est pourtant un

faux problème, la séparation des télécommunications qui ont déjà dans le cadre de ce budget, et à la suite des réformes de structure, une très large autonomie, et des disponibilités de crédits très largement ouverts.

La poste, supportant un important manque à gagner qui lui est imposé, apparaît comme créatrice de déficit, tandis que les télécommunications où des problèmes semblables n'apparaissent pas, seraient considérées comme plus dynamiques. Il n'en est rien: la même dynamique existe chez les uns et les autres.

C'est la marque même de l'unité du service public.

D'ailleurs, en serait-il ainsi si l'on rendait à la poste et aux services financiers les ressources réelles auxquelles ils sont tous deux en droit de prétendre? Nous avons vu comment certaines recettes étaient détournées. Nous n'aurions pas alors à déplorer de déficit dans les deux branches. Leur avenir serait sauvegardé et l'unité ne saurait être mise en cause. C'est là que se situe « l'opération vérité » dont on nous a parlé voici quelques années.

C'est dans ce sens que nous entendons mener le combat avec le public, mieux informé, avec la très grande majorité du personnel et, nous le souhaitons avec vous, monsieur le ministre, contre toutes les atteintes dont pourrait être l'objet ce service public très estimable et qu'il faut sauver de l'injustice et de l'ingratitude dans lesquelles on cherche à l'enfermer. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze minutes, est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Joseph Beaujannot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le temps forcément limité qui m'est imparti et que je tiens à respecter, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des analyses et des considérations qui ont fait l'objet de mon rapport écrit. Je ferai également abstraction des aspects financiers que mon collègue rapporteur de la commission des finances a d'ailleurs longuement et parfaitement exposés. Je m'en tiendrai plus spécialement à ce qui est le plus sensible et toujours le plus préoccupant pour le fonctionnement de ce grand service public que sont les postes et télécommunications.

Tout d'abord, monsieur le ministre, je parlerai du téléphone, ce point que l'on juge, non sans raison, le plus noir, je dirai le plus obsédant. Certes, des efforts qui ne sont pas négligeables ont été entrepris et continuent à l'être. Des initiatives sont prises afin d'obtenir des aménagements dans les secteurs les plus particulièrement critiques.

Cependant, les faiblesses de notre réseau téléphonique sont telles que, si nous nous en tenons aux améliorations prévues, ce n'est qu'à très longue échéance — il serait vain de le nier et vous l'avez d'ailleurs reconnu, quels qu'aient pu être vos désirs profonds — que notre pays pourra disposer des structures qui s'imposent si fondamentalement et si impérativement.

Sur les 25.118 centraux téléphoniques français, un très grand nombre datent d'avant guerre; ils sont désormais bien vétustes et gravement saturés. C'est ainsi que, de 400.000 demandes d'installations téléphoniques qui étaient en instance en 1969, nous sommes passés à 500.000 en 1970, à 600.000 en 1971 et à 700.000 en 1972, alors que tous les transferts ne sont pas satisfaits. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que cela peut représenter de doléances et d'irritations persistantes.

Or, quelle que soit votre volonté, qui est certainement très forte, il ne vous sera pas possible, avec les moyens dont vous pourrez disposer, de freiner dans un proche avenir cette ava-

lanche de demandes dans un pays comme le nôtre où la densité téléphonique, par habitant, reste très inférieure à celle de tous les pays qui nous entourent.

Enfin, ce n'est pas non plus l'un des moindres sujets de préoccupation que les difficultés auxquelles on se heurte pour obtenir dans maintes régions des communications téléphoniques normales.

Aussi conçoit-on que vous ayez réservé une part importante des crédits que vous pourrez utiliser à l'amélioration de la fluidité du trafic pour réaliser ainsi de meilleures liaisons téléphoniques. En effet, il ne suffit pas de mettre en place des appareils ; il faut encore que les communications s'effectuent dans des conditions plus efficaces et pour le moins acceptables. Il est donc indispensable de multiplier les circuits interurbains et d'augmenter leur capacité afin de s'orienter autant qu'il est possible vers un meilleur écoulement du trafic.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous garantir que les centraux modernisés qui sont prévus dans des villes situées à des carrefours stratégiques seront à même de fonctionner bientôt ?

Quant aux problèmes qui se trouvent posés si intensément à l'administration pour Paris et sa banlieue, nous aimerions également que vous nous laissiez entrevoir pour un avenir proche des solutions apaisantes, tant pour les nombreuses demandes en souffrance que pour l'amélioration des réseaux de transmission.

Le VI^e Plan prévoit une priorité pour le développement et le fonctionnement des télécommunications. Il faut, monsieur le ministre, que cette priorité soit absolument respectée et je vous demande instamment d'y veiller. C'est en réalisant une automatisation complète que nous n'aurons plus à redouter l'impasse dans laquelle se trouvent nos liaisons téléphoniques. Or, il est déjà extrêmement navrant que, d'après les prévisions, cette automatisation ne doive arriver à son terme qu'à la fin du VII^e Plan, voire au début du VIII^e ; c'est du moins ce que j'ai lu dans les journaux et dans les documents qui m'ont été transmis.

Tout relâchement entre-temps ne pourrait avoir que les plus alarmants effets. Il ne faut pas que les événements, les conjonctures viennent retarder la réalisation des programmes établis. Il ne faut plus que nous puissions connaître des déceptions comme celle que nous a apportée le fonds d'action conjoncturelle qui n'a pas permis de faire avancer des réalisations dont le retard nous fait supporter aujourd'hui les plus regrettables et les plus fâcheuses conséquences. Il faut à tout prix que, dans l'application du VI^e Plan, lors des révisions prévues à mi-parcours qui pourraient se révéler favorables, des moyens complémentaires puissent être obtenus. Vous devrez aussi, monsieur le ministre, y veiller attentivement.

La pratique du recours aux avances remboursables demandées à la plupart de nos départements se perpétuera certainement. Par ailleurs, il faudra aussi faire appel au marché financier, ce qui ne devrait pas susciter d'opposition de la part de l'administration des finances, et les sociétés d'équipement, dont l'utilité s'est très heureusement affirmée, doivent concourir à des apports particulièrement désirables.

Mais est-il exact que les entreprises auxquelles vous pouvez vous adresser pour la fourniture du matériel et des équipements n'ont pas la possibilité d'assurer des livraisons trop importantes dans des délais convenables ? Quelles sont vos intentions à ce sujet ? Que comptez-vous faire pour remédier à cet état de fait que l'on ne constate plus guère dans la plupart des pays étrangers ?

Vous avez, monsieur le ministre, je me plais à le répéter, un corps d'ingénieurs des télécommunications particulièrement remarquable. Leur connaissance approfondie des techniques, leur souci de la recherche et de son application, leur ingéniosité toujours en éveil, font honneur à notre pays. Ce n'est pas le moindre des impératifs que de leur donner les moyens propres à faciliter leur tâche, à laquelle ils sont si heureusement attachés.

Monsieur le ministre, c'est aussi la poste, comme vous pouvez le constater, qui commence à donner des signes d'inquiétude. Le nombre de lettres et objets à distribuer du fait de l'expansion démographique et des exigences de la vie moderne s'accroît à une cadence impressionnante. En l'absence de structures capables de faire face à l'importance et à l'intensité du trafic, on imagine aisément les difficultés que votre administration peut rencontrer.

Dans la mesure des possibilités, on a commencé à opérer certains aménagements, notamment pour étendre et moderniser les centres de tri et pour faciliter le transport et la distribution du courrier.

Aussi devons-nous vivement souligner l'urgence que revêt la modernisation de la mécanisation, incontestablement liée à une codification généralisée qui doit permettre un travail plus rapide et plus efficace. Cette réalisation ne manquera pas de poser à l'administration postale des problèmes, qui auront une incidence inévitable sur les effectifs et leur formation. Il est souhaitable que ces problèmes soient traités en tenant le plus grand compte de l'aspect humain.

La poste traditionnelle, cette administration exemplaire, se trouve certainement aux prises avec les évolutions contemporaines, avec un processus qui se développe très vite et qui ne devrait pas vous surprendre ; de ce fait, les exigences deviennent naturellement plus abondantes et plus pressantes.

Or, si les autorisations de programme relatives à l'équipement postal marquent en effet une progression de 20 p. 100 pour 1973 par rapport à 1972 — 542 millions de francs au lieu de 450 millions de francs — il faut bien admettre qu'elles sont en retrait par rapport à ce que nous pourrions désirer.

En ce qui concerne les services financiers, je mettrai l'accent sur le fonctionnement des centres de chèques postaux. Les opérations qu'ils ont enregistrées à ce jour pour cette année font ressortir une progression mesurée pour les versements et un accroissement évalué à 8 p. 100 du montant moyen des dépôts.

La modernisation des équipements et l'amélioration des conditions de travail devraient soulever des problèmes moins aigus que ceux qui concernent les services postaux, car la mécanisation se prête plus facilement à la gestion de cette grande entreprise. Près de la moitié du trafic sera vraisemblablement traitée sur ordinateur très prochainement : quatorze centres sont déjà automatisés. Restent les centres les plus importants, ceux dont la densité du trafic atteint un taux très élevé et qui ne seront automatisés que dans les deux années qui viennent ; ce sont ceux de Paris, Lyon, Marseille, Lille et ensuite Ajaccio.

Les services financiers accusent toujours un déficit d'exploitation qui ne cesse de grandir, puisqu'il a été de 608 millions de francs en 1971 et sera vraisemblablement de 900 millions en 1972. Il est toujours très regrettable que le Trésor, qui utilise à son profit les fonds rendus disponibles dans les centres de chèques postaux, ne leur alloue pas dès à présent un intérêt convenable.

Quant à la tarification envisagée pour certaines opérations, elle appelle évidemment bien des remarques défavorables et elle suppose l'application de la même tarification à l'ensemble du système bancaire. Une telle décision mérite un délai de réflexion afin de bien considérer les répercussions que cette décision peut avoir sur les mouvements financiers des établissements concernés.

Je conclurai, monsieur le ministre, en disant que votre budget porte incontestablement la marque d'une prise de conscience plus grande, puisqu'il figure parmi les plus importants de notre loi de finances. Mais il y va de l'intérêt national le plus éminent que cette prise de conscience se concrétise encore davantage par une action qui doit être très fortement engagée et fondamentalement soutenue.

Dans le monde où nous sommes, avec les implications vitales d'une civilisation industrielle qui a ses lois inflexibles, la force, le pouvoir résident plus que jamais dans la puissance économique. Les luttes vont devenir plus âpres et plus dures.

Nous serons sévèrement confrontés avec ceux qui auront mis en œuvre tous leurs moyens, toute leur technique, pour atteindre notamment un niveau de productivité prépondérant. Nous voulons espérer, monsieur le ministre, que des services aussi essentiels que ceux dont vous avez la responsabilité, pourront être à même de répondre plus tôt qu'il n'était prévu à d'impérieuses et pressantes nécessités.

C'est dans cet esprit et dans cette perspective que notre commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable aux propositions budgétaires que vous nous présentez. (Applaudissements.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Beaujannot, de n'avoir pas utilisé tout votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, en écoutant les interventions de MM. Henneguelle et

Beaujannot sur le projet de budget que je soumetts à votre approbation, je me suis réjoui de les voir exprimer clairement leurs préoccupations. C'est la même volonté de clarté et de rigueur qui animera mon propos.

Comment pourrait-il en être autrement ? Quand M. le Premier ministre m'a confié la responsabilité de ce département, il était clair pour moi que la tâche que j'allais aborder serait difficile. Les efforts constants déployés par mes prédécesseurs et notamment par M. Robert Galley, ont ouvert la voie vers les solutions. Dans des sociétés en expansion rapide comme la nôtre, où les progrès de la technique doivent, pour être mis au service de l'homme, être assimilés et dominés, il n'y a jamais d'étape définitive, ni peut-être même d'étape décisive. J'en suis parfaitement conscient.

Un budget, c'est d'abord la somme des moyens financiers nécessaires à la réalisation de certains objectifs. Je n'entends pas revenir sur cet aspect de notre projet, capital certes, mais que vos rapporteurs ont traité avec une clarté et une compétence pour lesquelles je leur exprime mes remerciements.

Un budget, c'est aussi la manifestation d'un choix quant à la façon d'aborder et de résoudre les difficultés. C'est sur ce point que je veux répondre aux observations de fond que m'ont présentées vos rapporteurs.

Je veux vous montrer que ces choix, nous les avons faits en ayant constamment à l'esprit que l'entreprise P. T. T., la plus importante entreprise de France, est avant tout chargée d'une mission de service public. Cette mission, elle l'assume grâce à son personnel, et pour le public. Ces trois aspects — politique de développement, politique du personnel, politique au service du public — sont pour nous indissolublement liés et aucune des options que nous avons prises dans le projet qui vous est soumis ne s'écarte de cette préoccupation.

Je parlerai d'abord des télécommunications, qui me paraissent tenir aujourd'hui dans les préoccupations du public la première place.

Nous sommes dans ce domaine confrontés à des problèmes de croissance particulièrement aigus. Notre premier devoir est de les maîtriser.

Je trouve pour ma part un très grand motif de satisfaction dans le fait que l'accueil fait par nos personnels à l'effort qui leur est demandé est favorable. Les entretiens que j'ai eus au cours des dernières semaines m'ont convaincu que l'objectif de développement qui leur est proposé reçoit leur adhésion. Il représente en effet pour eux la possibilité de mettre au service d'une grande réalisation une compétence professionnelle et un dévouement au service public tout à fait remarquables. J'ai perçu chez tous, et particulièrement chez les jeunes, un grand intérêt pour une tâche que l'évolution technologique rend pourtant chaque jour plus complexe. Les nouveaux matériels, plus élaborés, plus techniques, dont on aurait pu craindre qu'ils déconcertent, sont accueillis avec faveur, avec appétit.

Je tiens à souligner avec force cet aspect des choses, d'abord parce qu'en tant que chef d'entreprise, je considère que la recherche de la satisfaction de mon personnel est une des finalités de mon action, au même titre que la recherche de la satisfaction du public ; ensuite et aussi parce que dans ce domaine qui est très technique, où l'investissement joue un rôle capital, la qualité, la compétence, le dynamisme du personnel seront déterminants pour la réussite de l'effort de redressement.

Si ces perspectives de développement constituent un attrait pour la majorité de nos agents, elles sont aussi parfois, et à tort, une source d'inquiétude pour certains. A cet égard, je veux m'élever avec force contre toute tentative visant à créer un sentiment d'insécurité. Je vise en particulier ce mythe de la « privatisation » que certains s'emploient à répandre et qui n'a aucun fondement. On évoque ce risque à propos des sociétés de financement du téléphone, alors que ces sociétés n'exercent rigoureusement aucune responsabilité dans le choix des matériels, dans les rapports avec les constructeurs, dans la gestion des équipements, et que leur seul rôle est d'associer le public le plus largement possible au financement des télécommunications. A qui fera-t-on croire que les agents des P. T. T. qui ont constitué un tiers des souscripteurs de Finextel ont souhaité, ce faisant, « privatiser » le téléphone ?

On nous parle aussi de privatisation parce que parfois nous sous-traitons certains travaux. N'aurait-il pas été absurde de recruter un personnel dont nous aurions eu besoin pendant quelques années seulement et qu'il aurait ensuite fallu reconverter dans d'autres fonctions, avec toutes les difficultés qu'engendrent inévitablement les reclassements ?

Il existe par contre un vrai problème, celui de la reconversion des opératrices du téléphone. J'y attache une importance capitale.

Ce problème n'est d'ailleurs pas unique dans notre administration. Dans chacun de nos services, la modernisation entraîne des modifications d'emplois. J'en traiterai d'ailleurs tout à l'heure. Je vous montrerai que nous essayons de régler les problèmes individuels au mieux des intérêts du personnel. Mais la modernisation nous permet aussi d'offrir des travaux plus intéressants et de répondre aux besoins nouveaux qui se manifestent. Vos rapporteurs vous ont dit que le nombre des emplois créés aux télécommunications : 503, leur paraissait faible. En réalité, compte tenu des transformations, c'est près de 3.000 emplois nouveaux, 2.921 exactement, qui y sont ouverts.

Indépendamment de ce problème de reclassement et d'emplois, quelles sont les priorités que j'ai fixées à la politique du personnel des télécommunications ?

En premier lieu, nous devons, pour préparer l'avenir, faire porter nos efforts sur l'enseignement qui verra, de 1972 à 1973, ses effectifs s'accroître de 30 p. 100 et ses crédits de fonctionnement de 60 p. 100. La décentralisation de la formation sera poursuivie avec la construction de centres nouveaux à Marseille, Lyon et Nancy, pour rapprocher l'enseignant de l'élève. La technicité croissante des télécommunications par suite de l'automatisation du réseau et l'évolution des techniques de pointe utilisées dans ce secteur nous conduisent à accorder à la formation permanente une importance capitale, dans l'intérêt même du personnel et de l'entreprise.

En second lieu, et parce que l'administration entend contrôler totalement le développement et l'exploitation du réseau de télécommunications, nous augmenterons les services de direction, d'études ou de contrôle des travaux effectués par nos fournisseurs.

Enfin, et parce que nous souhaitons améliorer le service rendu à notre clientèle, nous faisons un effort particulier pour améliorer le nombre et la qualification du personnel chargé de l'entretien du matériel, ainsi que de celui qui est affecté aux services commerciaux.

Pour assurer sa pleine efficacité au travail du personnel, l'organisation et les structures des services doivent être constamment adaptées à la nature des tâches. Aussi, je compte poursuivre l'application des réformes décidées et qui visent à clarifier les circuits hiérarchiques, les responsabilités de chacun, et à rendre plus homogènes les missions, d'une part, et les moyens disponibles, d'autre part. A cet effet, d'ailleurs, j'ai créé cette année un service de l'exploitation technique et du trafic chargé de définir, au sein de l'administration centrale, la politique et l'organisation des télécommunications dans ce domaine et d'en contrôler les moyens. Une réforme en cours entraîne une réorganisation complète des structures des services dans les régions. Je viens de décider son extension à l'ensemble du territoire. La réorganisation des services qui assurent à l'intérieur des régions la production ou la commercialisation des services des télécommunications se poursuit également.

Dès 1968, et pour la préparation des programmes d'investissement, les services des télécommunications ont mis en place des procédures de préparation budgétaire permettant une large concertation avec les directions régionales ; cette année, il a été décidé d'étendre ces procédures à la part fonctionnement ; nous allons ainsi améliorer encore la cohérence des budgets de fonctionnement et d'équipement et pouvoir déboucher sur de véritables budgets de programme. La mise en place d'une comptabilité de gestion, maintenant achevée, doit constituer une pièce importante de cet édifice.

Le résultat de ces efforts sur la productivité des services est déjà sensible. Vos rapporteurs vous en ont donné une idée en faisant état de la progression des enveloppes financières consacrées aux investissements que les services ont réalisés ou vont réaliser en 1973. Il ne faut pas perdre de vue que la croissance en volume physique est encore plus forte par suite des succès obtenus sur les prix, de l'allongement des séries, des progrès de la productivité et de l'adoption de nouvelles générations de matériels. Je citerai ici quelques chiffres : le nombre des circuits interurbains ou internationaux mis en service doit augmenter de 45 p. 100 en 1972 par rapport à 1971 et de 49 p. 100 en 1973 par rapport à 1972. Le nombre des équipements automatiques d'abonnés installés en 1973 doit marquer une progression de 31 p. 100 par rapport aux réalisations de 1972. Vous imaginez, j'en suis sûr, l'effort qui a été nécessaire de la part des services centraux et extérieurs pour assurer, pendant plusieurs années, un rythme de croissance aussi élevé.

S'agissant des matériels que nous installons, leur compétitivité technique et économique leur vaut actuellement des succès remarquables à l'exportation, au regret, à peine voilé, des détracteurs systématiques des télécommunications en France. Qu'il me soit permis de rendre ici hommage au Centre national d'études des télécommunications qui, malgré les difficultés que nous avons connues par le passé et grâce à l'action de l'un des vôtres, M. Marzin (*Applaudissements*.) et de ses successeurs, a pu contribuer à la construction d'une industrie française garantissant notre indépendance d'approvisionnement et notre compétitivité au plan international. Moins connues, mais aussi efficaces, sont les autres missions du C. N. E. T. : actions interministérielles de conseil, gestion technique pour le compte des P. T. T. et contrôle des prix.

Les télécommunications poursuivent donc leurs efforts pour adapter leur potentiel humain aux tâches nouvelles qui l'attendent et pour rénover, parallèlement, leurs structures. Tout cela doit tendre, bien entendu, à autoriser l'accélération de la croissance du réseau en améliorant sa gestion et son exploitation pour le bénéfice de ses clients présents et futurs.

Les télécommunications, en améliorant la qualité de la vie par la suppression de l'isolement et par les possibilités nouvelles de développement des échanges entre les individus et les collectivités, contribuent de façon fondamentale au progrès social. Elles doivent aussi être considérées comme un secteur industriel de pointe ayant des effets d'entraînement majeurs sur l'économie nationale.

Sans doute peut-on regretter qu'une telle priorité n'ait pas été accordée à ce secteur d'activité, dès le lendemain de la dernière guerre mondiale, par les plans de développement économique et social. D'autres priorités ont prévalu, retardant la modernisation du réseau et le développement que le public attendait.

Ce qui m'apparaît comme le plus important et le plus significatif est, sans conteste, la prise de conscience maintenant profonde par l'ensemble des Français du rôle que doivent jouer les télécommunications et de l'effort national qu'elles méritent. La révision du V^e Plan en 1968, puis le VI^e Plan, ont amorcé le redressement. Les télécommunications sont devenues cette année les premiers investisseurs de France avec 6.800 millions de francs d'autorisations d'engagements trouvées soit sur les crédits budgétaires, soit dans les ressources apportées par les sociétés de financement.

Pouvons-nous pour autant nous estimer satisfaits et considérer qu'avec le temps et sans nouvelles initiatives la solution de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise du téléphone » se dégagera d'elle-même ? Je ne crois pas, pour ma part, qu'il faille raisonner ainsi et j'entends que l'effort soit poursuivi pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture. C'était un de mes objectifs quand j'ai agréé la quatrième société de financement, Créditel, grâce à laquelle le niveau des investissements a été porté, en 1972, à 6.800 millions de francs, soit 34 p. 100 de plus qu'en 1971. Le budget qui vous est proposé, avec 7.720 millions de francs, toutes sources de financement confondues, marque encore une progression de 27 p. 100 par rapport à celui voté pour 1972. Or, il a été établi avant la création de Créditel qui permettra de porter ce chiffre au-delà de 8 milliards. Ces chiffres me paraissent particulièrement éloquentes si on rappelle que le budget de 1969 prévoyait 2.730 millions de francs d'autorisations de programme.

Cependant, ces masses qui peuvent paraître, au premier abord, considérables, ne sauraient permettre de satisfaire, dans l'immédiat, à l'ensemble de la demande, qu'il s'agisse du trafic téléphonique ou du raccordement de nouveaux abonnés. C'est pourquoi il m'est apparu nécessaire de maintenir des priorités traduisant, par des choix souvent difficiles, notre volonté de viser à l'essentiel.

Notre toute première priorité vise l'amélioration de la qualité du service offert à notre clientèle présente. Les insuffisances de crédits enregistrées dans le passé n'ont pas permis de procéder en temps utile au développement normal des moyens d'écoulement du trafic, à l'automatisation du réseau et au renouvellement d'installations vétustes. Deux facteurs m'ont conduit à confirmer ce choix : en premier lieu, il nous fallait construire notre réseau de télécommunications sur des bases solides et modernes ; ensuite, il ne serait pas raisonnable d'envisager de raccorder en masse de nouveaux abonnés sans porter d'abord nos efforts sur la qualité du produit « télécommunications ».

S'agissant de l'effort sur les équipements assurant l'écoulement du trafic, nos préoccupations visent, au-delà de 1973, qui marquera, comme prévu, un tournant à cet égard, à maintenir l'équilibre entre l'offre et une demande qui ne cessera de croître,

compte tenu de l'augmentation régulière de la consommation de nos clients présents et surtout des besoins des nouveaux abonnés. Le budget de 1973 doit permettre, par rapport à celui de 1972, un nouvel accroissement des commandes de 28 p. 100 pour les équipements de transmission, de 18 p. 100 pour les câbles coaxiaux et de 30 p. 100 pour les faisceaux hertziens. L'équipement des centres de transit interurbains ou internationaux, qui doit progresser de 39 p. 100 en 1972, croîtra encore de 33 p. 100 l'année prochaine. Egalement, pour améliorer l'écoulement du trafic au niveau des centres de rattachement d'abonnés, nous procédons à l'extension d'organes communs, à la diminution du nombre des clients desservis par des centraux surchargés et, enfin et surtout, à la mise en service d'équipements spéciaux pour nos gros clients.

Deuxième volet de l'effort visant à améliorer la qualité du service : l'automatisation des réseaux encore en manuel. J'ai, en effet, été très sensible aux nombreuses interventions d'abonnés ne disposant pas encore du cadran. J'estime, pour ma part, que tous nos clients, qu'ils soient situés en zone rurale ou en zone urbaine, doivent pouvoir bénéficier d'une égale qualité de service. Au titre du budget de 1973, 340.000 équipements d'abonnés seront commandés à ce titre. Le taux d'automatisation, qui exprime le pourcentage des abonnés desservis en automatique, était de 73 p. 100 au début de 1969, de 81 p. 100 au début de cette année.

M. Maxime Javelly. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Javelly, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Maxime Javelly. Je voudrais vous citer un exemple. Je représente un département rural et je suis maire d'un chef-lieu, Riez, doté d'un centre de secours contre l'incendie dont l'aire d'intervention s'étend à un autre chef-lieu, Moustiers-Sainte-Marie, situé à quinze kilomètres. Dans cette dernière localité, un incendie a récemment ravagé une ferme. Du fait de la lenteur des télécommunications, lorsque les pompiers ont pu être touchés ils ont mis moins de temps pour arriver sur les lieux qu'il n'en a fallu pour alerter les services de secours par voie téléphonique. A leur arrivée la ferme était complètement détruite. Heureusement, le maire avait pris les dispositions nécessaires pour la faire évacuer de manière qu'il n'y ait pas à déplorer de victimes.

Pour nous, dans les zones rurales, les télécommunications sont donc vraiment prioritaires tant sur le plan économique que sur le plan humain.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Je vous remercie de votre intervention. J'ai précisé dans mon exposé que nos efforts portaient aussi bien sur les zones rurales que sur les zones urbaines.

Je disais donc que le taux d'automatisation, qui exprime le pourcentage des abonnés desservis en automatique, était de 73,7 p. 100 au début de 1969 et de 81,6 p. 100 au début de cette année et qu'il doit passer à 94 p. 100 à la fin de 1974, compte tenu des programmes engagés et du budget qui vous est proposé.

Conséquence de ces choix que je qualifiais de difficiles : nous ne sommes en mesure d'accorder qu'une priorité seconde au raccordement de nouveaux abonnés. La progression dans ce domaine a pourtant été significative au cours de ces dernières années si l'on rappelle que, en 1968, 305.000 demandes d'abonnements nouveaux ont été satisfaites, que le chiffre correspondant sera de 560.000 cette année et de près de 700.000 en 1973.

L'effort dans ce domaine, qui a dû pour une large part être différé en raison de notre première priorité visant à la qualité du service, tend maintenant — il faut le souligner — à prendre toute sa dimension.

Est-ce à cause de son développement plus régulier ? Est-ce en raison de la qualité du service offert, malgré des difficultés passagères et ponctuelles ? Dans les grands débats publics sur les activités de mon département ministériel, la poste suscite moins de commentaires que les télécommunications.

Je souhaite, pour ma part, qu'il en soit longtemps ainsi car ce silence relatif n'a pas empêché la poste de multiplier par deux en quinze ans l'activité de ses services. Au cours seulement des dix dernières années le nombre d'opérations traitées par les chèques postaux a doublé, le poids du courrier

transporté par l'aviation postale intérieure a triplé, le montant des avoirs de la Caisse nationale d'épargne s'est également multiplié par trois, le nombre des tournées motorisées de distribution du courrier a quadruplé; quatorze des dix-neuf centres de chèques postaux ont été équipés de matériels électroniques.

S'il faut donner aux services postaux et financiers les moyens de poursuivre leur croissance et leur modernisation, il faut également continuer à offrir au public un service de qualité conforme aux traditions séculaires de la poste. Ces deux objectifs sont complémentaires et non antinomiques.

Leur réalisation suppose d'abord un accroissement des moyens en personnel: 3.554 emplois seront créés à la poste en 1973. Je me propose en particulier d'accroître les effectifs des guichets, du tri et de la distribution du courrier de 1,8 p. 100, conformément aux prévisions faites lors des travaux préparatoires du VI^e Plan. Le renforcement considérable des équipements techniques, informatiques et de transport des mêmes services entraîne par ailleurs un gain de productivité qui contribue à faciliter et à alléger la tâche de ces personnels.

Je souhaite augmenter dans le même temps de façon importante le nombre des agents qui exercent leurs activités dans les secteurs-clés de la formation professionnelle, de l'équipement et des transports. Ces fonctions essentielles conditionnent l'avenir de la poste.

Une place importante est faite dans ce projet à la modernisation des services de tri du courrier. Cette modernisation doit à la fois libérer le personnel des tâches répétitives et fastidieuses et lui permettre d'acquérir une formation complémentaire dans l'utilisation des techniques les plus élaborées. Elle est aussi la condition nécessaire au développement des services postaux, dont l'importance capitale se résume en deux chiffres: celui des agents permanents qu'ils emploient: 160.000, celui du volume de la correspondance traitée: 10 milliards d'objets en 1972.

L'expansion attendue dans ce domaine m'a conduit à faire de l'automatisation du tri du courrier un objectif essentiel pour la poste à partir de 1973.

L'amélioration des conditions de travail du personnel, le développement des activités postales m'ont dicté cette décision, mais l'intérêt de notre clientèle correspond aussi à cette option.

La poste rencontre des difficultés pour maintenir, au profit du public, un service sûr, régulier et rapide. L'automatisation du tri constitue l'un des moyens de compenser les pertes de temps dues à des contraintes extérieures aux services postaux: le dépôt de plus en plus tardif des correspondances en fin de journée, notre dépendance à l'égard des liaisons aériennes, ferroviaires ou routières dont nous ne sommes pas maîtres, les difficultés de circulation dans les grandes concentrations urbaines, en particulier à Paris.

L'accueil réservé par le public au code postal, comme l'ont souligné les rapporteurs, nous encourage à accélérer la mécanisation du tri. Quelques mois après le lancement du code postal, 36 p. 100 des correspondances reçoivent déjà des adresses conformes à nos vœux. La coopération du public, nécessaire au succès de notre entreprise, doit conduire à des résultats sans cesse améliorés.

Aussi, dès maintenant, j'ai fait étudier un plan de modernisation portant sur l'ensemble des services de tri du courrier. Dans sa phase actuelle d'élaboration, ce programme prévoit l'automatisation de cinquante-sept centres de tri, dont quarante et un en province et seize dans la région parisienne.

L'année 1973 marquera le début de la mécanisation dans l'Ouest de la France, avec la mise en place du premier maillon d'un réseau composé des centres automatiques de Paris-Montparnasse, Rennes et Nantes. Dans les premiers jours de l'année prochaine, un premier appareil de lecture directe des caractères d'imprimantes d'ordinateurs sera expérimenté à Orléans.

Les services postaux poursuivront par ailleurs une politique visant à la qualité du service rendu. La population dans son ensemble doit bénéficier, dans de bonnes conditions, des services de la poste. La construction et la location de nouveaux bureaux dans les zones urbaines de création récente seront activement poursuivies. Le programme de construction de bureaux urbains porte sur 120 millions de francs dans le projet qui vous est soumis.

Dans les zones rurales, la poste tente le même effort pour s'adapter à l'évolution de la démographie, sans cependant jamais le précéder car elle a l'ambition de participer à un aménagement harmonieux du territoire. Un effort important est

fait pour définir les formules de desserte postale qui assurent le meilleur service des usagers des hameaux et des localités petites et moyennes. La motorisation de la distribution et le développement du Cidex, poursuivi en accord avec les intéressés, doivent contribuer au succès de cette politique. En 1973, 1.600 voitures postales supplémentaires seront affectées aux tournées de distribution rurales et 175.000 boîtes Cidex seront mises gratuitement à la disposition de notre clientèle.

Afin d'accroître la régularité et la rapidité de son réseau et pour mieux relier les grands centres régionaux, l'aéropostale envisage d'utiliser, à partir du début de 1973, quatre Transall qui lui seront loués par le ministère de la défense nationale.

Pour en terminer avec le service postal, je voudrais répondre aux remarques de vos rapporteurs relatives aux charges que fait peser sur le budget des P.T.T. l'acheminement et la distribution de la presse. C'est un problème qui retient également toute mon attention. Je ne peux, en effet, oublier ni que le budget des P.T.T. supporte à lui seul la majeure partie de l'aide publique à la presse, ni que la charge qu'il assume ainsi est, chaque année, supérieure au montant des investissements consacrés à la poste, et dont je vous ai montré, je crois, l'impérieuse nécessité pour l'avenir du service postal.

La gestion des chèques postaux connaît des difficultés analogues. Le déficit de ce secteur d'activité explique à lui seul le déséquilibre du compte d'exploitation de l'ensemble des services financiers gérés par la poste.

Des mesures ont déjà été prises pour limiter ce déficit, mais nous ne sommes pas au terme de nos efforts. Les discussions se poursuivent à ce sujet, sous l'autorité de M. le Premier ministre, entre les départements ministériels concernés. Elles ont déjà abouti à l'accord qui consacre l'augmentation de la rémunération globale des fonds des chèques postaux servie par le Trésor et qui permet d'en espérer un rendement de 2 p. 100 en 1973.

J'ai maintenu, dans le projet de budget pour 1973, le principe d'une taxation des virements, car je crois qu'il s'agit d'une mesure économiquement et financièrement saine, à condition qu'elle s'applique à tous les teneurs de comptes.

Les résultats d'une enquête d'opinion récente, réalisée à la demande de mes services, sont confirmés par les correspondances qui me parviennent à la suite de la publicité hâtive, incomplète et inexacte accordée à ce projet: la taxation des seuls chèques postaux aurait des conséquences désastreuses pour un service qui groupe plus de sept millions de comptes et plus de 30 milliards de francs d'avoirs sur les comptes des particuliers. Je répète donc une fois encore, si cela est nécessaire, que la taxation ne sera appliquée aux chèques postaux que si elle est généralisée à l'ensemble du système bancaire.

Sur le plan technique, j'attends encore une réduction du déficit de la modernisation des services. L'automatisation, qui va débiter, ces centres de Paris, Lyon, Marseille et Lille doit permettre des économies de personnel substantielles. La mise en service de Marseille commencera, comme l'a rappelé M. le rapporteur, en octobre 1973, celle de Paris et de Lille au début de 1974, celle de Lyon à la fin de la même durée.

Ces opérations intéressent plus de la moitié des comptes ouverts dans les centres de chèques postaux. Elles marqueront la fin du programme de gestion informatique poursuivi depuis dix ans dans ces établissements.

L'automatisation des chèques postaux permettra, pour la première fois en 1973, une réduction des effectifs, comme je le disais, des services financiers et un transfert de plus de 500 emplois vers d'autres activités de la poste. Les reclassements correspondants effectués dans des métropoles régionales ne doivent imposer aucun déplacement d'office de personnel hors de la résidence. Des cours de formation professionnelle seront organisés pour faciliter l'insertion des personnels reclassés dans leur nouveau milieu de travail.

L'adoption de ces nouvelles méthodes entraîne une amélioration des conditions de travail dans les centres de chèques par la disparition des tâches les plus pénibles et l'ouverture aux services modernisés de locaux confortables et accueillants.

Le programme de mécanisation des services financiers est, en grande partie, réalisé. S'il vise à diminuer les coûts des services et faciliter le travail du personnel, il est aussi conçu de façon à élargir et perfectionner la gamme des services offerts à la clientèle.

Des distributeurs automatiques de billets de banque permettront, en 1973, aux titulaires de comptes courants postaux d'effectuer des retraits pendant la fermeture des bureaux de poste.

Certains assouplissements seront encore apportés aux rigueurs d'une réglementation parfois très stricte. Un effort de personnalisation du service rendu sera recherché à travers diverses mesures.

Une information plus largement conçue doit faire mieux connaître au public les divers services que peuvent rendre les services financiers de la poste.

Nous disposons d'un réseau commercial d'une étendue inégale puisqu'il est composé de 18.000 points de vente et de 65.000 tournées de distribution. Des prestations analogues à celles des établissements privés sont offertes à la clientèle, avec les techniques et les soucis du service public, par la poste. Il faut que cela se sache, en particulier dans les milieux les moins favorisés, peu touchés par le démarchage des entreprises financières du secteur privé. Les personnes âgées ou isolées, les jeunes trouvent en particulier dans les bureaux de poste ou auprès des préposés, ruraux en particulier, des conseils avisés pour une gestion sûre et efficace de leur épargne.

Je continuerai donc à orienter les services financiers de la poste vers une concurrence stimulante et bénéfique pour l'ensemble de la Nation.

Je crois vous avoir montré quelle importance j'attache à ce que tous les aspects de l'activité de l'administration des postes et télécommunications évoluent d'un même pas, et, en particulier, le désir que j'ai d'associer nos agents au bénéfice de l'effort de développement entrepris.

Ce point me paraît capital, et avec votre permission, je m'y attarderai quelque peu encore pour examiner les problèmes les plus généraux qui se posent à nous en matière de personnel, qu'il s'agisse cette fois indistinctement des télécommunications, de la poste ou des services financiers.

Le problème le plus important est, sans doute, celui des conséquences de la modernisation et de l'automatisation des services. Cette évolution ne peut pas, ne doit pas se faire au détriment des hommes. C'est la ligne de conduite que je me suis fixée lorsque j'ai pris mes fonctions à la tête de ce département ministériel. J'ai le devoir de résoudre, dans toute la mesure possible, les problèmes délicats qu'engendre la mise en place de techniques nouvelles ; celle-ci entraîne, et cela est inévitable, des phénomènes qualitatifs et quantitatifs affectant l'emploi des personnels.

Ainsi, en ce qui concerne l'automatisation du réseau téléphonique et la mise en électronique des centres de chèques postaux, j'entends poursuivre la tâche menée par mon prédécesseur avec le souci de favoriser les reclassements à l'intérieur de la résidence ou à proximité immédiate de celle-ci.

Cette entreprise n'est pas facile. Le bilan que j'ai fait établir au 1^{er} septembre 1972, en ce qui concerne le reclassement des opératrices du téléphone, est pourtant très positif. Les efforts de mon administration, la compréhension du personnel concerné, à qui je tiens à rendre hommage, ont été efficaces puisque 58 p. 100 de ce personnel sont déjà reclassés alors que la fin de cette opération de modernisation est fixée à 1977 seulement. Sur les 6.769 agents touchés par l'automatisation du téléphone, 635 seulement ont fait l'objet d'une mutation d'office, et 316 de ces mutations d'emplois ont été réalisées dans la résidence même de l'intéressé. Nous avons traité avec la même attention le problème des auxiliaires et nous sommes parvenus à réemployer 80 p. 100 des auxiliaires dont le poste était supprimé.

Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'en réservant, au niveau de chaque région, un certain nombre d'emplois destinés au reclassement du personnel touché par les opérations de modernisation.

Cela entraîne par contre-coup un certain blocage des mutations. Devant l'absence de postes réellement disponibles, les dispositions de la loi Roustan ne peuvent, en effet, être appliquées. Si nous avions procédé autrement, nous aurions eu, en fin d'opération de modernisation, en diverses localités du territoire, du personnel titulaire en surnombre des besoins, ce qui est incompatible avec les intérêts du service.

Dans les services financiers, le problème n'a pas été jusqu'à présent aussi aigu. Nous attacherons, je le souligne, la même importance à la définition des solutions les mieux adaptées aux besoins du personnel.

Je vous ai indiqué l'importance que j'attachais à la réalisation d'une véritable formation permanente. Il serait vain de posséder des techniques élaborées si nous n'avions pas de personnel pour les utiliser. La formation professionnelle représentée par ailleurs une chance incomparable d'épanouissement

pour le personnel. Cette tâche a toujours tenu une place importante dans nos budgets. Pour 1973, c'est 76 millions de francs que je me propose d'y consacrer.

Enfin, ces actions diversifiées de modernisation doivent s'accompagner de modifications structurelles et particulièrement d'un renforcement du cadre A. Un chiffre rendra sensible l'effort que nous faisons pour renforcer notre encadrement. Nous recrutons actuellement 1.900 inspecteurs-élèves en moyenne par an depuis deux ans alors qu'en 1964 nous en avons recruté 520 !

Cette politique active de l'emploi constitue l'un des aspects de notre politique de personnel ; il me reste maintenant à vous faire part de notre action en matière de rémunération et de réalisations sociales pour la présente année budgétaire.

En ce qui concerne les mesures catégorielles, je vous signalerai simplement la mise en place du grade d'agent d'administration principal qui entraîne la transformation de 2.463 emplois et dont le coût total est de 3,2 millions de francs. Le budget comporte plusieurs mesures indemnitaires. J'attire votre attention sur la revalorisation de la prime de résultat d'exploitation qui passe de 920 francs à 1.000 francs. Cette prime est une des plus importantes puisqu'elle concerne l'ensemble du personnel et qu'elle n'est pas hiérarchisée. La prime de risque et de sujétion, versée à 104.000 agents, passe elle de 620 heures à 744 heures. Le coût de ces deux mesures est évalué à 44 millions de francs.

D'autre part, dans le cadre d'une politique d'étroite concertation avec les syndicats, des études ont été entreprises en ce qui concerne certains statuts tels que ceux des techniciens des télécommunications, des receveurs et chefs de centre et certaines possibilités de carrière notamment celle des agents d'exploitation. Ces problèmes sont très importants. Pour cette raison même, ils ne sauraient être résolus immédiatement. Je m'applique à rechercher une solution aussi rapide que possible.

Il me reste enfin à vous préciser qu'en matière sociale, domaine peu connu du grand public, nous nous proposons d'augmenter le nombre de foyers destinés aux jeunes, de multiplier notre participation dans les sociétés d'H. L. M. et d'augmenter les subventions aux sociétés de personnel qui progressent de 18 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ce budget des interventions sociales représente à lui seul 148 millions de francs, ce qui met l'administration des P. T. T. à un rang excellent parmi l'ensemble des administrations et entreprises françaises.

Je crois avoir répondu pour l'essentiel aux préoccupations de vos rapporteurs. Un dernier point a retenu leur attention : celui de l'importance du besoin de financement qui apparaît dans notre projet de budget. Plus peut-être que le chiffre annoncé, c'est l'évolution amorcée depuis quelques années qui leur a paru inquiétante. Il est certain que l'administration des P. T. T. a délibérément axé son développement au cours de ces années sur un recours accru à l'emprunt. C'est un choix qui nous était d'ailleurs recommandé par le VI^e Plan qui souhaitait que nous abaissions de façon sensible le taux d'autofinancement des télécommunications.

Notre décision a été dictée d'abord par l'aisance du marché financier : il ne me paraît pas inutile à cet égard de vous indiquer que, malgré un déséquilibre budgétaire déjà important, nous allons terminer l'année 1972 avec un excédent non négligeable de trésorerie qui sera bien sûr affecté à l'exercice 1973. Elle est justifiée aussi par le fait que, malgré son accroissement récent, la charge de la dette a progressé moins vite jusqu'à présent et continuera dans les prochaines années à progresser moins vite que l'ensemble de nos recettes de fonctionnement, ce qui traduit bien la vitalité et la rentabilité de l'entreprise P. T. T. Nous avons donc estimé qu'il n'était pas déraisonnable de poursuivre quelque temps encore cette politique et je crois pouvoir affirmer qu'à conditions monétaires et financières inchangées, trouver dans l'emprunt l'essentiel des ressources nécessaires à l'équilibre de nos comptes en 1973 est possible.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, il m'eût été facile d'insister, au cours de mon exposé, sur l'importance de l'effort de développement et de modernisation qui caractérise ce projet de budget, de souligner auprès de vous l'importance inégale jusqu'à présent des sommes consacrées à l'investissement ou de mettre l'accent sur telle ou telle prouesse technique. J'ai préféré vous montrer le visage plus humain d'une administration soucieuse avant tout de se mettre au service du public alors même que les exigences de celui-ci se multiplient, désireuse de s'adapter tant dans les services qu'elle rend que dans les structures qu'elle adopte à une société en constante évolution, attentive à associer son personnel aux efforts entrepris et à

faciliter les transitions indispensables et parfois difficiles des périodes de progrès. C'est cette conception que je vous demande d'approuver en votant le projet que je sou mets à votre appréciation. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Billiemaz.

M. Auguste Billiemaz. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, primitivement je n'avais pas d'intention d'intervenir dans ce débat où, comme les années précédentes, ainsi que le déclarait un journaliste du *Figaro*, le même cérémonial se répète et les interventions naviguent entre deux caps éloignés : la défense des intérêts locaux et les grandes vues d'ensemble qui remettent périodiquement en cause la politique du Gouvernement.

C'est la lecture de la conclusion du rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale — il appartient pourtant à votre groupe, monsieur le ministre — qui m'a fait revenir sur cette décision. Ne disait-il pas, le 7 novembre dernier : « Si la commission a émis un vote favorable, c'est pour donner à cette grande entreprise, le réseau des diverses communications que le pays appelle de ses vœux ; c'est pour ne pas arrêter le train en marche ; mais ce n'est pas une adhésion totale, car trop d'engagements n'ont pas été tenus. »

La réaction de notre commission a été exactement la même. Aussi me contenterai-je ici de quelques brèves remarques portant essentiellement sur le déficit du service postal et le problème de l'aide à la presse, sur le taux d'intérêt ridicule servi par le Trésor aux chèques postaux, enfin sur la situation du téléphone en France.

La poste, nul n'en disconvient, subit une situation de pénurie, que ce soit en ce qui concerne les conditions de travail de son personnel faisant face à un accroissement du trafic de 4 p. 100 par an avec une augmentation en nombre de ses employés de 1,70 p. 100 seulement ; modernisation de la flotte aéroportale — la location des Transall de l'armée de l'air n'est qu'une solution de fortune — ou la vétusté de la plupart des bâtiments ou des wagons-poste.

Mais il y a plus grave : face à un déficit d'exploitation de 643 millions de francs — et il faut tout de même rappeler, par comparaison, que le budget de 1971 présentait un excédent de 510 millions de francs — que voyons-nous ? Une aide à la presse qui coûte aux P. T. T. 700 millions de francs à cause des tarifs spéciaux.

Cette diminution de tarifs, monsieur le ministre, est voulue par le Gouvernement, et vous avez raison d'aider la presse. Pourquoi ne pas inscrire dès lors cette somme dans le budget des charges communes ?

Je voudrais faire ici une comparaison avec le budget des transports : l'Etat prend bien à sa charge la totalité des diminutions de tarifs qu'il impose à la S. N. C. F. pour les billets concernant les familles nombreuses, les étudiants, les militaires et autres.

Vous équilibreriez ainsi le budget de la poste ; il serait même excédentaire.

Le personnel « postal » souffre d'entendre critiquer son administration. Faites tout ce qui est en votre pouvoir, monsieur le ministre, afin de lui conserver ce vieil esprit de la « maison P. T. T. ».

Ma seconde observation concerne les chèques postaux.

Chacun sait — et vous le premier, monsieur le ministre — que votre prédécesseur au ministère des transports avait pris l'engagement solennel d'en résorber le déficit au 1^{er} janvier 1974. Or, où en est-on à cet égard ?

Certes, le taux d'intérêt versé par le Trésor pour les sommes placées en dépôt est passé de 1,5 p. 100 à 1,94 p. 100 en raison de l'excédent de dépôts, mais l'effet cumulatif de cette mesure n'aboutira, en 1976, qu'à un taux de 3 p. 100, alors que celui du marché monétaire, avoué par le ministre de l'économie et des finances, est de 4,60 p. 100 et qu'à l'étranger, le même genre de service reçoit 5 p. 100.

Le déficit des chèques postaux atteindra donc, en 1973, 1.200 millions de francs, déficit qui s'est accru d'un tiers en deux ans !

Quelle solution proposez-vous pour y remédier ? L'emprunt ? Compte tenu des frais financiers qui vont s'ajouter, le déficit ne pourra qu'augmenter et les frais financiers atteindront très vite le niveau du déficit lui-même.

Pour le diminuer, je n'aurai pas la mauvaise grâce d'insister sur la taxation des virements postaux, inscrite inutilement au budget de 1972 pour 230 millions de francs et pour laquelle aucune disposition précise n'a encore été arrêtée !

Dernière observation, enfin, le téléphone. Et là, je ne m'appuierai encore que sur les chiffres communiqués par le ministre lui-même au rapporteur de votre commission saisie pour avis, qui les a d'ailleurs imprimés dans son rapport : demandes en instance au 1^{er} janvier 1972 : 550.000, plus 64.000 demandes de transfert, soit au total 614.000 ; potentialité des demandes en 1973 : 750.000, c'est un ordre de grandeur ; délai d'attente imposé : entre cinq mois au mieux pour l'Est et plus d'un an dans le Nord ; mais à ces constatations faites en 1971 correspondent souvent, dans la pratique, des délais de deux ou trois ans ; densité téléphonique (nombre de postes pour 100 habitants) : 8,1 pour la France, face aux 43,2 de la Suède, aux 31 de la Suisse et même aux 13,9 de l'Allemagne fédérale !

Ainsi, le service des télécommunications réussit-il ce paradoxe étonnant d'être doté d'année en année de crédits plus importants, 3.620 millions de francs pour 1971, 4.640 millions en 1972 et 5.560 millions en 1973, auxquels s'ajoutent les sommes collectées par Finextel, Codetel, Agritel et demain Creditel, alors que le téléphone marche de moins en moins bien ! Vous en avez bien conscience, monsieur le ministre. Je voudrais citer un exemple. Quand je demande une communication pour la province, je n'obtiens pas mon correspondant, mais j'entends un disque m'invitant, en raison de la saturation du réseau, à renouveler mon appel plus tard. C'est un progrès !

Certes, on nous assure que la fluidité normale du trafic sera assurée, dès la fin 1973 ; que l'automatisation sera complète, fin 1976 ; que le délai moyen d'attente sera de trois mois, fin 1977..., mais si vous voulez bien retenir ces trois dates, avec des échéances d'ailleurs incertaines d'un an, quatre et cinq ans, de qui se moque-t-on, monsieur le ministre, avec ces délais qui ne peuvent qu'ajouter à l'impatience de l'opinion publique ?

J'en ai fini et, peut-être, dans la passion que je mets à déplorer les insuffisances d'une administration qui — il n'y a pas si longtemps — faisait l'admiration du monde entier, ai-je été trop véhément.

Revenant, une dernière fois, aux chiffres communiqués par vous, je rappellerai que, fin 1971, les effectifs globaux de votre ministère comptaient 340.000 employés contre 470.000 en Allemagne et 440.000 en Grande-Bretagne.

Cette politique au jour le jour a porté, nous le voyons, de tristes fruits : fuite du trafic pour la poste ; en ce qui concerne le téléphone, absence d'un véritable outil de décentralisation — ce qui est très important pour les industriels qui s'installent à l'extérieur de Paris — et de relations sociales ; manque de moyens financiers pour les chèques postaux. Au total, une perte de qualité particulièrement ressentie par le public, qui s'interroge sur les raisons pour lesquelles les P. T. T. fonctionnent mal alors que, voici quelques années, il appréciait l'excellence des prestations servies.

Je ne crois pas, monsieur le ministre, qu'avec le budget que vous nous proposez vous aurez les moyens indispensables au redressement d'une situation déjà bien compromise.

J'aimerais recevoir de vous les réponses aux questions que je vous ai posées. Elles détermineront le sens de mon vote et de celui de mon groupe. *(Applaudissements à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Colin.

M. Jean Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où nous est présenté le budget des postes et télécommunications, on peut être, comme bien souvent en la circonstance, partagé entre deux sentiments contraires : l'espoir et l'inquiétude.

L'espoir d'abord, car il est tout de même permis de croire que les efforts, tardifs certes, mais tout de même importants, consentis pour l'équipement des télécommunications vont maintenant porter leurs fruits.

Je ne suis pas de ceux qui nient ce qui se fait. Des critiques, on peut en faire encore, car tout n'est pas parfait, surtout dans la période d'intense mutation que nous vivons, mais des progrès réels ont été réalisés, je le crois.

Malgré tout, l'inquiétude subsiste et vous ne nous avez pas caché, monsieur le ministre, l'ampleur des problèmes. Il serait déraisonnable de vous en faire le reproche.

Pourtant, il est un problème sur lequel, d'emblée, il convient de vous interroger car il reste au centre des préoccupations de tous, celui des investissements dans le domaine du télé-

phone, où nous voudrions avoir la certitude que les modes de financement utilisés depuis trois ans seront maintenus et même renforcés. J'espère que, sur ce point, il n'y a pas la moindre équivoque.

Au-delà du financement, il y a aussi le problème des structures : très longtemps on a critiqué le carcan administratif qui résultait de l'application stricte de règles budgétaires un peu dépassées.

Tout cela a conduit à une réforme extrêmement importante de votre ministère, plus spécialement à l'échelon de l'administration centrale, dont les divers secteurs d'exploitation ont été structurés isolément afin qu'ils deviennent maîtres de leur gestion et de leurs décisions. Si les effets n'en sont pas encore suffisamment perceptibles, j'ai la conviction que la voie suivie est la bonne.

Et ici se pose une question très importante : va-t-on en rester là, ou a-t-on fait une réforme très profonde pour constater dès maintenant — c'est-à-dire peu de temps après son application — qu'il ne s'agissait que d'une demi-mesure et qu'il faut passer bien vite à l'étape suivante ? Quelle serait cette étape ? Nous le savons : il ne s'agit de rien moins, pour le secteur des télécommunications, que d'un changement complet de statut juridique par la création d'un office, d'une société nationale, ou même par la translation vers le secteur privé.

La question est-elle toujours posée ? Il me paraît indispensable, monsieur le ministre, que vous nous donniez publiquement votre point de vue à cet égard, en plus des apaisements que vous nous avez déjà prodigués tout à l'heure.

Pour ma part, j'ai déjà une opinion. Outre le vieux réflexe unitaire qui veut qu'on soit attaché à un grand service public comme celui des postes et télécommunications, j'estime que l'esprit de corps et les traditions, même si elles sont quelque peu estompées maintenant, renforcent la cohésion de l'ensemble et le rendent moins inhumain. Je ne pense pas, d'autre part, que les formules de sécession définitive amènent des résultats décisifs et des progrès. Des débats récents ont montré combien il est difficile de conserver au service exclusif de l'Etat des organismes dotés du régime juridique de l'office. Un résultat est atteint, celui d'empêcher le Parlement d'exercer un contrôle régulier et périodique, comme c'est pourtant son devoir.

Nous ne serons pas aussi sévères à l'égard des sociétés nationales ou régies, mais il faut avouer que, là encore, le contrôle parlementaire s'est beaucoup relâché. Une telle évolution est certes à l'opposé de ce que nous avons toujours recherché dans cette enceinte.

Les transformations profondes qui sont intervenues depuis quelques années permettent d'affirmer que l'octroi de l'individualité financière et éventuellement de la personnalité civile n'accroîtrait en aucune façon les moyens financiers du secteur des télécommunications.

La caisse nationale des télécommunications, les sociétés filiales comme Finextel, Agritel, Créditel, ont permis à ce secteur d'atteindre le marché financier international, le marché des actions et, dans le domaine des obligations, de toucher une clientèle beaucoup plus diversifiée que par le passé.

Il n'en reste pas moins vrai — les orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné — que le bilan financier de l'administration des postes et télécommunications est obéré par des sujétions graves dénoncées depuis des années et imposées par une politique d'ensemble. Les fonds en dépôt dans les centres de chèques postaux ne sont pas rémunérés normalement par le Trésor et les tarifs préférentiels de presse sont supportés par le seul budget des postes et télécommunications et non, comme il serait logique, par celui de l'Etat. Il en résulte une limitation des possibilités d'autofinancement. Cependant des mesures sont envisagées pour sortir de cette situation fautive et je souhaite vivement que vous puissiez avancer la solution de cette irritante question, qui est invoquée entre autres, pour demander un changement de régime juridique.

Pourtant, en fonction des nouvelles règles budgétaires, le secteur des télécommunications a désormais la faculté de présenter des budgets de programmes et de se libérer en partie des contraintes liées aux budgets de moyens traditionnels, pourquoi alors rechercher une autonomie qui ne réglerait rien et conduirait à des difficultés nouvelles ?

Tirons d'abord partie d'une réforme récente, servons-nous de cet outil, mettons en évidence les enseignements qu'il permet de tirer, mais ne nous abritons pas constamment derrière une prétendue insuffisance statutaire. Cette remise en cause permanente finira par faire douter de la valeur intrinsèque de la gestion actuelle, quel que soit le régime adopté.

Je ne veux pas même songer aux problèmes qui découleraient de la partition, dévolution des biens, création de doubles guichets... En bref, dans beaucoup de services il faudrait prévoir un dédoublement dispendieux, et cela rejoint ce que nous ont fort bien indiqué les rapporteurs. Je pense, monsieur le ministre, que vous pourrez nous dire tout à l'heure qu'il n'y a pas dualité d'opinions entre nous.

Je souhaiterais maintenant évoquer une autre question qui me tient également à cœur : celle de l'organisation des services des P. T. T. dans la région de Paris, encore que, sur l'essentiel, mes remarques soient valables pour l'ensemble du pays.

Cette organisation est basée sur l'idée régionale, et cela depuis fort longtemps, à cette différence près que l'échelon départemental avait disparu pour ces deux départements gigantesques qu'étaient autrefois la Seine et la Seine-et-Oise. Les services de P. T. T. y étaient repliés dans une énorme forteresse multiple, complexe, anonyme, avec laquelle les élus ne pouvaient avoir que des contacts lointains, impersonnels et le plus souvent décevants.

La réforme administrative de la région de Paris et la création de nouveaux départements ont modifié cet état de fait, mais seulement en un seul domaine, celui de la poste.

Pour les télécommunications, et c'est pourtant le secteur le plus sensible, rien n'est changé et, si l'on a bien nommé un directeur des postes et télécommunications, ses attributions, dans ce second domaine, sont parfaitement théoriques. Démuni de pouvoirs dans un secteur clé, le directeur des postes et, dit-on, des télécommunications risque de donner à tous ceux qui l'approchent une fâcheuse image d'incompétence.

Je suis certain qu'ayant vous-même été confronté, monsieur le ministre, avec ces difficultés en tant qu' élu vous essaieriez d'y porter remède.

Les deux questions que je voudrais maintenant évoquer concernent le personnel. Je mesure les difficultés de toute innovation en un domaine où les règles de parité, les concordances et les imbrications multiples créent une situation fort complexe.

Ma première observation se rapporte à la situation des fonctionnaires du corps des personnels administratifs supérieurs qui sont en fonction à l'administration centrale. Il y a un certain nombre d'années, devant des besoins exceptionnels, pour faire face aux tâches accrues du ministère, ont été détachés, puis nommés à l'administration centrale des fonctionnaires du grade d'inspecteur principal adjoint. Chacun n'a eu qu'à se louer de leurs services et ils ont permis à l'administration française de franchir une phase critique dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle organisation et d'un nouveau cadre budgétaire plus adapté aux nécessités nouvelles.

Maintenant que cette nouvelle organisation est en place, je crains que l'on ne se montre ingrat envers un personnel qui a fait ses preuves à une période où l'on avait grand besoin de lui et qui demeure, en dépit des réformes qui sont intervenues, un maillon nécessaire dans l'organisation interne du ministère.

En effet, dans les améliorations récentes du régime des indemnités, pour les fonctionnaires de ce cadre, rien ne semble avoir été prévu pour eux, alors qu'il n'en est pas de même pour les administrateurs et pour les attachés qui pourtant ont été recrutés à un niveau à peine équivalent. Ceux-ci vont progressivement remplacer les inspecteurs principaux adjoints, mais il ne serait pas juste de délaisser ces derniers.

Dans les audiences qui ont été accordées aux intéressés, aucune objection fondamentale ne semble avoir été faite. Ce qui semble faire défaut, en revanche, c'est une initiative, une sorte d'impulsion qui permette de concrétiser une demande qui me semble légitime. C'est cette impulsion que je vous demande de donner, monsieur le ministre, et j'ai l'espoir que vous voudrez bien m'accorder satisfaction.

Ma seconde remarque sur les questions de personnel se rattache à la situation des receveurs distributeurs encore qu'on ne puisse plus tout à fait les appeler de ce nom. Il s'agit là d'une catégorie éminemment sympathique qui a conquis ses galons par une promotion interne méritoire et qui représente, encore à notre époque, dans les campagnes, une survivance, que j'espère durable, de la présence de l'administration des P. T. T.

Or les intéressés estiment avoir été défavorisés par des mesures récentes. Des dispositions tendant à un rajustement de leur situation paraissent donc s'imposer. Elles consisteraient à rétablir une parité qui existait à un certain moment avec les conducteurs de la distribution. Elles devraient s'assortir, aussi,

de la reconnaissance officielle du titre de comptable, ce qui est demandé depuis fort longtemps, et peut-être même de l'intégration dans la catégorie des receveurs.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que j'ai cru devoir présenter devant vous. Elles vont du général au particulier. J'aurai aimé vous en présenter d'autres, mais il faut savoir, comme me l'a recommandé M. le président, limiter ses ambitions. La mienne serait, ce soir, d'obtenir de votre part une réponse positive sur les points que j'ai l'honneur de signaler à votre attention. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Minvielle.

M. Gérard Minvielle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une nouvelle fois, au nom du groupe socialiste, j'interviens dans la discussion du budget des postes et télécommunications.

L'examen de ce projet de budget pour 1973 m'a amené à constater que le Gouvernement persiste dans ses choix néfastes à l'égard d'une administration dont le caractère industriel et commercial est admis par tout le monde.

Bien que la qualité de service ne cesse de se détériorer, malgré l'effort permanent du personnel, les mesures proposées ne permettront pas de redresser une situation dégradée et déjà fortement ressentie par les usagers. Partant de cette constatation, il est permis de douter de la volonté du Gouvernement de donner à ce grand service public, indispensable à la vie de la nation, les moyens de fonctionner normalement pour le bien de tous.

En moins de quinze ans, le Gouvernement a réussi à faire d'une administration renommée pour sa régularité, sa rapidité, sa sûreté, une administration sous-équipée, décriée, financièrement déficitaire et maintenant lourdement endettée.

Pour aboutir à un tel résultat, il faut de l'opiniâtreté et un objectif. Le Gouvernement veut-il créer les conditions de la « privatisation » ? Il est certain que le contenu du budget de 1973 n'est pas de nature à atténuer notre inquiétude. Alors que le total des dotations budgétaires de 1971, de 1972 et de 1973 représente moins de 46 p. 100 de l'enveloppe du VI^e Plan prévue pour les télécommunications, de nouvelles sociétés de financement ont été créées.

Nous avons dénoncé en son temps ce système de financement particulièrement coûteux ; mais l'intervention de ces quatre sociétés n'empêchera pas pour autant le recours à l'emprunt pour un montant de 3.690 millions de francs, ce qui entraînera, à l'évidence, des charges importantes pour le présent et pour l'avenir.

Ainsi, par des procédés très onéreux, la progression des investissements dans les télécommunications se poursuit à peu près normalement. Toutefois, les engagements pris devant cette assemblée ne sont pas tenus. La fluidité du trafic téléphonique ne sera pas assurée pour 1973. L'automatisation intégrale du réseau, dès 1976, ne sera pas réalisée.

M. Charles Alliès. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Gérard Minvielle. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Alliès, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Alliès. Je remercie mon collègue et ami, M. Minvielle, de bien vouloir m'autoriser à l'interrompre.

Je voudrais illustrer d'un exemple la façon dont on finance l'automatisation du téléphone. Le conseil général de l'Hérault, depuis 1963, avance plusieurs centaines de millions d'anciens francs pour financer l'automatisation des secteurs les plus défavorisés ; sans ces avances, nous attendrions encore longtemps l'automatique.

Les pourcentages cités tout à l'heure par M. le ministre comprennent certainement ces avances qui, si j'en crois mes collègues, ne se pratiquent pas seulement dans le département de l'Hérault.

Les départements et les communes sont ainsi amenés, s'ils veulent avoir l'automatique, à financer par eux-mêmes ce moyen de communication vraiment indispensable dans le monde rural actuel.

M. Gérard Minvielle. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir apporté cette précision. Il n'est pas douteux que ce qui se passe dans l'Hérault se produit dans tous les départements de France. Les avances accordées par ceux-ci à l'Etat pour réaliser l'automatisation sont considérables.

Pour leur part, les communes qui désirent installer dans leurs quartiers reculés ou dans les zones rurales des cabines téléphoniques, doivent consentir préalablement une avance qui est remboursable dans les conditions que vous savez. Je ne veux pas entrer dans les détails.

Pour les particuliers, il en va de même. Toutes ces opérations sont incluses dans les statistiques gouvernementales mais, dans une certaine mesure, on se pare des plumes du paon.

M. Charles Alliès. Très bien !

M. Gérard Minvielle. Nous assistons depuis longtemps à ce phénomène.

Je voudrais maintenant vous entretenir de la réduction de la durée moyenne pour obtenir les raccordements ainsi que de la fiabilité du réseau. Chacun sait que l'on rencontre à cet égard des difficultés susceptibles de provoquer, chez certains opérateurs ou opératrices, ou certains particuliers, des crises de nerfs. Même s'il y a des infarctus, le défaut de fonctionnement du téléphone en est incontestablement une des raisons. (Sourires.)

Pour la poste et les services financiers, la situation continue à être des plus préoccupantes. Les autorisations de programme marquent une progression de 20 p. 100 par rapport à celles de 1972, mais elles sont en retard de quelque 30 millions de francs par rapport aux prévisions du Plan. Ce retard pourrait apparaître peu important s'il ne s'ajoutait pas aux précédents et à l'insuffisance du Plan lui-même.

Après trois exercices budgétaires, le total des dotations n'atteindra même pas 43 p. 100 de l'enveloppe globale du VI^e Plan. Nous ne pouvons pas croire qu'il vous sera possible, monsieur le ministre, de rattraper un retard aussi considérable au cours des deux dernières années du Plan.

Les 542 millions de francs d'autorisations de programme ne permettront pas de faire face aux besoins nouveaux ; c'est dire que les zones nouvellement urbanisées resteront dépourvues d'établissement postal, que l'extension des bureaux trop exiguës ne sera pas réalisée, que le réseau d'acheminement connaîtra encore longtemps des goulets d'étranglement, la capacité des centres de tri ne permettant pas de faire face à l'augmentation du trafic. En bref, l'asphyxie de la poste se poursuivra.

Dans le même temps, le Gouvernement ne prend aucune décision à l'égard de la lourde charge que constituent, pour les P. T. T., les tarifs préférentiels consentis à la presse.

Je sais bien qu'à cette tribune, depuis plusieurs années, je répète cette même observation, cette même critique. Je ne suis d'ailleurs pas le seul puisque tous les orateurs, ou à peu près, aboutissent à la même conclusion. Cependant, je continuerai sans lassitude à estimer anormal que des membres éminents du Gouvernement multiplient les déclarations d'intention — ce fut le cas encore récemment — affirment vouloir soutenir la presse et laissent aux P. T. T. le soin de payer une facture qui devrait l'être par le budget général.

Au déficit de plus de 700 millions de francs qui provient du transport et de la distribution, s'ajoute un autre déficit structurel, encore plus important. Voici deux ans, votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait pris l'engagement solennel devant le Sénat de promouvoir les mesures qui s'imposaient afin qu'au 1^{er} janvier 1974 le déficit artificiel des chèques postaux fût résorbé. Comment se présente la situation de cette importante institution deux ans après, c'est-à-dire aujourd'hui ?

En 1971, le déficit s'élevait à 890 millions de francs ; en 1973, il atteindra 1.200 millions, soit une progression d'un tiers. Ces chiffres se passent de commentaire. Ils prouvent que le remède consistant à mieux rémunérer l'accroissement des fonds en dépôt à partir de 1972 est irréaliste. Etant donné l'état de stagnation de ce service — pour ne pas parler de régression — le déficit ne fera que s'accroître. On peut prévoir, sans crainte de ne pas dire la vérité, qu'il atteindra deux milliards de francs en 1980. Dans ces conditions, il n'est pas douteux que la poste et les services financiers auront de plus en plus de difficultés à assurer un service convenable.

Il ne faut pas non plus s'étonner des réactions des organisations syndicales qui ne peuvent admettre l'aggravation des conditions de travail du personnel, lequel effectue sa tâche le mieux possible, dans des locaux vétustes et sous-équipés.

La répartition des créations d'emplois pour 1973 fait apparaître la poste comme la première bénéficiaire de la pénurie. Le volume de ces créations reste très loin des besoins de l'ensemble des P. T. T., qu'il s'agisse des services postaux — dont les volants de remplacement sont inexistantes alors qu'ils devraient être de l'ordre d'au moins un cinquième des postes de travail — ou qu'il s'agisse de télécommunications où l'insuffisance du nombre des techniciens favorise l'intervention du secteur privé.

L'application à un secteur d'activité comme les P. T. T. de la décision d'économie automatique, réduisant de 1 p. 100 les effectifs totaux préexistants, est pour le moins aberrante.

De même, au 1^{er} juillet 1972, la durée maximale du travail a été ramenée à quarante-trois heures hebdomadaires. Cette décision, prise au niveau de la fonction publique, a été appliquée sans effectifs supplémentaires. Nous ne critiquons pas la formule ; nous constatons cependant que la charge de chacun des agents s'est trouvée ainsi accrue et que le Gouvernement a fait du social à bon marché. Mais le personnel n'est pas dupe, monsieur le ministre !

Les mesures relatives aux personnels ne peuvent pas, loin s'en faut, recevoir notre approbation. Les propositions contenues dans ce budget ne couvrent que des applications directes ou indirectes des conclusions de la commission Masselin relatives aux catégories C et D intéressant l'ensemble de la fonction publique. Les surclassements de recettes des centres représentent la dernière tranche d'une opération de remise en ordre, décidée il y a trois ans après discussions entre les P. T. T. et les finances.

Au titre strictement des P. T. T., rien n'est proposé, pas même la poursuite de la réforme spécifique amorcée dans le budget de 1970 et appliquée dans le courant de cette année.

Il en résulte, du point de vue du niveau des fonctions et des intérêts des personnels, une situation absolument incohérente.

Au plan des indemnités, le taux de la prime de résultat d'exploitation est portée de 920 à 1.000 francs pour l'année 1973. On est fort loin de la demande syndicale qui correspond à la valeur de vingt points d'indice réel, soit 1.400 francs environ. La proposition administrative des P. T. T., qui correspond à la rémunération mensuelle d'un préposé débutant à Paris, n'est même pas retenue.

La prime de risque et de sujétion est augmentée de 20 p. 100, c'est-à-dire des deux tiers de la demande de rajustement, alors que le dernier relèvement des taux remonte à 1968.

L'indexation sur un pourcentage du traitement, comme le ministre de l'économie et des finances l'a accepté depuis des années pour les personnels des douanes actifs, a été encore rejetée.

L'énumération de ce qui est refusé aux personnels des P. T. T., alors que la légitimité de leurs revendications n'est pas mise en cause, serait trop longue à présenter, compte tenu du temps de parole qui nous est imparti.

Monsieur le ministre, nous souhaiterions avoir des précisions sur vos intentions à l'égard des personnels victimes de la modernisation de l'entreprise P. T. T. Vous avez déclaré, devant l'Assemblée nationale, que 58 p. 100 des agents du téléphone, dont l'emploi a été supprimé, ont déjà été reclassés. Ces reclassés, qui ont touché près de 7.000 personnes, ne se sont pas effectués sans dommages, tant sur le plan familial qu'administratif.

De nombreux agents féminins mariés, mères de famille, ont été contraints de changer de résidence ou au moins de spécialité. Tout le système des mutations, même pour le rapprochement des époux, est bloqué sur l'ensemble de la province.

D'autres agents, en disponibilité pour élever un enfant ou suivre leur mari, ne peuvent être réintégrés. Le recrutement et l'avancement sont ralentis et sérieusement perturbés.

Les difficultés vont s'accroître pour des milliers d'agents du téléphone mais aussi pour ceux des chèques postaux dont l'emploi va également être supprimé. Pour autant, ni l'administration ni le Gouvernement n'ont pris la moindre mesure, que je sache, pour remédier à cette inquiétante situation.

En novembre 1970, le Premier ministre et le ministre des postes et télécommunications s'étaient pourtant engagés, à l'égard de la fédération Force Ouvrière, à étudier les modalités d'un accord-cadre pour pallier les conséquences sociales de la modernisation, à l'image de l'accord signé en juillet 1968 à la S.N.C.F. A part la création d'une indemnité dérisoire de changement de résidence, rien de sérieux n'a été réalisé, n'est-il pas vrai ?

Le ministre des P. T. T. entend-il laisser les choses en l'état ou, au contraire, prendre des initiatives et tenir les engagements souscrits ?

En définitive, ce budget, tel qu'il est présenté, ne laisse aucune illusion aux personnels d'une grande administration auxquels il est beaucoup demandé.

Leurs revendications sont délibérément ignorées ; les moyens de travailler dans des conditions convenables leur sont refusés ; les renforts indispensables pour assurer un service acceptable ne sont pas accordés.

Pourtant, que ce soit vous-même, monsieur le ministre, que ce soit vos prédécesseurs ou tous ceux qui, à cette tribune, expriment leur opinion sur les personnels des P. T. T., personne ne manque de rendre hommage à la compétence et au dévouement des 350.000 agents des P. T. T.

MM. Charles Alliès et Maxime Javelly. Très bien !

M. Gérard Minvielle. Permettez-moi de vous dire que les intéressés ne se satisferont pas de ces déclarations platoniques répétées mais jamais suivies d'actes précis.

L'entreprise P. T. T. est de plus en plus menacée ; tous ceux qui y travaillent, quel que soit le niveau où ils exercent leurs fonctions, le ressentent intensément. Le service public n'est plus en mesure de remplir correctement sa mission. Les Français sont de plus en plus nombreux à s'en rendre compte.

Il serait encore possible de redresser la situation ; mais il conviendrait de prendre d'urgence les décisions vigoureuses qui s'imposent. Rien dans votre budget, monsieur le ministre, ne traduisant cette intention, nous nous refusons à l'avaliser et nous invitons le Sénat à le repousser. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lucien Gautier.

M. Lucien Gautier. Monsieur le ministre, mon intervention sera brève, mais la question que je désire poser me semble importante et intéressera, je pense, nombre de nos collègues.

Auparavant, je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que j'ai personnellement apprécié votre exposé qui s'inscrit dans la ligne de l'action menée par votre prédécesseur. Les résultats que nous en attendons sont liés à votre détermination et nous savons qu'elle est vive. Les objectifs de la politique gouvernementale en matière de postes et télécommunications ont été clairement définis et il faudra s'y tenir. Nous vous faisons pour cela confiance.

Certes, la situation du téléphone est loin d'être parfaite. Votre souhait, comme le nôtre, est précisément de sortir des difficultés présentes. Un grand service public tel que celui des postes et télécommunications, premier investisseur de France, vous l'avez rappelé tout à l'heure, ne peut supporter longtemps les insuffisances ressenties par les usagers.

Assumant à la tête de ce ministère une lourde responsabilité, vous pouvez compter sur nous pour vous aider dans une tâche difficile mais capitale, pour l'économie du pays.

Cela dit, monsieur le ministre, j'en viens à ma question précise relative au développement du téléphone dans les campagnes.

La transformation du milieu rural, l'évolution de l'agriculture et l'imbrication plus étroite des activités agricoles et industrielles provoquent déjà et provoqueront dans l'avenir une forte progression de la demande d'abonnements téléphoniques dans nos campagnes. La nouvelle dimension économique donnée aux exploitations agricoles exige l'installation de l'outil de travail indispensable que représente le téléphone, longtemps considéré comme un « gadget », voire comme un luxe.

Comment pensez-vous développer le téléphone dans les campagnes ?

Actuellement les candidats abonnés ruraux sont l'objet d'un traitement discriminatoire. Car c'est en zone rurale que les délais de raccordement sont les plus longs et c'est encore en zone rurale que la participation sous la forme des avances remboursables, des candidats abonnés, est la plus élevée.

Or, le service public impose que l'Etat offre à tous les citoyens le même service et rétablisse une certaine égalité entre les charges supportées par eux.

Je reconnais que les coûts de construction des lignes sont différents selon la longueur de celles-ci et vous n'avez, d'ailleurs, pas manqué de le souligner. Mais ne pensez-vous pas qu'une

péréquation des charges devrait être faite entre tous les abonnés solidaires et associés à la bonne marche des télécommunications, afin de réduire au maximum ces inégalités ?

Il convient toutefois de souligner l'effort entrepris dans les départements bretons, dans l'Ain et le Maine-et-Loire. En effet, des expériences ont été menées à l'initiative des directeurs régionaux des télécommunications, mais encore faut-il préciser que le préfinancement des travaux de raccordement engagés reste à la charge des candidats. Malgré les accords que vous avez signés avec le crédit agricole et qui devaient permettre d'alléger les charges financières consécutives au versement des avances remboursables, les sommes versées par les futurs abonnés restent très élevées et les programmes d'équipement modestes.

Comment pensez-vous accélérer cette procédure et mieux répartir les charges entre les abonnés ?

Telle est la question que je désirais vous poser. Nous serons attentifs, monsieur le ministre, à la réponse que vous voudrez bien faire à cette intervention. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Bruyneel.

M. Robert Bruyneel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention se limitera à l'examen d'un important et inquiétant problème concernant le téléphone. Je pourrais, à mon tour, évoquer la progression considérable des demandes insatisfaites d'abonnements nouveaux ou supplémentaires ainsi que les doléances des abonnés qui se plaignent du fonctionnement, souvent défectueux, de leur téléphone.

Je me contenterai de vous citer une boutade qui circule dans la capitale et qui illustre assez bien la situation : la moitié de Paris attend le téléphone et l'autre moitié attend la tonalité. (*Rires.*) J'ajouterai que lorsque la tonalité est obtenue, les abonnés, trop souvent, ne sont pas au bout de leurs difficultés.

C'est une boutade, monsieur le ministre...

Un sénateur à gauche. C'est réel.

M. Robert Bruyneel. Certes ! ... mais je n'insisterai pas sur cet aspect des problèmes téléphoniques car je sais qu'il est au premier plan de vos préoccupations et qu'en nous armant de beaucoup de patience, nous pouvons espérer qu'il y sera peut-être porté remède.

C'est une autre conséquence des imperfections de certains matériels téléphoniques — car je ne veux pas penser qu'il s'agit des défaillances de personnel — que j'évoquerai, parcequ'elle m'apparaît particulièrement grave. S'il est pénible de ne pouvoir obtenir des liaisons téléphoniques, surtout lorsqu'il s'agit d'appels urgents et importants, il est tout à fait choquant que des abonnés reliés au téléphone automatique puissent être taxés pour des communications souvent nombreuses qu'ils n'ont pas demandées et qui engendrent des différends regrettables avec votre administration.

A plusieurs reprises, des abonnés m'avaient signalé de tels incidents qui m'avaient beaucoup étonné. Mais j'ai été obligé de convenir que leur mécontentement était fondé lorsque j'ai été moi-même victime d'une pareille mésaventure qui n'est pas terminée et que je vous relaterai dans quelques instants.

J'ajoute, pour vous démontrer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, que plusieurs de mes collègues ont connu les mêmes ennuis. Je vous ai alors écrit le 16 août 1972, puis le 3 octobre pour vous signaler ces anomalies et surtout pour vous demander de quelle façon les abonnés pouvaient vérifier les inexactitudes de leur compteur et par quels moyens ils pouvaient faire admettre par la direction départementale dont ils dépendent les erreurs qui avaient été commises.

J'ai même eu recours à la procédure de la question écrite. Ma question a paru au *Journal officiel* le 26 octobre et votre réponse y a été publiée avec une certaine célérité le 15 novembre courant. Vous m'avez précisé que « les compteurs téléphoniques tout comme les compteurs d'eau, de gaz ou d'électricité, marquent un nombre total d'unités ».

Vous m'avez ensuite dépeint les avantages du compteur qui constitue un progrès et qui permet une augmentation de l'utilisation du téléphone. Vous m'avez également indiqué que les abonnés qui désiraient contrôler leur consommation pouvaient faire installer un compteur individuel à leurs frais, bien entendu, ce qui entraîne le paiement de taxes et de redevances. Et vous terminiez votre réponse par cette phrase : « S'agissant de la consommation téléphonique jugée anormalement élevée par un abonné, l'expérience a permis de montrer à maintes reprises que

celle-ci correspond dans les faits, à une utilisation de la ligne à l'insu du titulaire, soit par un familier, soit par un tiers ayant accès à l'appareil. »

Cette réponse ne me donnant pas satisfaction, j'ai estimé que l'examen de votre budget pouvait me permettre d'évoquer publiquement cet important problème qui mérite de retenir quelques instants l'attention du Sénat et la vôtre, monsieur le ministre.

Je relève d'abord qu'il y a entre les compteurs téléphoniques et les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité une différence capitale : c'est que ces derniers sont installés au domicile de l'abonné qui peut, à tout moment, en vérifier le bon fonctionnement, tandis que le compteur téléphonique est hors de la portée de l'abonné.

Il est incontestable que le téléphone automatique, lorsqu'il fonctionne normalement, constitue sur le téléphone manuel un important progrès, sauf pour l'abonné en ce qui concerne la facturation. L'envoi de fiches dans le système manuel permet un contrôle simple et efficace de la consommation téléphonique. L'envoi d'un relevé bimestriel qui ne comporte qu'un total ne permet aucune vérification. On est obligé de faire confiance à la machine avec les inconvénients qui en résultent lorsque la mécanique se détraque, ce qui n'est malheureusement pas si rare. J'en ai fait la désastreuse expérience.

Vous m'indiquez ce que je savais déjà, que l'abonné peut faire installer chez lui, à ses frais, un compteur individuel qui donne lieu au paiement de taxes et de redevances. C'est une solution acceptable pour des entreprises de quelque importance qui veulent contrôler leur consommation téléphonique et surtout réfréner les communications privées de leur personnel. Je sais qu'elle a été adoptée par des abonnés qui ont eu des contestations avec votre administration, mais qui tous ont une importante consommation téléphonique. Cependant, ce n'est pas un procédé utilisable par la plupart des particuliers, surtout par ceux qui comme nous ont besoin d'avoir plusieurs postes téléphoniques.

M. Gérard Minvielle. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Robert Bruyneel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Minvielle, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Minvielle. Dans le cas où il y aurait une différence de comptage entre le compteur particulier et le compteur de l'administration, qui la réglerait ?

M. Robert Bruyneel. L'administration. Du moins, je le suppose ; sinon il serait inutile de faire installer un compteur individuel pour contrôler le compteur de l'administration.

M. Gérard Minvielle. Par conséquent, le procédé est inopérant.

M. Robert Bruyneel. Cette installation n'est pas possible pour la plupart des particuliers, spécialement pour les abonnés qui ont une consommation téléphonique peu importante. Beaucoup de personnes âgées, notamment, possédant de faibles ressources ont fait installer le téléphone pour ne pas rester isolées, pour pouvoir appeler leurs fournisseurs et en cas de nécessité un médecin, un parent ou un ami et enfin souvent pour rester en liaison avec leur famille. Elles ont le droit d'exiger une facture exacte sans aggravation de frais de téléphone déjà très élevés.

De toute façon, lorsqu'on constate un enregistrement anormal et très important de ses taxes téléphoniques, il est trop tard pour installer un compteur. Il n'y a pas d'autre ressource que de soumettre son relevé contesté à la direction départementale qui tranche arbitrairement.

Quant à la conclusion de votre réponse, monsieur le ministre, elle n'est pas très convaincante. Vous estimez que l'expérience a permis de démontrer à maintes reprises qu'une consommation téléphonique jugée anormalement élevée provenait de l'utilisation de la ligne à l'insu du titulaire, soit par un familier, soit par un tiers ayant accès à l'appareil. Cela peut se produire surtout dans des locaux à usage professionnel, mais plus difficilement dans une maison privée ou dans un appartement où ces pratiques, lorsqu'elles ont lieu, sont vite constatées.

D'ailleurs, avec prudence, vous indiquez que cette démonstration a été faite à maintes reprises, ce qui permet de supposer que dans de nombreux cas, la facturation excessive est due à une défaillance du matériel.

Alors j'en arrive à une question essentielle. L'abonné qui constate avec certitude un fonctionnement anormal de son compteur téléphonique n'a-t-il d'autre ressource qu'un recours gracieux auprès de votre administration ? En cas de rejet, doit-il considérer comme définitivement confisquées les sommes indûment payées ou doit-il s'adresser à la justice ?

Maintenant je vous prie de m'excuser d'être obligé de vous conter mes propres déboires et mes difficultés avec l'administration des P.T.T., et les pertes de temps, et peut-être d'argent, qu'ils m'ont occasionné. Je le fais pour votre édification et pour celle du Sénat, en souhaitant que cet exemple vous permette d'améliorer un service dont j'ai de bonnes raisons de me plaindre.

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire à Villefranche-sur-Mer, où j'espère pouvoir terminer paisiblement ma vie, mais que j'occupe actuellement assez peu : une partie de l'été — je m'y repose et me consacre aux sports nautiques — et quelques jours en hiver. Le reste du temps elle est inoccupée et close et cette circonstance a été déterminante pour l'étude des caprices de mon compteur téléphonique.

J'ai fait installer le téléphone au début de 1969 après bien des hésitations, car je voulais être tranquille ; mais les liaisons téléphoniques sont devenues maintenant indispensables. Jusqu'en 1972, mes relevés n'ont donné lieu à aucune remarque. J'ajoute que j'avais autorisé le prélèvement de mes débits sur mon compte de banque, et je m'en suis repenti amèrement. Le relevé du 26 janvier au 25 mars 1972 m'a paru dépasser nettement ma consommation réelle, mais il s'agissait d'une somme relativement peu importante et je n'avais pas d'éléments suffisants d'appréciation. Je n'ai donc pas fait de réclamation.

Ma maison a été fermée le 12 mars et j'en avais seul la clef. Elle n'a été rouverte que le 19 juillet. Or, le relevé suivant mentionnait 6,90 francs pour la période d'imputation au compteur du 26 mars au 25 mai. C'était peu, évidemment, mais c'était encore trop, puisque personne, pendant plus de quatre mois, n'avait pu décrocher mon téléphone.

Par principe, j'écrivis le 8 juillet à la comptabilité téléphonique de Marseille en lui faisant part de l'inoccupation de ma maison pendant cette période et lui demandant à quoi correspondait cette somme inscrite à mon compteur.

Le 25 juillet, le service des abonnements téléphoniques de Nice m'écrivit ceci :

« Monsieur,

« Comme suite à votre réclamation du 8 juillet 1972 et pour me permettre de vérifier la consommation de votre ligne téléphonique, je vous serais très obligé, dès réception de ma lettre, de bien vouloir prendre note des communications demandées à partir de votre poste.

« Ce relevé, que je vous prierais de me communiquer ultérieurement, devra mentionner, outre les numéros d'appel, les dates, heures et durées des conversations.

« Je vous précise que, sans ce relevé, je ne pourrai statuer sur le bien-fondé de votre réclamation. » C'était clair !

Pourtant, le lendemain, je reçus une autre lettre du même service, datée du 26 juillet et ainsi libellée :

« Monsieur,

« Par lettre en date du 8 juillet 1972, vous contestiez le nombre des communications enregistrées sur votre compteur pendant le bimestre C 3/72 (avril-mai).

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un dérangement ayant affecté votre compteur pendant la période considérée, un dégrèvement correspondant au nombre de communications enregistrées pendant la période incriminée, c'est-à-dire 23 taxes de base, soit 6,90 francs, est établi en votre faveur. »

Toutefois, à titre de précaution, j'ai pris soin de noter toutes les communications demandées à partir de mon poste, bien que ce travail me parût extrêmement fastidieux. J'ai installé auprès du téléphone un bloc-notes et un chronomètre et noté toutes les communications données entre le 26 juillet et le 10 septembre, sans en excepter une seule. Je tiens d'ailleurs la copie de ce relevé à votre disposition, monsieur le ministre, bien que votre administration l'ait déjà en sa possession depuis bien longtemps.

J'ai enregistré les dates, les heures, le numéro des abonnés appelés et la durée des communications demandées. Il y en eut exactement 69, la plupart courtes et locales, dont deux pour Paris, une pour le Loiret et une pour les Pyrénées-Atlantiques.

Au mois d'août, je reçus un relevé qui comportait 160,80 francs de taxes au compteur pour la période du 26 mai au 25 juillet et m'obligea à en conclure que mon compteur « déraillait » complètement. (Sourires.)

J'écrivis donc la lettre suivante au chef du service des abonnements :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre citée en référence ainsi que du dégrèvement téléphonique que vous m'avez consenti de 6,90 francs.

« Toutefois, je dois vous informer que le dérangement qui affecte mon compteur continue. Je viens en effet de recevoir un relevé (ci-joint) qui compte 160,80 francs de taxes au compteur pour la période du 26 mai au 25 juillet. Or, je suis arrivé à Villefranche-sur-Mer le 19 juillet où la villa était inoccupée depuis le mois de mars et, entre le 19 et le 25 juillet, je n'ai eu que 5 à 6 communications locales.

« Je vous demande donc un nouveau dégrèvement et surtout la réparation du compteur. »

Je précise que personne, hormis ma femme et moi-même, n'a eu accès à mon téléphone pendant toute cette période. La maison est en général fermée et, si un intrus était venu se servir de mon appareil nous l'aurions vu.

Vous allez constater que, par la suite, la situation s'est aggravée considérablement. J'allais parvenir rapidement au domaine de l'absurdité totale. Je reçus en effet la lettre suivante, datée du 18 septembre, toujours du chef du service des abonnements téléphoniques :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'après réception de votre lettre en date du 16 août 1972, afférente à la ligne téléphonique n° 01 10 16, divers essais techniques effectués sur votre installation ont montré que vos poste, ligne et compteur fonctionnaient normalement.

« Aucun dérangement pendant la période incriminée n'a été décelée, et les communications enregistrées du 19 juillet au 25 juillet, soit 536 taxes de base, ont de toute évidence été obtenues à partir de votre poste. Les divergences que vous constatez peuvent donc provenir d'omissions involontaires de personnes ayant accès à votre poste.

« Par ailleurs, votre compteur a été mis en observation sur machine Girard du 28 août au 26 septembre. Au cours de cette période, 876 taxes de base ont été enregistrées, ce qui laisse apparaître un très fort trafic sur la chaîne nationale.

« Je vous informe que la bande de contrôle est à votre disposition à mon service de la rue Alberti où vous pourrez la consulter.

« En conséquence, en l'absence d'éléments nouveaux justifiant une détaxe, aucune anomalie technique n'ayant été constatée, je ne puis à mon vif regret vous accorder un dégrèvement. »

Le 20 septembre, j'adressais mon relevé, ainsi qu'on me l'avait demandé, sans aucune illusion. Le 28 septembre, j'envoyais une vive protestation, toujours au même service. J'écrivais notamment que j'avais fait le relevé qu'on m'avait demandé, bien que ce travail fût particulièrement fastidieux, et j'ajoutais qu'aucune personne, hormis ma femme et moi-même, n'avait eu accès à mon poste. J'écrivais également :

« Quant aux résultats constatés par la machine Girard, ils sont absolument effarants et n'ont aucun rapport avec la réalité. J'observe d'abord que la période du 28 août au 26 septembre pendant laquelle 876 taxes de base auraient été enregistrées n'était même pas terminée lorsque vous m'avez adressé votre lettre du 18 septembre, ce qui ôte toute valeur à ce contrôle. En outre, nous avons quitté la villa le 11 septembre à 5 heures et demie du matin après avoir avisé, le 8 septembre, la poste de Villefranche de notre départ, ce qui rend invraisemblables les communications enregistrées pendant cette période.

« Vous constaterez d'ailleurs par le relevé que je vous ai adressé et par la comparaison avec mes communications pendant les mêmes périodes des années précédentes que je ne viens pas en vacances pour me livrer à un « très fort trafic sur la chaîne nationale ».

« Administrateur civil de classe exceptionnelle en retraite, parlementaire depuis vingt-cinq ans, je n'ai pas l'habitude des réclamations frivoles et, si je comprends vos difficultés, je ne puis admettre qu'on conteste l'évidence d'erreurs aussi lourdes. Non seulement je constate que mon compteur est toujours déréglé, mais, ce qui est plus grave, que vos appareils de contrôle ne fonctionnent pas mieux.

« Je ne reviendrai pas à Villefranche, ni personne de ma famille, avant le mois de janvier ; il vous sera donc facile de mettre ma ligne en observation. Mais, en attendant, je persiste à exiger le dégrèvement des 536 taxes de base que je ne dois pas ainsi que celles qui ne concorderaient pas avec le relevé que je vous ai fourni. »

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Bruyneel, car vous ne disposez plus que de cinq minutes.

M. Robert Bruyneel. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Mais je n'étais pas au bout de mes peines. Le lendemain, je reçus une nouvelle lettre de ce service. On me disait toujours que la consommation excessive constatée provenait de l'utilisation de mon poste par une tierce personne.

C'est un peu comme la fable de La Fontaine :

« — Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

« — Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens. »

On ajoutait que je pouvais vérifier la bande et qu'aucune suite favorable ne pouvait être donnée à ma demande de dégrèvement. On précisait même que l'enregistrement de mes communications accusait un trafic très important sur Paris, non mentionné dans mon relevé personnel.

Je répondis par lettre du 3 octobre et, le même jour, je m'adressai au directeur régional, puisqu'il m'était impossible d'obtenir la moindre compréhension du service départemental. J'indiquais plus précisément au directeur régional qu'il n'avait qu'à comparer mes relevés des années précédentes — 1969, 1970 et 1971 — lesquels oscillaient entre 90 et 150 francs, tickets et abonnements compris.

Je reçus alors le coup de massue. Je n'avais pas atteint le sommet de l'extravagance administrative. Je devais le connaître lorsque j'ai lu avec une stupeur indignée le dernier relevé de la comptabilité téléphonique de Marseille que j'ai reçu vers la fin du mois d'octobre dernier. Mon compteur indiquait la somme de 2.078,10 francs (*Rires*), c'est-à-dire 207.000 anciens francs pour 45 jours, puisque nous étions partis le 11 septembre. Nous sommes très au-dessus de la cadence déjà vertigineuse que m'annonçait le service des abonnements téléphoniques de Nice dans ses lettres des 18 et 27 septembre.

Naturellement, j'ai immédiatement protesté auprès du directeur régional des télécommunications par lettre du 2 novembre ; je n'ai même pas reçu le moindre accusé de réception.

Voilà, trop largement relatées, les tristes étapes des difficultés que peut rencontrer un abonné au téléphone. J'ai pu constater que non seulement un compteur téléphonique peut s'emballer jusqu'à la frénésie, mais que l'appareil Girard même peut se déranger. (*Sourires*.)

Dès lors, quelles garanties peuvent avoir les abonnés qui n'ont pas pris la précaution coûteuse de faire installer un compteur individuel de ne pas être injustement spoliés ?

J'attends avec impatience et curiosité mon prochain relevé. Comme mon téléphone n'a pas été décroché depuis le 11 septembre, si le compteur enregistre la moindre taxe, je refuserai de payer car j'ai pris la précaution de mettre fin à l'autorisation de prélever sur mon compte en banque ; sinon, il serait vite épuisé ! (*Sourires*.)

M. Pierre Marzin. Monsieur Bruyneel, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Robert Bruyneel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Marzin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Marzin. Monsieur le président, je viens de constater que les télécommunications constituent un problème extrêmement compliqué. Depuis dix ans déjà, le Sénat s'en est beaucoup préoccupé. Vous avez fait un symposium de deux jours sur l'électronique et les machines à calculer, voilà un mois ou deux.

M. le président. C'est exact.

M. Pierre Marzin. Je me permettrai donc de demander, avec beaucoup de respect, à M. le ministre des P. T. T. s'il accepterait de venir nous parler sérieusement du problème des télécommunications. M. le ministre a sûrement des réponses à apporter aux questions qui lui ont été posées...

M. le président. J'ai vu que M. le ministre hochait la tête favorablement. Il nous donnera peut-être tout à l'heure quelques éléments d'espoir sur ce point.

Monsieur Bruyneel, je vous rends la parole en vous priant d'être bref.

M. Robert Bruyneel. Je termine, monsieur le président.

Je suis d'ailleurs au bout de mes peines ; du moins je l'espère. Je vous disais que j'attendais mon prochain relevé, qui doit arriver dans quelques jours, avec une extrême impatience. Depuis le 11 septembre, ma maison est fermée, les clefs sont chez moi et personne ne peut y pénétrer. Alors, de deux choses l'une : aucune communication n'apparaît au compteur et je paierai l'abonnement ; ou bien le compteur aura enregistré des sommes encore plus vertigineuses et je ne paierai pas. Certes, on pourra couper ma ligne. Cela ne me semble pas une solution raisonnable.

De toute façon, monsieur le ministre, c'est une question de moralité qui se pose. On ne peut tolérer que l'administration des P. T. T. encaisse des sommes qu'on ne lui doit pas. J'attends — tous les abonnés au téléphone y sont intéressés — une réponse précise et apaisante au problème que je vous ai exposé et qui doit trouver sa solution dans la réforme de services insuffisants et dans la révision d'appareils défectueux. (*Sourires et applaudissements*.)

M. le président. La parole est à M. Ferrant.

M. Charles Ferrant. On ne peut nier que le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, reflète le désir de continuer la politique instaurée par votre prédécesseur, M. Galley, de modernisation des services de votre administration. Mais on s'étonne d'y trouver les mêmes anomalies que celles que nous avions signalées l'an dernier et qui risquent d'entraver les efforts de redressement.

A cet égard, plusieurs points me paraissent particulièrement préoccupants. En tout premier lieu, il faut citer les déficits structurels dont certains atteignent déjà un volume inquiétant et qui, par la nature des solutions arrêtées, ne cesseront de s'accroître.

Est-il normal de prévoir une taxe sur les virements postaux alors que cette mesure signifierait la condamnation des chèques postaux si elle n'était étendue à tous les établissements teneurs de compte ? Nous n'en sommes pas encore là. Déjà cette taxation figurait au budget de 1972 pour une recette de 230 millions de francs. Elle n'a pas été appliquée. Gageons que celle qui est inscrite au budget de 1973 pour 240 millions aura le même sort.

Le déficit des chèques postaux, qui s'aggrave d'année en année, est évalué pour 1973 à 1.115 millions de francs ; il ne sera et ne pourra être résorbé que par une rémunération, à un taux voisin de celui du marché monétaire, des avoirs mis à la disposition du Trésor.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la rémunération à ce taux obtenue l'an dernier pour la seule partie excédentaire des fonds par rapport aux avoirs moyens déposés en 1971, alors que le déficit du service s'accroît sans cesse.

Par ailleurs, pourquoi faire supporter au budget annexe la charge évaluée à près de 800 millions de francs, que représente la distribution de la presse ? Celle-ci doit être aidée, nous en sommes tous partisans, mais il n'en est pas moins vrai que le poids financier de cette générosité ne doit pas retomber sur la seule administration des P. T. T.

D'autre part, il est indéniable que la qualité du service qui était la marque dominante de l'administration des P. T. T. il n'y a pas de si nombreuses années, ne cesse de se dégrader. Les délais d'acheminement du courrier s'allongent et la régularité disparaît. L'insuffisance des effectifs, la progression du trafic, la saturation des centres de tri en sont les causes connues.

Le rapporteur du budget annexe à l'Assemblée nationale reconnaît qu'il aurait fallu, sans tenir compte de l'effort de « rattrapage » pourtant indispensable, créer 4.700 emplois pour le service postal. Or, nous en sommes loin, puisque l'effectif supplémentaire accordé pour 1973 est fixé à 3.554. Ne nous étonnons pas, dans ces conditions, d'une lente et sûre asphyxie du service.

Les télécommunications, dans ce budget, bénéficient de crédits substantiels pour leur modernisation et leur développement. Il faut rattraper un retard qui devenait catastrophique. Les autorisations de programme s'élèveront à 5.560 millions en 1973 contre 4.640 en 1972. En outre, les sociétés de financement assu-

reront le financement d'équipements pour un montant de 2.160 millions. En définitive, les programmes atteindront un total de 7.720 millions, sans compter les commandes, évaluées à 700 millions, qui pourraient être passées avec le concours de Créditel, société de financement nouvellement créée.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ampleur des programmes qui seront ainsi lancés, car notre réseau téléphonique, en grande partie vétuste — certains centraux de Paris ont été mis en service avant 1930 — qui ne fonctionne que grâce au dévouement et à la conscience professionnelle d'agents de tous grades, avait grand besoin d'être renouvelé et modernisé.

Je voudrais maintenant évoquer un problème, celui de la menace de privatisation. Monsieur le ministre, vous voudrez, j'en suis certain, nous rassurer à ce sujet et nous renouveler les assurances que vous nous avez données tout à l'heure.

Le recours au financement privé pour les investissements en matière de télécommunications, malgré les précautions prises, constitue un pas vers la mainmise de plus en plus sensible du secteur privé sur les activités publiques, outre la charge financière qu'il représente pour les P. T. T.

Par ailleurs, des sociétés telles que *Telex Engineering*, *Euro-télex*, *International Télex* utilisent leurs lignes télex pour l'acheminement de messages confiés par des tierces personnes. Cette atteinte au monopole d'Etat procure à ces sociétés des bénéfices appréciables, alors que les charges d'entretien et de développement du réseau sont supportées par votre administration.

Dans le domaine postal également, les actions sont fréquentes qui retirent à la poste le trafic rentable — paquets et imprimés dans les zones urbaines — en laissant à l'administration le soin d'assurer la distribution dans les zones rurales où l'habitat est dispersé.

Enfin, dans le domaine financier, la concurrence s'applique à soustraire aux P. T. T. une clientèle intéressante qui recherche de nouvelles facilités ou de nouveaux services que les P. T. T. souhaiteraient assurer, mais que le ministre des finances n'autorise pas. C'est le cas notamment pour les chèques postaux, la caisse nationale d'épargne et les mandats à domicile.

Ce qui me paraît grave c'est que, depuis quelque temps, toute une campagne est orchestrée pour enlever aux P. T. T. les services rentables. Un hebdomadaire récent, dans son numéro du 7 novembre dernier, a publié un article intitulé : « Téléphone : il faut l'arracher aux P. T. T. » On ne peut être plus clair !

De plus, certaines directions régionales des télécommunications informent par circulaire les candidats à un abonnement téléphonique, en raison, est-il précisé, du volume des tâches qui incombe au service et du nombre de demandes plus anciennes, que l'on ne peut leur donner satisfaction avant un délai qui ne saurait être inférieur à deux ans. Ils sont invités à faire exécuter la construction de leur ligne par une entreprise privée agréée et à rétribuer les travaux directement sans intervention de l'administration.

Il est ensuite indiqué que pour tenir compte de l'aide en main-d'œuvre ainsi apportée, il ne sera perçu ni taxe de raccordement, ni part contributive et qu'en outre la mise en service sera effectuée dans le délai donné par l'entreprise. Faut-il préciser que ce délai est de quinze jours environ ?

Jugez de ma surprise : c'est l'administration elle-même qui aiguille les futurs usagers vers l'industrie privée, les dispense de la taxe de raccordement et leur promet que leur ligne sera raccordée presque immédiatement, alors que l'administration demande un délai de deux ans. Cette proposition me paraît aberrante. On ne peut mieux discréditer et préparer ainsi le démantèlement des services de votre administration.

Nous voudrions, monsieur le ministre, vous entendre dire que vous serez un défenseur ardent des services du ministère qui vous a été confié ; la meilleure défense serait bien entendu de rétablir rapidement la qualité de service qui faisait citer les P. T. T., jusqu'à une époque assez récente, comme une administration modèle.

Nous attendons également de vous, monsieur le ministre, à la suite du manifeste des ingénieurs des P. T. T., l'affirmation que vous saurez garder l'unité de la maison postale.

Revenant au budget lui-même, il faut regretter que l'habitude semble prise maintenant d'y faire figurer des recettes à déterminer qui, cette année, s'élèvent tout de même à 3.690 millions. Comment seront-elles obtenues ? Nous n'en savons rien. Comme le rappelait tout à l'heure M. Henneguelle, notre rapporteur, si nous nous permettons de présenter et de faire voter dans

nos communes un budget équilibré par un tel artifice, il serait inévitablement rejeté par l'autorité de tutelle. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait peut-être plus normal de dire qu'un emprunt supplémentaire viendra s'ajouter à l'emprunt prévu ou bien que l'on envisage après les élections une augmentation des tarifs ?

Enfin, j'aborde le dernier volet de mon intervention, les problèmes du personnel. Ils ne peuvent laisser indifférents car leur règlement conditionne pour une part importante la bonne marche du service. Il ne semble pas que le ministère s'attache à leur trouver des solutions rapides et l'on comprend les mouvements de mauvaise humeur du personnel à qui des promesses ont été faites, qui n'ont pas été tenues.

Prenons l'exemple des receveurs et des chefs de centre. Ces fonctionnaires appartiennent à la catégorie A, parfois à la catégorie B pour les établissements moins importants. Leur reclassement a fait l'objet d'études et de plans. On a même créé pour certains une indemnité compensatrice en attendant la réforme promise et toujours attendue. De la sorte, non seulement ces receveurs et chefs de centre sont déclassés, mais ceux qui partent à la retraite voient leurs pensions amputées de toutes ces indemnités et ainsi ne perçoivent pas les 75 p. 100 de leur traitement d'activité prévus par la loi.

Les receveurs et chefs de centre sont légitimement inquiets de l'évolution technique des structures de l'administration et constatent que leurs attributions s'alourdissent sans cesse, sans que l'on songe sérieusement à modifier leur statut actuellement inadéquat. De récents incidents — vous savez à quoi je fais allusion, monsieur le ministre — ont montré toute l'étendue de leur responsabilité. La nécessité de leur reclassement est bien perçue par vos services centraux, mais aucun début de réalisation ne vient concrétiser cette volonté.

Aucune solution n'a non plus été apportée aux problèmes concernant les inspecteurs, notamment ceux du relèvement de leur traitement de début et de la réduction de la durée des carrières. Par ailleurs, l'avancement et les débouchés qui se raréfient et se raréfieront de plus en plus au fur et à mesure du regroupement des centres font l'objet de leur préoccupation.

Les inspecteurs des télécommunications sont particulièrement sensibilisés par l'aggravation de leur déclassement au sein même des télécommunications et vis-à-vis de leurs homologues de la fonction publique. L'indemnité forfaitaire qui leur est attribuée a sensiblement la même valeur que la prime de technicité allouée aux techniciens alors que les grades et les responsabilités sont nettement différents. Elle est par exemple très inférieure à la prime de rendement de l'inspecteur du trésor, qui atteint 6.000 francs par an.

Ces questions devraient faire l'objet d'une particulière attention afin de parvenir rapidement à l'octroi d'une indemnité substantielle de sujétion particulière pour les corps des inspecteurs des télécommunications. M. Galley, votre prédécesseur et les responsables de l'administration centrale ont reconnu que les techniciens des télécommunications assuraient des fonctions hautement qualitatives dans les responsabilités techniques qu'impose à ces personnels le bon fonctionnement des services des télécommunications.

Ils ont su faire face à l'évolution des techniques et assurer la bonne marche du service, qu'il s'agisse du téléphone, du télex, de la radio, des liaisons hertziennes, ou des lignes à grande distance.

La mise en place des techniques nouvelles et le développement du réseau augmentent leurs responsabilités. On peut leur faire confiance pour les assurer pleinement en vue d'augmenter la qualité du service des télécommunications.

M. Galley, en reconnaissance de leurs fonctions qualitatives et de leur formation professionnelle, leur avait promis un alignement de leur carrière sur celle de leurs homologues techniciens de la défense nationale. Il conviendrait que cet engagement soit tenu.

Nous voulons attirer également votre attention, monsieur le ministre, sur les receveurs distributeurs qui sont à la fois agents comptables et agents de la distribution et se voient refuser les avantages accordés à l'une ou à l'autre de ces catégories d'agents. Leurs demandes sont justifiées et doivent être satisfaites.

Les ouvriers d'Etat sont les seuls, dans l'administration des P. T. T. à n'être pas régis par un statut dans le cadre de la fonction publique. Nous confions cette question à votre bienveillante attention, monsieur le ministre, persuadé que vous présenterez très rapidement au ministre d'Etat chargé de la fonction publique un projet de statut.

Enfin nous faisons appel à votre sens de l'humain pour trouver des solutions aux problèmes angoissants du reclassement des opératrices et des agents dont les emplois sont supprimés du fait de l'automatisation du réseau.

Nous nous étonnons, monsieur le ministre, de trouver chaque année dans le fascicule budgétaire des créations d'emplois de contractuels. Nous regrettons une telle position dans la mesure où ces emplois deviennent quasi permanents et nous comprenons mal pourquoi les crédits y afférents ne sont pas utilisés au recrutement supplémentaire d'ingénieurs et de fonctionnaires, qui, après avoir reçu la formation nécessaire, seraient aptes à remplir les tâches dévolues actuellement aux contractuels.

D'un mot, je voudrais déplorer la concentration des centres et la création des agences commerciales qui éloigneront encore de l'administration les usagers.

En terminant je veux rendre un hommage méritant aux 350.000 fonctionnaires et agents des P. T. T. qui assurent dans des conditions difficiles le fonctionnement des services.

Nous savons que la dégradation de la qualité du service ne leur incombe pas. Les responsabilités sont très nettement établies, elles se situent au niveau du ministère des finances qui délibérément maintient sous une tutelle très stricte les P. T. T. et empêche toute velléité de développement.

Monsieur le ministre, l'optimisme annuel et budgétaire de votre ministère est en contradiction totale avec le sentiment des usagers et avec le nôtre. Dans la modernisation indispensable de son système de télécommunications, la France a pris un retard tel que nous sommes, en dépit de certains progrès, dans le peloton de queue des pays industrialisés. Un redressement est nécessaire. En votant contre ce budget, mon groupe et moi-même voulons en définitive aider à une prise de conscience au plus haut niveau pour galvaniser dans notre pays cet outil de progrès. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le ministre, en présentant votre budget vous avez essayé par avance de répondre à notre argumentation. Je dois vous dire que vous ne m'avez pas convaincu. Je m'en tiendrai à quelques considérations à propos de votre politique qui suscite notre inquiétude, ainsi que celle des personnels et du public.

La tendance à livrer les télécommunications aux appétits des sociétés privées s'accroît et l'on voit se profiler une menace sérieuse qui consiste à rompre l'unité des services des P. T. T.

Une campagne est orchestrée par une certaine presse qui tend à dénigrer le fonctionnement des P. T. T. en général et du téléphone en particulier. Ces critiques sont, pour l'essentiel, dirigées contre l'administration des P. T. T. et son personnel. Ainsi que l'indiquait, il y a un instant, notre collègue Ferrant, on a pu lire dans un hebdomadaire le titre suivant : « Téléphone : il faut l'arracher aux P. T. T. ».

Il faut bien admettre, malgré les déclarations que vous venez de faire, que votre politique vise cet objectif. Au lieu de donner aux P. T. T. tous les moyens leur permettant d'écouler le trafic dans de bonnes conditions, vous vous tournez, il faut le reconnaître, vers les banques d'affaires et l'on se demande quand prendra fin la mainmise du capital privé sur les télécommunications. Vous avez, en effet, déjà constitué quatre sociétés de financement : Finextel, Codetel, Agritel et Créditel. On nous avait indiqué, au début, que ces sociétés, surtout la première, devaient tout régler. Or, la crise du téléphone persiste puisque l'on compte 648.000 demandes en instance.

Le groupe communiste a, depuis longtemps, signalé le danger de cette politique. En même temps, nous vous demandions — nous renouvelons cette demande aujourd'hui — plutôt que de faire appel aux capitaux privés, de mettre à la disposition des services des P. T. T. les fonds de roulement des comptes de chèques postaux et une partie des fonds de la caisse d'épargne. Cette pratique existe d'ailleurs dans plusieurs pays d'Europe et, à notre connaissance, le téléphone ne s'en porte pas mal. Je vous suggère cette solution car hier soir, dans cette assemblée, pour repousser un de nos amendements à la première partie de la loi de finances, le Gouvernement nous a rétorqué que nous devions être à égalité avec nos partenaires européens.

Votre politique tourne de plus en plus le dos à la notion de service public et nous craignons que vous ne franchissiez un nouvel échelon vers la privatisation des services les plus rentables des P. T. T. et pas seulement des télécommunications.

Ce n'est pas, monsieur le ministre, simplement une idée répandue comme vous l'avez affirmé tout à l'heure ; c'est une constatation.

Votre budget est bien l'expression d'une gestion au service des monopoles et des banques et contraire aux intérêts des personnels et des usagers.

Lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, M. le secrétaire d'Etat au budget, répondant à l'une de mes questions, a prétendu que le parti communiste français était opposé au téléphone qu'il considérait comme un gadget. C'est là une interprétation tendancieuse de notre position et de notre politique. Nous avons d'ailleurs préconisé des solutions permettant d'accroître ce secteur important des P. T. T.

En revanche, votre politique permet aux financiers d'utiliser ce service public à leur profit. Je m'explique. Les prix pratiqués par les fournisseurs de télécommunications ne cessent d'augmenter. Vous me répondrez certainement, comme vous l'avez fait à l'Assemblée nationale, que le service des prix va au fond des choses. Si c'est là votre intention, pourquoi refusez-vous toujours que les organisations syndicales participent à la commission de contrôle des prix ?

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Roger Gaudon. Or, la lecture de la presse financière montre que les constructeurs de la téléphonie font de bonnes affaires ; les 5.520 millions de francs d'autorisations de programme leur ouvrent d'immenses possibilités.

Nous retrouvons la même situation avec les sociétés de financement. En 1971, pour un exercice de huit mois, Codetel annonce avoir réalisé un bénéfice de 22 millions de francs. Ces sociétés prélèvent, grâce à votre politique, leur dîme royale. Nous voyons que les loyers payés à ces sociétés figurent dans le budget pour 310 millions de francs, soit une augmentation de 138,5 p. 100 par rapport à 1972. La T. V. A. payée par les P. T. T. au lieu et place des constructeurs s'élève à 306 millions de francs, soit une augmentation de 25,9 p. 100.

A ce propos, je tiens à faire deux remarques. Tout d'abord, au dernier conseil supérieur des P. T. T., votre prédécesseur avait assuré que l'administration postale ne devait plus payer la T. V. A. Or, il n'en est rien. Il est vrai que le fascicule budgétaire ne comporte pas la mention « T. V. A. » ; pour trouver celle-ci, il faut se reporter au rapport écrit de notre collègue, M. Henneguelle. Ensuite, au budget de 1972 la T. V. A. figurait pour 243 millions de francs. Elle s'élèvera, en réalité, à 261 millions au moins. Nous pouvons donc affirmer que les 306 millions de francs prévus pour 1973 risquent d'être en deçà de la réalité.

Ainsi, la crise du téléphone ne se résorbe pas. Mais les sociétés de financement sont assurées de percevoir en 1973, avec votre budget, la coquette somme de 616 millions de francs. Ce ne sont pas les petits porteurs qui profiteront des avantages. D'ailleurs, vous avez tout à l'heure avoué qu'un tiers des titres du téléphone était détenu par les petits porteurs, les deux autres tiers étant aux mains des gros porteurs qui trouvent avec ces sociétés et avec les télécommunications une très haute rentabilité.

Lors de la constitution des sociétés de financement, les contrats de location portaient sur une durée de huit à dix ans. Ils portent maintenant sur quinze ans. Je vous pose, monsieur le ministre, la question suivante : combien de fois les centraux ainsi loués, compte tenu des loyers, seront-ils payés à l'expiration du bail ? Il faut bien remarquer, et c'est fondamental, que dans le même temps où vous imposez les coûteuses sociétés de financement, vous vous opposez aux justes solutions que j'ai évoquées au début de mon intervention. En revanche, vous contraignez les P. T. T. à prodiguer des tarifs préférentiels de toutes sortes aux gros usagers et cela au nom de la « commercialisation » — c'est le cas, mais je pourrais en citer d'autres, pour la « Redoute de Roubaix » — alors que les tarifs pour les petits usagers augmentent. Nous avons assisté, voilà quelques années, à la création du courrier à deux vitesses avec un tarif à quarante centimes et l'autre à cinquante centimes ; nous avions, à l'époque, dénoncé cette politique. En définitive, nous avions raison : il s'agissait d'augmenter les tarifs postaux.

Dans le même temps, alors que le budget général est si généreux pour les monopoles de la sidérurgie, vous imposez aux P. T. T. des charges qui ne devraient pas être les leurs. C'est le cas — on l'a dit tout à l'heure à cette tribune — des tarifs préférentiels de presse déclarés, pour 1973, à plus de 800 millions de francs. Vous l'avez reconnu il est vrai, monsieur le ministre, mais nous attendons que vous preniez des mesures.

Alors que le Trésor ne sert toujours qu'un taux d'intérêt de 1,5 p. 100, vous imposez aux chèques postaux un déficit artificiel de 1.056 millions de francs.

J'ajoute, enfin, que l'administration postale est la seule à supporter toutes les charges des retraites. Cette contribution est évaluée à 30 p. 100 des traitements bruts.

Voilà la réalité de votre politique telle qu'elle ressort du budget que vous nous présentez. Vous privilégiez les sociétés de financement et les trusts de l'électronique et des télécommunications ; dans le même temps, on constate une insuffisance en moyens techniques et en effectifs dans les bureaux des centres, ce qui entraîne une dégradation de la qualité des services pour les petits et moyens usagers, alors qu'il conviendrait, par exemple, de maintenir et de développer les ateliers des P. T. T.

Comment se traduit pour le personnel une telle situation ? Votre prédécesseur avait déclaré que les P. T. T. devaient avoir une gestion industrielle et commerciale ; le critère de base des P. T. T., c'est la rentabilité. Nous nous éloignons là de la notion de service public et les conséquences de cette politique sont néfastes pour le personnel. La mécanisation, l'automatisation, la direction participative par objectif se traduisent pour les agents par la dégradation des conditions de travail, le refus de voir satisfaire leurs revendications alors que le personnel fait preuve d'un grand esprit de responsabilité, d'un grand esprit civique dans l'accomplissement de sa mission. Le reconnaître, c'est une chose ; mieux rémunérer le personnel en est une autre.

Là encore, le budget est à l'opposé d'une juste politique en matière de rémunération. Il ne comporte aucune mesure catégorielle nouvelle. Celles qui figurent au fascicule budgétaire ne sont que la reconduction et l'application de la réforme Masselin.

Les mesures indemnitaires elles-mêmes sont insuffisantes. La prime de résultat d'exploitation — la seule qui touche tout le personnel — portée à 1.000 francs sera bien loin de la revendication — 20 points réels — bien loin même des propositions antérieures de l'administration d'indexation sur le traitement de début du préposé à Paris. Quant aux autres indemnités, à l'exception de la prime de risque, elles ne touchent que très peu d'agents. Les mesures indemnitaires sont de 46,7 millions de francs au lieu de 63,7 millions. Les effectifs atteignent 3.607 unités seulement contre 4.850 dans le projet soumis au conseil supérieur et encore faut-il en signaler l'étalement sur toute l'année. Ce chiffre est tellement insuffisant que le rapport de M. Wagner, à l'Assemblée nationale, est obligé d'admettre que, dans le cadre du VI^e Plan, et sans tenir compte du « rattrapage » indispensable pour la poste seule, 4.740 emplois sont nécessaires. Bien entendu, ces chiffres sont encore nettement en-dessous des besoins réels qui voient tous les services craquer justement en raison de l'insuffisance des effectifs.

Je voudrais vous donner un exemple : au central téléphonique de « Paris Inter Archives », où sont employées 2.300 téléphonistes, 80.000 heures de compensation pour les dimanches et jours fériés n'avaient pu être rendues en raison de l'insuffisance du personnel.

Cette dégradation générale des conditions de travail dans tous les services sans exception est l'une des raisons essentielles des grèves locales multiples qui ne cessent d'éclater.

Je voudrais faire deux autres remarques. La première concerne le VI^e Plan. En dépit de belles paroles un retard très important est pris, par rapport aux objectifs du Plan, en ce qui concerne les autorisations de programme, notamment à la poste et aux services financiers, mais aussi aux télécommunications.

La seconde remarque vise le financement des investissements. Il est bien évident qu'un budget des P. T. T. sincère, avec les seules charges qui lui incombent, le contrôle des prix du matériel, etc., ferait ressortir des excédents plus importants, même en tenant compte des revendications du personnel, ces excédents pouvant être utilisés en tout ou en partie pour le financement des investissements. Nous avons vu aussi que les fonds en dépôt aux chèques pouvaient être utilisés.

Avec les personnels des P. T. T., nous exigeons le salaire minimum à 1.000 francs, le retour à la semaine de quarante heures, une véritable réforme des catégories C, D et B, la suppression de l'auxiliaire.

Pour le personnel féminin, nous pensons qu'il faut prévoir des crédits lui permettant, pendant les heures de travail, de préparer les concours intérieurs ; autrement il est inconcevable qu'une femme, mère de famille, puisse y parvenir dans de bonnes conditions.

Nous demandons également que soit favorisé le logement des garçons et filles célibataires dans les centres urbains.

Toutes ces légitimes revendications peuvent et doivent être satisfaites.

Peut-on attendre de votre Gouvernement qu'il adopte une autre politique ? Je viens de démontrer que vous accentuez celle qui existe. D'ailleurs, vous avez déclaré que vous poursuiviez la tâche de votre prédécesseur.

Ce qu'il faut faire, c'est changer, changer de politique. C'est ce que propose la gauche unie qui donnera à l'administration des P. T. T. sa véritable place, son rôle de service public alors qu'elle étouffe actuellement sous le poids des monopoles et des banques. Nous voyons bien, par l'importance des nationalisations proposées, que les personnels, ainsi que leurs organisations syndicales, participent réellement à la gestion des P. T. T.

Toutes ces mesures que nous proposons assureraient un développement harmonieux de l'administration postale. Ce secteur pourrait développer au plus haut niveau les techniques dans l'intérêt de l'économie nationale des personnes et du public.

Votre budget est à l'opposé de ce que nous proposons. Aussi ne serez-vous pas étonné que le groupe communiste vote contre. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Heder.

M. Léopold Heder. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, profitant de cette discussion de votre budget, je voudrais, monsieur le ministre, appeler votre attention sur l'attitude de votre administration centrale à l'égard d'un problème qui intéresse votre département. Il s'agit du centre des télécommunications de Cayenne.

Ce centre est actuellement implanté dans l'agglomération de Cayenne au lieu-dit Troubiran.

Il bénéficie, depuis l'origine, d'une très vaste zone de protection, et tous les terrains alentour se trouvent frappés d'une servitude qui interdit toute construction, tout équipement, toute modification de la consistance de l'agglomération.

Cette situation est évidemment déplorable, non seulement pour la population et les administrations publiques, qui sont constamment gênées dans leurs projets, mais également pour la municipalité de Cayenne qui, au moment où s'établit le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, a le souci bien naturel de développer harmonieusement la ville et qui se heurte, plus que partout ailleurs, au problème foncier.

Cette protestation clairement et unanimement formulée lors de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique de ce centre, m'a conduit, depuis longtemps, à demander à vos prédécesseurs, conjointement avec l'administration locale de l'époque, le déménagement hors de Cayenne de ce centre qui peut parfaitement s'installer sans inconvénients dans la périphérie.

Il m'a été répondu, à maintes reprises, que l'implantation du centre des télécommunications serait modifiée — dans le sens que je préconise en tant que maire de la ville — lorsque les installations actuellement en service se trouveraient techniquement dépassées et lorsqu'elles seraient remplacées par le système hertzien permettant les liaisons par satellite. J'ai donc attendu, pris mon mal en patience.

Or, voici que j'ai appris tout récemment que les équipements annoncés allaient être installés au centre de Cayenne, mais que les anciens bâtiments seraient adaptés en conséquence. Il n'est donc plus question de déplacer ce centre.

De plus — et c'est le nouveau style des administrations centrales à notre égard — on m'a informé que si les responsables locaux venaient à protester, le centre de Cayenne ne recevrait pas les équipements en cause, qui seraient alors installés au Surinam, c'est-à-dire dans l'ancienne Guyane hollandaise. Bien entendu, cette décision et cette réponse ont jeté la consternation en Guyane.

En effet, nous nous étions imaginés jusqu'alors que la France portait quelque intérêt à cette Guyane qu'elle possède depuis 1604, à ce vaste territoire grand comme trois fois la Belgique, doté de richesses naturelles abondantes et diversifiées, et admirablement placé par la nature comme entrepôt de commerce, comme grand marché posé à la charnière de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale, à égale distance de Rio de Janeiro, de New York et de Dakar.

Nous avions pensé qu'un tel territoire pouvait être aménagé comme phare de rayonnement culturel, scientifique et technique.

Et voilà que, subitement, nous apprenons qu'au contraire, dès qu'il s'agit de la Guyane, on peut se dispenser des exigences de rigueur, de toute rectitude de pensée, allant jusqu'à équiper

de préférence le pays voisin étranger avant d'entreprendre dans un territoire français, situé dans la même zone d'influence, des réalisations aptes à combler les retards techniques et économiques considérables qu'il connaît. Car il est bien évident que la promotion économique de mon département passe nécessairement par une amélioration des communications tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Or, il n'est pas exagéré de dire que dans le domaine des postes et télécommunications, tout reste à faire en Guyane.

Sur le plan des communications extérieures, les difficultés de correspondre avec la France et l'impossibilité de téléphoner à l'étranger sont des obstacles non négligeables — parmi d'autres — à l'implantation en Guyane des entreprises qui souhaiteraient s'y fixer.

En ce qui concerne l'intérieur, comme vous le savez, monsieur le ministre, seules les villes de Cayenne, de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni bénéficient d'un service téléphonique permanent.

Je n'ignore pas que la mise en service automatique de l'île de Cayenne est programmée par vos services pour l'année 1973 et que cet équipement moderne dont nous vous remercions, desservira aussi les communes voisines de Remire et de Matoury.

Mais la situation demeurera ce qu'elle est, c'est-à-dire catastrophique pour les autres communes de la Guyane, où le service n'est assuré qu'entre sept heures trente et midi ainsi qu'entre quatorze et dix-huit heures. Le reste du temps, c'est le vide le plus total et toute communication entre les communes est impossible par l'intermédiaire de vos services.

Il faut admettre que dans aucun département métropolitain la population se trouve sans aucune possibilité de communication pendant plusieurs heures chaque jour et pendant toute la nuit.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, nous nous disposons déjà à accueillir avec enthousiasme ce nouvel équipement technique qui prend place dans le réseau international de télécommunications en voie de constitution, considérant ce geste de votre département ministériel comme destiné à donner de votre administration une autre image que celle qui est, à l'heure actuelle, la sienne en Guyane.

Accomplissez ce geste, monsieur le ministre, sans l'assortir de la menace de nous priver de cette installation au profit de nos voisins du Surinam. Reconsidérez personnellement ce dossier, en recherchant tous les moyens de déplacer ce centre dans les conditions suggérées conjointement par l'administration locale et les élus.

Il ne suffit pas, à mon sens, de se retrancher derrière le palliatif d'une simple réduction de l'étendue de la zone de protection pour alléguer que le problème est résolu. Cette mesure n'est pas de nature — on le sait bien — à éliminer l'incidence financière considérable que ce centre exerce sur le prix des lotissements voisins. S'agissant d'un équipement de haute technicité, d'un équipement de pointe tout à l'honneur de la France et de votre administration, veuillez, monsieur le ministre, à ce que sa réalisation ne demeure pas subordonnée au seul strict critère de la rentabilité.

Quand, au cours de son voyage en Amérique latine, le général de Gaulle prononçait, au Paraguay, les paroles suivantes : « Les choses sont ainsi que la France, qui s'est relevée de ses blessures et qui a fait de grands pas en avant dans la voie de son développement, se trouve maintenant dans une position où elle peut apporter aux nations qui le désirent l'assistance de ses capacités scientifiques, techniques, économiques et sociales », le chef de l'Etat de l'époque entendait mettre l'accent sur deux considérations essentielles.

D'abord, les progrès accomplis à l'intérieur, se traduisant par la satisfaction d'un grand nombre de besoins prioritaires.

Ensuite, les moyens dont disposait la France pour accroître son prestige à l'extérieur.

Par application de ces principes, vous pourriez faire que, charité bien ordonnée commençant par soi-même, la Guyane cesse d'inspirer pitié aux pays voisins, au Brésil et aux Guyanes étrangères, grâce à cette réalisation relevant de votre initiative, qui constituerait un exemple des réussites françaises. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jozeau-Marigné, dernier orateur inscrit.

M. Léon Jozeau-Marigné. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, à titre personnel, intervenir très brièvement sur votre budget, monsieur le ministre, sans donner à cette intervention un caractère autre que technique.

Il ne s'agit pas de savoir si le programme politique d'un parti ou d'un ensemble de partis aboutira ou non à un résultat mineur. Il nous est nécessaire de savoir en cet instant si le budget qui nous est présenté correspond aux besoins normaux, aux aspirations profondes de notre pays et nous permet de nous réjouir et de nous citer en exemple.

C'est justement parce que je suis profondément ému des conditions difficiles dans lesquelles fonctionne le service public, parce que j'ai la sensation profonde que les investissements prévus ne correspondent pas, mais pas du tout, aux besoins indispensables que je monte à cette tribune pour émettre une protestation et manifester le désir d'une évolution.

En effet, monsieur le ministre, très souvent, lorsque nous administrons, que ce soit à l'échelon national ou à l'échelon local, nous sommes amenés à concevoir des investissements répondant à une nécessité absolue. Nous savons tous, dans nos communes, dans nos départements combien le problème des liaisons est vital. Aussi, lorsque nous soulignons ici ce caractère, ce n'est pas dans le dessein de critiquer une personnalité politique responsable ; c'est, au contraire, pour l'aider dans ses rapports avec la rue de Rivoli. Or il est de fait que votre budget pour 1973 ne comporte pas les moyens permettant d'assurer les liaisons indispensables à notre vie économique.

Au cours de votre exposé, vous avez bien voulu indiquer que vous espériez fin 1974, soit d'ici à deux ans, réaliser l'automatisation à 94 p. 100. Ce ne sera pas pour autant un succès considérable car, lorsqu'on est desservi par l'automatique, encore faut-il que la ligne ne soit pas saturée et que l'on parvienne à obtenir une réponse.

Dans quelle situation sommes-nous dans nos provinces ? Très souvent, lorsque le maire d'une commune rurale utilise le téléphone pour faire appel à un médecin ou à un service de sécurité — par exemple en cas d'incendie — il lui faut attendre dix, quinze, voire vingt minutes, sinon plus, pour obtenir que la poste réponde. Il arrive alors fréquemment que l'on soit obligé d'utiliser une voiture pour pallier la carence du téléphone.

Telles sont les difficultés en face desquelles nous nous trouvons.

Votre administration, depuis quelque temps déjà, a trouvé un moyen de suppléer au manque de crédits : les avances remboursables. Lorsqu'une personne demande un abonnement téléphonique, on lui réclame une somme de 2.000 ou 3.000 francs pour le raccordement, cette somme constituant pour partie une avance sur les communications. Elle peut espérer obtenir satisfaction dans un délai de six mois.

Mais je voudrais vous rendre attentif au fait que nous, conseillers généraux, dans nos assemblées départementales — vous voyez, monsieur le ministre, que je vais élever le débat — nous sommes aussi contraints d'en passer par ces avances remboursables.

M. Charles Alliès. Sans intérêt !

M. Léon Jozeau-Marigné. Présidents de conseils généraux, nous comprenons vos difficultés, mais nous ne voudrions pas être dupes. Lorsque après avoir consenti cette avance, nous espérons pouvoir inscrire dans notre budget le remboursement, nous recevons la visite de votre directeur régional qui nous dit : un quart — ou un tiers — de votre département est automatisé ; nous pouvons faire plus, mais consentez-nous une nouvelle avance. Ainsi, loin de recevoir le remboursement espéré, c'est encore nous qui continuons à financer vos travaux pour des sommes de plus en plus importantes.

Je ne peux donc pas laisser dire que ce sont les crédits budgétaires qui vous permettent de faire face aux besoins. Ce sont les avances que les collectivités locales sont obligées de vous consentir.

Si vous croyez que vous pouvez rendre automatique le réseau français d'ici 1972, je vous pose cette question : lorsque vous aurez automatisé tout le pays, où en serez-vous du remboursement des avances consenties par les collectivités locales et notamment les départements ? (*Très bien ! très bien !*)

Cette question ne revêt aucun caractère politique ; elle a un simple caractère technique, et je sais quelles ont toujours été les difficultés de cette administration. Mon intervention n'a d'autre but que de vous aider dans votre tâche, monsieur le ministre.

Dans nos conseils généraux, nous avons toujours eu, monsieur le ministre, des rapports excellents avec vos directeurs départementaux. Maintenant, ils nous disent qu'il faut nous adresser à la région pour obtenir satisfaction. Où est le progrès ?

Récemment, je faisais partie d'une mission dans un pays norvégien, au nom de la commission de législation — je m'en entretenais ce soir avec M. le président du Sénat — et j'ai pu téléphoner en 15 secondes dans mon département de là-bas, ce que je suis bien incapable de faire dans mon propre pays. Cela m'attriste.

Je ne veux donner de leçon à personne ; j'essaie seulement d'être constructif. Mais comme, dans ce domaine, je n'obtiens pas de réponse à mes demandes, que me reste-t-il à faire ? Je suis obligé de faire remarquer, ce soir, que ce budget ne permet pas de calmer les inquiétudes des collectivités locales. Si vos réponses ne me donnent pas satisfaction, monsieur le ministre, je ne répondrai à votre projet de budget que par un seul mot : non ! (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant d'aborder dans le détail les questions qui m'ont été posées, je voudrais développer quelques considérations générales.

J'ai écouté chacun avec attention, et l'impression qui se dégage à l'issue de ce débat est celle d'une critique et d'un scepticisme à l'égard de nos efforts, qu'il s'agisse des postes, des services financiers ou des télécommunications.

Certaines suggestions ont été faites. Les difficultés ont été soulignées. De ce que nous avons entrepris, de ce que nous avons réalisé, de l'explosion qui a été constatée dans la demande, presque rien n'a été dit.

Par contre, j'ai entendu l'écho des campagnes de dénigrement lancées par certains organes de presse. J'ai aussi senti à travers les propos exprimés des inquiétudes sur l'unité de notre administration et sur une prétendue « privation ».

Cela me conduit à penser qu'il convient d'améliorer l'information relative au département ministériel que je dirige. C'est une préoccupation que j'ai eue dès que je me suis trouvé placé à sa tête. Je suis convaincu qu'il est nécessaire de montrer nos réalisations, d'expliquer quels sont les problèmes qui se posent à nous.

Je souhaite que vous puissiez, au sein d'un groupe d'études comme celui sur l'aviation civile auquel j'ai participé en tant que parlementaire, et dont j'ai pu mesurer l'utilité, découvrir ce que sont les activités de mon administration, les études que nous menons, de façon à mieux saisir la nature de nos efforts et les difficultés que nous rencontrons. Dans le domaine des télécommunications, il est plus difficile de montrer des réalisations spectaculaires que dans celui des autoroutes, par exemple. Malgré l'aridité de cette tâche, je suis prêt à l'entreprendre pour l'information du Parlement et je suis heureux d'en saisir le Sénat, en premier, ce soir.

On dit que les efforts que nous faisons sont insuffisants au regard des besoins. Bien sûr, ceux-ci sont importants ; ils vont même encore se développer dans les prochaines années et des problèmes difficiles continueront à se poser à nous ou à nos successeurs.

Ce n'est pas là un aveu de faillite. Pardonnez-moi de me laisser emporter par le sujet et par ma conviction, mais je voudrais vous montrer qu'il s'agit là d'un phénomène de civilisation symptomatique du progrès économique et social dans notre pays, et de plus universel.

Il y a plus de 700.000 demandes d'abonnement en instance en France, mais il y en a 2.900.000 au Japon. Un nombre élevé de demandes en instance n'est pas forcément un mauvais signe. Ce qui est important, c'est le délai de satisfaction de la demande.

J'appelle votre attention sur un autre problème. Quand mon prédécesseur Robert Galley, auquel je veux rendre un hommage très particulier ce soir pour l'efficacité de son action, a entamé le processus de développement des télécommunications, il a demandé de gros efforts à l'industrie. J'ai poursuivi moi-même cette politique qui dure donc déjà depuis plusieurs années. Peut-on imaginer que nous puissions accélérer encore la cadence sans finir par nous heurter à certaines limites ? Des risques

sérieux seraient pris dans certains domaines et notamment dans celui de la qualité des équipements fournis et dans celui des délais de livraison.

J'ai dit à l'Assemblée nationale que je serai impitoyable sur ces sujets dans nos rapports avec les constructeurs. Mais il nous faudrait en tenir compte dans notre politique industrielle.

Il est faux de dire que nous ne progressons pas. Le projet de budget que je soumetts ce soir à votre approbation manifeste au contraire une indéfectible volonté de modernisation et de développement. Il prolonge des efforts entrepris depuis plusieurs années, et dont les résultats sont d'ores et déjà perceptibles.

On nous a dit, au cours des interventions que nous avons pris du retard dans l'exécution du Plan en ce qui concerne la télécommunication. C'est tout à fait inexact. En suivant un échéancier analogue avec celui proposé par la commission des transmissions du Plan, le volume des autorisations d'engagement pour les trois années 1971 à 1973 avaient dû s'élever à 19,37 milliards de francs. Or elles atteindront au moins 19,58 milliards et même plus compte tenu de l'intervention de la quatrième société de financement Créditel, que je viens d'agréer. Cet effort financier a permis d'accélérer le rythme des raccordements d'abonnés nouveaux. Il y en a eu, en 1965, 200.000 ; en 1968, 300.000 ; en 1972, 560.000 et en 1973, il y en aura près de 700.000. Voilà des chiffres significatifs. L'industrie a pu fournir tous les matériels qui lui ont été demandés et elle a également réussi à conquérir des marchés extérieurs.

Dans le même temps, les prix des matériels ont diminué, conformément toujours aux vœux formulés par le Plan : Sur une base de 100 en 1969, l'indice des prix des matériels de télécommunications était de 95 en 1970. Il s'est également maintenu à 95 en 1971. Sur la même base 100 en 1969, l'indice des prix de l'ensemble des produits industriels était de 109 en 1970 et de 112 en 1971. On voit l'effort tout à fait remarquable accompli par l'industrie du téléphone au cours de ces années, grâce à une productivité accrue, à l'accroissement des séries et au changement de génération des matériels,

Mais, alors même que les objectifs assignés à l'administration et l'industrie étaient remplis, la demande a connu une augmentation brutale. Si elle n'avait progressé entre 1950 et 1960 que de 4,2 p. 100 par an en moyenne, de 1960 à 1969 de 10,8 p. 100, elle a augmenté de 23,4 p. 100 en 1970, de 30 p. 100 en 1971 et de 32,7 p. 100, suivant nos prévisions, en 1972. Voilà des chiffres significatifs qui situent exactement le niveau de nos efforts et la croissance brutale de la demande, traduisant des besoins et des appétits nouveaux sur le plan national.

J'ai tenu à vous situer d'abord nos problèmes les plus généraux et je vous prie de m'excuser d'avoir été sans doute un peu long.

Je reviendrai maintenant sur un certain nombre de problèmes évoqués par les intervenants, sur ceux du moins que je n'ai pas évoqués dans mon exposé introductif.

M. Henneguelle m'a reproché de ne pas avoir défini de façon précise par quels emprunts nous comptons couvrir le besoin de financement de 3.690 millions de francs qui apparaît dans notre projet de budget. Je peux lui répondre sur ce sujet. Nous avons en effet tenté de faire une prévision de cette nature dans le projet de budget de 1972, pour la première fois cependant, car ne n'était pas la tradition. Or ces prévisions ont été complètement déjouées, dans le bon sens d'ailleurs, grâce à l'aisance du marché financier. L'an dernier, à la même époque, nous avions prévu que l'emprunt classique P. T. T. et celui de la caisse nationale des télécommunications rapporteraient 850 millions de francs. Ces prévisions étaient tout à fait légitimes, compte tenu de la conjoncture de l'époque. Or ces deux ressources réunies ont rapporté plus de 2.500 millions de francs.

Il n'est en réalité pas possible de prévoir à l'avance avec suffisamment de précisions quel sera, dix-huit mois plus tard, l'état du marché financier. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu reconduire en 1973 la procédure inaugurée en 1972 et prévoir une répartition détaillée entre les différents types d'emprunts possibles.

Nous savions, d'autre part, que nous allions terminer l'exercice 1972 avec un excédent de trésorerie. Les sommes empruntées auront, en définitive, été supérieures à nos besoins de près de 600 millions de francs qui seront, bien entendu, affectés à la couverture du besoin de financement de 1973, qui, j'y insiste, est réduit d'autant. Mais au moment de la préparation du budget, au

milieu de l'été, nous ignorions le montant exact de cet excédent, ce qui constituait une raison de plus de ne pas donner une précision qui aurait été fausse.

Certains ont voulu me faire dire que ce besoin de financement serait couvert par une augmentation des tarifs. Je ne vois pas pour ma part comment il serait possible de faire dès à présent un tel choix. Je n'ai pas, en tout cas, l'intention de le faire. Je m'étonne par ailleurs que le découvert de notre budget soit jugé excessif. On a un peu tendance à oublier que notre budget n'est plus essentiellement un budget de fonctionnement comme il l'était il y a encore quelques années. Il comporte maintenant des investissements pour un montant élevé. Le recours à l'emprunt est normal dans ces conditions.

Vous vous êtes également inquiété, monsieur le rapporteur, du développement du Cidex. Je le disais dans mon propos tout à l'heure, mais je le répète, le Cidex est un facteur de progrès. Il rend plus facile la tâche des services d'exploitation et il apporte aux clients un service amélioré. J'ajoute que son emploi est totalement volontaire et que nous ne sommes jamais allés à l'encontre de l'opposition des usagers. D'ailleurs les enquêtes que nous avons fait effectuer montrent que 88 p. 100 des usagers acceptent de participer au service. Les problèmes qui subsistent sont mineurs et seront surmontés.

Il ne faut donc pas considérer que la mise en place du Cidex nuit aux rapports entre l'administration et les usagers du service public.

M. Beaujannot a évoqué plusieurs problèmes. Il s'est d'abord inquiété des efforts qu'il est nécessaire d'accomplir pour Paris et la région parisienne. Ce problème ne m'a pas échappé.

Il concerne à la fois les télécommunications et la poste. Pour cette dernière, en particulier, la croissance rapide des cités nouvelles nécessite un effort permanent d'adaptation.

M. Etienne Dailly. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dailly, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Etienne Dailly. Puisque vous avez parlé, monsieur le ministre, de la région parisienne, je souhaite évoquer le problème des villes nouvelles.

Le département que je représente a fait, depuis quelques années, un effort considérable pour votre administration et vous a prêté, à 15 ans, sans intérêt, près de 30 millions de francs pour favoriser la modernisation et arriver à une automatisation rapide du téléphone sur l'ensemble du département.

Mais, comme nous nous trouvons dans la région parisienne, que notre département représente 55 p. 100 de la surface de celle-ci, mais seulement 6,5 p. 100 de sa population, et que le vide appelle toujours à être rempli, on nous a gratifié de deux des cinq villes nouvelles de la région parisienne. Or, nous croyons comprendre qu'une bonne part des crédits qui, dans votre budget, vont être attribués au département de Seine-et-Marne, seront en fait affectés à Marne-la-Vallée et à Melun-Sénart, cela au détriment de toutes nos villes anciennes et de nos bourgs qui ont pourtant le droit de ne pas mourir, qui doivent créer des emplois dans leurs zones industrielles et, donc, équiper celles-ci du téléphone !

Ma question est par conséquent la suivante : avez-vous l'intention d'équiper ces villes nouvelles sur vos crédits normaux ou bien le Gouvernement, fidèle à tous les engagements pris à ce banc par M. Chalandon, ministre de l'équipement, a-t-il bien l'intention de financer ces équipements par des crédits spéciaux destinés aux villes nouvelles ?

M. Chalandon a déclaré devant le Sénat que l'Etat faisait son affaire de tous les équipements de ces villes nouvelles dans la région parisienne, et cela dans tous les domaines, y compris le téléphone, et aussi les constructions scolaires. Or, dans ce dernier cas, sur les 130 classes que l'on nous attribue par an, 65 sont maintenant affectées aux villes nouvelles ! Je vous avoue craindre que, pour le téléphone, il n'en soit de même. Je vous demande de nous donner de nouvelles assurances à cet égard.

L'équipement des villes nouvelles en téléphone automatique sera-t-il financé en dehors des crédits budgétaires normaux et par conséquent sans porter atteinte à nos attributions normales ? Le Gouvernement, comme dans le domaine scolaire, a-t-il, au contraire, l'intention de ne pas respecter ses engagements ?

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Monsieur le sénateur, vous venez de m'interrompre fort à propos. Je porte à Paris et à la région parisienne, vous le savez, une attention particulière.

Le problème posé par la création des villes nouvelles y est important et il exige des crédits spéciaux, qui ne peuvent pas, bien entendu, être totalement prélevés sur le budget des P. T. T. Je fais étudier actuellement la possibilité de financer, dans les immeubles neufs, certains équipements de télécommunications dans les mêmes conditions que ceux assurant la desserte en eau, gaz et électricité. Le téléphone n'est pas un gadget superflu, un objet de luxe, c'est un instrument qui doit être désormais à la disposition de chacun, quelle que soit sa fortune. Au cours des prochaines semaines, je dois provoquer sur ce sujet une réflexion dont les conclusions seront communiquées par mes soins, en temps voulu, au Parlement.

L'effort fait pour la région parisienne a été très important, monsieur Beaujannot. Nous avons amélioré, en certains points, l'écoulement du trafic ; l'automatisation du réseau est, dans cette région, presque achevée ; il reste surtout à assurer le remplacement des équipements vétustes, et j'attache une grande importance à cette dernière action.

Mais, bien entendu, l'attention que j'entends porter à la région parisienne ne me fera pas pour autant négliger les problèmes à résoudre en province. Il reste incontestable que l'importance du trafic entre la région parisienne et le reste de la France a des répercussions considérables sur la bonne marche de l'ensemble du réseau de télécommunications. Je vous remercie, monsieur le sénateur, de poser en ces termes ce problème.

Je voudrais relever votre propos en ce qui concerne l'automatisation. Sa réalisation complète est prévue pour la fin de l'exécution du VI^e Plan, et non du VII^e Plan comme vous l'avez indiqué. Les taux sont ceux que vous avez donnés. A la fin de 1974, 94 p. 100 des abonnés bénéficieront du cadran. Cependant, la subsistance de réseaux manuels et semi-automatiques, essentiellement en province, peut être une cause de mauvaise qualité du service.

Tout se tient, et nous devons disposer de capacités d'écoulement du trafic suffisantes pour assurer sa fluidité.

Le travail est parfois ingrat dans les centres de tri. Nos efforts seront très importants dans ce secteur. L'augmentation du trafic postal impose des réalisations nouvelles et modernes. Nous avons dominé techniquement l'ensemble de ce problème et nous ne sommes pas en retard par rapport aux pays étrangers. Nous sommes parvenus à de bons résultats sur le plan des études techniques et nous allons désormais entrer dans le domaine des réalisations.

M. Javelly a évoqué les problèmes de son département des Alpes-de-Haute-Provence. Celui-ci se trouve dans une situation bien particulière. Nous procédons, vous le savez, à la modernisation de son réseau. A l'heure actuelle, pour l'ensemble de la région Provence-Côte d'Azur, le taux d'automatisation est déjà élevé. Mais un effort spécifique est entrepris en faveur des Alpes-de-Haute-Provence.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de M. Biliemaz. L'action de mon département ministériel n'a trouvé grâce devant lui sur aucun des points que j'ai soulevés, ni sur ceux qu'il a développés.

La location des Transall est-elle une solution de fortune ? Certes non, puisque nous avons pris la décision de changer les appareils trop anciens de l'aérospatiale qui posaient des problèmes de sécurité.

Nous ne voulions pas nous adresser à l'industrie américaine et nous voulions attendre qu'arrivent sur le marché français des appareils qui répondent à nos besoins. Une possibilité nous était offerte de louer quelques appareils Transall à l'armée de l'air. Mais nous ne pouvions, en effet, attendre la mise en service des appareils du type Airbus ou Mercure. La location constituait donc une solution plus intéressante pour nous.

Le déficit des chèques postaux a été évoqué par de nombreux orateurs. C'est pour moi un grand sujet de préoccupation. C'est l'ensemble du problème des chèques postaux qu'il faut aborder car doivent être trouvées des mesures propres à assurer leur développement et à leur permettre de faire face à la concurrence du secteur bancaire. Nous devons donc trouver des formules nouvelles dans le cadre de notre administration. J'étudie ce problème actuellement au plan interministériel.

Je ne reviendrai pas sur les demandes de raccordement téléphonique. Je les ai évoquées il y a quelques instants. Nous avons fait, et nous continuons de faire, de grands efforts dans ce

domaine. Si je devais employer une formule pour dépeindre la vie des télécommunications, je dirai qu'il se passe chaque jour quelque chose, en France, dans le domaine des télécommunications.

Il n'est pas de journée où l'on ne procède à une mise en service dans une région de France.

L'année prochaine, nous allons procéder à la création ou à l'extension de centraux téléphoniques au rythme de trois par jour, ce qui vous montre bien l'effort de développement fait pour redresser la situation des télécommunications et en particulier pour améliorer la qualité du service qui constitue la première des priorités de notre action. Nous accordons parallèlement une seconde priorité aux raccordements de nouveaux abonnés. En effet, à quoi serviraient-ils si nos nouveaux clients devaient déboucher sur un réseau encombré ? C'est là que se situerait le paradoxe. Mais il faut tenir compte aussi du développement particulier de la demande, de « l'appétit » pour le téléphone que l'on constate. Les familles, plus que les milieux d'affaires, veulent maintenant en disposer. C'est normal mais cela pose un problème qu'il faut maîtriser.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles ! Il n'y a pas lieu de se décourager. Nos efforts devront être poursuivis pendant de nombreuses années. Mais c'est une marque de la santé économique du pays et une preuve de son expansion. En rattrapant l'un après l'autre nos retards, nous faisons la démonstration que nous marchons dans une bonne voie.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les préoccupations que M. Jean Colin a exprimées. Il nous a parlé de progrès réels, et je l'en remercie, car il est un des rares orateurs à en faire état.

M. Colin m'a fait part aussi de ses inquiétudes au sujet des problèmes de financement et des structures. Il a parlé d'office et de privatisation.

Dans une autre partie, plus détaillée, de son propos, il a évoqué les problèmes des personnels dans le domaine catégoriel et indemnitaire.

Si vous me le permettez, monsieur Colin, je préférerais, étant donné la longueur des développements nécessaires, vous répondre personnellement.

En ce qui concerne les financements, bien entendu, nous n'envisageons pas de relâcher l'effort que nous avons entrepris ; nous souhaitons au contraire, d'une manière ou d'une autre, poursuivre cet effort grâce, notamment, à l'apport des sociétés de financement.

M. Colin et plusieurs autres orateurs ont exprimé leur inquiétude au sujet des structures, songeant plus particulièrement aux télécommunications.

Un certain nombre d'articles de presse ont provoqué quelque émotion à cet égard. Aux yeux de certains, c'est un problème essentiel. Pour moi l'unité n'en constitue pas un. Par contre, je dis « non » à la privatisation.

Nous serons sans doute amenés, dans les années à venir, pour permettre aux télécommunications de se développer convenablement, de procéder à certains aménagements en fonction des objectifs à atteindre et des moyens que nous avons à notre disposition.

Etant depuis relativement peu de temps à la tête de ce département ministériel, il m'est difficile de vous dire très exactement, vous le comprendrez sûrement, quelles peuvent être les transformations à opérer. De toute façon, je m'interdis toute évaluation publique de ce sujet jusqu'au mois de mars 1973, pour des raisons évidentes.

M. Minvielle a condamné globalement, sans rémission, l'ensemble des efforts accomplis depuis quinze ans. Il a estimé que tout allait — je reprends son propos — se dégrader. En matière de fluidité du trafic, rien ne serait acquis, selon lui, en 1973. Je lui ferai tout de même remarquer que l'objectif fixé au début de 1971 en matière de télex a été effectivement atteint. Personne n'a d'ailleurs parlé du télex. Nous trouvons là une situation particulièrement saine.

En ce qui concerne la fluidité de l'écoulement du trafic téléphonique, nous attendons des progrès incontestables.

Qu'est-ce que la qualité de service souhaitée ? Si, dans cette assemblée, chacun de nous était appelé à en donner une définition, il y en aurait autant que de membres siégeant dans cet hémicycle. Nous enregistrerions même parfois des définitions contradictoires. La qualité de service souhaitée par l'abonné

patient recouvre une autre notion que pour l'impatient. Dans ce domaine, il est certain que des progrès déterminants seront accomplis en 1973.

Nous avons dit que l'automatisation intégrale du réseau était prévue dans le cadre de l'exécution du VI^e Plan et les objectifs, en cette matière, seront tenus, sauf peut-être à un epsilon près, imprévisible aujourd'hui.

Un autre problème important a également été évoqué par M. Minvielle : celui des concours consentis par les conseils généraux et en particulier des avances remboursables. Ce sujet a été abordé par plusieurs autres orateurs.

Je souligne combien, à cet égard, la compréhension des collectivités locales a constitué un concours précieux pour mes services, notamment dans la recherche des terrains.

Il faut bien se rendre compte que les difficultés rencontrées dans leur acquisition peuvent provoquer des retards allant de dix-huit mois à deux ans pour la mise en service d'un centre téléphonique.

De même, la compréhension dont nous avons bénéficié en matière de préfinancement a permis certaines accélérations de nos réalisations.

Les résultats obtenus sont satisfaisants à la fois pour les communes, les départements et pour l'administration elle-même.

Je citerai par exemple les actions menées dans le département de Loir-et-Cher où je me trouvais la semaine dernière. Les recettes que nous avons retirées des investissements permis par le préfinancement du conseil général ont autorisé un remboursement rapide des avances correspondantes. Il est vrai qu'à cet égard la situation n'est pas identique dans tous les départements et régions. Sans entrer dans le détail de telle ou telle situation particulière, je tiens à affirmer que jamais l'administration n'a différé le remboursement des avances remboursables.

En ce qui concerne les tarifs préférentiels accordés à la presse, il est certain que cette charge affecte très lourdement notre budget. Je l'ai moi-même souligné tout à l'heure, ces charges sont supérieures au budget d'investissement de la poste. Il s'agit donc là d'un problème considérable, dont la solution sera difficile.

M. Lucien Gautier a parlé du développement du téléphone dans les zones rurales et de l'effort financier qui est demandé au candidat abonné. Ce problème se pose d'ailleurs de façon d'autant plus aiguë que la pression de la demande se fait plus forte.

Actuellement, la participation demandée au futur client pour une longueur moyenne de ligne terminale de 3,5 kilomètres est de 950 francs. Cette somme, qui comprend la taxe de raccordement et les parts contributives, représente 16 p. 100 du coût réel de construction de la ligne.

Le bilan financier est donc très défavorable, et le coût supplémentaire qui reste à la charge de l'administration sans contrepartie s'élève à 6.000 francs environ par ligne.

Comme le budget annexe des P. T. T. doit être équilibré, et que nous ne recevons actuellement aucune aide extérieure pour la construction de lignes rurales, ces dépenses doivent donc être prélevées sur les recettes procurées par les autres abonnés.

Néanmoins, dix mille lignes rurales seront construites cette année, ce qui représente un investissement de 60 millions de francs, et j'ai décidé d'augmenter encore l'effort en 1973. Voilà les précisions que je voulais apporter.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Bruyneel exposer ses démêlés avec mon administration. Je voudrais ne pas me limiter à l'étude d'un cas particulier et lui dire que d'une manière générale nous offrons aux clients qui contestent le décompte de leurs taxes téléphoniques, la possibilité de faire effectuer des contrôles en particulier grâce à l'équipement auquel vous faites allusion, la machine Girard. Placée en parallèle sur la ligne elle apporte, je tiens à le souligner, toute garantie en la matière.

J'ajoute que le développement de la commutation électronique en France permettra vraisemblablement d'apporter une solution à ce problème de comptabilité. Vous vous êtes entretenu, monsieur le sénateur, de votre problème particulier avec les membres de mon cabinet. Vous comprendrez aisément que je ne puisse pas l'évoquer ici ce soir.

M. Ferrant a traité d'un certain nombre de problèmes que j'ai déjà abordés : la taxe sur les virements postaux, les tarifs de la presse, la privatisation et l'équilibre financier ; de plus il a évoqué certaines questions relatives aux personnels : receveurs, inspecteurs et techniciens.

Je lui répondrai par lettre en précisant qu'en ce qui concerne les techniciens, j'ai moi-même effectué des démarches extrêmement pressantes pour qu'ils puissent bénéficier de la parité qu'ils souhaitent.

Pas plus qu'il ne m'a étonné, je n'étonnerai M. Gaudon en indiquant que je ne suis pas d'accord avec lui, mis à part peut-être, le problème de la privatisation du téléphone. Il faut le dire nettement, il y a divorce total de nos pensées politiques. Il serait vain d'aller plus loin dans le débat.

Vous avez terminé votre propos en évoquant les efforts de la gauche unie. Monsieur le sénateur, au cours des mois qui viennent, vous aurez l'occasion de vous exprimer très longuement sur la manière dont vous comptez améliorer le service des postes, des services financiers et des télécommunications. J'espère que vous trouverez les moyens financiers et techniques qui vous permettront de dominer très rapidement les problèmes, d'une extrême acuité, que nous rencontrons.

M. Roger Gaudon. Vous avez eu quatorze ans !

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. M. Jozeau-Marigné m'a demandé si ce budget correspond à nos besoins.

C'est une question fondamentale, monsieur le président. Ce budget correspond certes aux programmes que nous nous sommes fixés pour l'an prochain. Je me permets de vous parler très franchement sur ce sujet : donner cette année aux investissements une accélération excessive pourrait ne pas avoir l'efficacité que nous pourrions en attendre en raison des difficultés que j'évoquais tout à l'heure : il faut, pour donner leur pleine efficacité aux investissements, disposer du personnel indispensable pour leur assurer la fiabilité nécessaire, pour reprendre un terme fort à la mode. Ce sera l'un des points importants auxquels je veillerai à la tête de ce département ministériel.

Je voudrais préciser encore une fois ma position en ce qui concerne les chèques postaux, bien que j'aie déjà évoqué ce problème. Mon prédécesseur avait fait beaucoup d'efforts pour parvenir à une solution de cette affaire. Cet effort, je veux le reprendre et je m'efforcerai de le mener à son terme.

M. Heder a évoqué le problème du centre radioélectrique de Cayenne et celui des servitudes imposées au voisinage. Il m'est, bien entendu, difficile de répondre sur-le-champ. Je peux vous apporter dès maintenant des précisions : le centre radioélectrique de Cayenne a une vocation propre à la Guyanne. Dans le cas présent, nous tentons, comme pour les câbles sous-marins, d'associer d'autres nations à son utilisation, le Surinam, en l'occurrence. Je pense ainsi avoir apaisé les inquiétudes dont vous vous êtes, à juste titre, fait l'écho devant cette assemblée.

Telles sont les explications que je me devais de donner au Sénat. J'espère avoir ainsi répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

M. Henri Henneguella, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Henneguella, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, j'ai cru tout à l'heure percevoir dans vos paroles une certaine réprobation à l'égard des orateurs qui ont présenté un certain nombre de critiques. Il est évident que c'est le rôle d'une assemblée parlementaire de faire part au ministre des principales critiques qui lui suggère le budget et des idées qu'elle peut avoir pour améliorer le système.

Si vous relisez les propos du rapporteur de la commission des finances, vous remarquerez que je n'ai pas manqué moi-même de signaler les améliorations survenues dans les postes, dans les services financiers, dans les télécommunications en ce qui concerne les crédits et les techniques. Je l'ai fait remarquer à plusieurs reprises, ce qui prouve l'objectivité de mon propos.

Ce que le Sénat déplore, monsieur le ministre, ce n'est pas l'insuffisance de votre action, ce ne sont pas les résultats obtenus par votre prédécesseur ou par vous-même durant ces derniers

mois ; c'est — nous sommes, hélas ! obligés de le répéter chaque année — que votre budget soit en déficit. L'an dernier, 940 millions de francs de dépenses étaient à déterminer ; cette année il y en a 3.790 millions. Vous nous avez dit qu'elles seraient couvertes, bien sûr, soit par des emprunts publics, soit par le Trésor. Nous en convenons parfaitement, car il est évident que le ministre des finances ne vous laissera pas mettre la clé sur la porte et ne vous déclarera pas en faillite. De toute façon, le déficit sera couvert.

Nous sommes rassurés, mais nous estimons que ce n'est pas une méthode. Nous qui sommes, pour la plupart, des représentants des collectivités locales, maires, conseillers généraux ou présidents de conseils généraux, nous avons l'habitude de présenter des budgets en ordre et en équilibre où ne figure pas cette ligne « dépenses à déterminer ».

En second lieu, bien loin de lutter contre votre action, nous voulons vous apporter l'appui du Sénat pour arriver à une juste et honnête rémunération des fonds libres des chèques postaux.

Le troisième point — vous l'avez souligné — c'est le déficit du transport de la presse. Nous estimons, comme vous-même, absolument intolérable que l'on ne rembourse pas le manque à gagner qui en découle.

Nous vous apportons notre appui, monsieur le ministre, mais nous vous demandons en même temps de faire un effort de votre côté, de lutter, de frapper sur la table, de voir le ministre des finances et même d'obtenir de M. le Premier ministre une possibilité d'arbitrage. Votre prédécesseur l'avait obtenu, même si cet arbitrage n'a pas été favorable, contrairement à ce que nous aurions pensé.

Il faut frapper à nouveau sur le clou pour essayer de l'enfoncer. Nous avons avec nous l'opinion publique, tout le personnel des P. T. T. et très certainement vous-même, monsieur le ministre, mais vous n'osez pas le dire publiquement.

Défendez votre budget et vous avez l'assurance d'avoir l'appui du Sénat. (Applaudissements.)

M. Léon Jozeau-Marigné. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jozeau-Marigné.

M. Léon Jozeau-Marigné. Monsieur le ministre, je voudrais répondre brièvement à votre propos. Vous vous êtes appliqué avec beaucoup de bonne volonté à essayer de répondre à chacun des intervenants. Vous m'avez parlé de l'ensemble des problèmes de l'équipement ; je n'y reviendrai donc pas.

Je dirai seulement quelques mots sur le problème des avances remboursables aux collectivités locales car, tout à l'heure, dans votre propos, vous avez indiqué que les municipalités et les conseils généraux essayaient de vous aider avec beaucoup de compréhension. C'est vrai et je vous remercie d'en avoir pris conscience.

Mais je me demande si nous, présidents de conseils généraux, nous pouvons être sûrs que votre administration comprend notre attitude et je vais vous dire pourquoi. Chaque maire, c'est certain, se fait un devoir, une obligation d'apporter sa pierre à votre action car c'est le bien public qui est en jeu. On demande ainsi une avance remboursable à un conseil général beaucoup plus encore qu'à une commune car elle peut se monter à des millions, voire des centaines de millions de francs.

Cela ne soulève pas de difficultés, m'a-t-on dit à l'instant, car les avances remboursables sont effectivement remboursées.

Il faut bien voir que, du point de vue financier, l'opération figure en recettes et en dépenses. Je m'explique : si un département a accordé une avance remboursable de 200 millions, vous remboursez bien 200 millions qui figurent en dépenses, mais, parallèlement, vous inscrivez 300 millions en recettes. Pourquoi ? Parce que le conseil général doit faire face à une nouvelle avance remboursable de 300 millions. C'est un jeu d'écritures sur lequel j'attire votre attention.

Les départements manifestent beaucoup de compréhension ? Mais ils sont bien obligés. Quand vos représentants viennent nous rendre visite — ils sont d'ailleurs d'une conscience absolue et je veux leur rendre hommage — ils nous disent : si vous ne consentez pas à cette avance, il vous faudra attendre encore plusieurs années ; prenez conscience de vos responsabilités, car, si vous refusez, nous ne pourrions pas vous équiper. Voilà la réalité !

Vous nous avez dit ce soir — je pense que vous avez mesuré la portée de votre propos — que d'ici à la fin de l'année 1974 les crédits budgétaires vous auront permis d'automatiser 94 p. 100 du réseau français. Comme cet équipement sera financé sur des crédits d'Etat et non sur les fonds des collectivités locales, puis-je en conclure que, d'ici à cette date, tous les conseils généraux seront remboursés de leur avance, avance consentie sans intérêt ? Ce serait logique.

Tel est le problème que je vous pose, monsieur le ministre. J'ai un espoir. Permettez-moi quelques instants encore de croire que ce sera une réalité.

M. Roger Gaudon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le ministre, vous avez vraiment survolé mes propos. Que nos conceptions soient opposées, c'est une réalité. Mais, lorsque vous nous présentez votre budget, nous avons l'habitude de l'étudier très soigneusement et, lorsque nous pensons qu'il est normal de vous présenter des critiques, nous le faisons.

Depuis des années, puisque vous êtes au Gouvernement depuis quatorze ans (*M. le ministre fait un geste de dénégation*), vous et les vôtres, nous faisons des propositions concrètes. Or, celles-ci ne sont jamais étudiées avec toute l'attention voulue. Nous, nous avons deux préoccupations essentielles : que soit conservée l'unité des postes et télécommunications, de tous ses services, que soient aussi satisfaites dans leur ensemble les revendications qui vous sont soumises par les organisations syndicales.

A moins que j'aie mal compris vos propos, nous sommes plus inquiets à cette heure-ci que lorsque vous nous avez présenté votre budget sur la question de la privatisation et sur l'unité des services. Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous aviez des idées sur les services, mais que vous attendiez le mois de mars. Pourquoi ? Nous sommes en train de délibérer sur le budget des P. T. T. et nos collègues considéreront sans doute qu'avant de prendre une position il convient de savoir quelles sont ses grandes lignes. C'est là notre inquiétude.

En ce qui nous concerne — vous le comprendrez aisément — nous n'avons pas changé de position.

M. Léopold Heder. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Heder.

M. Léopold Heder. Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir voulu me persuader que la menace que je signalais tout à l'heure de transférer le centre de télécommunications de Cayenne au Surinam voisin n'existait pas. Si vous le permettez, je vous transmettrai la lettre émanant de vos services, qui est à l'origine de mon intervention précédente. Je veux espérer, monsieur le ministre, que, lorsque vous serez en possession de cette correspondance, vous voudrez bien tenir compte de la demande que j'ai eu l'honneur de vous présenter en terminant mon exposé.

M. le président. La parole est à M. le ministre pour une réponse qui, je l'espère, sera la dernière. Je le remercie à l'avance de sa brièveté.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Je serai bref, monsieur le président, mais je voudrais répondre aux trois orateurs.

Je comprends fort bien le souci de M. le président Jozeau-Marigné à propos des avances remboursables. Je voudrais lui préciser la procédure de remboursement : c'est sur l'augmentation des recettes que le réseau construit, grâce aux avances remboursables, permet d'encaisser que nous procédons au remboursement de ces avances. Celui-ci intervient dans un délai moyen de cinq ans. Voilà la précision que je voulais apporter, monsieur le président.

Je ne voudrais pas que M. Gaudon me fasse dire ce que je n'ai pas dit. Je me suis exprimé d'une façon très nette sur la privatisation : je n'y suis pas favorable. Si j'ai éveillé des inquiétudes, je ne vois pas lesquelles.

Ce n'est pas en cinq mois que j'ai pu explorer l'ensemble des problèmes des P. T. T. et il serait prématuré et vaniteux de marquer part de le prétendre. L'étude détaillée du fonctionnement

de cette maison permet de constater que son évolution va poser des problèmes. De quelle nature seront-ils ? Pour le savoir, nous allons nous livrer à un examen approfondi. Je vous ai dit pour-quoi je préfère attendre une autre échéance.

A supposer même que j'aie trouvé la bonne solution, je ne suis pas persuadé qu'en l'évoquant présentement, dans un climat peu serein, elle ne risquerait pas d'être taillée en pièces. A l'inverse, l'annonce d'une solution mal adaptée pourrait alimenter essentiellement une polémique qu'il n'est pas souhaitable de voir se développer.

Il n'y a rien de mystérieux dans cette affaire. Je l'ai remise à plus tard pour deux raisons : pour une raison de calendrier et aussi parce que nous n'avons pas encore poussé la réflexion assez loin dans ce domaine. Je ne suis donc pas en état de faire part de réflexions sur ce sujet au Sénat. De plus, avant d'évoquer un projet devant le Parlement, celui-ci doit être débattu par les représentants du personnel. Je crois donc avoir été extrêmement clair et net sur ce sujet.

Enfin, monsieur Heder, j'attends la lettre que vous voudrez bien m'adresser et je vous en remercie.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des postes et télécommunications figurant aux articles 28 et 29, ainsi que l'article 30.

Article 28.

(Services votés.)

M. le président. « Crédits, 20.727.043.872 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 28.

(Ces crédits sont adoptés.)

Article 29.

(Mesures nouvelles.)

M. le président. « Autorisations de programme, 6.253 millions 998.000 francs. »

« Crédits, 4.136.599.592 francs. »

La parole est à M. Jean Colin.

M. Jean Colin. M. le ministre a bien voulu me dire qu'il donnerait une réponse écrite aux questions intéressant les problèmes de personnel que j'avais soumises à son attention. Je souhaiterais non seulement qu'il m'adresse une réponse écrite, mais que ce problème soit étudié avec un soin tout particulier.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, j'ai demandé la parole pour explication de vote. Je voudrais indiquer à M. le ministre des P. T. T. les motifs pour lesquels le groupe de la gauche démocratique unanime — ce qui est fort rare — va s'efforcer de l'aider autant qu'il le pourra et va par conséquent et pour ce faire... voter contre son budget. (*Sourires.*)

Je m'explique. Le ministère des P. T. T. ne dispose que d'un budget annexe qui doit, par conséquent, s'équilibrer par lui-même. Je ne vais relever que trois chiffres : un déficit de 650 millions de francs pour la poste, un déficit de 800 millions de francs pour les services financiers et un bénéfice de 2.700 millions de francs pour les télécommunications.

La poste perd 650 millions, mais la presse lui coûte 800 millions de francs. Est-ce à ce budget annexe de supporter cette charge, au demeurant fort légitime, de la presse ? Est-ce l'Etat qui doit assurer l'information des citoyens ? Poser la question c'est y répondre. Or s'il en était ainsi, la poste, pour employer l'expression consacrée, non seulement ne serait pas déficitaire, mais serait légèrement bénéficiaire. Il n'est pas admissible que le Gouvernement laisse ce problème plus longtemps en l'état. Il nous faut rendre le ministre des finances attentif à ce problème, que nous secondions en quelque sorte

M. le ministre des P. T. T. qui nous a tout à l'heure clairement laissé entendre qu'il ne parvenait pas à se faire écouter, pas plus d'ailleurs — qu'il se rassure — que ses prédécesseurs.

Les services financiers, eux, connaissent un déficit de 800 millions de francs. M. le ministre nous a dit il y a quelques instants que la situation des chèques postaux le préoccupait beaucoup. Pourquoi ? Parce que ce déficit de 800 millions de francs est la totalisation de deux phénomènes : un déficit des chèques postaux de 1.100 millions de francs et un bénéfice de la caisse d'épargne de 300 millions de francs, soit une différence de 800 millions de francs. Il nous paraît inadmissible, s'agissant d'un budget annexe, que le Trésor n'accepte pas de rémunérer l'encours des chèques postaux à un taux convenable. Il ne consent actuellement que 1,5 p. 100 jusqu'à 30 milliards de francs — et encore ce problème est en discussion car le Trésor, si mes renseignements sont exacts, prétend rémunérer à ce taux de misère les dépôts des chèques postaux jusqu'à 32 milliards de francs, alors qu'au-delà de ces 30 milliards de francs, il paie le taux pratiqué sur le marché monétaire, c'est-à-dire actuellement cinq, sept huitièmes pour cent. On ne lui en demande d'ailleurs pas tant. Il suffirait qu'il paie 4,50 p. 100. On ne lui demande donc même pas d'appliquer le taux du marché monétaire. Si mes comptes sont exacts, ce taux de 4,50 p. 100 — taux qui serait encore bien au-dessous du prix du marché monétaire — suffirait à équilibrer les services financiers.

M. le ministre des P. T. T. nous a dit lui-même, voilà quelques instants : c'est un grand souci pour moi. Il doit entamer — si nous avons bien compris — de nouvelles négociations avec le ministre des finances. Il convient qu'il soit réconforté, qu'il sente que le Sénat, bien derrière lui dans cette affaire, se refuse à tolérer plus longtemps la situation présente.

Si les deux déficits que je viens d'évoquer se trouvent ainsi annulés, leur montant de 1.450 millions de francs ne viendrait plus s'imputer sur le bénéfice du téléphone, qui est de 2,7 milliards de francs. On pourrait, par conséquent, investir chaque année l'intégralité de ces 2,7 milliards de francs au lieu des 1.250 millions de francs qui le sont actuellement.

Encore ne s'agit-il que d'une première approche du problème. Il faut en effet constater que dans tous les pays qui nous entourent — or nous faisons l'Europe, n'est-ce pas ? — l'encours des chèques postaux est utilisé pour une bonne part aux investissements des télécommunications. En Allemagne, ils le sont à raison de 45 p. 100, en Suisse, à raison de 30 p. 100.

Mes chers collègues, il s'agit de savoir si une fois de plus nous allons nous borner à déplorer la situation actuelle ou si nous allons chercher par un geste aussi spectaculaire que possible à alerter le Gouvernement.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous soyez convaincu que votre personne n'est pas en cause. Nous rendons volontiers et je rends volontiers hommage à votre action. Je tiens aussi à rendre hommage à celle de votre prédécesseur. Nous avons beaucoup apprécié la manière dont il a exposé la situation au Sénat l'an dernier et l'année précédente. Nous convenons volontiers qu'il a réussi à faire prendre à votre administration un certain tournant et nous sommes convaincus que vous œuvrerez dans la même voie.

Il faut par contre reconnaître que vos demandes, pas plus que les miennes, ne rencontrent pas l'écho qu'elles doivent rencontrer. Or, il s'agit là d'un problème fort important. Personne, de bonne foi, ne contestera que si nous n'équiperons pas en téléphone nos zones industrielles, nous ne serons plus compétitifs dans le cadre du Marché commun. L'Angleterre arrive, et Dieu sait avec quelle ardeur. Elle va s'y installer, donc installer des usines en Europe. Le problème est de savoir si elle va les installer en France ou si, faute de téléphone, elle nous préférera la Belgique, l'Allemagne ou l'Italie. Voilà le problème. Voilà pourquoi il n'est pas possible que le téléphone continue en France à être plus cher et moins équipé que dans les autres pays européens.

Je vous le répète, monsieur le ministre, notre vote ne comporte aucune hostilité à l'égard de votre personne, ni, bien sûr, à l'égard de vos services, dont nous nous plaignons à reconnaître le dévouement, la compétence et l'exceptionnelle qualité. Simplement nous entendons vous aider à obtenir ce que le ministère des finances ne veut pas vous accorder. Dès lors que votre budget est un budget annexe, il faut certes qu'il s'équilibre et bénéficie par conséquent de toutes les ressources auxquelles il a droit sans que le Trésor continue à pratiquer les ponctions que je viens de rappeler. Elles constituent une vraie injustice et peuvent avoir des conséquences dramatiques pour l'économie de ce pays.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix les autorisations de programme figurant à l'article 29.

M. Gérard Minvielle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Minvielle.

M. Gérard Minvielle. J'avais pensé que, par un vote unique, nous aurions pu nous déterminer sur l'article 29 qui comporte deux paragraphes.

M. le président. Cela n'est pas possible, monsieur Minvielle, car l'article 29 ne concerne pas uniquement les postes et télécommunications, mais également l'imprimerie nationale, la légion d'honneur, les monnaies et médailles, les essences et les poudres.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme figurant à l'article 29.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 10 :

Nombre des votants	278
Nombre des suffrages exprimés	261
Majorité absolue des suffrages exprimés.	131
Pour l'adoption	109
Contre	152

Le Sénat n'a pas adopté.

Monsieur Minvielle, vous m'avez remis une demande de scrutin public, au nom du groupe socialiste, portant à la fois sur les autorisations de programme et sur les crédits. Maintenez-vous votre demande sur le vote des crédits ?

M. Gérard Minvielle. Monsieur le président, la logique voudrait que le Sénat se prononçât, non seulement sur les autorisations de programme, comme il vient de le faire, mais aussi sur les crédits. Nous avons, si je puis m'exprimer ainsi, obtenu satisfaction sur le premier point. Le budget annexe des postes et télécommunications va donc faire l'objet d'une navette en ce qui concerne, non seulement les autorisations de programme, mais aussi, nous l'espérons, les crédits.

Nous avons donc, en partie, satisfaction et le groupe socialiste, en raison de l'heure tardive, renonce à sa demande de scrutin sur les crédits.

M. le président. Effectivement, après le vote qui vient d'intervenir, la navette sera ouverte sur le budget des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 29.

(Ces crédits sont adoptés.)

Article 30.

M. le président. « Art. 30. — I. — Il est ouvert au budget annexe des postes et télécommunications sous l'intitulé de « Fonds d'action conjoncturelle » des autorisations de programme d'un montant de 10.000.000 de francs.

« II. — Ces dotations pourront être utilisées, en tout ou en partie, au cours de l'année 1973, dans les conditions prévues à l'article 21, 3° alinéa, de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

« III. — Les autorisations de programme qui seront utilisées en 1973 seront transférées aux différents chapitres du budget annexe des postes et télécommunications après consultation des commissions des finances du Parlement sur :

« — les conditions justifiant ces transferts ;

« — le montant, par chapitre, des transferts envisagés en autorisations de programme et des ouvertures de crédits de paiement correspondants. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des postes et télécommunications.

— 5 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant amnistie de certaines infractions (n° 30 et 31 [1972-1973].)

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 77, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 78, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 24 novembre 1972 et qui sera ouverte à onze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 65 et 66 (1972-1973). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Education nationale :

M. Robert Lacoste, rapporteur spécial (rapport n° 66, tome III, annexe n° 18 ;

M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 67, tome VII).

Anciens combattants et victimes de guerre :

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial (rapport n° 66, tome III, annexe n° 13 ;

M. Marcel Lambert, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 70, tome IV) ;

Articles 53, 53 bis à 53 series.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 24 novembre 1972, à deux heures dix minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
RAOUL JOURON.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 21 novembre 1972.

Page 2151, 1^{re} colonne, antépénultième alinéa, intervention de M. Jean Taittinger, secrétaire d'Etat au budget.

Au lieu de : « ... par des militants et non des citoyens »,

Lire : « ... par des militants et non des statisticiens ».

Nomination de rapporteurs.

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Lucotte a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi de finances pour 1973 (n° 65, 1972-1973), adopté par l'Assemblée nationale, tome X. — Services du Premier ministre. — Commissariat général du Plan et de la productivité, dont la commission des finances est saisie au fond, en remplacement de M. Pierre Brousse, démissionnaire.

Nomination de rapporteurs pour des pétitions.**COMMISSION DES LOIS**

M. Le Bellegou a été nommé rapporteur de la pétition n° 45 de M. Blaise Jy.

M. Eberhard a été nommé rapporteur de la pétition n° 46 de M. René Meffre.

M. de Felice a été nommé rapporteur de la pétition n° 47 de Mlle Chassagne.

M. Auburtin a été nommé rapporteur de la pétition n° 48 de M. Cordouen.

M. Garet a été nommé rapporteur de la pétition n° 49 de M. Henri Heinrich.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 23 NOVEMBRE 1972

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Enseignement agricole.

12246. — 23 novembre 1972. — Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation préoccupante de l'enseignement agricole, en particulier dans le Limousin. Elle a, en effet, pu constater, au cours d'une mission d'études parlementaire dans cette région, que les difficultés accrues que rencontrent les jeunes qui veulent devenir exploitants agricoles se traduisent par un exode rural massif, une augmentation inquiétante du célibat et le vieillissement dramatique de villages entiers. Cette situation est le fait d'une politique malthusienne qui tend à faire disparaître les petites et moyennes exploitations en accumulant de nombreux obstacles matériels et financiers propres à décourager les jeunes exploitants agricoles, et d'un enseignement agricole qui, au lieu de se développer, manque d'équipements et d'enseignants qualifiés et reste inadapté. En conséquence, elle lui demande : 1° ce qu'il compte faire pour développer l'enseignement agricole dans cette région en tenant compte de sa vocation de pays d'élevage tout en modernisant la gestion des exploitations agricoles ; 2° quelles mesures techniques et financières il compte prendre pour inviter les jeunes de cette région à rester à la terre et favoriser leur installation.

Aide aux personnes âgées et infirmes.

12247. — 23 novembre 1972. — M. Jacques Duclos rappelle à M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales, que le décret n° 71-1 du 4 janvier 1971 modifiant le décret n° 54-1128 du 15 novembre 1954 stipule dans son article 1^{er} que : « La somme minimale laissée mensuellement à la disposition des personnes placées dans un établissement au titre de l'aide aux personnes âgées, de l'aide aux infirmes, aveugles et grands infirmes, par application des dispositions de l'article 3 du décret n° 59-143 du 7 janvier 1959, est fixée, lorsque le placement comporte l'entretien, à 50 F à compter du 1^{er} janvier 1971 ». Il lui signale que malgré différentes réclamations adressées à M. le préfet du Val-de-Marne et à M. le trésorier général du même département, tant par l'intermédiaire de M. le maire de Montreuil, que par l'intermédiaire de M. le trésorier général de la Seine-Saint-Denis, la somme fixée par le décret susmentionné n'est pas versée à des retraités de Montreuil (Seine-Saint-Denis) hébergés dans les établissements « Stalingrad » et « La Dame Blanche » situés à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire appliquer dans ces établissements les dispositions du décret n° 71-1 du 4 janvier 1971.

Eléments de la carte scolaire.

12248. — 23 novembre 1972. — M. Marcel Champetix demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les normes officielles en matière d'établissements scolaires, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, pour une population de 100.000 habitants. Il souhaiterait savoir, en particulier, pour une population de ce type le nombre : d'écoles préélémentaires, d'écoles élémentaires, d'établissements de premier cycle du second degré, d'établissements du second cycle, d'établissements d'enseignement technique.

Brevets d'invention.

12249. — 23 novembre 1972. — M. Marcel Brégégère demande à M. le ministre du développement industriel et scientifique si un inventeur français résidant en France, un inventeur français résidant à l'étranger ou un inventeur étranger désirant faire

exploiter en France des licences de brevets, ont le droit de fixer librement, en accord avec les industriels intéressés, le pourcentage des redevances de licences de brevets.

Situation des kinésithérapeutes salariés.

12250. — 23 novembre 1972. — M. André Aubry attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales sur la situation des kinésithérapeutes salariés. Alors que le coût de la vie a augmenté, selon les chiffres officiels, d'environ 23 p. 100 de 1965 à 1970, le salaire de l'auxiliaire médical masseur (A. M. M.) hospitalier, qui est actuellement celui de la plupart des kinésithérapeutes salariés, n'a augmenté durant cette même période que de 13 p. 100, ce qui, indéniablement, signifie pour cette catégorie professionnelle une diminution du pouvoir d'achat. De plus, il est à signaler que, depuis 1970, le salaire de l'A. M. M. hospitalier n'a subi aucune augmentation alors que celui de l'A. M. M. libéral a été relevé plusieurs fois, d'où une disparité de plus en plus grande entre le secteur libéral et le secteur salarié, disparité d'autant plus anormale que ces praticiens ont tous obtenu le même diplôme et qu'ils dispensent les mêmes services thérapeutiques. Par ailleurs, cette profession comporte de nombreuses catégories dont les conditions de travail et le statut sont d'une inconfortable diversité. Il serait souhaitable et souhaité par les intéressés que ces différentes catégories relèvent d'une même convention collective nationale. Les conditions d'études ne sont guère plus brillantes que les conditions de travail (études d'une durée de trois ans payantes et très onéreuses). Elles pourraient être dispensées dans les centres hospitaliers universitaires (C. H. U.) et une liaison entre les facultés de médecine et les écoles de kinésithérapie pourrait s'établir à la fin de la deuxième année. Un recyclage de six mois tous les cinq ans, d'ailleurs prévu par les textes de la formation professionnelle permanente mais inapplicable par manque de personnel en kinésithérapie, pourrait être mis en place. En conséquence, il lui demande : 1° s'il compte se prononcer en faveur de la signature d'une nouvelle convention collective nationale ou en faveur de l'extension des conventions collectives nationales actuellement en vigueur ; 2° quelles sont les mesures qu'il compte prendre : a) pour améliorer les salaires de cette catégorie de professionnels en se référant à la valeur du point cadre et non au salaire de l'A. M. M. hospitalier dont l'évolution ne suit en aucun cas l'augmentation du coût de la vie ; b) pour faciliter les conditions de travail en créant de nouveaux postes et en favorisant le recyclage ; c) pour rendre plus accessible financièrement et administrativement les études donnant accès à la profession.

Salaire des apprentis : charges sociales.

2251. — 23 novembre 1972. — M. Clément Balestra attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales sur le fait que, dans certains départements, des conventions collectives prévoient une rémunération des apprentis nettement supérieure au minimum prévu par le décret n° 72-282 du 12 avril 1972 pris en application de la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 relative à l'apprentissage. Or, en vertu de l'article 29 de cette loi et du décret n° 72-280 du 12 avril 1972, la fraction de la rémunération des apprentis qui est exonérée des cotisations sociales reste fixée à 15 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance pour le premier semestre et à 10 p. 100 pour le semestre suivant, quel que soit le salaire effectivement versé. Cette base d'exonération uniforme entraîne une pénalisation à l'égard des maîtres d'apprentissage qui, pourtant, accordent des avantages supérieurs au minimum légal. En conséquence, il lui demande s'il ne conviendrait pas de modifier le décret n° 72-280 du 12 avril 1972 de telle façon que l'exonération des charges sociales prévue pour la rémunération des apprentis soit égale à un pourcentage du salaire effectivement versé et non pas systématiquement à un pourcentage du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME

Information des automobilistes.

12099. — M. Jean Cluzel expose à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme que la vitesse et la densité de circulation sur les grands axes routiers rendent nécessaire une meilleure information des conducteurs, notamment en ce qui concerne les conditions météorologiques, l'état des chaussées, la fluidité de la circulation. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'appliquer le système dit de « protection des automobilistes et d'aide à la circulation » mis au point par le centre national d'études des télécommunications et qui consiste à communiquer aux automobiles en mouvement un message parlé rendant compte des conditions de circulation que leurs propriétaires vont rencontrer. (Question du 26 octobre 1972.)

Réponse. — Le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme suit avec beaucoup d'intérêt les diverses expériences en cours sur les systèmes de communication avec les usagers de la route et notamment celles relatives au dispositif auquel il est fait allusion. La direction des routes est d'ailleurs en liaison étroite avec le « centre national d'études de télécommunications » à ce sujet. L'adoption de systèmes de cette nature est effectivement envisagée, mais elle ne peut encore être décidée car il existe plusieurs prototypes qu'il est nécessaire de tester pour pouvoir procéder à un choix, plusieurs pays européens étant également intéressés par ce problème. Il sera donc nécessaire de rechercher un accord pour que les matériels adoptés par chacun de ces pays soient compatibles entre eux. L'adoption et la généralisation du système supposent d'ailleurs la mise en place d'un grand nombre de dispositifs d'émission — ce qui représente un coût important pour l'Etat — l'équipement, en série, de tous les véhicules, d'un dispositif de réception restant à la charge des particuliers ; et il sera évidemment indispensable que tous les automobilistes acceptent de rester, sur la route, à l'écoute permanente. Les possibilités techniques, extrêmement intéressantes, offertes par des matériels de cette nature ne peuvent être utilement exploitées sur le terrain que dans le cadre d'un système global et cohérent, dont la mise au point exigera sans doute des délais importants.

Contentieux des dommages de guerre.

12124. — M. André Mignot expose à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme que la loi n° 72-439 du 30 mai 1972 relative au contentieux des dommages de guerre prévoit dans son article 2 la disparition de la compétence des commissions régionales et de la commission nationale au 1^{er} octobre 1972, les attributions d'appel étant conférées au conseil d'Etat. En raison du retard qui sera apporté à la procédure, des possibilités de conciliation, il lui demande s'il ne serait pas possible de proroger d'un an la compétence des commissions susvisées. (Question du 2 novembre 1972.)

Réponse. — Conformément aux dispositions de la loi n° 72-439 du 30 mai 1972, les commissions régionales et la commission nationale des dommages de guerre ont été supprimées le 1^{er} octobre 1972. Les dossiers concernant les recours encore pendants à cette date auprès de la commission nationale ont été transférés au Conseil d'Etat devenu juge d'appel. Les dossiers concernant les recours en instance devant les commissions régionales font en ce moment l'objet de transferts soit aux commissions d'arrondissement pour les affaires en première instance, soit au Conseil d'Etat, pour

les appels formés contre des sentences rendues par les commissions d'arrondissement. Il n'y a pas lieu de craindre que la réforme du contentieux des dommages de guerre prolonge la procédure. En effet, tout en laissant subsister deux degrés de juridiction, cette réforme a supprimé la possibilité de se pourvoir en cassation tant pour l'administration que pour le sinistré. La liquidation des dommages de guerre devrait donc au contraire se trouver accélérée par les nouvelles dispositions. Enfin les règles de procédure instituées par les textes qui ont créé les juridictions des dommages de guerre demeurent en vigueur pour les recours formés en première instance. Il est donc toujours possible de rechercher une conciliation dans les affaires soumises aux commissions d'arrondissement.

INTERIEUR

Collectivités locales : subvention globale d'investissement.

11939. — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur l'intérêt que présente pour les collectivités locales la subvention globale d'investissement prévue à l'article 28 du décret du 10 mars 1972. Il lui demande de lui faire connaître les grandes lignes du décret actuellement à l'étude et de lui préciser si une ligne spéciale sera ouverte au budget de 1973 afin de permettre l'application des dispositions précitées. (Question du 16 septembre 1972.)

Réponse. — Dès la publication du décret n° 72-196 du 10 mars 1972 portant réforme du régime des subventions d'investissement accordées par l'Etat, des dispositions ont été prises par le Gouvernement en vue de l'application de l'article 28 relatif à la subvention globale d'équipement. Un groupe de travail interministériel dont la direction a été confiée au commissariat général au Plan et à la productivité a été constitué pour procéder à l'étude et à la préparation des textes d'application. Ces travaux délicats ont fait l'objet de nombreux tests à partir des critères énoncés dans le décret. La mise au point des projets de textes doit avoir lieu dans le courant du mois de novembre en vue de leur présentation à l'avis du Conseil d'Etat ainsi que le stipule l'article 28 du décret du 10 mars 1972. En ce qui concerne la dotation budgétaire et sa procédure d'inscription, le projet de budget qui a été déposé par le Gouvernement sur le bureau de l'Assemblée fait état des dispositions prévisionnelles présentées en ce sens, puisque, sur le total des interventions retenues au fonds d'action conjoncturelle figure une somme de 200 millions de francs pour permettre par priorité, la mise en œuvre de la subvention globale d'équipement dès l'année 1973.

Fonctions électives : incompatibilités.

12034. — M. Antoine Courrière expose à M. le ministre de l'Intérieur que dans une interview accordée au journal *Le Monde*, le 28 septembre 1972, un ancien ministre de l'équipement et du logement, en réponse à la question : « Mais ne faudrait-il pas interdire à certains élus d'être en même temps fonctionnaires des services de l'équipement ? » a déclaré : « J'avais demandé à mon collègue du ministère de l'Intérieur de préparer un texte précisant les incompatibilités de ce type. On ne peut être juge et partie. Il me paraît anormal, par exemple, que, dans tel département du Midi, un fonctionnaire des services de l'équipement soit en même temps président de la commission des travaux publics du conseil général ». Il lui demande la suite qui a été réservée à la requête de cet ancien ministre et, dans le cas où une suite favorable lui aurait été réservée, s'il ne pense pas que l'on créerait ainsi une ségrégation entre les citoyens français et s'il ne craint pas que, petit à petit, ministère par ministère, les fonctionnaires se voient privés du droit de chaque citoyen d'accéder à toutes les fonctions électives. (Question du 10 octobre 1972.)

Réponse. — Aux termes du code électoral et du code de l'administration communale, les titulaires de certains emplois publics ne peuvent occuper des mandats de conseiller général, conseiller municipal ou maire, soit parce qu'ils sont inéligibles, soit parce que l'exercice de ces mandats est incompatible avec leurs fonctions. Les textes qui prévoient ces diverses interdictions étant en général assez anciens, la question se pose de savoir s'il ne conviendrait pas de les adapter aux structures administratives actuelles et le ministre de l'Intérieur a entrepris une étude en ce sens, en liaison avec les différents départements ministériels concernés. Examiné sous tous ses aspects, le problème mérite une réflexion approfondie et il paraît en particulier indispensable de respecter le principe selon lequel des inéligibilités et incompatibilités ne sauraient intervenir que dans des cas exceptionnels et dûment justifiés. En tout état de cause, une telle réforme est du domaine de la loi.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 23 novembre 1972.

(SCRUTIN N° 10)

Sur les autorisations de programme ouvertes au titre des mesures nouvelles du budget annexe des postes et télécommunications par l'article 29 (§ I) du projet de loi de finances pour 1973.

Nombre des votants.....	276
Nombre des suffrages exprimés.....	260
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	131
Pour l'adoption	108
Contre	152

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Paul Driant.	Jean-Baptiste
Ahmed Abdallah.	Hubert Durand	Mathias.
Hubert d'Andigné.	(Vendée).	Michel Maurice-Boka-
André Armengaud.	Yves Durand	nowski.
Jean Auburtin.	(Vendée).	Jacques Ménard.
Jean de Bagneux.	François Duval.	André Mignot.
Hamadou Barkat	Fernand Esseul	Paul Minot.
Gourat.	Yves Estève.	Michel Miroudot
Edmond Barrachin.	Jean Fleury.	Geoffroy de Monta-
Maurice Bayrou.	Louis de la Forest.	lembert.
Joseph Beaujannot.	Marcel Fortier.	Lucien De Montigny.
Jean Bertaud.	Pierre Garet.	Jean Natali.
Jean-Pierre Blanchet.	Lucien Gautier	Dominique Pado.
Georges Bonnet.	(Maine-et-Loire).	Sosefo Makape
Roland Boscary-	Jean-Marie Girault	Papilio.
Monsservin.	(Calvados).	Henri Parisot.
Amédée Bouquerel.	Victor Golvan.	Albert Pen.
Philippe de Bourgoing.	Louis Gros.	Guy Petit.
Jean-Eric Bousch.	Paul Guillaumot.	André Picard.
Robert Bouvard.	Jacques Habert.	Jean-François Pintat.
Jacques Boyer-	Léopold Heder.	Jacques Piot.
Andrivet.	Jacques Henriet.	Henri Prêtre.
Jacques Braconnier.	Roger Houdet.	Pierre Prost.
Pierre Brun (Seine-et-	Alfred Isautier.	André Rabineau.
Marne).	Pierre Jourdan.	Georges Repiquet.
Pierre Carous.	Pierre Labonde.	Jacques Rosselli.
Maurice Carrier.	Henri Lafleur.	Roland Ruet.
Charles Cathala.	Maurice Lalloy.	Maurice Sambron.
Marcel Cavaillé.	Marcel Lambert.	François Schleiter.
Léon Chambaret.	Emmanuel Lartigue.	Robert Schmitt.
Michel Chauty.	Arthur Lavy.	Albert Sirgue.
Pierre de Chevigny.	Jean Legaret.	Michel Sordel.
Jean Cluzel.	Modeste Legouez.	Jacques Soufflet.
Jean Colin (Essonne).	Robert Liot.	Pierre-Christian Tait-
Francisque Collomb.	Ladislav du Luart.	tinger.
Jacques Coudert.	Marcel Lucotte.	Bernard Talon.
Louis Courroy.	Paul Malassagne.	Henri Terré.
Pierre Croze.	Georges Marie-Anne.	René Travert.
Roger Deblock.	Louis Martin (Loire).	Amédée Valeau.
Jacques Descours	Marcel Martin (Meur-	Jean-Louis Vigier.
Desacres.	the-et-Moselle).	Michel Yver.
	Pierre Marzin.	

Ont voté contre :

MM.
Charles Alliès.
André Aubry.
Octave Bajeux.
Clément Balestra.
Pierre Barbier.
Jean Bardol.
André Barroux.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Aimé Bergeal.
Jean Berthoin.
Auguste Billiema.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
Raymond Boia.
Charles Bosson.
Serge Boucheny.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bourda.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Pierre Brousse
(Hérault).
Robert Bruyneel.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Jean Cauchon.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
Adolphe Chauvin.
Félix Ciccolini.
Georges Cogniot.
André Colin
(Finistère).
Jean Colery.
Antoine Courrière.
Maurice Coutrot.
Mme Suzanne
Crémieux.
Etienne Dailly.
Georges Dardel.
Marcel Darou.
Michel Darras.
Léon David.
Roger Delagnes.

Henri Desseigne.
Emile Didier.
André Diligent.
Emile Dubois (Nord).
Jacques Duclos.
Baptiste Dufeu.
André Dulin.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Pierre de Félice.
Charles Ferrant.
Jean Filippi.
André Fosset.
Jean Franco.
Henri Fréville.
Marcel Gargat.
Roger Gaudon.
Abel Gauthier
(Puy-de-Dôme).
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Pierre Giraud (Paris).
Mme Marie-Thérèse
Goutmann.
Lucien Grand.
Edouard Grangier.
Jean Gravier (Jura).
Léon-Jean Grégory.
Marcel Guislain.
Raymond Guyot.
Henri Henneguelle.
Gustave Héon.
René Jager.
Maxime Javelly.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Michel Kauffmann.
Alfred Kieffer.
Michel Kistler.
Jean Lacaze.
Robert Lacoste.
Mme Catherine
Lagatu.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.

Robert Laucournet.
Charles Laurent-
Thouverey.
Edouard Le Bellegou.
Jean Lecanuet.
Fernand Lefort.
Edouard Lejeune.
Bernard Lemarié.
Jean Lhospied.
Georges Lombard.
Pierre Mailhe (Hautes-
Pyrénées).
Pierre Maille
(Somme).
Pierre Marcihaey.
Marcel Mathy.
Jacques Maury.
André Méric.
André Messenger.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Gaston Monnerville.
René Monory.
Claude Mont.
Gabriel Montpied.
André Morice.
Louis Namy.
Jean Nayrou.
Marcel Nuninger.
Pouvanaa Oopa
Tetuaapua.
Louis Orvoen.
Francis Palmero.
Gaston Pams.
Guy Pascaud.
Paul Pauly.
Paul Pelleray.
Jacques Pelletier.
Jean Périquier.
Raoul Perpère.
Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Fernand Poignant.
Roger Poudonson.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
Victor Robini.

Eugène Romaine.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Henri Sibor.
Edouard Soldani.
Robert Soudant.

Marcel Souquet.
Edgar Tailhades.
Louis Talamoni.
René Tinant.
Henri Tournan.
René Touzet.
Raoul Vadepiéd.
Fernand Verdeille.

Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.
Joseph Voyant.
Raymond de Wazières.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
Pierre Bouneau.
Martial Brousse
(Meuse).
Raymond Brun
(Gironde).
Claudius Delorme.
Gilbert Devèze.

Hector Dubois (Oise).
Charles Durand
(Cher).
Jacques Genton.
Paul Guillard.
Baudouin de Haute-
clocque.

Jean de Lachometta.
Marcel Lemaire.
Jean Mézard.
Max Monichon.
Paul Ribeyre.
Jacques Vassor.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Edouard Bonnefous et Yvon Coudé du Foresto.

Excusés ou absents par congé :

MM. Robert Gravier, Pierre-René Mathey, Lucien Perdereau et Maurice Pic.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	278
Nombre des suffrages exprimés.....	261
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	131

Pour l'adoption	109
Contre	152

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.